



Département vie citoyenne et vie institutionnelle

Direction vie institutionnelle

Service vie des instances

Dossier suivi par Maria Costa

Tél. : 02.43.49.45.66

E-mail : maria.costa@agglo-laval.fr

N° 166

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 24 novembre 2025
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2025**

Le lundi vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le dix-huit novembre deux mille vingt-cinq, comme le prévoit l'article L2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'Hôtel Communautaire à Laval, sous la présidence de Florian Bercault, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Sébastien Destais, Christian Lefort (à partir de 18 h 18), Gwenaël Poisson, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 28), Damien Richard, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray (à partir de 18 h 12), Nicolas Deulofeu (jusqu'à 20 h 22), Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Patrice Morin, Lucie Chauvelier, Antoine Caplan, Camille Pétron, Éric Paris, Béatrice Ferron (à partir de 18 h 40), Geoffrey Begon (à partir de 18 h 26), Bruno Fléchard, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino (à partir de 18 h 23), Marjorie François (à partir de 18 h 16), Marie-Laure Le Mée Clavreul, Kamel Oghi, Christine Droguet, Sébastien Buron, Noémie Coquereau, Samia Soultani, Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino, Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle (à partir de 18 h 12), Guy Toquet, Christine Dubois, Julien Brocail, Gérard Travers, Vincent Paillard, Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde (jusqu'à 20 h 15), Pierre Besançon (jusqu'à 20 h 15), Christelle Alexandre, Louis Michel, Marcel Blanchet (à partir de 18 h 24), Olivier Barré, Dominique Gallacier (jusqu'à 20 h 22) et Michel Rocherullé (jusqu'à 19 h 54).

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Jérôme Allaire a donné pouvoir à David Cardoso, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchard, Béatrice Ferron a donné pouvoir à Geoffrey Begon (à partir de 18 h 26 et jusqu'à 18 h 40), Caroline Garnier a donné pouvoir à Christine Droguet, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Patrice Morin, Ludivine Leduc a donné pouvoir à Lucie Chauvelier, Henri Renié a donné pouvoir à Samia Soultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Vincent D'Agostino, Mickaël Marquet a donné pouvoir à Vincent Paillard, Corinne Segretain a donné pouvoir à Yannick Borde.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS

Anthony Roullier, Fabienne Le Ridou, Annette Chesnel, Paul Le Gal-Huamé, James Charbonnier, Michel Paillard

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, François Berrou et Nicole Bouillon ont été désignés pour occuper les fonctions de secrétaires de séance lors de cette réunion.

La séance est ouverte à 18 h 09 sous la présidence de Florian Bercault.

Le quorum étant atteint avec 51 membres, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2025

- Compte-rendu des décisions du président et des délibérations du bureau communautaire
- Compte-rendu des marchés publics et accords-cadres
- Questions des citoyens

PARTIE DÉLIBÉRATIVE : DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

QUESTION DU PRÉSIDENT

INFORMATION	F. BERCAULT	Rapport d'activité 2024 de Laval Agglomération
CC117	S. VIELLE	Rapport annuel 2025 sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes

ENVIRONNEMENT

CC118	L. MICHEL	Rapport 2024 sur la situation territoriale en matière de développement durable
--------------	-----------	--

RESSOURCES

CC119	F. BERROU	Débat d'orientation budgétaire (DOB) et approbation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2026
CC120	F. BERROU	Provisions pour risques
CC121	B. BERTIER	Provisionnement compte épargne temps 2025
CC122	F. BERROU	Admission en non-valeur des créances irrécouvrables
CC123	F. BERROU	Délibération cadre - Imputation de biens meubles de faible valeur en section d'investissement
CC124	F. BERROU	Actualisation et création des autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) pour la décision modificative n°1 2025
CC125	F. BERROU	Remise de biens de Laval Agglomération à la ville de Laval
CC126	F. BERROU	Décision Modificative n°1 2025
CC127	B. BERTIER	Indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IFTS)
CC128	B. BERTIER	Création d'un contrat de projet – Poste d'infirmier de coordination pour unité mobile de prévention santé (non permanent)
CC129	C. LEFORT	Fonds de concours aux communes (enveloppe 2024-2026) - Attribution à Saint-Jean-sur-Mayenne, Saint-Berthevin, Ahuillé, Le Genest-Saint-Isle, Saint-Ouën-des-Toits, Loiron-Ruillé et Argentré

<u>ENVIRONNEMENT</u>		
CC130	F. ROBIN	Convention de transfert de compétence "traitement des déchets ménagers ultimes" de Laval Agglomération vers le Département de la Mayenne - Avenant n°2
<u>ACTIONS SOCIALES ET SANTÉ</u>		
CC131	B. BOURGEAIS	Convention d'objectifs et de financement avec la CAF de la Mayenne définissant les modalités de subvention relative au diagnostic et pilotage du projet de territoire
CC132	B. BOURGEAIS	Convention avec le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) dans le cadre de la campagne de sensibilisation et de prévention de la qualité de l'air intérieur et à l'exposition au radon dans les logements de Laval Agglomération – Partie Est du territoire
<u>AMÉNAGEMENT, HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE</u>		
CC133	C. DUBOIS	Politique locale de l'habitat – Convention de partenariat entre Laval Agglomération, Mayenne Nature Environnement (MNE) et Méduane Habitat
CC134	C. DUBOIS	Politique locale de l'habitat – Convention de partenariat entre Laval Agglomération, Mayenne Nature Environnement (MNE) et Podeliha
CC135	C. DUBOIS	Instauration et délégation du droit de préemption urbain renforcé (DPUR) sur le périmètre de l'opération de revitalisation du territoire (ORT) de la commune de Laval
CC136	C. DUBOIS	Modification de droit commun n°4 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays de Loiron - Approbation
CC137	C. DUBOIS	Modification de droit commun n°5 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Laval Agglomération - Approbation
CC138	C. DUBOIS	Révision allégée n°6 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Laval Agglomération – Approbation
CC139	C. DUBOIS	Modification n°3 du PLUi du Pays de Loiron – Bilan de la concertation préalable
<u>TRANSITION ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR</u>		
CC140	E. PARIS	Forum de l'enseignement supérieur et des métiers – Convention de partenariat entre Laval Agglomération et "Votre métier demain"
CC141	F. BERROU	Laval Économie – Reversement de la subvention territoires d'industrie
CC142	N. BOUILLON	Annulation d'un titre correspondant au loyer de la société Magic Candy
CC143	F. BERROU	Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme
<u>MOBILITÉ</u>		
CC144	I. FOUGERAY	Services à la mobilité – Convention sur le transport des enfants pour le SIVU Comité Intercom pour animation jeunesse (CIPAJ)

Florian Bercault : *Bonsoir à toutes et à tous.*

Il est procédé à l'appel.

- COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
- COMPTE RENDU DES MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS CADRES

Florian Bercault : *Vous avez reçu le compte-rendu des décisions du président et les comptes rendus des délibérations et les marchés conclus donc depuis le 6 octobre 2025. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ?*

Yannick Borde : *Oui, ce n'est pas en lien avec ce point-là, mais je pensais qu'on allait avoir le procès-verbal de la précédente séance. On ne l'a pas eu. En fin de compte, j'aurais voulu revenir sur un sujet de la séance du 6 octobre. On avait eu un vote sur LMA (Laval Mayenne Aménagement) et, comme toujours de façon assez surprenante, je comprends les prudences par rapport aux notions de conflit d'intérêts, mais effectivement, à chaque fois, sur les dossiers LMA comme SPL (sociétés publiques locales), les administrateurs pour dire qu'ils ne sont pas les seuls, mais ceux qui connaissent les mieux les dossiers sortent. Donc, j'aurais bien voulu avoir la retranscription des débats, puisque c'est une délibération sur laquelle j'étais intervenu. Mais du coup, ce sera pour la prochaine fois, ce n'est pas grave. J'aurais souhaité savoir s'il serait possible, puisqu'il s'agit d'un outil stratégique pour le territoire, d'avoir, une fois, en présence des administrateurs au moins, un débat, pas nécessairement une délibération sur la stratégie, les perspectives, la situation financière, les engagements, etc. de LMA. On nous en parle régulièrement, à juste titre, parce qu'on fait tourner l'outil sur l'agglomération et c'est normal. Mais, en fin de compte, on ne peut jamais avoir un débat de fond, puisqu'à chaque fois qu'on a une délibération, les administrateurs qui siègent dans cette structure-là sont conduits à sortir. Voilà, ce n'est pas une remarque, c'est un souhait, mais je ne sais pas s'il pourra être exaucé.*

Florian Bercault : *Je partage complètement la remarque. Normalement, il y a une évolution législative qui devrait nous permettre, de pouvoir rester en tant qu'administrateurs ou présidents des sociétés, puisque c'est l'intérêt de la collectivité que nous représentons au sein de celles-ci. Il n'y a donc pas, me semble-t-il, de conflit d'intérêts. Par ailleurs, il y a quand même chaque année, normalement, il y a le directeur général, Jean-Marc Besnier, qui vient au moment des rapports d'activité et des CRACL (Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale) présentés. C'est peut-être à ce moment-là que l'on pourra avoir un débat plus élargi. Ce serait en tout cas le moment où l'on pourrait avoir des échanges de questions-réponses. Donc je suis tout à fait ouvert à la question, mais c'est plutôt au moment des comptes rendus que l'on pourra l'avoir, si cela vous convient.*

Bruno Bertier : *Si je peux me permettre, évidemment, l'ensemble, des administrateurs peuvent aussi poser les questions qu'ils souhaitent à chaque conseil d'administration. En tout cas, pour la SPL, la parole est libre et je crois savoir que pour la SEM (société d'économie mixte), c'est la même chose. Les administrateurs disposent d'un large panel d'informations au sein des conseils d'administration et, donc, si chacun a des questions, elles peuvent y être posées, bien entendu. C'est un vrai dialogue, ce n'est pas du tout opaque au sein de ces deux conseils d'administration.*

Florian Bercault : *S'il n'y a pas d'autres remarques, je passe à la suite.*

PARTIE DÉLIBÉRATIVE : DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

QUESTIONS DU PRÉSIDENT

- INFORMATION – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 DE LAVAL AGGLOMÉRATION

Florian Bercault : Je vous propose donc de passer aux questions du Président et au rapport d'activité de l'année 2024 de Laval Agglomération. Je pense que vous avez tous et toutes lu avec attention ce rapport qui valorise nos actions. Pour vous rappeler les cinq défis que nous nous sommes lancés, premier défi, avoir un territoire attractif et entreprenant. À noter, pour l'année 2024, le fort investissement dans l'enseignement supérieur, qui prépare l'avenir de nos générations futures. Cet investissement prend différentes formes aujourd'hui, sur le campus de l'Aubépin, mais aussi juste derrière vous, avec l'espace de restauration qui illustre tout l'engagement que l'on porte pour développer l'enseignement et surtout, pour améliorer les aménités des étudiants. À noter aussi, le bon fonctionnement du fonds d'immobilier d'entreprise et de proximité. Nicole Bouillon, à côté de moi, pourrait vous redonner les chiffres, mais ce sont plusieurs dizaines de commerçants qui ont été soutenus grâce à Laval Agglomération en 2024. Deuxième axe, une agglomération solidaire et accueillante. Il y a eu un travail important mené par Bernard Bourgeois, notamment sur l'action sociale et la solidarité, qui nous a permis d'avoir une révision de nos statuts afin d'accompagner davantage d'associations et d'actions en matière de solidarité. En matière de santé, nouveau projet que Laval Agglomération s'est engagé à financer, un internat de médecine hospitalière, qui, je pense, est une action phare à noter de cette année. Sur les questions de solidarité et de ville accueillante, on peut également noter l'engagement de l'agglomération en matière de logement, au pire de la crise de 2024, souvenez-vous. Sans oublier le projet emblématique de la ferme urbaine, qui a démarré en 2024, là aussi, avec des chômeurs de longue durée. Troisième axe, agir face aux défis climatiques. Sans trop m'étendre, deux projets structurants sont à relever, dont celui qui nous a poursuivis tout le long du mandat, l'Usine des eaux, qui se lançait en chantier, et que l'on a eu plaisir à mettre en eau. 2024 a aussi été marquée par toujours plus d'investissements dans nos TUL (Transport Urbain Lavallois) électriques. Enfin, quatrième et dernier axe, puisque je parlerai moins du cinquième, l'offre de services de qualité. Vous y retrouvez l'ensemble de nos politiques en matière de culture, de sport et de tourisme, avec un engagement toujours fort pour soutenir nos associations culturelles et sportives. Voilà, je suis à votre disposition si vous avez des questions, j'ai essayé de résumer les grands temps forts à retenir de l'année 2024, cela ne nous rajeunit pas ! Est-ce qu'il y a des remarques sur ce rapport de Laval Agglomération ? Non ? Je vous propose donc de voter pour en prendre acte. Merci.

Le rapport d'activité 2024 de Laval Agglomération a été présenté au conseil communautaire.



20
24

Rapport ~ D'ACTIVITÉ ~

Sommaire

01

Un territoire attractif et entrepreneurial

1.1 Économie	05
1.2 Immobilier	06
1.3 Emploi	07
1.4 Enseignement supérieur, recherche et innovation	08

02

Une agglomération solidaire et accueillante

2.1 Aménagement et urbanisme	11
2.2 Habitat	13
2.3 Cohésion sociale	15
2.4 Santé et handicap	17

03

Agir face aux défis climatiques

3.1 Transport et mobilité	19
3.2 Eau et assainissement	20
3.3 Gestion des déchets	21
3.4 Environnement	22
3.5 Alimentation et agriculture	24

04

Un cadre de vie et une offre de service de qualité

4.1 Culture	27
4.2 Sport	29
4.3 Tourisme	31

05

Une agglomération performante et démocratique

5.1 Ressources humaines	33
5.2 Communication, attractivité, participation	34
5.3 Budget - Finances	37

Rapport d'activité 2024 Laval Agglomération
Directeur de publication :
Romain Bernault, Président de Laval Agglomération
Directrice de la communication :
Département Valorisation, Attractivité et Participation
Sophie Gervin
Rédaction :
Elise François-Denis
et les directions générales adjointes
Photographies :
Direction de la communication
Requêtes et mise en page :
Sandwich Communication
Laval Agglomération
1, place du Général Remi - 53008 LAVAL Cedex
Tél. : 02 43 49 46 41 - www.agglo-laval.fr
Courriel : laval-agglo@agglo-laval.fr
Edition : Novembre 2025

Avant-propos

L'année 2024 a été marquée par de nombreux projets qui montrent la vitalité et la capacité d'adaptation de Laval Agglomération. Ce rapport d'activité en dresse le panorama, avec une volonté : rendre compte simplement et concrètement de l'action menée au service des habitants.

Tout au long de l'année, l'agglomération a agi pour soutenir l'économie locale et accompagner l'emploi. Des dispositifs d'insertion aux partenariats avec l'enseignement supérieur, l'objectif est resté le même : offrir à chacun des perspectives d'avenir et favoriser l'attractivité du territoire.

La solidarité a également été au cœur des actions. Renover les logements, développer des services de proximité, lutter contre la précarité alimentaire, faciliter l'accès aux soins... autant d'initiatives qui visent à améliorer le quotidien et à réduire les inégalités.

Les enjeux environnementaux ont, eux aussi, guidé de nombreux projets. Qu'il s'agisse de mobilités plus durables, de production d'énergies renouvelables, de réduction des déchets ou de préservation des terres agricoles, Laval Agglomération poursuit son engagement vers la transition écologique. Des réalisations concrètes comme la nouvelle usine d'eau potable ou la ferme urbaine Saint-Nicolas en sont de bons exemples.

Enfin, la qualité de vie s'affirme comme un fil conducteur. La culture, le sport, le tourisme et les grands équipements continuent de faire du territoire un espace dynamique, accueillant et tourné vers l'avenir.

Ce rapport d'activité n'est pas seulement une rétrospective : il illustre la capacité collective à construire un territoire solidaire, durable et attractif.



UN TERRITOIRE attractif et entreprenant

Face aux enjeux d'attractivité territoriale, de transition écologique et d'innovation, Laval Agglomération a montré qu'elle était un véritable catalyseur d'énergies locales. Une dynamique qui passe par un soutien réaffirmé aux entreprises locales, un accompagnement des projets immobiliers, une valorisation des innovations, et une offre de formation qualitative sur le territoire.



SALON AGIR ! : 2^E ÉDITION

Organisé par la CCI de la Mayenne, Laval Agglomération, Laval Économie et l'APES 53, avec l'appui de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, le rendez-vous des acteurs engagés de la Mayenne a réuni 236 participants autour de :

- 28 stands au Village des acteurs
- 6 ateliers
- 1 conférence inspirante de Stanislas Gruau, fondateur d'Explora Projet

PROJET RAIL-ROUTE DE SAINT-BERTHEVIN

Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour une plateforme de transport combiné rail-route a été lancé en 2024. Conçue pour aller efficacement logistique et ambition environnementale, cette plateforme s'articulera autour de deux activités principales : la logistique automobile, avec l'acheminement de châssis de véhicules destinés à des industriels du secteur, et le transport combiné de divers industriels locaux souhaitant décarboner leur activité.



OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE

- 4 nouvelles fiches thématiques : évolution démographique, attractivité, chômage, emploi et entreprises
- 2 observatoires : centre-ville de Laval et observatoire de l'innovation
- Lancement de l'observatoire du foncier

#immobilier

SOUTENIR LA RÉNOVATION DES COMMERCES DES CENTRALITÉS

Le Fonds Immobilier de Proximité est une aide visant à soutenir le maintien et l'essor des activités commerciales, artisanales, ainsi que des services marchands au sein des centres-villes et centres-bourgs. Parmi les dépenses éligibles : les travaux immobiliers tels que la construction, l'extension, la rénovation, la mise aux normes et/ou l'aménagement des locaux d'activités situés en centralité (centre-ville, centre-bourg, cœur de quartier), ainsi que les frais et honoraires directement liés à ces travaux.

EN CHIFFRES

- 1 150 000 € de dépenses éligibles
- 208 450 € de subventions engagées
- 25 projets engagés sur 6 communes

ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES ENTREPRISES

Ce fonds a pour objectif de faciliter la rénovation énergétique des bâtiments et l'installation de systèmes de production d'énergie renouvelable destinés à l'autoconsommation. Le dispositif repose sur l'ambition que chaque euro d'argent public doit avoir un impact sur le bilan carbone du territoire. En 2024, seize entreprises ont été accompagnées dans leur transition énergétique grâce à 390 481 € de subventions accordées par Laval Agglomération.



LAVAL GRAND SAINT-NICOLAS : TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

Avec l'ouverture de Val'orisons 53, Entreprise à But d'Emploi (EBE), 28 personnes privées durablement d'emploi ont pu retrouver un emploi en CDI, à temps choisi, sur des activités adaptées à leurs envies et à leurs compétences. Parallèlement, plus de 15 habitants du quartier ont également retrouvé un CDI dans des entreprises du territoire, grâce au travail partenarial et à la dynamique endenchée par le projet. Ces résultats sont d'autant plus significatifs que les personnes concernées affichaient en moyenne près de 5 ans de privation d'emploi avant leur embauche. L'expérimentation TZCLD confirme ainsi son rôle essentiel dans la lutte contre le chômage de longue durée, mais aussi dans la redynamisation sociale et économique du quartier de Laval Grand Saint-Nicolas.

PARI GAGNANT-GAGNANT AVEC LES CHANTIERS D'INSERTION !

Les 2 dispositifs chantier d'avenir et chantier tremplin ont accueilli 45 salariés en 2024 et un nouvel encadrant a rejoint l'équipe en octobre. Les équipes travaillent sur des chantiers de rénovation du patrimoine bâti à la demande des communes. En 2024, une quinzaine de chantiers ont été réalisés dont la rénovation d'une maison en pierres à Louvigné, la rénovation du mur du cimetière de Bonchamp-lès-Laval, la peinture des Angenaises, ou encore la réalisation de sapins.

C'est un pari gagnant-gagnant puisque d'un côté, les équipes ont besoin de chantiers pour permettre aux salariés en transition professionnelle une reprise d'activité et de l'autre, les communes bénéficient de l'expertise des encadrants ainsi que des salariés pour la réalisation des travaux. 50% des salariés en transition professionnelle ont trouvé une solution d'emploi ou de formation à l'issue de leur contrat.





FRANCE SERVICES : LE SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ À VISAGE HUMAIN

Accueillir, informer, orienter et accompagner sont les maîtres mots de l'espace France Services Laval aggro – pôle Lorient. En 2024, 5 645 accompagnements ont été réalisés (500 de plus qu'en 2023). 33 partenariats mobilisés pour permettre un accueil de proximité dont 11 partenariats nationaux et 22 partenariats locaux. France Services a aussi proposé des événements d'information et de prévention destinés au grand public.

DES ESPACES DEDIES À L'ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS D'EMPLOI

En 2024, les six Espaces Emploi de Laval Agglomération ont poursuivi leur mission d'accompagnement des chercheurs d'emploi et des personnes en reconversion professionnelle. Ces structures, animées par des professionnels, proposent un panel de services tels que : appui à la rédaction de CV et lettres de motivation, préparation et conseils pour les entretiens d'embauche, accompagnement individuel, diffusion d'informations relatives au marché de l'emploi, aux entreprises locales et aux formations. Les Espaces Emploi mettent également à disposition des postes informatiques et accompagnent les usagers dans l'utilisation des outils numériques nécessaires à la recherche d'emploi.

EN CHIFFRES

En 2024, **5 582 visiteurs** ont été enregistrés sur l'ensemble des six sites, confirmant la place centrale des Espaces Emploi dans l'accompagnement de proximité.

CLAUDE SOCIALE D'INSERTION : UN TREMPIN POUR L'EMPLOI DURABLE

La loi Climat et Résilience (promulguée en 2021) a renforcé la place des considérations sociales dans la commande publique. En 2024, les facilitatrices "clause sociale" de Laval Agglomération ont mené une campagne de sensibilisation auprès des donneurs d'ordres. Objectif : faire connaître l'offre d'accompagnement proposée aux acheteurs, aux entreprises et aux participants. Faciliter la clause sociale permet de créer un lien direct entre l'insertion des personnes éloignées de l'emploi et les achats responsables. Son impact est réel : en 2024, elle a permis la réalisation de 44 555 heures d'insertion, soit un véritable tremplin vers l'emploi durable pour les participants.

UN COUP DE BOOST POUR L'EMPLOI

Cofinancé par l'Union Européenne, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi propose des outils et des actions aux habitants de Laval Agglomération de 26 ans et plus, ayant besoin d'être soutenus pour dynamiser leur recherche d'emploi. Ces personnes bénéficient d'un accompagnement personnalisé et renforcé pour construire un projet professionnel pertinent, accéder à la qualification et être mis en relation avec les entreprises du territoire. Elles sont suivies par un conseiller unique qui les reçoit régulièrement et qui leur propose de participer à des ateliers collectifs en fonction de leurs besoins. Pour les bénéficiaires du RSA, l'accompagnement est réalisé en partenariat avec le Conseil départemental dans le cadre du Service Territorial d'Insertion. En 2024 : 585 personnes ont été accompagnées sur l'année dont 183 nouvelles personnes.

UNE STRUCTURATION CONTRACTUELLE AVEC LES ÉTABLISSEMENTS

Cinq contrats triennaux d'objectifs et de moyens ont été conclus pour la période 2024-2026 avec les établissements panatéraux publics et EESPIG (Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général) : LMU-IUT de Laval et faculté de droit, ENSAM, ESTACA, ESIEA, et UCO. Ces conventions, cofinancées à parité avec le Conseil départemental, permettent de sécuriser les financements et de formaliser des plans d'actions alignés sur les priorités du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI). Les montants engagés par Laval Agglomération varient selon les établissements, avec des enveloppes annuelles comprises entre 65 000 € et 140 500 € selon les besoins identifiés.

DES INITIATIVES CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE DES ÉTUDIANTS

Laval Agglomération a accompagné plusieurs projets en lien avec la précarité alimentaire et la santé étudiante. L'association Du Pain Sur La Plancha a organisé des ateliers nutrition sur les campus Technopole et Ferrière, avec un soutien de 1 000 €. L'AMAP "Les Restes de la Semaine" a poursuivi ses distributions hebdomadaires de paniers bio à l'épicerie solidaire du campus, avec un renouvellement de l'aide à hauteur de 2 500 €. Par ailleurs, un appel à projets dédié aux initiatives étudiantes a été lancé en partenariat avec le Conseil départemental. Sur les sept dossiers reçus, deux ont été retenus et financés à parité. Une communication complémentaire est prévue pour relancer la dynamique et clarifier les modalités de dépôt.

UN FUTUR ESPACE RESTAURATION ET VIE ÉTUDIANTE POUR LES JEUNES DU CAMPUS FERRIÉ

Laval Agglomération a décidé de se porter acquéreur de 330 m² de surface en rez-de-chaussée du bâtiment de Méduane Habitat à proximité du campus régional de santé afin de proposer aux jeunes un espace de restauration et de vie étudiante. Ce projet estimé à 1 M€ TTC et sous maîtrise d'ouvrage de Laval Agglomération est cofinancé par la Région Pays de la Loire et le Conseil départemental de la Mayenne.

EN CHIFFRES

Le nombre d'étudiants sur le territoire a augmenté de **30 %** pour atteindre environ 5 900 à la rentrée 2024

24 établissements proposent des cursus d'enseignement supérieur jusqu'à bac +5

enseignement supérieur, recherche et innovation

UN FORUM POUR CONSTRUIRE SON AVENIR

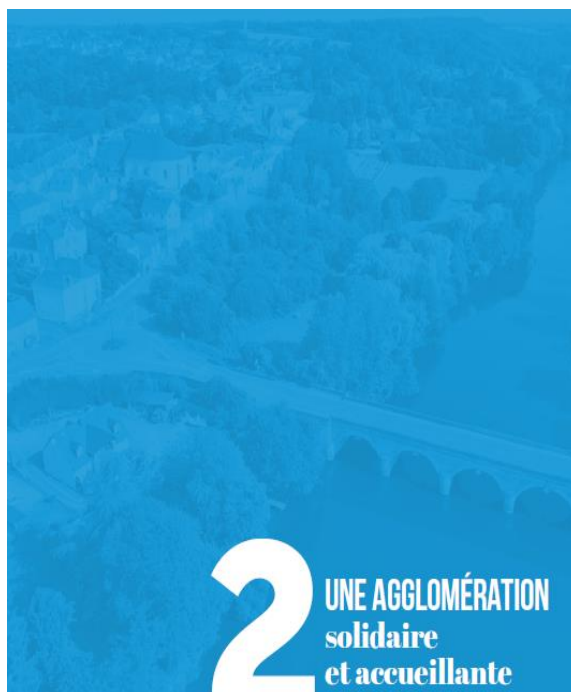
Laval Agglomération a renouvelé son partenariat avec l'association Votre Meilleur Demain pour l'organisation du Forum de l'Enseignement Supérieur et des Métiers, qui s'est tenu les 19 et 20 janvier 2024 à l'Espace Mayenne. L'événement a rassemblé 113 exposants et accueilli près de 12 500 visiteurs, avec une forte mobilisation des collèges et une hausse significative de la fréquentation le samedi. Une subvention de 20 000 € a été attribuée en cofinancement avec le Conseil départemental.

RETOUR SUR LA 26^E ÉDITION DU SALON LAVAL VIRTUAL

À l'occasion de ce rendez-vous incontournable, les plus grands acteurs de la communauté XR se réunissent. Mais pas que... pour cette 26^e édition, des entreprises d'autres secteurs d'activité, qui voient en la VR/AR un potentiel de développement et de performance pour leurs activités, s'y sont retrouvées. Ils étaient 5 500 visiteurs, de 35 nationalités différentes au total pour découvrir 165 exposants, participer aux conférences et aux "tech talk" (mini conférence sur des thématiques précises), des compétitions ou encore des doctorates où doctorants présentent leur thèse en vue d'avoir un regard critique sur leurs travaux.

La secrétaire d'État chargée du numérique, Marina Ferrary, est également venue à la rencontre des entreprises mayennaises du secteur.





2 UNE AGGLOMÉRATION solidaire et accueillante

En 2024, le travail de concertation mené avec l'ensemble des 34 communes du territoire a permis de lancer le travail sur le PLUI. D'autres projets, jusque-là en gestation, tels que la ferme urbaine Saint-Nicolas, sont désormais sur le point d'entrer en phase opérationnelle. Le travail des instances de Laval Agglo a permis d'aboutir à des réalisations concrètes visant à lutter contre la précarité et le mal logement. Objectif : réduire les inégalités à l'échelle du territoire et permettre à tous de bénéficier de soins de qualité, à proximité de son domicile.

10

aménagement et urbanisme

FONDERIE DE PORT-BRILLET : DES OPPORTUNITÉS À SAISIR

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par Laval Agglo (propriétaire du site depuis 2022) et Laval Mayenne Aménagements pour la zone sud de la fonderie qui a vocation à accueillir des entreprises et de la formation. Objectif : donner une nouvelle vie à cet espace à haute valeur patrimoniale, tout en répondant aux enjeux de développement actuels.

Le site de la fonderie offre des opportunités pour développer des activités à vocation économique, à deux pas de la halte ferroviaire et du centre-ville de Port-Brillet. Laval Agglomération souhaite ainsi attirer des projets qui stimuleront l'activité économique locale, créeront des emplois et développeront l'attractivité du site.

PORTE DE L'AUBÉPIN, LE POU MON VERT À PRÉSERVER

Le projet de réorganisation de la zone comprise entre la gare de Laval et la Technopole a passé une nouvelle étape avec la réalisation d'un plan guide. Organisé autour de 6 enjeux, il préfigure la transformation des espaces à l'horizon 2030 pour permettre le développement d'activités économiques, éducatives et sportives tout en sauvegardant la nature.



aménagement et urbanisme

SCOT ET PLUI : CAP SUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Lancées en juin 2024, les révisions de nos documents stratégiques d'urbanisme, Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), ont marqué l'année. Pour accompagner Laval Agglomération, le bureau d'études Citanova a été retenu pour sa méthode participative, au plus près des réalités territoriales. Trois années de travail collaboratif, avec les élus locaux, les habitants, les agriculteurs, les associations, les entrepreneurs du territoire, etc. ont été programmées et permettront l'approbation de ces deux documents de planification.

Élus à bord !

Pour le façonnage du diagnostic territorial, un « bus tour » a été organisé en novembre sur une journée durant laquelle les élus ont pu faire visiter leurs communes et présenter les projets. Des ateliers de co-construction ont réuni les associations d'environnement et de patrimoine et les acteurs du territoire aux côtés des élus pour en dégager les enjeux principaux. Chacun a pu contribuer en apportant sa connaissance du territoire. Des temps forts de construction du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du futur PLUI et du PAS (Projet d'Aménagement Stratégique) du SCoT sont prévus avec d'importants moyens pour assurer l'information et la participation de l'ensemble des 34 communes, ainsi que la participation citoyenne.

SAINT-NICOLAS : LA FERME URBAINE PRÊTE À ÉCLORE

En 2024, les études de diagnostic et de faisabilité technique et juridique du projet de la ferme urbaine Saint-Nicolas ont été poursuivies. Zone humide localisée, faune et la flore inventoriées, capacité d'accueil du site étudiée : la phase opérationnelle peut désormais être lancée. Le service planification accompagne le projet pour que les règles d'urbanisme prennent en compte les contraintes environnementales du site et les contraintes du secteur agricole environnant. À l'issue d'une procédure de déclaration de projet pour mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, un nouveau SYECAL (Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limité) sera inscrit au PLUI pour permettre l'édification du point de vente et des espaces d'accueil du public, au plus proche des habitants du quartier Saint-Nicolas.



12

habitat



LES AMBITIONS DU PLH 2027-2032

Laval Agglomération a lancé l'élaboration de son 5^e Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2027-2032, en continuité avec les bilans du précédent et dans un contexte où le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUI) sont également en révision. Ce nouveau plan devra inscrire une stratégie à l'aune des objectifs du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et de la loi Climat et Résilience de 2021, qui vise à repenser le développement territorial et résidentiel. Il a pour ambition de définir des objectifs de production de logements en veillant aux enjeux de transition écologique, énergétique et climatique. Il permettra de renforcer l'attractivité du territoire, d'adapter l'offre de logements à l'accueil des familles, au vieillissement de la population, et enfin de soutenir la transition en repensant les modèles économiques et opérationnels.

BILAN DU PLAN LOCAL DE L'HABITAT 2019-2024

- » **Parc privé : amélioration de 1 627 logements**, dont 461 pour des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie et 1166 pour des travaux de rénovation énergétique avec un gain énergétique moyen de 47 % (aide moyenne de 10 160 € par logement). Financement de 19,7 millions d'€ par l'Agence nationale de l'Habitat et de 3,1 millions d'€ par Laval Agglomération
- » **Parc public : 875 nouveaux logements locatifs sociaux construits et 130 rénovés** avec une moyenne de 155 200 € consacrés par logement. Financement de 3,2 millions d'€ par l'État et de 5,7 millions d'€ par Laval Agglomération
- » **14 conventions de partenariat** passées avec des associations pour la mise en œuvre de la politique de l'habitat
- » **Un total de 13,5 millions d'€ engagés** par Laval Agglomération

13

habitat



2024 EN CHIFFRES

► **175 nouveaux logements sociaux** dont la construction a été engagée par les bailleurs sociaux (travaux subventionnés à hauteur de 1 146 000 € par Laval Agglo)

► **10 opérations de réhabilitation** engagées, soit 90 logements

► **264 logements du parc privé améliorés** (88 pour de l'adaptation à la perte d'autonomie et 175 rénovations énergétiques avec un gain énergétique moyen de 61 %)

► **4 arrêts de mise en sécurité** pour des bâtiments dégradés

► **84 ménages accueillis** sur les 3 aires d'accueil à destination des gens du voyage (266 adultes et 221 enfants) ; 40 familles (70 caravanes) accueillies pour une semaine sur l'aire de grand passage ; un groupe familial accueilli pour décès sur l'aire de grand passage ; et 10 familles sur le petit passage pendant la saison estivale



DES RELAIS PETITE ENFANCE SUPPLÉMENTAIRES !

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) entre Laval Agglomération et la CAF de la Mayenne sur la période 2022-2025, une réflexion a été menée sur le développement d'une offre de Relais Petite Enfance (RPE) sur les 7 communes non-couvertes en 2024 : Argentré, Châlons-du-Maine, Ennammes, Forcé, Louvigné, Parné-sur-Roc, et Sougé-sur-Ouette. De mai à septembre 2024, les représentants de Laval Agglomération et de la CAF ont rencontré tous les maires des communes non-couvertes pour présenter les missions du Relais Petite Enfance et approfondir le diagnostic, avant de recueillir les attentes et les besoins des assistantes maternelles par questionnaire.

FAVORISER LA COORDINATION DES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Un groupe de travail composé des représentants de la CAF, l'UDAF 53, la MSA, Familles rurales, et Laval Agglomération a mené une enquête par questionnaire auprès des parents habitant l'ex-pays de Lorient en octobre 2023. 103 personnes y ont répondu, permettant de dégager des préconisations : améliorer l'information aux parents sur l'offre de soutien, et co-construire une offre de soutien en réponse aux besoins et intérêts exprimés par les parents sur les émotions, la communication, les limites et l'autorité, la santé, le développement de l'enfant, la scolarité. Une Instance de coordination s'est alors structurée en 2024 avec les acteurs du territoire (communes, associations), pour partager le diagnostic et élaborer un programme complémentaire d'actions de soutien à la parentalité.



cohésion sociale

UN CENTRE ITINÉRANT D'AIDE ALIMENTAIRE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

Alors qu'un diagnostic territorial a révélé un accès variable aux denrées alimentaires dans certaines zones rurales où les habitants sont plus éloignés des services pour des raisons géographiques avec un accès difficile à un CCAS et à une épicerie sociale, Laval Agglomération a accompagné la mise en place d'un circuit d'aide alimentaire avec le centre itinérant des Restaurants du Cœur. Des points d'aide ont été convenus en concertation avec les communes, pour une première expérimentation en 2025 sur trois communes : Ahullie, Parné-sur-Roc, Soutgé-sur-Ouette.

UN CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIAL POUR PERSONNES ÂGÉES

Autorisé et financé par l'ARS depuis le 1^{er} avril 2023, le Centre de Ressources Territorial (CRT) vise à permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible grâce à un accompagnement renforcé à domicile, lorsque l'accompagnement classique n'est plus suffisant. Il comporte 2 volets d'intervention : une mission d'appui aux professionnels du territoire pour favoriser le maintien à domicile par des actions d'accès aux soins et de prévention, de lutte contre l'isolement, de soutien aux aidants, et l'amélioration des pratiques et de la qualité de l'accompagnement des personnes âgées à domicile ; et une mission d'accompagnement renforcé pour des personnes âgées en perte d'autonomie nécessitant un accompagnement à domicile plus intensif, de type EHPAD hors les murs. Le CRT s'appuie sur l'ensemble des services du Centre Communal d'Action Sociale, et travaille avec l'ensemble des acteurs du territoire intervenant auprès de la personne, réunis en comité de pilotage une fois par an (professionnels de santé, médico-sociaux et sociaux, associations, hôpital et polyclinique, MDA, etc.).



santé et handicap



DES RÉFÉRENTS SANTÉ DANS 32 COMMUNES

Véritables relais sur les territoires pour faciliter l'organisation du déploiement du Contrat Local de Santé à l'échelle des 34 communes de Laval Agglomération, ces référents santé se réunissent deux fois par an pour des réunions de travail et d'information animées par la coordinatrice du CLS sur les thématiques de prévention et de santé publique. Ils ont pour mission d'être les relais d'information sur la santé auprès des habitants et des professionnels dans la commune. Objectif : proposer des actions de prévention santé en fonction des besoins et des demandes exprimées par la population.

ÉVOLUTION DES STATUTS DE LAVAL AGGLOMÉRATION

Les statuts de Laval Agglomération sur la définition de l'intérêt communautaire au titre de la santé ont évolué en 2024. Intégrant notamment le déploiement du service santé mentale et précarité pour l'accompagnement des personnes précaires, en rupture de droits et de soins, porteuses de troubles psychiques et pour certaines, en situation d'incurie dans l'habitat.

MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS)

Dispositif porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et Laval Agglomération, co-signé par le préfet de la Mayenne au titre de la politique de la ville, le Contrat Local de Santé (CLS) a pour objectif de réduire les inégalités territoriales, sociales et environnementales de santé. En 2024, les 5 axes qui le constituent ont été mis en œuvre et de nombreuses actions ont déjà pu être menées. Parmi celles-ci : l'accompagnement des projets d'installation de professionnels de santé, la coordination d'actions de prévention (octobre rose, mois sans tabac, lutte contre le VIH), de sport-santé, une campagne de mesure du radon dans les habitations du secteur ouest de Laval Agglomération, la lutte contre le moustique tigre, une participation aux actions portées par le collectif santé mentale 53, le soutien au déploiement du service santé mentale et précarité à l'échelle de Laval Agglomération, la participation aux actions santé portées par l'espace senior et l'intergénérationnel, le déploiement de «Ma Boussole Aidants», etc.



3

AGIR FACE aux défis climatiques

Laval Agglomération accélère sa transition écologique : nouvelle usine d'eau potable, mesures incitatives dans la gestion des déchets, mises en œuvre du PCAET et du PAT... Laval Agglomération entend bien apporter rapidement des réponses collectives et adaptées aux enjeux climatiques et environnementaux.

transports et mobilités

SUCCÈS DE LA PARTICIPATION À L'ACHAT D'UN VÉLO CARGO

En juillet 2022, Laval Agglomération avait modifié son aide en promouvant les vélos cargos avec une aide de 300 € par vélo. L'objectif était d'accroître la transition écologique vers un changement de véhicule en permettant à des familles de remettre un véhicule thermique et de le remplacer par un vélo adapté au transport de la famille. En 2022, 7 vélos cargos ont été achetés. En 2023, 43 subventions ont été accordées pour un montant de 12 800 € et un chiffre d'affaires de 148 153 €.

C'EST DURABLE !

Laval Agglomération a étoffé son pool de VÉLA (vélos électriques en location longue durée), avec 46 vélos à assistance électrique classiques et 14 vélos cargo mis à disposition des usagers.

LES TUL EN CHIFFRES

➤ **5,1 millions de voyages réalisés en bus et cars TUL en 2024**, soit + 2,6 % par rapport à 2023

➤ **2,38 millions d'€ de recettes collectées**, soit + 2,2 % par rapport à 2023

LANCEMENT DU PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ (PDMS)

Laval Agglomération s'est dotée d'un Plan de Mobilité Simplifié pour les dix années à venir (2026-2036). Objectifs : répondre aux enjeux sociaux de la mobilité ; couvrir l'ensemble du territoire en intégrant ses spécificités et en s'articulant avec les territoires voisins ; faire l'état des lieux des actions existantes et définir les actions à mettre en place en faveur d'une mobilité plus durable et solidaire ; Intégrer les actions des partenaires et acteurs du territoire (autres collectivités, entreprises...) ; prendre en compte et contribuer aux politiques plus transversales. Une étude conduite avec l'aide du cabinet Systra a donné lieu à trois comités de pilotage, un comité technique, une concertation du public de septembre à octobre 2024, et un document d'état des lieux. Ce diagnostic est consultable en ligne sur le site de l'agglomération.



UNE ANNÉE DE STABILISATION POUR LE RÉSEAU DE TRANSPORT COLLECTIF

Suite à la transition de 2023, les services de l'agglomération et le nouveau délégataire ont travaillé en 2024 à stabiliser le réseau existant et à rechercher les adaptations à mettre en place pour la rentrée de 2024. Cela a abouti à un nouveau réseau en septembre 2024 formalisé par deux avenants soumis au Conseil communautaire de septembre 2024. L'offre a ainsi été modifiée sur les lignes régulières (dessertes, prolongement de courses, renfort de fréquence), et des adaptations ont été effectuées sur le nouveau réseau.





eau et assainissement

LA NOUVELLE USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE SORT DE TERRE

En 2024, les travaux du bâtiment de process ont été réalisés. La structure du bâtiment d'exploitation en bois a été montée et tous les équipements nécessaires à la production de l'eau potable ont été livrés sur site pour un début de montage en fin d'année. L'agencement paysager a été réalisé au fur et à mesure de l'opération. L'ambition de ce projet qui remplacera, à terme, les usines de Saint-Jean-sur-Mayenne et Laval, était de réduire au maximum l'impact environnemental en réduisant les rotations de camions, l'emprise au sol et en choisissant des matériaux à faible empreinte carbone. Elle sera livrée en 2026.

EN CHIFFRES

- 4 200 m² de surface
- Réduction des prélèvements de 250 000 m³/an
- 32 000 m³ d'eau fournie par jour et jusqu'à 1 600 m³/heure
- 1 250 m² de panneaux photovoltaïques permettant d'atteindre 20 % d'auto-consommation
- 200 arbres plantés aux abords de l'usine
- 40 millions d'€ de budget

RÉHABILITATION DE LA STATION D'ÉPURATION DE LOUVIGNÉ

Les études pour la réhabilitation de la station d'épuration de Louvigné ont débuté en 2024. En effet, la capacité de traitement de la station était trop faible au regard de l'importance du débit hydraulique de la commune et de l'urbanisation à venir. De 950 équivalent-habitant, la station devrait, en 2026, permettre de traiter 1 250 équivalent-habitant. Montant du projet : 1 625 000 € financés par Laval Agglomération, l'Agence de l'eau Loire Bretagne et le Conseil départemental de la Mayenne. Cette station devrait être mise en service en 2026.

20

gestion des déchets



EN CHIFFRES

- 1 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles en moins par rapport à 2023
- 2432 nouveaux foyers équipés en composteurs
- 1 foyer pavillonnaire sur 2 pratique le compostage
- 34 nouvelles installations de compostage partagé
- 92 % de déchets valorisés contre 86 % en 2023

PRÉVENTION : L'AGGLO RENFORCE SON ACTION !

Conformément aux orientations du Conseil communautaire qui avait approuvé le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2023-2029, plusieurs actions ont été menées en 2024 : reprise en régie de la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles (OMR) du secteur du Pays de Lorient (près de 400 000 € d'économies générées) ; mise en place de la collecte des OMR tous les 15 jours pour le secteur pavillonnaire de Laval (hors hypercentre, Immeubles, EHPAD, administrations) ; lancement d'un service de collecte des dépôts sauvages ; densification des filières de tri en déchèteries (articles de sport et loisirs, articles de bricolage et jardin, jouets, etc.) Pour les collectes des dépôts sauvages au pied des points d'apport volontaire et celle des déchets encombrants, des acteurs de l'économie sociale et solidaire ont été sollicités (Envie et ALTERNATRI). La direction des déchets et de l'économie circulaire s'est renforcée avec l'arrivée d'un responsable collecte et d'une chargée de projets.

PLANÈTE EN FÊTE ET MOIS DU CLIMAT : SENSIBILISER AUTREMENT

Le service prévention des déchets a participé à l'édition 2024 de Planète en Fête organisée à Laval dans le quartier de Saint-Nicolas. Sur place : escape-game, sensibilisation au compostage et jardin naturel, jeu, désencombrement de sa maison et garde-robe, séances de découverte "Les bestioles du compost". Il a également été question de déchets et d'économie circulaire durant le Mois du Climat en septembre 2024 : vide-jardin à "Porte-Verte" (800 visiteurs), exposition « Soyons Maitres, Consommons Bien ! » au Centre d'initiation à la Nature (CIN) du Bois de l'Huilerie (42 visiteurs), visites de scolaires (78 participants).



21

environnement

PCAET : METTRE EN ŒUVRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE LOCALE

Les 5 orientations stratégiques du Plan Climat-Air-Énergie Territorial:

- » Mobiliser pour relever le défi climatique
- » Développer l'éco-mobilité et la vie de proximité
- » S'adapter aux changements climatiques pour garder une qualité de vie
- » Transformer nos activités économiques et agricoles pour un développement local soutenable et résilient
- » Devenir plus autonome en maîtrisant nos consommations et notre production d'énergie

49 actions pour :

- » Réduire nos consommations énergétiques
- » Développer les énergies renouvelables
- » Diminuer les émissions de gaz à effet de serre générées par nos activités
- » Améliorer la qualité de l'air que nous respirons au quotidien
- » Adapter le territoire aux changements climatiques que nous percevons déjà

LES CONSEILLERS EN ÉNERGIE PARTAGÉ À PIED D'ŒUVRE

Depuis 2017, les Conseillers en énergie partagé (CEP) accompagnent les communes de Laval Agglomération dans leurs projets d'amélioration de leur patrimoine bâti. En 2024, ils ont suivi une vingtaine de projets d'amélioration énergétique sur le territoire, dont celui de la rénovation globale de l'école Suzanne Sens à Ahuillé. Ces travaux ont permis de diviser par deux la facture énergétique (étiquette B) et de réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre du site (étiquette A).



environnement

UN CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL (COT) POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Afin d'accélérer la mise en œuvre des ambitions du PCAET, Laval Agglomération a signé un Contrat d'Objectif Territorial (COT) de 4 ans (2022-2026) avec l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME). Une première phase du contrat a déjà permis à notre collectivité d'améliorer la gouvernance interne, de faire l'état des lieux de la performance de ses politiques sur le volet climat-air-énergie et sur le volet économie circulaire, et d'élaborer un programme d'actions permettant de renforcer sa politique en matière de transition écologique et bas carbone. La seconde phase du COT entamée en 2024, a consisté à mettre en œuvre le plan d'action "objectifs régionaux" et à en mesurer les impacts (réduction GES, réduction des consommations d'énergies fossiles, préservation des ressources et de la biodiversité, etc.)

LES 6 ACTIONS DES «OBJECTIFS RÉGIONAUX» DU COT :

- » Définir un schéma directeur des énergies renouvelables pour viser l'autonomie énergétique
- » Adapter les documents d'urbanisme pour assurer la mise en œuvre des objectifs climat-air-énergie et de préservation de la ressource
- » Réaliser des achats responsables à faible impact écologique
- » Identifier et structurer des filières à enjeux, en lien avec l'économie circulaire
- » Définir collectivement des actions concrètes d'adaptation au changement climatique
- » Accompagner l'ouverture de la ferme urbaine Saint-Nicolas pour valoriser des productions agroécologiques locales



22



23

alimentation et agriculture

ATELIER DE FABRICATION DU BEURRE : UNE OCCASION DE PARLER ALIMENTATION

En mars 2024, sur le parvis de la Maison de quartier Saint-Nicolas, parents et enfants du quartier, ainsi que élèves des écoles voisines, ont pu découvrir l'origine et le processus de fabrication du beurre. Des étudiantes de l'Agricampus ont expliqué les différentes étapes à l'aide de maquettes, schémas et matériel agricole apportés pour illustrer leur propos. Une occasion d'échanger avec le grand public sur les questions de l'alimentation locale et de sceller de nouvelles perspectives de visites et d'échanges entre le quartier lavallois et l'Agricampus.

FERME SAINT-NICOLAS : LUTTER CONTRE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Le projet, soutenu par l'ANRU et la Caisse des Dépôts et Consignations, vise à lutter contre l'insécurité alimentaire :

- » **En produisant une nourriture de qualité**, locale et biologique, accessible à tous via une tarification sociale
- » **En créant des emplois** racleurs d'insertion professionnelle notamment sur les métiers de la terre
- » **En développant un lieu de cohésion** et de partage pour réussir les transitions

Les aménagements sur la ferme urbaine ont débuté en novembre 2024 avec la plantation de 200 arbres fruitiers.

ILS ONT RELEVÉ LE DÉFI !

60 habitants ont participé au Défi Foyers À Alimentation Positive (Défi FAAP). Objectif : démontrer que l'on peut adopter une alimentation savoureuse, bio et locale, respectueuse de l'environnement tout en maîtrisant son budget alimentaire. Au programme de ce défi : visites de ferme, échanges avec un diététicien-nutritionniste sur l'intérêt des produits bio locaux et leurs apports nutritionnels, cours de cuisine, vivres et astuces pour consommer bio et pas cher, conseils anti-gaspi. Ce projet visait à accompagner le grand public vers un changement de ses habitudes alimentaires et d'achat.



ALTERFIXE MAYENNE : BOOSTER LES PORTEURS DE PROJETS AGRICOLES

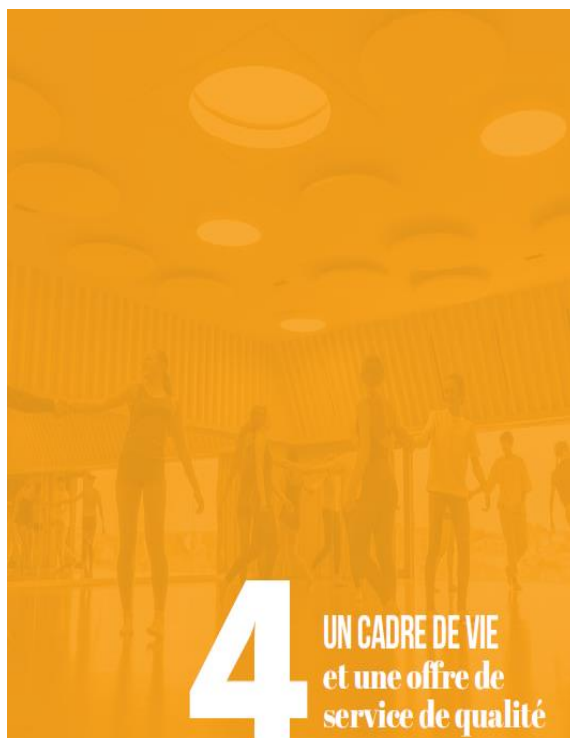
Laval Agglomération a accueilli les porteurs de projets agricoles, via le projet Alterfixe Mayenne, qui contribue à faciliter la transmission et la restructuration des exploitations dans un contexte de disparition progressive des fermes à vocation humaine. Le projet est porté par la CIAP 53 (Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne) et les PATs (Projets Alimentaires Territoriaux) de Mayenne. Objectif : permettre aux candidats à l'installation venus de toute la France de découvrir le territoire de la Mayenne, à la rencontre des professionnels techniques agricoles, de Laval Tourisme, de cédants à la recherche de repreneurs, et tout cela en présence de partenaires d'aide à l'installation agricole.

UNE GRANDE ENQUÊTE SUR LA RESTAURATION COLLECTIVE

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont des projets impulsés par les acteurs d'un territoire souhaitant favoriser le développement local et durable de l'agriculture et de l'alimentation. Une des premières actions du PAT de Laval Agglo a consisté à réaliser un état des lieux de l'origine de l'approvisionnement des cantines scolaires du territoire en produits de qualité et labellisés (Loi EGALIM). Ainsi, entre novembre 2023 et janvier 2024, les 34 communes de Laval Agglomération ont été sollicitées pour répondre à une enquête construite en partenariat avec l'École Supérieure d'Agronomie d'Angers. La restitution de l'enquête a eu lieu le 25 janvier 2024.

ÉDITION D'UN GUIDE AVEC LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Méthode, conseils, retours d'expérience... le guide pour des territoires de démocratie alimentaire a été conçu comme un outil opérationnel. Il vise à accompagner les territoires dans la préfiguration d'un Projet Alimentaire de Territoire grâce à la méthode d'intelligence territoriale. Ce projet a été soutenu par le ministère de l'Agriculture, l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays, et les Territoires de Démocratie Alimentaire. Reconnue pour son expertise, Laval Agglo a été retenue pour accompagner des PAT dans toute la France.



4 UN CADRE DE VIE et une offre de service de qualité

Puissants leviers de développement et de rayonnement du territoire, la culture, le sport, et le tourisme sont une véritable richesse pour l'agglomération. En 2024, Laval Agglomération a renouvelé son engagement, en permettant à chacun de découvrir, de s'exprimer, de concourir, ou de se dépasser lors d'événements culturels, artistiques, ou sportifs locaux, accessibles à tous.

ACCESSIBILITÉ AU CRD

Au Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD), l'accessibilité des pratiques artistiques constitue l'un des axes forts du projet d'établissement. Les parcours Caméleon proposent ainsi un enseignement adapté aux personnes en situation de handicap, élèves dys, malvoyants, malentendants, souffrants du trouble du spectre autistique, de déficience mentale, physique ou psychique. En 2024, plus de 300 personnes ont pu ainsi participer, seules ou dans le cadre de projets collectifs, à ces parcours.

EN CHIFFRES

Conservatoire :

- » 4 034 élèves inscrits, dont 489 participant à des activités sur plusieurs pôles
- » 911 élèves dans 19 dispositifs différents (classes à horaires aménagés, classes orchestres, danse et théâtre à l'école)
- » Près de 7 700 enfants ont participé aux interventions sur le temps scolaire ou périscolaire et petite-enfance



AU QUARANTE, UNE TOUTE PREMIÈRE "FOLLE NUIT"

En octobre 2024, le Quarante a proposé pour la première fois une "Folle nuit", qui a accueilli sur un week-end plusieurs milliers de visiteurs. Objectif : encourager ceux qui ne l'avaient pas encore fait à pousser la porte de ce tiers-lieu inauguré en 2022. Un week-end fou au programme éclectique : fanfare, classcopo, electro, bingo artistique, karaoké live, soirée gaming, bal, set electro, mais aussi différents ateliers lors desquels il aura été possible de créer des films, son venir à orgues ou son baume à lèvres, ou même pratique du Qi Gong ou de la sophrologie. Cet événement a permis aux visiteurs de découvrir les lieux et de goûter à la joie de pratiquer ensemble.

ENVIE SAUVAGE, LE NOUVEAU RENDEZ-VOUS DU THÉÂTRE LES 3 CHÊNES

Le Théâtre des 3 Chênes de Laiton-Ruité propose désormais un nouveau rendez-vous artistique faisant rimer nature et culture : Envie sauvage. Le temps d'un week-end, les spectateurs ont été plongés au cœur des matières humaines, animales, végétales et ancestrales, avec des ateliers découvertes autour de la lutherie, des arbres, des encre végétales et des livres, ainsi que des conférences et des spectacles. En 2024, la salle des 3 Chênes a été fréquentée à 92 % et a accueilli plus de 6 000 spectateurs.



EN CHIFFRES

2024, c'est aussi :

- ▶ Plus de 3 300 spectacles par an sur le territoire
- ▶ 6 saisons culturelles, dont 2 labellisées
- ▶ 13 festivals par an

28



EN CHIFFRES

Réseau LA Bib :

- ▶ 28 médiathèques dans 25 communes
- ▶ 1 médiabus
- ▶ 280 bénévoles et 71 agents
- ▶ 25 283 inscrits
- ▶ 163 100 documents ont transité par la navette du réseau
- ▶ Plus de 800 enfants ont participé au troisième prix du roman jeune
- ▶ 33 nouvelles liseuses de différents formats et 42 personnes formées à la médiation numérique

LE QUARTIER DU STADE FRANCIS LE BASSER A ENTAMÉ SA MUE

C'est parti pour le grand projet autour de l'enceinte sportive du stade Francis Le Basser, avenue Pierre de Coubertin. À terme, les habitants du quartier des Pommerais y verront des commerces, des bureaux, une crèche, et même un pôle de santé. Laval Agglomération et la Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP) stade Lavallois se sont engagés dans ce projet public/privé en signant un protocole d'accord en septembre 2024. Celui-ci a permis de missionner Laval Mayenne Aménagements pour engager les premières études.

JO 2024 : ALLUMER LE FEU !

Tout comme les autres villes traversées par la flamme olympique, Laval a célébré le 29 mai 2024, comme il se devait, l'ouverture des JO de Paris. Ce fut une véritable fête lors de laquelle le public a pu encourager les porteurs dans le centre-ville de Laval, entre le stade d'athlétisme Manuel Moniebrun et l'Espace Mayenne. Parmi les porteurs, les athlètes Manuella Moniebrun, Gabriel Bordier, Soukramba Sylla, François Pervis, se sont relayés pour porter la flamme olympique. Cette course s'est achevée au vélodrome de l'Espace Mayenne avec le traditionnel allumage de la vasque olympique.



29



SYNTHÉTIQUES... ET ÉCOLOGIQUES

Deux nouveaux terrains synthétiques ont été livrés en 2024 à Saint-Ouen-des-Toits et à Louverné. Des terrains qui, conformément à l'orientation des élus, sont respectueux de l'environnement avec un remplissage en liège. Ces deux nouveaux équipements sportifs ont été mis à la disposition des clubs de football locaux et du District de Football de la Mayenne. Le département sports pour Tous de L'Agglo assure, de son côté, la programmation de son utilisation. Cette opération a obtenu les soutiens financiers du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), du Conseil départemental de la Mayenne et du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA). Avec ces nouveaux équipements, le maillage du territoire communautaire se poursuit. Un autre terrain synthétique sera livré en 2025 sur la commune de Lioron-Ruelle.

30

LE BASSIN DE LA PISCINE SAINT-NICOLAS A FAIT PEAU NEUVE

Changement des linéaires, des grilles, des goulottes, réparation de plus de 100 m² de carrelage pour stopper les déperditions d'eau et endiguer sa surconsommation de produits de traitement, le bassin extérieur de la piscine Saint-Nicolas a été remis en état. Tout a été réalisé pendant l'été pour minimiser l'impact des travaux durant la période scolaire et optimiser le temps de séchage. L'Aquabulle a permis de compenser les pertes d'entrées de la piscine Saint-Nicolas. Montant de l'opération : 201 605 €.

DES FRISSONS À L'AQUABULLE

Ce 31 octobre fut un franc succès pour l'Aquabulle ! 350 personnes ont participé à la journée Halloween, où dans une atmosphère festive et sécurisante, les usagers ont pu profiter des animations dans un cadre à donner des frissons. Le soir, une séance d'aquagym sur le thème Halloween a fait le plein. L'équipe du service des piscines envisage d'ores et déjà une édition 2025 encore plus ambitieuse.

EN CHIFFRES

- 1 054 m² de surface d'eau
- Jours d'ouvertures de l'Aquabulle sur l'année 2024 : 346
- 126 582 entrées : 65% payants | 6% gratuits | 29% scolaires

UN PLAN-GUIDE POUR PRÉSERVER LES BORDS DE LA MAYENNE

Parce que le patrimoine naturel est constitutif de l'identité du territoire, il s'agit de le préserver dans un contexte d'attractivité croissante. Laval Agglomération, accompagnée par l'agence d'urbanisme Ville Ouveine, a donc lancé une réflexion sur la valorisation des rives de la Mayenne en vue de la mise en place d'activités touristiques durables. Des ateliers participatifs ont ainsi réuni les acteurs du tourisme, les opérateurs économiques, les directions aménagement et urbanisme, culture, et mobilités, ainsi que les partenaires institutionnels. Ensemble, ils ont tenté de répondre à plusieurs questions : quels rapports entreteniez-vous aujourd'hui avec la rivière et comment les imaginez-vous demain ? Comment faire de cet écrit naturel un atout et une vitrine de notre territoire ? Plusieurs pistes ont pu ainsi émerger afin de protéger et aménager ce patrimoine commun, valoriser et animer la rivière, fédérer autour d'un paysage partagé, et faire de la rivière une destination incontournable. Les orientations du plan guide seront adoptées en 2025.

LES AUTRES RÉALISATIONS 2024...

- Développement de l'offre "nature & loisirs" avec l'Office de tourisme (parcours vrai, lodges nature au camping de Coupeau, renouvellement progressif de la flotte de cycles et de bateaux de la Halte Fluviale de Laval)
- Vente du petit train touristique de Laval
- Revalorisation de la taxe de séjour
- Halte fluviale d'Entrammes : nouvelles relations avec les plaisanciers et préparation du site pour l'été 2025 (AMI) pour l'ouverture de la guinguette
- Travaux et cadastrage du gîte d'Olivet en vue de son exploitation ou de sa cession

tourisme



ATELIER DU TOURISME : UNE PREMIÈRE ÉDITION CONSTRUCTIVE

Cette première édition, dédiée aux hébergeurs, a permis :

- de partager le bilan de la taxe de séjour,
- de présenter les projets structurants de l'agglomération (comme le plan guide des bords de Mayenne),
- de détailler les chiffres de la saison touristique et les offres les plus distinctives de l'office de tourisme (déploiement des parcours nature, accompagnement des professionnels, mise en valeur des produits locaux),
- d'échanger sur l'attractivité du territoire et les pistes pour la renforcer,
- de poser les bases d'un espace de dialogue sur les difficultés et les opportunités rencontrées par les hébergeurs,
- de croquer les pistes pour attirer de nouveaux touristes via le développement de l'offre.



31



5 UNE AGGLOMÉRATION performante et démocratique

En 2024, l'Agglo a poursuivi ses efforts en faveur de la formation de ses agents, nécessaire dans le contexte d'allongement des carrières, d'évolution accélérée du numérique et de la transition écologique. Au niveau de la communication, un travail important a été mené pour renforcer l'attractivité du territoire. Enfin, dans un contexte budgétaire tendu, les investissements dans les politiques publiques essentielles ont été maintenus.

VIE DES INSTANCES

En 2024 le bureau communautaire s'est réuni 10 fois, le conseil communautaire 7 fois.

32

ressources humaines

UN CONTRAT DE PRÉVOYANCE MAINTIEN DE SALAIRE POUR TOUS LES AGENTS !

Alors que beaucoup d'agents n'étaient pas encore couverts en cas d'arrêt de longue durée ou d'invalidité, l'opportunité du protocole national d'accord entre les associations d'employeurs et les organisations syndicales représentatives de la fonction publique territoriale signé le 11 juillet 2023, a été saisie. Ce protocole, qui porte sur la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire, a introduit la mise en place d'un contrat de « prévoyance - maintien de salaire » pour tous les agents, garantissant le maintien de 90% de leur rémunération aux agents en situation de maladie ou d'invalidité. La participation financière obligatoire de l'employeur territorial représentée au minimum 50 % de la cotisation. Ce protocole local a été signé le 10 octobre 2024 avec la majorité des représentants syndicaux pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

ENGAGER LA TRANSITION MANAGÉRIALE

Une démarche globale d'accompagnement des transitions managériales a été lancée au niveau de Laval Agglomération. Objectifs : refondre l'organisation des missions et des secteurs afin de mutualiser, simplifier, et rendre plus lisible la structure de l'action publique. Après la modification des périmètres avec notamment la création d'un nouvel échelon administratif, la volonté a été de s'appuyer sur la strate des managers pour faire progresser l'administration locale. Il s'agissait de créer des méthodes de travail communes, plus expertes, et favoriser une culture partagée de la mission de manager. Ainsi, les petits-déjeuners des managers, puis les "Maitnaies des managers" ont permis d'aborder les thèmes du quotidien managérial. Le fruit des réflexions managériales sera formalisé par des fiches pratiques, et diffusé dans un nouvel onglet de l'Intranet consacré aux pratiques managériales.

EN CHIFFRES

8 formations en management portant sur 5 thèmes différents ont été organisées en interne pour les managers de l'Agglo, de la Ville, du CCAS et du Théâtre



33

communication, attractivité, participation



L'INTRA LE MAG : LES AGENTS PARLENT AUX AGENTS

À l'été 2024, la collectivité a changé sa stratégie de communication interne en proposant 6 "news" magazines par an adossés à une lettre mensuelle dédiée aux Infos ressources humaines. Ils sont diffusés aux agents de Laval Agglomération, de la Ville de Laval, du CCAS et du Théâtre de Laval, et les actualités publiées sur l'intranet complètent le dispositif.

L'intra le Mag' c'est :

- » Une ligne éditoriale centrée sur l'humain : l'agent comme professionnel et les agents comme collectif en mouvement
- » Des rubriques variées qui alternent les focales
- » Un ton journalistique assumé
- » Une maquette dynamique et fortement illustrée
- » Des agents directement impliqués qui ont choisi le nom du Mag' et sont sollicités pour participer au sommaire

LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL A SON UNIVERS GRAPHIQUE

Depuis 2021, Laval Agglomération porte un Projet Alimentaire Territorial pour permettre à chacun de se nourrir de produits locaux, durables et abordables. Après une phase de préfiguration en 2022 et des ateliers thématiques en 2023, le PAT a été lancé en 2024. Pour accompagner cette dynamique, une identité graphique a vu le jour avec un univers graphique de référence pour l'ensemble des supports de communication à venir. Objectif : valoriser les 6 axes thématiques du PAT sur un ton accessible et ludique.

communication, attractivité, participation

QUAND LA FLAMME OLYMPIQUE PASSE PAR LAVAL

Pour valoriser la dynamique collective et l'inclusion par le sport, la direction de la communication et de l'attractivité a orchestré une montée en puissance de la communication. Cela en organisant des rendez-vous réguliers via des supports imprimés et numériques :

- » Une rubrique « en attendant les jeux » dans le bulletin municipal de la ville-étape
- » Une saga vidéo déclinée en 2 formats :
 1. zoom sur les futurs champions du territoire, pour valoriser les jeunes dans leurs pratiques sportives au quotidien
 2. coup de projecteur sur les athlètes et jeunes espoirs locaux
- » Une campagne de communication grand format via les panneaux Decaux notamment, à M-6 : « Tic Tac », puis une seconde campagne à quelques jours de l'événement

UNE NOUVELLE IDENTITÉ GRAPHIQUE POUR LE BOIS DE L'HUISSERIE

Véritable poumon vert aux portes de la ville centre, le Bois de l'Huisserie a été classé espace naturel sensible en 2021. Afin de conjuguer protection du paysage, politique innovante de gestion et ouverture au public, un nouveau schéma d'accueil du bois a été adopté. Après avoir établi un diagnostic faunistique et consulté les habitants du territoire sur leurs pratiques et leurs souhaits, un nouveau règlement intérieur et une charte des bonnes pratiques ont été mis en place. Il a fallu ensuite faire de la pédagogie auprès du grand public, orienter les comportements vers des pratiques plus durables et responsables. Une nouvelle identité graphique dédiée au bois a été conçue puis des supports de communication grands formats et de proximité ont été déclinés : panneaux pédagogiques, panneaux d'entrée du bois, une nouvelle carte et un guide des bonnes pratiques ludique et pédagogique sous forme de b.a-ba du super promeneur.





UNE COMMUNICATION EFFICACE POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Pour renforcer l'attractivité du territoire, un travail important a été mené. Le premier a été de développer une nouvelle image du territoire reposant sur un positionnement stratégique fort. Une Team Laval s'est constituée, qui a réuni des services et les principaux opérateurs de Laval Agglomération. Son rôle : poser les défis à relever et lancer les premières actions concrètes pour y parvenir (« capter 10 000 étudiants », « attirer et ancrer 5 000 actifs », « transformer les bords de Mayenne », « faire venir de nouveaux résidents », « créer plus de logements », etc.). Par ailleurs, Laval Agglomération a confirmé sa présence au salon des acteurs de l'immobilier à Paris, côtoyant les plus dynamiques métropoles et régions françaises. Le territoire a aussi été présent au salon de la mobilité professionnelle pour capter de futurs actifs, permettant de collecter plus de 500 cv.

L'AGGLO COMMUNIQUE SUR LE WEB

Facebook :

Couverture : **270 296** (+212 %)

Interactions : **13 786** (+215,3 %)

Nouveaux abonnés : **673**

Taux d'engagement : **5,1 %**

Instagram :

Nombre de followers : **2 745** (fin 2024)
(+ 903 abonnés sur 1 an)

Nombre d'impressions : **42 631**

LinkedIn :

Nombre de vues de la page : **4 513**

Nombre de visiteurs uniques : **2 001**

Nombre d'abonnés : **4 719**

Nombre de nouveaux abonnés : **875**

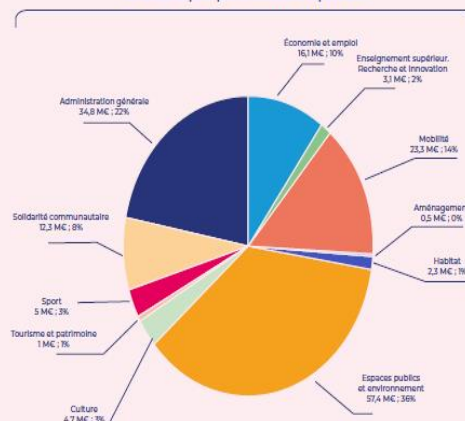
budget - finances

UNE SITUATION FINANCIÈRE GÉRÉE AU PLUS JUSTE, PERMETTANT LA POURSUITE DES POLITIQUES PUBLIQUES CONFORMÉMENT À LA FEUILLE DE ROUTE 2020-2026 DE LAVAL AGGLOMÉRATION

La situation financière de Laval Agglomération a été confortée en 2024 avec un endettement et une fiscalité mesurés. L'augmentation du produit de fiscalité est toutefois à relativiser. Les bases des impôts locaux et la TEOM (Taxe d'Entretien des Ordures Ménagères) ont été comme chaque année actualisées par les services de l'État sur la base de l'inflation, ce qui a conduit à une augmentation mathématique de + 5 %, l'inflation étant forte. Cependant, l'évolution des dépenses suivant également l'inflation, l'augmentation réelle de la fiscalité a été limitée à 1 %.

60 millions d'€ ont été investis en 2024 dans l'eau potable (37 %), le budget principal (32 %), l'assainissement (12 %), et les transports (10 %). Les services communs ont été étendus et une quarantaine d'agents ont été transférés à Laval Agglomération. L'année a également été marquée par l'intégration de l'Aquabulle en régie directe sur une année complète, et par l'introduction du budget vert au compte administratif avec 45 % de dépenses favorables. Laval Agglomération a pu conserver ses marges de manœuvre sur ses autres politiques publiques essentielles (économiques, environnementales, transport, etc.).

Répartition 2024 du budget de Laval Agglomération : 160 M€ au service de politiques structurantes et plurielles.



Hôtel communautaire
1, place du Général Ferrié
Laval

02 43 49 46 47

02 43 49 46 47

agglo-laval.fr



Florian Bercault : Je vous propose de passer au rapport annuel 2025 sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes.

- **CC117 – RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES**

Rapporteur : Sylvie Vielle

I - Présentation de la décision

Le présent rapport répond à un cadre législatif et réglementaire. En effet, l'élaboration du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein Laval Agglomération est une disposition légale au regard de l'article 61 de la loi n°201-873 du 4 août 2014 pour toutes les collectivités de plus de 20 000 habitants. Le contenu et les modalités fixées dans le décret n° 215-761 du 24 juin 2015 précisent que le rapport doit être présenté, préalablement aux débats d'orientation budgétaire chaque année et doit contenir à minima deux parties distinctes :

- en première partie, une présentation de la situation en matière d'égalité femmes-hommes au sein de la collectivité Laval agglomération;
- dans une deuxième partie, le déploiement de la politique publique d'égalité femmes-hommes à Laval agglomération et les dispositions, dynamiques et actions enclenchées.

Le rapport précise également les orientations pluriannuelles et les ressources mobilisées pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité.

II - Impact budgétaire et financier

Néant.

Il est proposé au conseil communautaire de prendre acte du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes pour l'année 2025, joint en annexe.

Sylvie Vielle : *Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Vous avez sur table ce fameux rapport annuel Égalité femmes-hommes. Je vais reprendre ce dossier pour en faire une synthèse, et je vais prendre le temps nécessaire pour en rappeler les éléments importants. Ce rapport met évidemment en lumière les différentes avancées réalisées, les défis qui persistent et les perspectives d'avenir pour promouvoir une égalité réelle entre les hommes et les femmes sur notre territoire.*

Je ne reviendrai pas longuement sur le contexte et le cadre législatif, mais, malgré tout, il est important de rappeler qu'en 2023, une nouvelle loi a porté à 50 % le quota obligatoire de préconisation féminine dans les emplois supérieurs et de direction, tout en introduisant un index de l'égalité professionnelle. D'ailleurs, Laval Agglomération s'inscrit pleinement dans cette dynamique nationale. Je vais revenir sur les différents points, notamment ceux liés à l'état des lieux au sein de Laval Agglomération. Concernant les effectifs en 2024, Laval Agglomération comptait 566 agents permanents, avec une répartition quasi paritaire : 52 % de femmes et 48 % d'hommes. Cependant, cette proportion reste inférieure à la moyenne nationale, qui atteint 61 % de femmes dans la fonction publique territoriale. Par catégorie professionnelle, on peut indiquer que les femmes sont majoritaires dans les catégories B (63 %) et C (58 %), mais leur présence diminue dans les filières technique (17 %) et sportive (27 %). Concernant les temps partiels, 7 % des femmes travaillent à temps partiel, contre seulement 2 % des hommes, le plus souvent pour des raisons familiales. Concernant la parité dans les instances politiques, au niveau de l'exécutif, les femmes représentent 37,5 % des présidentes et vice-présidentes, un chiffre supérieur à la moyenne nationale, même si la présidence reste masculine. Au sein du conseil communautaire, les femmes constituent

34,7 % des membres titulaires ; ce chiffre progresse pour atteindre 43 % concernant les suppléances. S'agissant des commissions thématiques, comme on peut s'en apercevoir dans de nombreuses collectivités, villes et communes, certaines affichent une majorité féminine : comme la commission Culture (71,7 %), Actions sociales et Santé (77,8 %). En revanche, les commissions stratégiques et financières restent majoritairement masculines, avec des taux de féminisation faibles (16,7 %), comme pour la commission d'Appel d'offres.

Des initiatives et des actions concrètes ont pu être menées, notamment dans le domaine de la culture, le Théâtre de Laval a organisé une exposition « Redonner corps » de Marine Boyer, mettant en avant des récits et portraits de femmes, la pièce « Ifigénie à Splott » au Théâtre de Poche en Belgique a sensibilisé le public à des thématiques féministes, le Théâtre des Trois Chênes a lancé un événement dédié à la Journée internationale des droits des femmes, avec spectacles, tables rondes et rencontres, rassemblant plus de 300 personnes, et le Conservatoire a intégré la question de l'égalité dans son projet d'établissement et a organisé des ateliers de chant consacrés aux femmes compositrices et aux artistes féminines en musique actuelle. Concernant le sport, Laval Agglomération soutient le Stade lavallois, qui développe des sections sportives féminines de haut niveau et renforce la féminisation de ses instances dirigeantes. Des créneaux spécifiques sur les terrains synthétiques sont réservés aux équipes féminines et aux sections sportives scolaires, dans le football. Concernant la santé et la sensibilisation, une campagne « Octobre rose » a été reconduite pour sensibiliser à la lutte contre les cancers féminins, et une formation sur les violences sexistes et sexuelles a été organisée par les équipes du Conservatoire, en partenariat avec l'association Colosse aux pieds d'argile.

Enfin, concernant les résultats et les perspectives : l'index d'égalité professionnelle de Laval Agglomération a progressé de 88 à 93 points entre 2023 et 2024, témoignant d'une amélioration notable. Concernant les défis, malgré les progrès, il reste évidemment toujours des déséquilibres, mais qui se constatent partout. Dans les filières techniques et stratégiques, je l'ai indiqué tout à l'heure, la féminisation des postes de direction reste fragile, avec parfois des écarts de rémunération entre les hommes et les femmes qui demeurent significatifs, à peu près 15 %. Plusieurs objectifs à se donner : renforcer la mixité dans les filières technique, d'animation et sportive, consolider les acquis dans les secteurs déjà féminisés, et poursuivre les actions de sensibilisation et de formation pour une égalité réelle et durable. Pour conclure, ce rapport Égalité femmes-hommes est une priorité transversale pour la Laval Agglomération, et je pense que le Président ne me contredira pas. Bien que des progrès importants aient été réalisés, il reste des défis à relever pour atteindre une véritable égalité. Cela nécessite un engagement collectif et des actions concrètes, afin de faire de notre territoire un modèle d'inclusion et de justice sociale. Je vous remercie de votre attention, et je vous invite vraiment à lire ce document. En remerciant les services qui ont pu mener à bien l'ensemble des données, pour produire ce document essentiel pour notre territoire.

Florian Bercault : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport ? Je vous propose donc de voter pour en prendre acte.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2025

RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Rapporteur : Sylvie Vielle

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et notamment l'article 61 précisant notamment les modalités de présentation d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour toutes les collectivités de plus de 20 000 habitants,

Vu le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2311.1.2,

Considérant que, chaque année, préalablement au débat d'orientation sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité et son impact sur les politiques publiques menées sur le territoire doit être établi et présenté en conseil communautaire,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article unique

Le conseil communautaire prend acte des éléments du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes à Laval Agglomération pour l'année 2025.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



2025 Rapport — ANNUEL —

L'ÉGALITÉ

FEMMES HOMMES

Sommaire

PRÉAMBULE 5
Synthèse des chiffres clés vers une
égalité réelle entre les femmes et les
hommes

01 Présentation des données RH :
la collectivité en matière
d'égalité professionnelle
femmes hommes

L'égalité femmes hommes dans les
fonctions politiques 7

L'égalité femmes hommes dans les
services de Laval Agglomération 8

02 Le déploiement de la
politique publique de l'égalité
femmes hommes à Laval
Agglomération

Les données clés sur le territoire 13

Les dynamiques enclenchées sur le
territoire de Laval Agglomération 16

Le département valorisation,
attractivité et participation 19

CONCLUSION 19

Rapport d'activité 2022 Laval Agglomération /
Égalité femmes hommes
Florent Bercault, Président de Laval Agglomération
Directeur de la communication
Département Valorisation, Attractivité et Participation :
Sophie Grimm
Responsable du service communication :
Gaëlle Ferret
Rédaction : Direction générale :
Beylène Auri
Maquette et mise en page :
Sandwich Communication
Laval Agglomération
1, place du Général Fauriol, 53008 Laval, Cedex
Tél. : 02 43 43 46 47 - www.agglo-laval.fr
Courriel : la@agglo-laval.fr
Édition : Octobre 2023

Références

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel depuis 1946. Il a été rappelé dans l'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958 ainsi que dans l'article L.131-3 du Code général de la fonction publique.

Ces dernières années, plusieurs textes ont venus renforcer l'engagement des institutions en faveur de l'égalité entre les sexes :

La loi du 12 mars 2012, dite Loi Sauvadet, impose un taux minimum de 40% de personnes de chaque sexe parmi les personnes nommées pour la première fois aux principaux emplois de l'encadrement supérieur et dirigeant de l'État, des collectivités territoriales et de la fonction publique hospitalière.

L'article 61 de la loi 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, qui modifie les articles L.2311-1-2, L.3311-3 et L.4311-1-1 du CGCT.

Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 formalise l'obligation pour les collectivités d'évaluer leur situation en matière d'égalité femmes hommes et d'agir pour réduire les inégalités, notamment en matière de parcours professionnels et de rémunération, dans une logique d'amélioration continue.

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a renforcé ces obligations, en introduisant notamment des dispositifs de signalement des violences sexuelles et sexistes et en facilitant la conciliation vie professionnelle/vie personnelle.

La loi du 19 juillet 2023 vise à accélérer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique en portant à 50% le quota obligatoire pour les primo-nominations féminines aux emplois supérieurs et de direction. Cette loi crée également un Index de l'égalité professionnelle mesurant les écarts de rémunération, l'accès à la promotion et la représentation des femmes.

Ce rapport 2025 s'inscrit dans ce contexte. Il a pour objectif de dresser un état des lieux des initiatives et des dispositifs mis en place par Laval Agglomération en matière d'égalité femmes hommes. Il analysera les résultats obtenus, les défis à relever et les perspectives d'avenir.

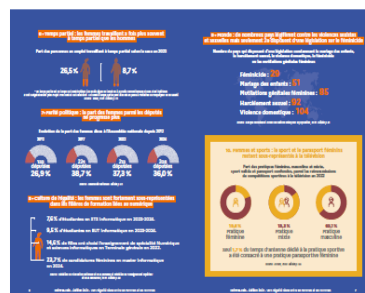
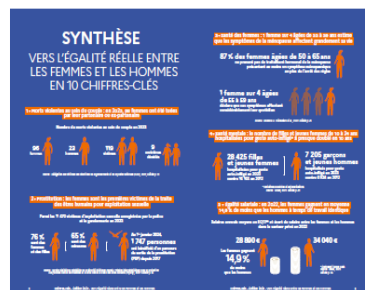
Pour ce faire, le présent rapport s'efforcera de présenter

- dans un premier temps, la situation en matière d'égalité femmes hommes au sein de Laval Agglomération.
- dans un second temps, le déploiement de la politique publique d'égalité femmes hommes à Laval Agglomération et les dispositions, dynamiques et actions enclenchées.

4

PRÉAMBULE : Synthèse des chiffres clés vers une égalité réelle entre les femmes et les hommes

Source : Chiffres-clés « Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes » Édition 2024



5



PRÉSENTATION des données RH

de la collectivité en matière d'égalité professionnelle femmes hommes

6

L'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES DANS LES FONCTIONS POLITIQUES

L'étude de la parité au sein des instances municipales permet de mesurer la place respective des élu·es et des élus au sein de l'exécutif, du conseil et des différentes commissions, et d'identifier les dynamiques de représentation qui structurent la vie politique locale.

Aucun changement n'est intervenu par rapport aux données de l'an dernier.

Laval Agglomération			
	Femmes	Hommes	Total
Président - Vice-présidents	6	10	16
Bureau communautaire	7	19	26
Conseil communautaire	26 titulaires 18 suppléantes	49 titulaires 10 suppléants	75
Commission transition économique et enseignement supérieur	32	29	61
Commission aménagement habitat et politique de la ville	17	33	50
Commission mobilité	19	26	45
Commission environnement	23	38	61
Commission culture	38	15	53
Commission sport	9	30	39
Commission actions sociales et santé	35	10	45
Commission ressources	12	29	41
Commission d'appel d'offres	1 titulaire 2 suppléantes	5 titulaires (avec Président) 3 suppléants	5 titulaires + PST 5 suppléant·es
Commission relative aux délégations de services publics	2 titulaires 1 suppléante	4 titulaires (avec Président) 4 suppléants	5 titulaires + PST 5 suppléant·es
Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)	11 titulaires 15 suppléantes	27 titulaires 23 suppléants	38 titulaires 38 suppléant·es

Points clés

- **Instances exécutives**
La parité progresse mais n'est pas atteinte dans les fonctions exécutives. Les femmes représentent 37,5 % des président·es et vice-président·es (6 femmes, 10 hommes), avec un président issu du sexe masculin. Au bureau communautaire, la part des femmes est de 26,9 %. Ce déséquilibre demeure fréquent au niveau national avec entre 20 et 25 % de femmes vice-président·es et 10 à 12 % de président·es. Laval Agglomération est donc en avance sur la moyenne nationale pour la féminisation de son exécutif, bien que le plafond de verre persiste pour la présidence. (source La Gazette des Communes)
- **Conseil communautaire**
Les femmes comptent pour 34,7 % des membres

titulaires, un taux qui progresse à 43 % en prenant en compte les suppléantes. Ce chiffre est supérieur à la moyenne nationale d'environ 35 % de femmes dans les conseils communautaires, illustrant le dynamisme local en faveur de la parité.

- **Commissions thématiques**
Des contrastes importants persistent : Certaines commissions se distinguent par une majorité ou quasi-parité féminine : économie/enseignement supérieur (52,5 % de femmes), culture (71,7 %), sport (60 %), actions sociales et santé (77,8 %), environnement (parité). Ces chiffres placent Laval Agglomération au-dessus de la moyenne nationale et témoignent d'une féminisation

avancée dans les secteurs culturels, sociaux et éducatifs. A contrario, la commission ressources (20,2 % de femmes) demeure très majoritairement masculine, reflétant une situation observée partout en France où les délégations financières, techniques et sportives restent difficiles d'accès pour les femmes.

- **Commissions spécialisées**
La sous-représentation des femmes reste notable dans les instances à caractère financier et stratégique :
- Commission d'appel d'offres : 16,7 % de femmes
- Commission délégations de services publics : 33,3 %
- CLECT : 28,9 % de femmes titulaires

Cela rejoint une tendance nationale où le partage des délégations stratégiques demeure inégal. Les sièges de suppléance en commissions rassemblent souvent une part féminine supérieure à celle des sièges titulaires. Laval Agglomération se distingue positivement par une féminisation plus forte de son exécutif et une parité supérieure à la moyenne nationale dans plusieurs commissions. Les déséquilibres les plus marqués concernent, comme ailleurs en France, les instances stratégiques et financières, domaine où la progression des femmes reste lente malgré la dynamique globale en faveur de la parité.

7

ÉGALITÉ FEMMES HOMMES DANS LES SERVICES DE LAVAL AGGLOMÉRATION

L'égalité constitue aujourd'hui un enjeu fondamental pour les collectivités territoriales, non seulement en tant que valeur essentielle de service public, mais également comme levier stratégique pour renforcer la cohésion, l'attractivité, et l'efficacité des équipes. Dans ce cadre, la Direction des ressources humaines (DRH) joue un rôle clé dans la mise en œuvre des politiques d'égalité au sein de la collectivité notamment par son plan d'actions pluriannuel 2023/2026 validé par arrêté le 2 août 2023.

Laval Agglomération emploie 566 agent-es au 31 décembre 2024 et se doit, à ce titre, de produire annuellement un Rapport social unique (RSU).

Ce rapport indique les moyens budgétaires et en personnel dont dispose la collectivité. Il inclut le bilan des recrutements et des avancements, des actions de formation, des demandes de travail à temps partiel ainsi que des conditions dans lesquelles la collectivité ou l'établissement respecte ses obligations en matière de droit syndical et de prévention des risques professionnels.

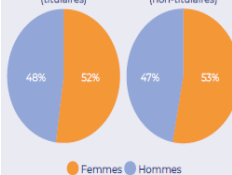
À ce titre, sont mises en avant les données relatives à la situation de l'égalité femmes hommes au sein de la collectivité. Cette présentation a pour objectif d'analyser l'état actuel des pratiques en matière d'égalité dans le volet ressources humaines de la collectivité.

La situation de l'égalité femmes hommes au sein de Laval Agglomération

En décembre 2024, Laval Agglomération comptait 607 agent-es dont 83 contractuel-les permanents et 41 contractuel-les non permanents.

Les effectifs sont répartis comme suit et prennent en compte uniquement les agent-es titulaires et contractuel-les sur des emplois permanents.

Répartition femmes hommes des effectifs (titulaires)



Répartition femmes hommes des effectifs (non-titulaires)

Genre	Pourcentage
Femmes	47%
Hommes	53%

Laval Agglomération emploie donc 566 agent-es permanents, dont 287 femmes (52%) et 262 hommes (48%). Cette répartition traduit une situation de parité globale, bien que la collectivité se situe en deçà de la moyenne nationale observée dans la fonction publique territoriale, où les femmes représentent 61 % des effectifs.

La situation de l'égalité femmes hommes par catégorie

20 % des agent-es sont de **catégorie A** et, parmi eux, **54 % sont des femmes**.

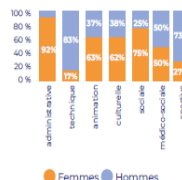
33 % des agent-es sont de **catégorie B** et, parmi eux, **63 % sont des femmes**.

47 % des agent-es sont de **catégorie C** et, parmi eux, **58 % sont des femmes**.

Au sein de Laval Agglomération, la moitié des agent-es appartient à la catégorie C (postes d'exécution), dont 59% sont des femmes. Dans les catégories supérieures, A et B (postes de responsabilité et d'encadrement), on observe une bonne répartition entre les femmes et les hommes.

La situation de l'égalité femmes hommes entre les différentes filières

Il est intéressant de voir plus précisément la configuration des effectifs au regard de chaque filière.



L'analyse par filières met en évidence une forte segmentation genrée des métiers. Les fonctions administratives et culturelles sont majoritairement féminisées, alors que les filières techniques et sportives demeurent largement masculines. La filière médico-sociale présente une répartition équilibrée, mais avec des effectifs limités.

Comparée aux tendances nationales, Laval Agglomération affiche une féminisation moindre dans les filières sociales, d'animation et médico-sociales, alors que la présence féminine est particulièrement réduite dans la filière technique (17 % à Laval Agglomération contre près de 40 % au niveau national). La parité globale constatée repose ainsi essentiellement sur la forte proportion de femmes dans l'administratif et la culture, qui compense la sous-représentation féminine dans les métiers techniques et du sport.

En conclusion, Laval Agglomération présente un niveau de parité global avec des déséquilibres persistants entre les filières. Les enjeux identifiés portent sur le renforcement de la mixité dans les filières techniques, d'animation et sportives ainsi que sur la consolidation des acquis dans les filières plus féminisées.

La situation de l'égalité femmes hommes dans les temps partiels

Répartition des agent-es à temps plein ou à temps partiel :



● Temps plein ● Temps partiel

Part des agent-es permanents à temps partiel selon le genre :

2% des hommes à temps partiel

7% des femmes à temps partiel

5% des agents sont à temps partiel

Le collectif de direction de la collectivité

Au 31 septembre 2025, le collectif de direction de Laval Agglomération, mutualisé avec celui de la Ville de Laval et du CCAS, se compose d'une directrice générale des services (DGS), de trois directeurs généraux adjoints et d'une directrice générale adjointe (DGA).

Par rapport à 2024, la structuration a évolué : on comptait alors une DGS et six DGA, répartis à parité entre trois hommes et trois femmes.

La réorganisation des directions a conduit à la suppression d'un poste de DGA, réduisant ainsi la composition de l'équipe de direction. Si la parité quantitative constatée en 2024 (50 % de femmes et 50 % d'hommes) n'est plus strictement atteinte, la présence d'une femme à la tête de la Direction générale ainsi que d'une DGA aux côtés de trois DGA masculins maintient une représentation féminine significative au sein de l'instance de gouvernance stratégique. Cette configuration traduit un équilibre encore fragile, où la diminution du nombre de postes pèse directement sur la répartition femmes-hommes et interroge la consolidation de la parité à moyen terme.



10

Le suivi du déroulement de la carrière et la réalisation des missions

Chaque agent-e de la collectivité voit sa situation personnelle suivie par un gestionnaire de carrière de la direction des ressources humaines afin de lui permettre de bénéficier des conseils les plus appropriés au déroulement de sa carrière.

La cellule de signalement et de suivi des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement moral et des discriminations.

À Laval Agglomération aucun signalement n'a été effectué en 2024.

Accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle.

Quatre agent-es ont bénéficié d'un accompagnement dont 75 % de femmes dont 25 % de catégorie C.

L'index professionnel

En application des articles L.132-9-3 et suivants du code général de la fonction publique, les décrets n° 2024-801 du 13 juillet 2024 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale et n° 2024-802 du 13 juillet 2024 relatif aux modalités de calcul des indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale, sont entrés en vigueur le 15 juillet 2024.

Si une collectivité obtient un score inférieur à 75 points, elle doit mettre en place des mesures correctives dans un délai de 3 ans, sous peine de sanctions financières (jusqu'à 1 % de la masse salariale).

Cet index est un outil important pour promouvoir une culture d'égalité et renforcer la transparence sur la situation des collectivités.

L'index professionnel sur l'égalité professionnelle de Laval Agglomération est passé de 88 points en 2023 à 93 points en 2024, soit une augmentation de 5 points.

Pour conclure, il apparaît important de mener un diagnostic plus approfondi afin d'avoir une analyse plus fine et complète de la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes à Laval Agglomération. Cette démarche permettra de mieux cibler les leviers d'action et d'adapter les politiques pour favoriser une réelle égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.



11



LES DONNÉES CLÉS SUR LE TERRITOIRE

Laval Agglomération compte 114 872 habitant·es sur 34 communes en 2022. Soit 56 091 hommes (55975 en 2021) et 58 781 femmes (58 699 en 2021).

Quelques données chiffrées sur le territoire de Laval Agglomération
(Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2022).

Part des familles selon leur composition Seuil d'utilisation à 2000 hab.				
	Nombre		%	
	Communauté d'agglomération Laval Agglomération	Pays de la Loire	Communauté d'agglomération Laval Agglomération	Pays de la Loire
Couples avec enfant(s)	12 258	435 190	38,8	40
Hommes seuls avec enfant(s)	906	30 251	2,9	2,8
Femmes seules avec enfant(s)	3 278	108 059	10,4	9,9
Couples sans enfant	15 161	513 846	48	47,3
Total	31 603	1 087 347	100	100

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2022

En France, près d'un quart des familles avec enfants mineurs sont monoparentales, dont plus de 80 % dirigées par des mères. Cette tendance nationale se retrouve à Laval Agglomération, où la part des familles monoparentales féminines demeure majoritaire. Cette réalité traduit une forte féminisation de la monoparentalité, souvent associée à des fragilités socio-économiques accrues.





La population féminine demeure plus touchée par l'absence de diplôme, mais tend à être plus présente à certains étages du supérieur court, alors que les hommes sont davantage représentés dans les diplômes professionnels intermédiaires et, dans une moindre mesure, aux niveaux supérieurs de l'enseignement long.



	Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel			
	Femmes	dont % temps partiel	Hommes	dont % temps partiel
Ensemble	21 788	22,6	21 869	6,8
15 à 24 ans	2 404	21,9	3 120	17,6
25 à 54 ans	16 031	21,6	15 692	4,5
55 à 64 ans	3 354	28	3 056	8,1

2011 2016 2022

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2022

En 2022, le temps partiel concerne 22,6 % des femmes contre 6,8 % des hommes, avec une forte hausse pour les mères de trois enfants ou plus. Il est plus fréquent chez les jeunes et les seniors, ainsi que dans les secteurs tertiaires féminisés (santé, éducation, nettoyage, restauration). La durée moyenne est de 23,2 heures hebdomadaires, souvent inférieure à 24 heures pour les ouvriers. Enfin, un quart des salariées à temps partiel y sont contraintes faute d'emploi complet. Les femmes l'expliquent surtout pour des raisons familiales et les hommes pour des études ou des activités complémentaires.

14

Salaire net mensuel moyen en équivalent temps plein par sexe et catégorie socioprofessionnelle					
	Salaire net EQTP mensuel moyen par CS (€)		Salaire net EQTP mensuel moyen F par CS (€)		Salaire net EQTP mensuel moyen H par CS (€)
	Communauté d'agglomération Laval Agglomération	Pays de la Loire	Communauté d'agglomération Laval Agglomération	Pays de la Loire	Communauté d'agglomération Laval Agglomération
Ensemble	2 458	2 436	2 223	2 221	2 624
Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés	4 048	3 911	3 405	3 491	4 415
Professions intermédiaires	2 521	2 524	2 348	2 345	2 667
Employés	1 925	1 925	1 897	1 900	2 004
Ouvriers	1 982	2 014	1 781	1 825	2 036

Source : Insee, Base Tous salariés - 2023

L'analyse des salaires nets en équivalent temps plein confirme la persistance d'écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, estimés à environ 15 % à Laval Agglomération comme au niveau régional. Ces disparités concernent l'ensemble des catégories socioprofessionnelles et demeurent particulièrement marquées chez les cadres (moins 1 010 euros pour les femmes soit moins 23 %). Ces constats s'inscrivent dans la tendance nationale où, malgré une réduction progressive des écarts au cours des dernières décennies, les inégalités salariales restent une réalité structurelle.

Taux de féminisation des emplois par statut et secteur d'activité				
	Salariées (%)		Non Salariées (%)	
	Communauté d'agglomération Laval Agglomération	Pays de la Loire	Communauté d'agglomération Laval Agglomération	Pays de la Loire
Ensemble	49,9	50	34,5	36,1
Agriculture	52,6	36,4	27,5	25
Industrie	30,5	32,1	20	31,2
Construction	13,3	15,3	5,2	5,7
Commerce, transports, service divers	47,3	47,5	73,5	40,2
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	71,4	72,3	59,8	62,3

2011 2016 2022

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire, lieu de travail - 2022

À Laval Agglomération comme dans les Pays de la Loire, la féminisation de l'emploi salarié atteint environ 50 %, mais demeure beaucoup plus faible dans le non-salariat (35 %). Les écarts sectoriels restent marqués : les femmes sont très présentes dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (plus de 70 %), tandis que la construction et l'industrie restent largement masculinisées, en particulier pour les emplois indépendants. Laval se distingue par une forte féminisation du salariat agricole, mais accuse un retard notable dans l'industrie non salariée. Ces résultats confirment la persistance d'une répartition sexuée du marché du travail.

15

LES DYNAMIQUES ENCLENCHÉES SUR LE TERRITOIRE DE LAVAL AGGLOMÉRATION

Au niveau de la culture



Théâtre de Laval :

Bien que géré en régie, le théâtre constitue pleinement le reflet et l'expression de la politique culturelle de Laval Agglomération et de son engagement pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

En effet, en 2025, plusieurs actions ont été menées par le Théâtre de Laval Agglomération pour promouvoir l'égalité femmes hommes et sensibiliser à la thématique féministe dans le spectacle vivant.

L'exposition Redonnez Corps de Marline Gohier, comprenant des portraits et récits de femmes, ainsi que la programmation de l'opéra à Splot du Théâtre de Poche (Belgique) le mardi 4 mars, ont permis d'aborder ces thématiques auprès du public.

La question du féminisme était également au cœur du spectacle *Sauvez le monde, pas de problème*, diffusé au lycée Réaumur le 15 mai 2025.

L'engagement du Théâtre de Laval pour l'égalité femmes hommes se traduit par une vigilance constante sur les projets accompagnés : pour la saison 2025/2026, 50 % des projets programmés sont codirigés ou coécrits partiellement ou par une femme.

Par ailleurs, une formation de prévention autour des violences sexuelles et sexistes dans le spectacle vivant a été accueillie au sein de la structure.

Enfin, un projet d'adaptation de la bande dessinée *Peau d'Homme* de Zamzin est en préparation pour novembre 2025, portant sur la question de l'émancipation féminine.

16

Théâtre Les 3 Chênes :

Le projet artistique et culturel du Théâtre Les 3 Chênes veille chaque année à une présence équilibrée des femmes et des hommes dans sa programmation (sur le plateau, dans les équipes artistiques). Les spectacles accueillis aux 3 Chênes abordent également les thèmes de la diversité et de l'égalité.

Par ailleurs, chaque saison porte une attention particulière à la place des femmes dans la création artistique et à sa visibilité. En écho, un nouveau temps fort dans le cadre de la Journée Internationale des droits des femmes a vu le jour en mars 2025 avec un programme de spectacles, table-ronde et rencontres. Cet événement qui a accueilli plus de 300 personnes sur deux jours sera reconduit en 2026.



Conférence « Les femmes actrices » au Conservatoire



Concert « Plurielles » au théâtre des trois chênes.

Le Quarante et le conservatoire :

L'équipe de la direction du Conservatoire à Rayonnement Départemental est composée à 60 % de femmes. Toutes les disciplines proposées sont accessibles à tous les élèves et ne font l'objet d'aucune distinction de genre. Dans le cadre de l'ouverture du Quarante, une réflexion spécifique a par ailleurs été engagée afin d'intégrer la question de l'égalité femmes hommes dans le fonctionnement et la programmation du lieu.

Les objectifs poursuivis s'articulent autour de trois axes principaux : favoriser une découverte non genrée des pratiques culturelles et positionner le Conservatoire comme ressource de référence sur ce sujet à l'échelle du territoire, lutter contre le sexisme dans les pratiques culturelles et artistiques, et enfin valoriser et accompagner les acteurs locaux mobilisés en faveur de l'égalité femmes hommes et de la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Au cours de l'année 2024-2025, plusieurs actions ont été menées en ce sens. Les publics scolaires de l'agglomération ont été sensibilisés à la pratique de la danse, avec une attention particulière portée à l'accès non genré, ce qui a permis d'augmenter la participation des élèves masculins. Le concert « Plurielles » a été organisé au Théâtre des 3 Chênes dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes, puis proposé au lycée Rousseau auprès des élèves.

Un atelier de chant consacré aux femmes compositrices en musique actuelle a également été conduit dans ce même établissement. Des projets d'action culturelle intégrant la question du genre, comme le projet *Prélude* autour du spectacle *Moldonne de Leila Ka*, ont vu le jour. Enfin, le nouveau projet d'établissement du Conservatoire a été élaboré en intégrant explicitement la dimension égalité femmes hommes.

Pour l'année 2025-2026, de nouvelles perspectives se dessinent. Une formation de rentrée a été proposée les 2 et 3 septembre 2025 à l'ensemble de l'équipe du Conservatoire, animée par l'association Colosse aux pieds d'argile, autour des violences sexistes et sexuelles. Cette formation comprendra également une sensibilisation aux questions d'éthique, en vue de l'élaboration d'une charte éthique de l'établissement d'ici juin 2026. Par ailleurs, le Conservatoire développera des ateliers en mixité choisie, en partenariat avec des associations locales, afin de dépasser la seule question de l'égalité femmes hommes et de promouvoir plus largement la mixité et l'inclusion.

17



La direction santé publique et handicap a sensibilisé les agents municipaux

» Département sport pour tous

Laval Agglomération accompagne activement les initiatives menées par les clubs pour promouvoir le sport au féminin et conduit également ses propres actions.

• Service des piscines

• Le service des piscines a reconduit en 2024 son action «Octobre Rose»

• Football : Laval Agglomération soutient le Stade Lavallois à travers :

- le développement d'une section sportive féminine de haut niveau,
- la féminisation de ses instances dirigeantes.

Par ailleurs, des créneaux spécifiques sur les terrains synthétiques du territoire sont réservés aux équipes féminines et aux sections sportives scolaires de football.

» Direction santé publique et handicap

À travers le Contrat Local de Santé (CLS), Laval Agglomération met en œuvre chaque année des actions de prévention à dimension égalitaire, telles que la campagne Octobre Rose dédiée à la lutte contre les cancers féminins et Novembre Bleu consacrée à la santé masculine. Ces actions mobilisent l'ensemble des communes du territoire et contribuent à sensibiliser largement la population.



LE DÉPARTEMENT VALORISATION, ATTRACTIVITÉ ET PARTICIPATION

Le département Valorisation, Attractivité et Participation de l'Agglomération contribue activement à la mise en œuvre des objectifs de la politique Égalité femmes hommes. Ses actions s'articulent autour de trois axes majeurs :

» **La communication institutionnelle** : les supports de communication de l'Agglomération veillent à une représentation équilibrée des femmes et des hommes, tant dans les visuels que dans les contenus éditoriaux. Les publications mettent en lumière les parcours et initiatives féminines sur le territoire, et la sélection des images, témoignages et citations reflète la diversité des rôles et des engagements.

» **La participation citoyenne** : la démarche participative de l'Agglomération s'attache à garantir une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les instances consultatives et les démarches de concertation. Une attention particulière est portée à la diversité des publics invités à s'exprimer afin de favoriser une participation inclusive et représentative.



CONCLUSION

Le rapport 2025 sur l'égalité femmes-hommes à Laval Agglomération met en évidence des progrès mais aussi des déséquilibres persistants, en particulier dans les filières techniques et les instances stratégiques où la représentation féminine demeure fragile. Au-delà de ce constat, il souligne surtout que l'égalité entre les femmes et les hommes ne se limite plus à un principe, mais s'affirme comme une politique publique transversale qui irrigue les services, la culture, la santé et l'action sociale. L'égalité réelle reste un horizon à atteindre, qui suppose un engagement collectif et durable afin de faire de Laval Agglomération un territoire encore plus inclusif et plus juste.

Hôtel communautaire
1, place du Général Ferrié
Laval

02 43 49 46 47

agglo-laval.fr     

Florian Bercault : On continue avec le rapport sur la situation territoriale en matière de développement durable.

ENVIRONNEMENT

- **CC118 – RAPPORT 2024 SUR LA SITUATION TERRITORIALE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Rapporteur : Louis Michel

La France a renforcé son engagement dans le développement durable par la révision de la Constitution, avec la charte de l'environnement et de façon opérationnelle par la promulgation des lois "Grenelle".

C'est dans ce cadre que le décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rend désormais obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.

Les objectifs de développement durable (ODD) de l'agenda 2030, adopté en 2015 par les 193 États membres de l'ONU, sont la clé d'entrée de ce document, avec une priorité accordée au changement climatique.

Cinq objectifs stratégiques sont mis en avant :

- avancer vers une mobilité décarbonée ;
- améliorer les performances environnementales des équipements publics ;
- faire bon usage des outils numériques ;
- renforcer la place de la nature en ville et favoriser une consommation durable ;
- impliquer ses communes membres et les acteurs de la collectivité.

Ce rapport est présenté préalablement aux orientations budgétaires et la délibération correspondante permet d'attester de son existence et de sa présentation à l'assemblée délibérante.

Le rapport est joint en annexe.

Louis Michel : *Merci, Monsieur le Président. Le rapport annuel de développement durable (RDD) est un outil d'orientation préalable au débat budgétaire. Il poursuit trois objectifs : un outil de transformation des politiques publiques, un outil d'accompagnement au changement en interne et complémentaire à d'autres démarches, et un outil d'évaluation des politiques publiques. La lutte contre le réchauffement climatique et l'adaptation climatique constitue un axe prioritaire débouchant sur cinq finalités : un territoire décarboné, un territoire durable, un territoire social et solidaire, un territoire en mutation, et un territoire sobre, dans l'esprit de la « sobriété heureuse » de notre ami Pierre Rabhi.*

Un territoire décarboné : la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère. Vers une décarbonation des transports pour réduire les émissions. Développement de la mobilité durable (bus électriques, vélos, adaptations majeures du réseau TUL), et des infrastructures cyclables et piétonnières certainement. Réduire l'empreinte carbone des équipements, des bâtiments et des actions de la collectivité.

Action majeure 2024 : Le plan Climat d'Adaptation (PCAET), mettre en œuvre la transition énergétique, avec une action forte, le bassin de la piscine Saint-Nicolas a fait peau neuve. Action majeure pour 2025-2026 : le schéma directeur des énergies renouvelables (SDENR), vers une flotte automobile décarbonée. Un territoire sobre, la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources. La reconquête et la préservation de la biodiversité. Action majeure 2024 : Laval Agglo, territoire engagé pour le vivant avec les 14 actions du contrat Territoire Engagé pour le Vivant (TEV) avec la région. Actions majeures 2025-2026 : la mise en œuvre du contrat TEV, schéma d'accueil du bois de l'Huisserie. Poursuivre la démarche de gestion intégrée de la ressource en eau à l'échelle de l'agglomération. Action majeure 2024 : construction de l'usine des eaux. Action majeure 2025-2026 : la réhabilitation de la station d'épuration de Louvigné, début du déploiement de la télérelève des compteurs d'eau potable. Réduction des déchets et compostage de proximité. Action majeure 2023: Slogan « Moins de gaspillage plus de compostage ». Action majeure 2024-2025: le déploiement maximal des filières à responsabilité élargie des producteurs (REP). Un territoire durable : l'épanouissement de tous les êtres humains. Favoriser la transition agricole et alimentaire vers une agriculture saine et durable. Actions majeures 2024 : le projet alimentaire territorial Alterfixe engagé en Mayenne et qui a couvert toute la Mayenne, cette année, un fonds d'aide mutualisons les initiatives entre agriculteurs et mangeurs (MIAM), et le défi des familles à alimentation positive (FAAP) des foyers en passant par une assiette durable, et en incitant les consommateurs à s'orienter vers une alimentation saine et de qualité. Actions majeures 2025-2026 : mode de gouvernance et conseil local pour l'alimentation avec son lancement l'autre jour avec plus de 40 à 50 personnes dans les Halles de Laval, et l'Observatoire territorial des communes. Soutenir et accompagner les entreprises au développement économique durable. Actions majeures 2024 : le projet rail-route de Saint-Berthevin, le salon AGIR, événement RSE des acteurs engagés, et puis la mutation de la Fonderie de Port-Brillet. Un territoire social et solidaire : la cohésion et la solidarité entre les territoires et les générations. Définir les priorités accordées par Laval Agglomération en termes de développement de l'habitat en intégrant les enjeux de sobriété foncière dans le cadre du zéro artificialisation nette (ZAN). Lancement du 5^e programme local de l'habitat ; Logements sociaux : avec un travail étroit avec les 3 bailleurs du territoire. La prise en compte de la biodiversité dans les projets d'habitat. Et la requalification du parc de logements privés. Agir en faveur d'un territoire de plein emploi : apporter une nouvelle réponse à ceux qui n'arrivent pas à accéder à l'emploi durable. Dispositif « Territoires zéro chômeur de longue durée. Clause sociale d'insertion : un tremplin pour l'emploi durable. Participer activement à la lutte contre la désertification médicale. Action majeure 2024 : Il y a eu un référent santé dans les 32 communes, la santé environnementale au cœur du contrat local de santé. Action majeure 2025-2026 : Formations sur les compétences psychosociales et sur les polytraumatismes liés aux parcours migratoires. Préserver la qualité du vivre ensemble. Action majeure 2024 : le conservatoire engagé dans une démarche environnementale ; salles éclairées à 100 % au LED. Action majeure 2024-2025: Rédaction d'une charte verte des bibliothèques. Prévenir la pauvreté par l'éducation et l'emploi. Un ambitieux schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et innovation (SLESRI), Une maison de l'étudiant sur le campus. Un territoire en mutation, vers une économie circulaire et durable, les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables. Des projets pour diminuer les inégalités alimentaires, augmenter l'emploi et l'attractivité dans les quartiers de la politique de Laval : PRIR à Saint-Nicolas : Le lancement nouvelle phase de rénovation de Kellerman. La résidentialisation Pavement-Galaxie. La mise en œuvre de la ferme urbaine. Vers la sobriété foncière : Laval Agglomération territoire pilot. Actions majeures 2024 : Porte Aubépin pour poumon vert à préserver, et puis le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) avec un cap sur le développement durable. Action majeure 2025-2026 : Poursuite de la révision générale du PLUi et du SCOT ; sensibilisation des élus et habitants à la sobriété foncière. Voilà, Monsieur le Président, le Rapport de Développement Durable (RDD), synthétique.

Florian Bercault : *Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des remarques à ce rapport de Louis Michel ? Je vous propose là aussi de voter pour en prendre acte.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 118 / 2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2025

RAPPORT 2024 SUR LA SITUATION TERRITORIALE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Louis Michel

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la circulaire n°DEVD1121712J du 3 août 2011 du ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement, relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Considérant que Laval Agglomération doit procéder à la rédaction du rapport en matière de Développement durable joint en annexe,

Qu'il convient d'en prendre acte au conseil communautaire,

Que Laval Agglomération poursuit ses actions en faveur du développement durable,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article unique

Le conseil communautaire prend acte du rapport 2024 qui dresse le bilan de son action 2024 menée au regard des cinq finalités du développement durable et met également en perspective les actions des années 2025 et 2026. Ce rapport, en annexe, constituera un guide lors du débat d'orientations budgétaires.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



Rapport

~ ANNUEL ~

2024

SUR LE

DÉVELOPPEMENT

DURABLE

Sommaire

Introduction

Les 5 finalités du développement durable 04

Les 17 objectifs du développement durable 05

01 Un territoire décarbonné

La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

1.1 Mobilité 07

1.2 Bâtiments 09

1.3 Environnement 10

02 Un territoire sobre

La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources

2.1 Biodiversité 13

2.2 Eau et assainissement 16

2.3 Gestion et prévention des déchets 18

03 Un territoire en mutation vers une économie circulaire et durable

Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

3.1 Agriculture et alimentation 21

3.2 Économie 24

04 Un territoire social et solidaire

La cohésion et la solidarité entre les générations et entre les territoires

4.1 Habitat 27

4.2 Emploi 29

4.3 Santé 30

4.4 Culture et sport 32

4.5 Enseignement supérieur 34

05 Un territoire durable

L'épanouissement de tous les êtres humains

5.1 Politique de la ville 37

5.2 Urbanisme 38

Rapport annuel 2024 Laval Agglomération /
Sur le développement durable
Directeur de publication :
Florent Bernault, Président de Laval Agglomération
Directrice de Département Valorisation,
Attractivité et Participation : Sophie Ciron
Maquette et mise en page :
Sandwich Communication

Laval Agglomération
1, place du Général Féraud - 53000 Laval, Coches
Tél. : 02 43 49 46 47 - www.agglo-laval.fr
Courriel : laval-agglo@agglo-laval.fr

Édition : Octobre 2025

Avant-propos

Laval Agglomération s'engage depuis plusieurs années dans une démarche ambitieuse de transition écologique, sociale et économique, au service d'un développement durable et solidaire de son territoire.

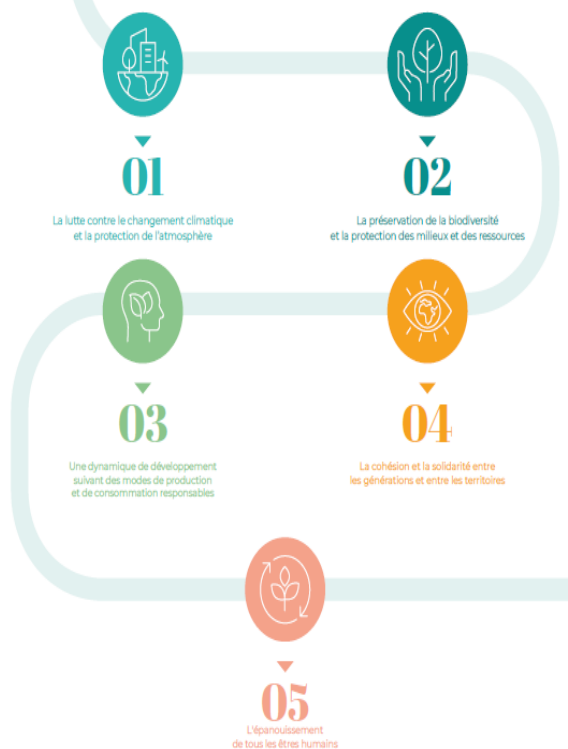
Face à l'urgence climatique, à la nécessité de préserver les ressources naturelles et à l'exigence d'un mieux-vivre pour tous, la communauté d'agglomération a choisi d'agir avec détermination. Mobilité décarbonnée, rénovation énergétique, préservation de la biodiversité, gestion durable de l'eau, valorisation des déchets, transition alimentaire, sobriété foncière, inclusion sociale et santé publique : autant de leviers qui traduisent une vision globale du développement durable, intégrée à toutes les politiques publiques locales.

Ce rapport annuel sur le développement durable 2025 illustre la vitalité de cet engagement collectif et la cohérence de l'action publique menée en 2024 pour répondre aux grands défis de notre époque. Il met en lumière des actions concrètes et mesurables, qui illustrent la capacité de Laval Agglomération à innover, expérimenter et anticiper les transformations nécessaires pour un territoire sobre en carbone, riche en biodiversité, solidaire dans ses projets.

Cette dynamique s'appuie sur la mobilisation des 34 communes membres, des acteurs économiques et associatifs, ainsi que sur la participation active des habitants. Ensemble, nous construisons un territoire plus résilient, attractif et équitable, capable de conjuguer performance économique, justice sociale et respect de l'environnement.

Ce rapport en présente le bilan des actions menées en 2024 et répertorie les orientations et projets engagés pour 2025-2026. Il met en lumière la mobilisation collective qui les a rendus possibles en témoignant du travail quotidien mené par l'ensemble des acteurs du territoire - habitants, associations, agents et partenaires - pour faire de Laval Agglomération un territoire attractif, responsable et durable.

Les 5 finalités du développement durable :



4

Les 17 objectifs de développement durable :



5



La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

Les collectivités territoriales jouent un rôle déterminant tant dans l'effet d'entraînement qu'elles peuvent avoir (bâtiments, mobilités...) que par les décisions qu'elles prennent au quotidien, par exemple dans le domaine de l'énergie : sobriété, efficacité et énergies renouvelables.



VERS UNE DÉCARBONATION DES TRANSPORTS POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

- Développer les mobilités sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.
- Favoriser la multimodalité sur le territoire pour offrir des alternatives à la voiture.
- Renforcer de manière équilibrée l'offre de transports en commun sur l'ensemble du territoire.
- Développer les voies cyclables et piétonnes.
- Développer une offre cyclo famille en connexion avec les voies vertes - Vélo Francette.
- Offrir un accès et choix de mobilité pour toutes et tous.
- Décarboner nos déplacements.
- Assurer le vivre-ensemble et préserver le cadre de vie.
- Mettre en place une politique de stationnement adaptée à la place de la voiture aujourd'hui et demain.

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



LANCEMENT DU PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ (PDMS)

Pour concrétiser ses ambitions sur le volet de la mobilité, Laval Agglomération a souhaité se doter d'un Plan de Mobilité Simplifié pour les dix années à venir (2026-2036). Objectifs : répondre aux enjeux sociaux de la mobilité ; couvrir l'ensemble du territoire en intégrant ses spécificités et en s'articulant avec les territoires voisins ; faire l'état des lieux des actions existantes et définir les actions à mettre en place en faveur d'une mobilité plus durable et solidaire ; intégrer les actions des partenaires et acteurs du territoire (autres collectivités, entreprises...) ; prendre en compte et contribuer aux politiques plus transversales. Une étude conduite par l'entreprise Systra a donné lieu à trois comités de pilotage, un comité technique, une concertation du public de septembre à octobre 2024, et un document d'état des lieux. Ce diagnostic est consultable en ligne sur le site de l'agglomération.

#mobilités



AUTRES PROJETS RÉALISÉS EN 2024

- » **Acquisition de bus électriques** et mise au norme du dépôt des TUL pour accueillir les bus dotés d'énergie plus verte.
- » **Adaptation du réseau** de septembre 2023 pour une offre plus adaptée et mise en place d'une nouvelle ligne régulière (L).
- » **Réalisation du Projet 1 avenue de Chanzy** avec mise aux normes des carrefours à feux Saint-Melaine et Industrie.
- » **Réaménagement** Bd Léon Bollée, ZI des Touches : bande cyclable et création d'une voie verte à la place d'une ancienne voie ferrée désaffectée.
- » **Accompagnement financier** d'aménagements cyclables communaux.

POURSUITE DE L'ACQUISITION DE VÉLOS EN LOCATION LONGUE DURÉE ET EN VÉLOS ATYPIQUES

Laval Agglomération a étoffé son pool de VÉLA (vélos électriques en location longue durée), avec 46 vélos à assistance électrique classiques. Par ailleurs, 14 vélos cargo ont été mis à disposition des usagers. L'agglo a également maintenu son aide de 300 € à l'achat d'un vélo cargo.

ACTIONS 2025-2026

- » **Poursuite de l'acquisition de bus électriques.**
- » **Évolution du réseau TUL** avec création d'une nouvelle ligne (M) reliant l'Huissierie à Tassinay en passant par l'Hôpital.
- » **Déploiement du Plan de Mobilité Simplifié (PdMS).**
- » **Accompagnement financier de nouveaux aménagements cyclables communaux.**
- » **Continuité de l'acquisition de vélos en location longue durée** et de vélos atypiques.
- » **Participation au passage inférieur RD 962.**
- » **Lancement des études du projet 2 Avenue de Chanzy.**

#bâtiments



RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DES ÉQUIPEMENTS, DES BÂTIMENTS ET DES ACTIONS DE LA COLLECTIVITÉ

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

- » Faire de Laval Agglomération, un territoire producteur d'énergies plus propres et renouvelables.
- » Tendre vers un territoire à énergie positive et neutre en carbone.

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



LE BASSIN DE LA PISCINE SAINT-NICOLAS A FAIT PEAU NEUVE

Les travaux de gros entretien de l'équipement ont été poursuivis en 2024 : changement des linéaires des grilles des goulottes, réparation de plus de 100 m² de carrelage pour stopper les déperditions d'eau et endiguer une surconsommation de produits de traitement, remplacement de la centrale de traitement d'air de la Halle bassins et des systèmes de gestion du traitement d'eau. Grâce à ces installations, la consommation d'énergie est optimisée, réduisant ainsi considérablement l'impact sur l'environnement.

ACTION 2025-2026

- » **Dépôt TUL** : remplacement du système de production de chaleur au Gaz par une chaudière à granulés.
- » **Construction d'ombrières photovoltaïques** sur 4 sites.



VERS UNE GESTION DURABLE ET DÉCARBONÉE DE LA COLLECTIVITÉ

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

► **Faire de Laval Agglomération, un territoire autonome et résilient,** producteur d'énergies plus propres et renouvelables.

► **Tendre vers un territoire à énergie positive et neutre en carbone.**

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



LE PCAET : METTRE EN ŒUVRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE LOCALE 2024-2029

► Les 5 orientations stratégiques du Plan Climat-Air-Énergie Territorial :

- Mobiliser pour relever le défi climatique.
- Développer l'éco-mobilité et la vie de proximité.
- S'adapter aux changements climatiques pour garder une qualité de vie.
- Transformer nos activités économiques, et agricoles pour un développement local soutenable et résilient.
- Devenir plus autonome en maîtrisant nos consommations et notre production d'énergie.

► 49 actions pour :

- Réduire nos consommations énergétiques.
- Développer les énergies renouvelables.
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre générées par nos activités.
- Améliorer la qualité de l'air que nous respirons au quotidien.
- Adapter le territoire aux changements climatiques que nous percevons déjà.

#environnement

UN COT POUR ACCÉLÉRER LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET

Afin d'accélérer la mise en œuvre des ambitions du PCAET, Laval Agglomération a signé un Contrat d'objectif territorial (COT) de 4 ans (2022-2026) avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Une première phase du contrat a déjà permis à notre collectivité d'améliorer la gouvernance interne, de faire l'état des lieux de la performance de ses politiques sur le volet climat-air-énergie et sur le volet économie circulaire, et d'élaborer un programme d'actions permettant de renforcer sa politique en matière de transition écologique et bas carbone. La seconde phase du COT entamée en 2024, a consisté à mettre en œuvre le plan d'action "objectifs régionaux" et à en mesurer les impacts (réduction GES, réduction des consommations d'énergies fossiles, préservation des ressources et de la biodiversité, etc.).

LES CONSEILLERS EN ÉNERGIE PATRIMOINE À PIED D'ŒUVRE

Depuis 2017, les Conseillers en Énergie Patrimoine (CEP) accompagnent les communes de Laval Agglomération dans leurs projets d'amélioration de leur patrimoine bâti. En 2024, ils ont suivi une vingtaine de projets d'amélioration énergétique sur le territoire, dont celui de la rénovation globale de l'école Suzanne Sens à Ahuillé. Ces travaux ont permis de diviser par deux la facture énergétique (étiquette B) et de réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre du site (étiquette A).

ACTIONS 2025-2026

► Un schéma directeur énergies des bâtiments communautaires (SDE)

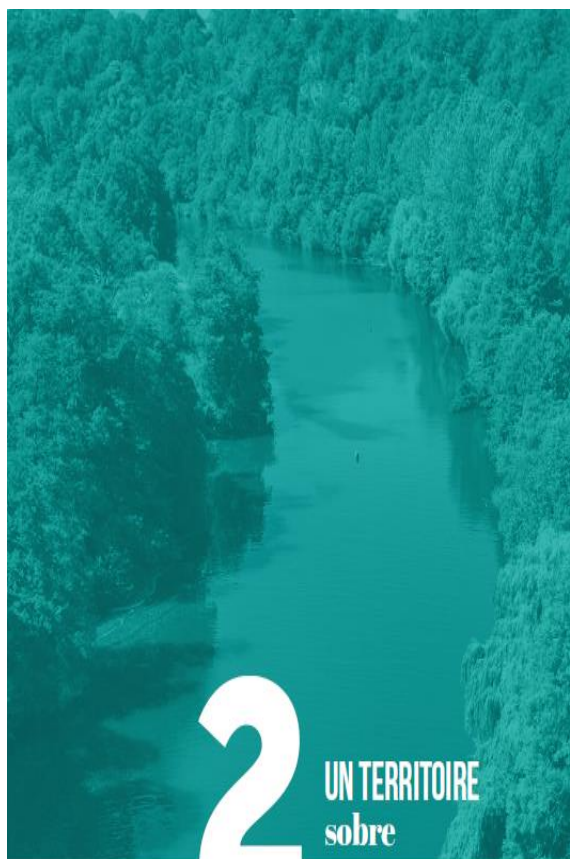
Une stratégie de gestion énergétique du patrimoine bâti communautaire a été élaborée, ainsi qu'une programmation de travaux de performances et de confort à court, moyen et long termes. Cela comprend notamment : la conduite d'audits énergétiques sur 5 sites, l'expérimentation d'un dispositif de sobriété, et la définition d'un plan pluriannuel "patrimoine autonome en énergie et neutre en carbone".

► Le schéma directeur des énergies renouvelables (SDÉnR)

Un schéma directeur visant à structurer le déploiement, ambitieux mais réaliste, des énergies renouvelables sur le territoire de Laval Agglomération a été défini. Le développement du mix énergétique du territoire à partir des multiples ressources énergétiques renouvelables territoriales (biomasse-bois et déchets, géothermie, solaire, éolien) a été défini, en s'appuyant sur toutes les forces vives du territoire : collectivités dont communes, entreprises et citoyens. Ce schéma a pour ambition d'accompagner et de participer à la réalisation d'unités de production énergétique aux retombées positives pour le territoire, et intégrées dans notre paysage.

► Vers une flotte automobile décarbonnée de notre collectivité

En complément de la politique territoriale de mobilité alternative, Laval Agglomération poursuit son plan d'optimisation et de verdissement. Elle étudie une meilleure mutualisation de véhicules entre services, voire entre collectivités, en remplaçant progressivement ses véhicules thermiques par des véhicules électriques ou des vélos et des incitations à une mobilité partagée.



UN TERRITOIRE sobre

La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources

Nos activités et modes de vie reposent sur un système non viable de ponction des ressources et de rejets de déchets. La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources doivent se traduire par des actions de préservation de la diversité des habitats écologiques et des paysages, de lutte contre les pollutions des milieux (eau, air, sols), de gestion écologiquement rationnelle des déchets et d'éducation.

12



VERS LA RECONQUÊTE ET LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

À savoir : un extrait du rapport GIEC Pays de la Loire établissait en juin 2022 que 40 % des poissons, 30 % des oiseaux et amphibiens, 24 % de la flore, 21 % des reptiles et 10 % des mammifères se trouvent menacés d'extinction en Pays de Loire.

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

Mise en œuvre du Contrat Nature, un plan d'actions d'une durée de 3 ans en faveur de la biodiversité. Il sera labellisé Territoire Engagé pour la Nature (TEN) en reconnaissance de l'engagement du territoire en faveur de la biodiversité.

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



VALIDATION DU SCHEMA D'ACCUEIL DU BOIS DE L'HUISSERIE 2024-2028

Ce schéma, proposé par l'ONF, a été validé au Conseil communautaire du 21 mai 2024. Alors que le bois de L'Huisserie est le plus grand site naturel ouvert au public sur le territoire de Laval Agglomération, ce Schéma d'accueil propose différentes actions afin de concilier la préservation de la biodiversité et le maintien des usages. Parmi les principaux axes de ce programme d'action : encadrer les pratiques actuelles et futures afin de garantir la protection de la biodiversité et la qualité paysagère de l'espace naturel sensible du bois de L'Huisserie ; sensibiliser le plus grand nombre à la protection de l'environnement par la découverte ludique et pédagogique de la forêt, de la faune et de la flore ; proposer un accueil de qualité au sein de l'Espace Naturel Sensible du bois de L'Huisserie en diversifiant et en améliorant l'offre existante.

Une convention de partenariat lie Laval Agglomération et le Conseil Départemental de la Mayenne qui finance une partie des actions dans le cadre de leur politique sur les Espaces naturels sensibles (ENS).

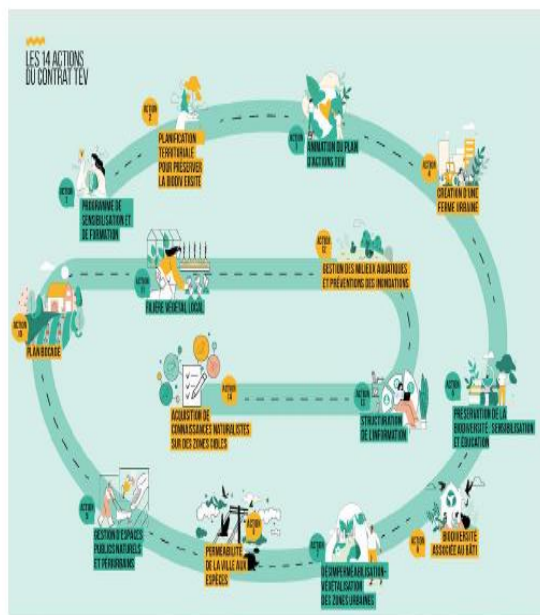
13

LAVAL AGGLO : TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LE VIVANT (TEV)

Le programme d'action biodiversité de Laval Agglo, dénommé "Territoire engagé pour le vivant" a été validé par le Conseil communautaire du 25 novembre 2024. La traduction financière de cette démarche est le Contrat Nature signé avec la Région des Pays de la Loire et dont l'objectif est le financement de la mise en œuvre du programme d'actions. Ce programme s'appuie sur des actions déjà existantes (Schéma d'accueil du Bois de l'Huisserie, sciences participatives, éducation à la nature, contrat eau des syndicats de rivières...) et s'intègre à d'autres plans portés par l'agglomération, tels que le Contrat d'Orientement Territorial (COT), le Plan Alimentaire Territorial (PAT) ou encore le Contrat pour la réussite de la Transition Écologique (CRTE). Le Contrat Nature facilitera l'accès aux cofinancements potentiels. La majorité des actions est portée par Laval Agglomération et ses communes membres. Ce plan d'actions vise à aller vers l'exemplarité de la collectivité en matière de préservation de la biodiversité ; s'appuyer sur l'existant ; accompagner les collectivités ; appuyer le changement ; acculturer ; donner envie d'agir ; travailler ensemble avec tous les acteurs (publics, privés, habitants).

RÉALISATION DE L'ÉTUDE DE LA FONCTIONNÉLITÉ ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE (EFET)

Cette étude, réalisée par l'entreprise Terroiko, fut une étape importante pour Laval Agglomération qui s'est engagée à intégrer la biodiversité dans sa planification territoriale en se dotant d'un outil d'aide à la décision pour appliquer la séquence Éviter-Réduire-Compenser (ERC). Cette démarche, apparue dans le droit français en 1976 et renforcée en 2013 et 2016, est désormais prépondérante pour l'intégration des enjeux environnementaux dans les projets et la planification. Au cours de la vie d'un projet ou d'un plan, la séquence ERC constitue une logique de réflexion censée améliorer le projet avec pour objectif l'atteinte de l'absence de perte nette associée, via l'élaboration du projet de moindre impact. Des cartes avec des indicateurs d'évitement ont été produites afin de guider l'aménagement durable du territoire de Laval Agglomération.



14

ACTION 2025-2026

TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LE VIVANT (TEV)

- ▶ Mettre en place un **programme de sensibilisation et de formation** à destination des élus et des agents.
- ▶ Faire de la **protection de la nature un sujet incontournable** s'agissant de l'aménagement à l'échelle de la planification, de la réglementation et de l'opérationnel.
- ▶ Sensibiliser et éduquer à la **préservation de la biodiversité**.
- ▶ **Préserver et améliorer la biodiversité** dans le cadre de la gestion d'espaces publics naturels et périurbains.
- ▶ Inciter à la **prise en compte et à l'intégration de la faune associée au bâti** lors des interventions sur l'existant et dans le cadre de projets de constructions.
- ▶ **Désimperméabilisation-Végétalisation des zones urbaines** (bourgs et villes).
- ▶ Rendre la ville perméable aux espèces - trame "biodiversité urbaine".
- ▶ **Plan Bocage**.
- ▶ **Filière végétal locale**.
- ▶ **Structurer l'information** concernant les bases de données pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagements.
- ▶ **Inventaires naturalistes** (en fonction des résultats de l'étude de fonctionnalité écologique).

ÉTUDE DE LA FONCTIONNÉLITÉ ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

- ▶ **Diffusion des cartes d'alerte** sur les outils métier Arcopole PRO.
- ▶ **Sensibilisation des agents et des élus**.
- ▶ **Diffusion des résultats de l'étude** aux partenaires (StoryMap).

SCHÉMA D'ACCUEIL DU BOIS DE L'HUISSERIE

- ▶ **Orienter / Structurer l'accueil des groupes** (Cours d'orientation, événements, associations, écoles...).
- ▶ **Interdire l'accès aux véhicules motorisés** sur la partie Est de la forêt.
- ▶ **Sécuriser les traversées de la route de L'Huisserie et de la D1** (entre la voie douce et la forêt).
- ▶ **Fermer les parkings D1 et route de L'Huisserie**.
- ▶ **Limiter l'accès dans la partie cœur de forêt** identifiée dans le schéma spatial.
- ▶ **Améliorer le balisage**.
- ▶ **Limiter les sentiers sauvages**.
- ▶ **Protéger les principales mares**.
- ▶ **Rédiger et diffuser une Charte des bonnes pratiques du bois**.
- ▶ **Informier le public** sur les différentes sorties ou événements pédagogiques sur le bois.
- ▶ **Sensibiliser les groupes**.
- ▶ **Mettre en place un sentier d'interprétation évolutif et interactif** sur la biodiversité du Bois et l'évolution du climat.
- ▶ **Animer au sein de la forêt des sorties pédagogiques tous publics**.
- ▶ **Indiquer les entrées dans l'Espace Naturel Sensible**.
- ▶ **Étudier la faisabilité pour le devenir du patrimoine bâti de la Blancherie**.
- ▶ **Actualiser et remplacer les panneaux d'accueil existants**.
- ▶ **Favoriser l'éco-mobilité**.
- ▶ **Améliorer l'offre de sentier existant**.
- ▶ **Rénover le parcours santé (CRAPA)**.
- ▶ **Entretien du mobilier**.

15



#eau et assainissement

#eau et assainissement

ACTION 2025-2026

PREMIERS ESSAIS DE LA NOUVELLE USINE DE CHANGÉ ET MISE EN SERVICE AU PREMIER TRIMESTRE 2026

Les premiers essais et tests sur la future usine de Changé vont être réalisés à l'automne 2025. Les agents vont petit à petit s'approprier les équipements et leur fonctionnement. La bascule de l'ancienne usine vers la nouvelle aura lieu au premier trimestre 2026.

RÉHABILITATION ET AGRANDISSEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION DE LOUVIGNÉ

Dans un contexte de transition écologique et de gestion durable des ressources, la station d'épuration de Louvigné, réhabilitée et agrandie, sera livrée à l'été 2026. L'objectif est double : gérer l'arrivée de volumes supplémentaires et réduire l'impact environnemental.

DÉBUT DU DÉPLOIEMENT DE LA TÉLÉRÈLÈVE DES COMPTEURS D'EAU POTABLE

En 2026, débutera le déploiement de la télérelève des compteurs suivis par le service des Eaux de Laval Agglomération suite à la mise en place du réseau LoraWan par le SMO Mayenne Très haut débit.

AUTOSURVEILLANCE DES REJETS D'EAU DE PLUIE

En 2024, des équipements d'auto-surveillance ont été mis en place pour mieux connaître nos rejets par surverse (trop plein des postes de relevage, déversoir d'orages en ville). Au total, plus de 20 points de mesure permettent de connaître en temps réel les déversements.

UN PLAN D'ACTION POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

Un plan d'action pour protéger les aires d'alimentation de 4 captages du territoire est en cours, avec l'appui du JAVO (Syndicat Jouanne, Agglo Laval, Vicoin et Ouette). Ce plan est constitué d'actions de connaissance, physiques et de qualité de l'eau des captages, d'usages des exploitations agricoles sur ces zones de captage, de sensibilisation de la profession agricole et de diagnostics des exploitations.

RÉPONDRE AUX ENJEUX DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DE L'OPTIMISATION DU PATRIMOINE EN DIMINUANT LES FUITES

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

» Poursuivre la démarche de gestion intégrée de la ressource en eau à l'échelle de l'agglomération.

» Promouvoir une plus grande équité territoriale et améliorer le service quotidien offert aux habitants.

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



CONSTRUCTION DE L'USINE DE CHANGÉ ET POSE DES CONDUITES DE REFOULEMENT

Le chantier de la nouvelle usine d'eau potable a suivi son cours avec le groupement d'entreprises composé d'OTV (filiale de Véolia), Feljas et Masson, Eiffage Construction, SPIE Industrie et tertiaire et Eurovia Atlantique. Cette usine assurera une qualité de l'eau et une gestion quantitative optimale. En complément le réseau de refoulement vers les réservoirs principaux de Laval a été posé, dont un passage sous la Mayenne et un autre sous la voie ferrée. Ce réseau va sécuriser l'alimentation en eau potable de la ville de Laval et des communes de la première couronne.



#gestion et prévention des déchets

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Résolument engagée en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, Laval Agglomération a réalisé des diagnostics de gaspillage alimentaire dans 7 restaurants. Deux sessions d'ateliers cuisine et des jeux anti-gaspi vers les particuliers ont également été proposés.

Le passage à la collecte toutes les deux semaines des ordures ménagères résiduelles a permis une réduction de 5% par rapport à la production de 2023.

DE MULTIPLES ACTIONS POUR ENCOURAGER LA RÉDUCTION DES BIODÉCHETS

- Compostage individuel : 80 sessions de formations effectuées sur l'année, 2432 composteurs distribués (+22% par rapport à 2023), 49% de couverture de l'habitat pavillonnaire.
- Acquisition broyeur de végétaux pour broyage en déchèteries et mise à disposition de broyat en déchèteries pour les particuliers sur 134 journées, pour un volume de 20 000 m³.
- Compostage partagé : 34 nouvelles installations accompagnées de plusieurs sessions de formation des habitants et des sessions complémentaires proposées lors d'événements variés.

INDICATEURS DE SUIVI

- 1 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles en moins par rapport à 2023.
- 2432 nouveaux foyers équipés en composteurs.
- 1 foyer pavillonnaire sur 2 pratique le compostage.
- 34 nouvelles installations de compostage partagé.
- Augmentation du taux de valorisation des déchets : 92 % contre 86 % en 2023.

RÉDUCTION DES DÉCHETS ET DÉVELOPPEMENT DU COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :
Réduire la production de déchets et repenser les modalités de collecte sur le territoire :

- Penser le déchet comme une ressource et développer les outils de réemploi (ressourcerie, recyclerie, broyage, compostage, etc.).
- Développer l'économie circulaire.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire.
- Accompagner la dynamique «zéro déchet».

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



LA SENSIBILISATION DE PROXIMITÉ EN CHIFFRES

- 57 animations grand public : 2162 personnes sensibilisées.
- 148 animations scolaires et périscolaires : 1932 enfants sensibilisés.
- Lancement d'un concours de vidéos en stop-motion sur le tri des déchets avec 4 Espaces Jeunes.
- Six projets de structures locales ont obtenu un financement de Laval Agglomération à hauteur de 5 684 € pour des actions de prévention des déchets.

À LA RENCONTRE DU GRAND PUBLIC

En juin 2024, Laval Agglo a participé à Planète en Fête en proposant un Escape-game Mission SR-OD sur la prévention des déchets, en tenant un stand de sensibilisation au compostage et au jardinage au naturel. Un autre autour du désencombrement de sa maison et de sa garde-robe, en animant le jeu « Ça en jette ! », un conte sur la découverte des bestioles du compost. En septembre 2024, Laval Agglomération a aussi participé au Mois du Climat. Parmi les actions proposées : un vide-jardin à Port-Brillet avec un stand de jardinage au naturel, une distribution de composteurs et de broyat, une zone de gratuité, une exposition « Soyons Maitres, Consommons Bien ! ». Au Centre d'Initiation à la Nature (CIN) du Bois de l'Huisserie, une exposition et des jeux pédagogiques ont été proposés aux petits et grands.

ACTION 2025-2026

- Déploiement maximal des filières REP en déchèteries pour optimiser le tri et la valorisation des déchets.
- Poursuite de la location d'un Escape Game "SR-OD" et prêt de l'outil à différentes structures du territoire.
- Poursuite du développement des aires de compostage partagé.
- Poursuite des distributions de composteurs individuels.
- Organisation d'actions : vide-jardin à L'Huisserie, stands de sensibilisation dans de nombreux événements sur le territoire (gestes de tri, jardinage au naturel, réemploi, réparation, actions anti-gaspillage, collecte de téléphones en partenariat avec Ecosystem pendant le Tour de France).





Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Revoir nos modes de consommation et de production non viables au profit de modes moins polluants, moins prédateurs en termes de ressources et de milieux, de risques sur l'environnement, sur la santé des êtres vivants est un pré-requis de développement durable.



FAVORISER LA TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE. SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE Saine ET DURABLE

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

Elaborer un projet alimentaire co-construit avec les acteurs du territoire : les 34 communes du territoire, les agriculteurs, les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, la société civile, les acteurs ESS, les habitants du territoire, etc.

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



ALTERFIXE MAYENNE : OEUVRER POUR L'INSTALLATION DE NOUVELLES PME AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE

En 2024, le projet Alterfixe Mayenne a accompagné l'installation de nouveaux agriculteurs en Mayenne, en particulier les personnes non issues du milieu agricole. Porté par la CIAP 53 et les PAT locaux (GAL Haute Mayenne, GAL Sud Mayenne et Communauté de communes des Coëvrons), ce projet a permis de proposer 3 week-ends thématiques et un grand camp d'été en 2025. Le premier week-end à Montflours a réuni 12 candidats, combinant visites de fermes à céder, rencontres d'acteurs agricoles, débats et moments conviviaux. L'initiative favorise la transmission des fermes, enjeu crucial sur notre territoire ainsi que la souveraineté alimentaire locale.

#agriculture et alimentation

AVEC LE FONDS D'AIDE MIAM, LES TERRITOIRES RURAUX DEVIENNENT LES MOTEURS DE LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

Avec le fonds MIAM du Projet Alimentaire de Territoire (PAT), Laval Agglomération a fait le pari audacieux du bien manger local, de la transition agricole et de la souveraineté alimentaire. 9 projets pilotes ont été financés en 2024, portés par des coopératives, des fermes, des collectifs : logistique décarbonée, accès aux produits locaux, promotion de l'agriculture biologique, stockage de lait cru pour la vente directe, mobilisation citoyenne autour des terres agricoles, etc. Les projets devaient être collectifs, innovants et promouvoir des produits locaux/biologiques. La collectivité a décidé de renouveler ce fonds d'aide pour l'année 2025.

DÉFI FAAP : DES FOYERS DE LAVAL AGGLO PASSENT À L'ASSIETTE DURABLE

Le défi Foyers à Alimentation Positive (février à juin 2024) porté par le PAT a réuni 60 habitants de Laval Agglomération des quartiers Laval Nord, Saint-Nicolas et dans la commune de Port-Brillet pour adopter une alimentation locale, biologique et durable tout en maîtrisant le budget des foyers inscrits. Ateliers cuisine, nutrition, visites de fermes et marchés ont rythmé le programme. Coordonné par le CNAM bio 53, il a renforcé le lien social entre les habitants, favorisé la mise en place de circuits courts en direct auprès des producteurs et œuvré pour plus de sensibilisation écologique sur les habitudes de consommation et d'achat des habitants du territoire.



22

#agriculture et alimentation

ACTION 2025-2026

MODE DE GOUVERNANCE ET CONSEIL LOCAL POUR L'ALIMENTATION

De prochains ateliers du PAT sont prévus en 2025 et 2026 en vue de définir concrètement la gouvernance à opérer au sein du PAT de Laval agglomération. Ainsi, les différentes instances de gouvernance en cours de construction, tel qu'un Conseil Local d'Alimentation, auront pour objectif la facilitation d'une dynamique de coopération intersectorielle et la poursuite du cap stratégique du PAT de Laval agglomération. Le modèle de gouvernance retenu sera présenté en bureau communautaire pour validation des élus.

OBSERVATOIRE TERRITORIAL DES COMMUNES

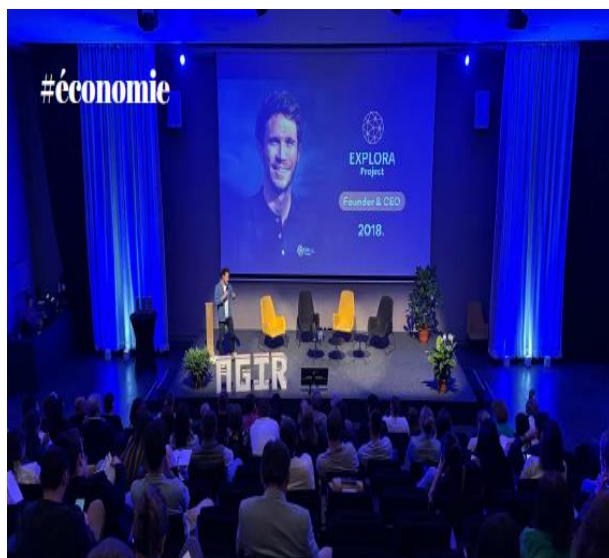
Le Projet Alimentaire Territorial de Laval agglomération s'attellera en 2025-2026 à la réalisation de la fiche action dédiée à l'identification et la protection des biens communs du territoire, à savoir : la biodiversité, les terres agricoles, la qualité de l'eau de l'air. Pour ce faire, un observatoire territorial sera créé spécifiquement et permettra aux habitants de connaître les données locales sur ces sujets et de défendre la nécessité de protéger le vivant et la qualité de notre environnement.

DIAGNOSTIC ET ANALYSE DU SYSTÈME ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE

Cette action aura lieu courant 2025 avec une restitution publique prévue auprès de tous les acteurs de la chaîne alimentaire concernés par le PAT ainsi que les habitants. Ce diagnostic est un incontournable pour mieux comprendre les enjeux de production et de consommation sur notre territoire et agir concrètement pour favoriser l'accélération de la transition agricole. Il permettra également à la collectivité de candidater auprès du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire pour obtenir la reconnaissance du niveau 2, suite logique après sa phase d'émergence opérée entre 2021 et 2024.



23



LIMITER LES IMPACTS NÉGATIFS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET AMÉLIORER LEUR ENVIRONNEMENT, QU'IL SOIT HUMAIN, SOCIAL OU NATUREL

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

Utiliser les investissements publics et subventions comme leviers de transformation grâce aux clauses sociales et environnementales et à l'éco-conditionnalité des aides.

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



PROJET RAIL-ROUTE DE SAINT-BERTHEVIN

Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour une plateforme de transport combiné rail-route a été lancé en 2024. Conçue pour allier efficacité, logistique et ambition environnementale, cette plateforme s'articulera autour de deux principales activités : la logistique automobile, avec l'acheminement de châssis de véhicules destinés à des industriels du secteur, et le transport combiné de divers industriels locaux souhaitant décarboner leur activité.

SALON AGIR : L'ÉVÉNEMENT RSE DES ACTEURS ENGAGÉS

La 2^e édition du salon AGIR ! (Acteurs Générateurs d'Impact Responsable) à destination d'un public de professionnels était consacrée cette année au thème "Impulser l'attractivité par la responsabilité sociale des entreprises - RSE", une idée selon laquelle les entreprises doivent exercer leur activité conformément aux principes et politiques qui ont un impact positif sur la société et l'environnement. Les 28 stands du Village des acteurs ont accueilli 236 participants. Six ateliers ont été proposés et 1 conférence a été animée par Stanislas Cruau, fondateur d'Explora Project.

#économie

FONDERIE DE PORT-BRILLET : DES OPPORTUNITÉS À SAISIR !

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par Laval Agglo (propriétaire du site depuis 2022) et Laval Mayenne Aménagements, pour la zone sud de la fonderie qui a vocation à accueillir des entreprises et de la formation. Objectif : donner une nouvelle vie à cet espace à haute valeur patrimoniale, tout en répondant aux enjeux de développement actuels.

Laval Agglomération souhaite ainsi attirer des projets qui stimuleront l'activité économique locale, créeront des emplois et développeront l'attractivité du site. Depuis la fermeture du site en 2011, la nature a repris ses droits et de nombreuses espèces s'y sont installées, oiseaux, reptiles ou encore chauves-souris. Parmi les espèces recensées, cinq sont protégées. Plusieurs bâtiments seront donc laissés en état afin de préserver l'habitat de ces espèces.

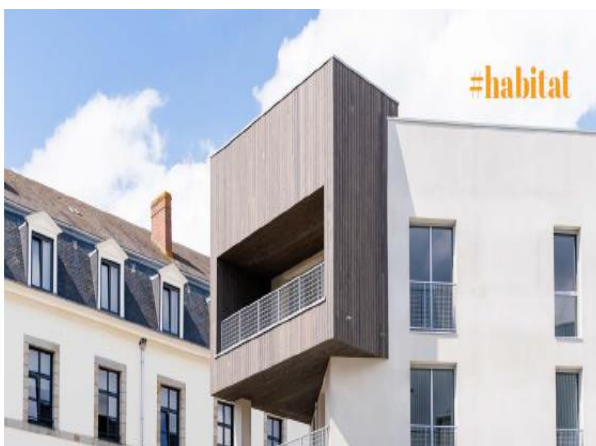




La cohésion et la solidarité entre les générations et entre les territoires

Cette finalité est complémentaire et interagit avec celle visant l'épanouissement humain : logement et politique foncière, urbanisme convivial et cadre de vie agréable, accès égal aux services urbains, rénovation urbaine et revitalisation rurale, solidarité intercommunale.

26



DÉVELOPPER L'HABITAT EN INTÉGRANT LES ENJEUX DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE DANS LE CADRE DE LA ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN)

Limiter les impacts négatifs des activités économiques et améliorer leur environnement, qu'il soit humain, social ou naturel.

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

- Proposer une offre de logements diversifiée, permettant un parcours résidentiel pour chaque habitant du territoire.
- Produire des logements sociaux de façon équilibrée et diversifiée sur tout le territoire de l'agglomération.
- Rénover énergétiquement les ensembles de logements vieillissants.

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



LANCEMENT DU 5^e PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Document stratégique de programmation pour répondre aux besoins en logement sur le parc public et privé sur 6 ans, ce PLH encadre l'amélioration du parc existant et la construction d'une offre nouvelle, tout en apportant des réponses adaptées aux populations spécifiques.

LOGEMENTS SOCIAUX : UN TRAVAIL ÉTROIT AVEC LES 3 BAILLEURS DU TERRITOIRE

Pour le développement des offres nouvelles sur le parc public, 3 bailleurs principaux travaillent sur notre territoire : Méduane Habitat, Mayenne Habitat et Podeliha. En 2024, 173 logements sociaux ont fait l'objet d'un agrément et 25 PSLA ont été conventionnés. Les subventions correspondantes s'élèvent à près de 2 M€ dont 1,1 M€ par Laval Agglomération pour un montant prévisionnel de travaux de 28,2 M€.

LA BIODIVERSITÉ PRISE EN COMPTE DANS LES PROJETS D'HABITAT

Une convention entre Laval Agglo, MNE et les 3 bailleurs sociaux a fait l'objet d'une délibération du Conseil communautaire. Elle permet la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'habitat des bailleurs. Des diagnostics écologiques sont alors réalisés afin d'identifier les espèces présentes sur les sites et prévoir les mesures d'évitement ou d'adaptation à envisager.

27



#habitat

UNE REQUALIFICATION DU PARC PRIVÉ

» Dernière année de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (264 logements du parc privé améliorés : 88 pour de l'adaptation à la perte d'autonomie et 175 rénovations énergétiques avec un gain énergétique moyen de 67%) et de la Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique repris dans le Pacte territorial.

» Préparation du Pacte territorial (2025-2029) avec 3 volets : communication, information / conseil, orientation / accompagnement.

» Engagement des aides pour un montant total de : 335 000€ : travaux d'énergie en complément des aides de l'Anah / travaux d'énergie dans le cadre d'une accession / projets d'isolation avec des matériaux biosourcés pour tous les propriétaires / audits énergétiques pour les copropriétés.

» Actions "Aller vers" à destination des propriétaires de logements vacants : envoi de 600 courriers, 38 logements visités par un architecte et conseiller France Rénov', 24 logements potentiellement remis sur le marché de l'immobilier.

» Actions "Aller vers" à destination des propriétaires de pavillons des années 1960-1980 avec une animation "thermo façade" à Saint-Berthevin : 50 participants à la réunion publique sur la rénovation énergétique des maisons et 11 ménages ayant bénéficié d'une thermo façade.

» Signature de nouvelles conventions avec Mayenne Nature Environnement pour la prise en compte des espèces protégées lors des travaux, et le CAUE pour l'accompagnement des propriétaires de logements vacants.

» Défi Énergie, Eau, Santé auprès de 40 ménages, animé par Synergies.

» Traitement des procédures de mise en sécurité (prise de 4 arrêtés de mise en sécurité).

ACTIONS 2025-2026

» Poursuite de l'élaboration du PLH 5 avec un travail partenarial avec l'ensemble des acteurs et élus des 34 communes.

REQUALIFICATION DU PARC PRIVÉ

» Mise en œuvre du Pacte territorial (2025-2029) pour l'effectivité du service public à l'amélioration de l'habitat : communication, information, conseil personnalisé, accompagnement au projet de travaux, un dispositif animé par Soliha 53.

» Aides aux travaux d'énergie à destination des investisseurs et syndicats de copropriétés : aux projets prenant en compte les ressources renouvelables (matériaux biosourcés, énergies solaire et bois) à destination de tous les propriétaires quels que soient leurs revenus ; aux audits énergétiques pour les copropriétés.

» Poursuite des actions "Aller vers" avec les propriétaires de logements vacants (accompagnement par un architecte et conseiller France Rénov' pour une aide à la décision) ; les propriétaires de pavillons des années 1960-1980 (proposition de thermographies et réunion publique sur la rénovation énergétique des maisons) ; et les syndicats de copropriété.

» Renouvellement des conventions avec Mayenne Nature Environnement, CAUE, ADIL, Echobat.



#emploi

AGIR EN FAVEUR D'UN TERRITOIRE DE PLEIN EMPLOI ET APPORTER UNE NOUVELLE RÉPONSE AUX HABITANTS QUI N'ARRIVENT PAS À ACCÉDER À L'EMPLOI DURABLE

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

» Apporter des réponses à la problématique du chômage de longue durée.

» Favoriser l'insertion par l'emploi.

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



LAVAL GRAND SAINT-NICOLAS : TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

Avec l'ouverture de Val'orisonS 53, Entreprise à But d'Emploi (EBE), 28 personnes privées durablement d'emploi ont pu retrouver un emploi en CDI, à temps choisi, sur des activités adaptées à leurs envies et à leurs compétences. Parallèlement, plus de 15 habitants du quartier ont également retrouvé un CDI dans des entreprises du territoire, grâce au travail partenarial et à la dynamique enclenchée par le projet. Les personnes concernées affichaient en moyenne près de 5 ans de privation d'emploi avant leur embauche. L'expérimentation TZCLD confirme son rôle dans la lutte contre le chômage de longue durée, mais aussi dans la redynamisation sociale et économique du quartier de Laval Grand Saint-Nicolas.

CLAUDE SOCIALE D'INSERTION : UN TREMPLIN POUR L'EMPLOI DURABLE

La loi Climat et Résilience (promulguée en 2021) a renforcé la place des considérations sociales dans la commande publique. En 2024, les facilitatrices "clause sociale" de Laval Agglomération ont mené une campagne de sensibilisation auprès des donneurs d'ordres. Objectif : faire connaître l'offre d'accompagnement proposée aux acheteurs, aux entreprises et aux participants. Faciliter la clause sociale permet de créer un lien direct entre l'insertion des personnes éloignées de l'emploi et les achats responsables. En 2024, elle a permis la réalisation de 44 555 heures d'insertion, soit un véritable tremplin vers l'emploi durable pour les participants.





PARTICIPER ACTIVEMENT À LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION MÉDICALE POUR DONNER L'ACCÈS AUX SOINS DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ À TOUS

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

- » S'engager pour un centre hospitalier performant.
- » Soutenir les projets de maison de santé labellisés pour garantir une offre de soins de proximité et de qualité pour tous.

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



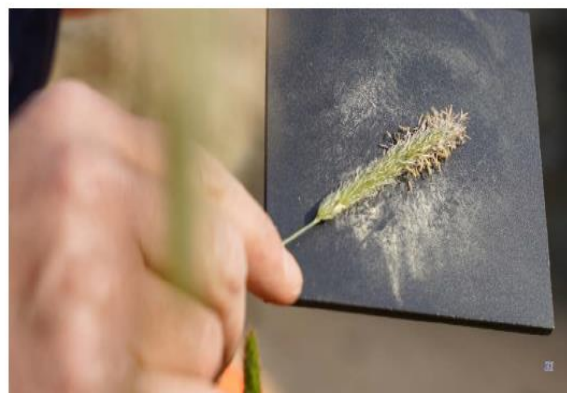
DÉS RÉFÉRENTS SANTÉ DANS 32 COMMUNES

Véritables relais sur les territoires pour faciliter l'organisation du déploiement du Contrat local de santé à l'échelle des 34 communes de Laval Agglomération, ces référents santé se réunissent deux fois par an pour des réunions de travail et d'information animé par la coordinatrice du CLS sur les thématiques de prévention et de santé publique. Ils ont pour mission d'être les relais d'information sur la santé auprès des habitants et des professionnels dans la commune. Objectif : proposer des actions de prévention santé en fonction des besoins et des demandes exprimées par la population.

LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE AU CŒUR DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

En 2024, les 5 axes du contrat local de santé (CLS) ont été présentés et des actions concrètes ont été menées sur le territoire :

- » Une campagne de mesure de gaz radon dans les logements des particuliers sur le secteur ouest de Laval Agglomération (distribution de 300 dosimètres lors de réunions d'information publiques permettant aux habitants d'évaluer leur risque radon et d'y remédier au besoin). Plus globalement, les obligations réglementaires relatives à la qualité de l'air intérieur, notamment dans les ERP, ont été abordées et des propositions d'achat commun d'équipements (capteurs) ont permis une approche concertée de ces démarches.
- » La promotion du pollinarium sentinelle de Laval en direction des professionnels de santé et des habitants du territoire.
- » Des actions de formation PSSM (Premiers secours en santé mentale) aux partenaires du territoire pour participer à la dé-stigmatisation des personnes porteuses de troubles psychiques.
- » Des actions d'information au grand public sur la prévention de suicide dans plusieurs communes de Laval agglomération, en partenariat avec les associations et services concernés par cette thématique.
- » La promotion d'une alimentation saine en direction des étudiants.



#santé

ACTION 2025-2026

- » Déploiement de l'action de mesure du gaz radon sur le secteur est de Laval Agglomération.
- » Mise en place d'une formation sur les compétences psychosociales pour les professionnels de l'enfance et de l'adolescence.
- » Mise en place de formation sur les polytraumatismes liés aux parcours migratoires au bénéfice des agents du département petite enfance, rythme de l'enfant et du pôle ados de la mairie de Laval.
- » Mise en place d'un fond de concours pour soutenir les projets communaux de maisons de santé.



PRÉSERVER LA QUALITÉ DU VIVRE ENSEMBLE

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

- Construire une offre culturelle et sportive en s'appuyant sur un maillage d'équipements et d'associations de proximité.

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



LE CONSERVATOIRE ENGAGÉ DANS UNE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

Le projet d'établissement du conservatoire à rayonnement départemental (CRD) est désormais engagé dans une démarche globale autour de la responsabilité sociétale des organisations (RSO). Celle-ci permet d'appréhender les impacts sociétaux et environnementaux contemporains dans son fonctionnement. Il s'agit notamment de développer une approche particulière qui concilie la richesse des propositions de l'établissement, et une organisation et planification des activités prenant en compte les problématiques de mobilité des usagers. Le respect des temps de vie fait ainsi partie intégrante de la démarche, permettant d'ancrer le conservatoire dans la réalité des temps de vie de son territoire.

DES SALLES ÉCLAIRÉES À 100 % AU LED

Les équipements de spectacle vivant de l'agglomération ont évolué pour répondre aux enjeux de transition écologique afin de, notamment, baisser la consommation électrique. Ainsi, les installations et le parc lumière du Théâtre de Laval et du Théâtre les 3 chènes ont terminé leur transformation en 100 % Led.

ENVIE SAUVAGE, UNE IMMERSION AU COEUR DU VIVANT

Le Théâtre des 3 Chènes de Loiron-Ruillé propose désormais un nouveau rendez-vous artistique faisant rimer nature et culture : Envie sauvage. Le temps d'un week-end, les spectateurs sont plongés au cœur des natures humaines, animales, végétales et ancestrales, sources d'inspiration et d'émerveillement dans des créations artistiques.



#culture et sport

ACTION 2025-2026

CULTURE

- Rédaction d'une charte verte des bibliothèques
- Partage et extension de la démarche sur l'accueil des équipes artistiques et du public (circuit court, bio...)

SPORT

- Renforcement de l'apprentissage de la natation au sein des piscines et formation des nageurs aux bases du sauvetage aquatique, via l'organisation d'une formation de 4 à 6 sessions annuelles de qualification "surveillant de baignade BAFAP" correspondant à plus de 60 stagiaires.



PRÉVENIR LA PAUVRETÉ PAR L'ÉDUCATION ET L'EMPLOI

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

- » Améliorer l'offre de formation supérieure et de développement des compétences sur le territoire.
- » Améliorer les conditions de vie des étudiants lavallois (logement, restauration, santé, social).
- » Accueillir des filières et des formations d'excellence ouvertes à tous, et notamment des classes préparatoires.
- » Permettre à tous les publics de trouver une solution de formation (école de la deuxième chance).
- » Mettre en place des formations de niveau « master » en collaboration étroite avec l'enseignement public et l'enseignement privé.
- » Promouvoir et favoriser les formations en apprentissage.

34

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



UN AMBITIEUX SCHÉMA LOCAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET INNOVATION (SLESRI)

Le SLESRI (Schéma Local de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et Innovation) pour la période 2023-2028 a été validé en 2024.

Il poursuit trois ambitions :

- » développer une offre de formation attractive en répondant aux besoins du territoire ;
- » consolider les activités de recherche et développement structurantes pour le territoire ;
- » renforcer les facteurs de rayonnement et d'attractivité du territoire.

7 établissements d'enseignement supérieur et de recherche (public ou privé) en sont partenaires : Le Mans Université (IUT et faculté de Droit), l'ESIEA, l'ESTACA, l'Université Catholique de l'Ouest, l'ENSAM et l'École de design.

ÇA AVANCE DU CÔTÉ DE LA MAISON DES ÉTUDIANTS !

En 2024, le projet de construction d'une maison des Étudiants s'est affiné, en même temps que la programmation du campus mutualisé sur la Maison de la Technopole Aménagement du campus de l'Aubépin.

L'idée est de concevoir une Maison des Étudiants offrant des services adaptés, de qualité et accessibles aux plus de 6 000 étudiants que Laval accueille chaque année.

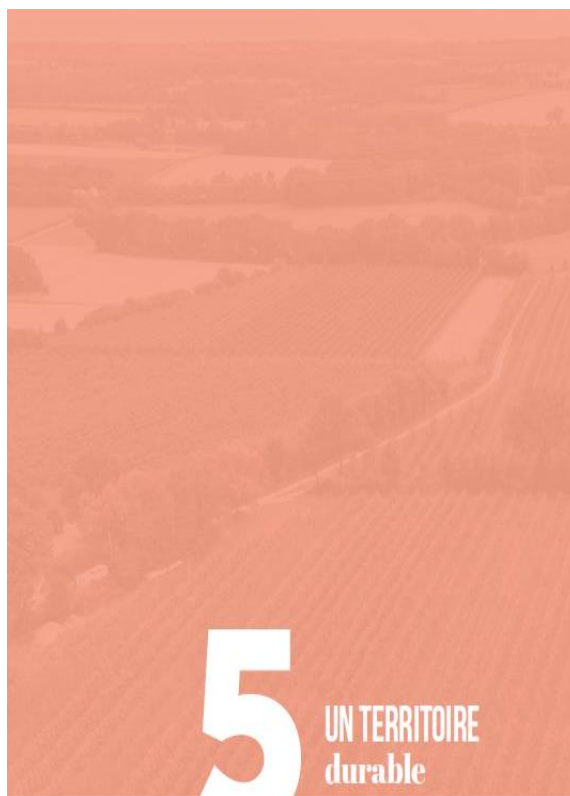
Objectif : accompagner au mieux les étudiants dans leurs démarches et leur vie quotidienne.

Cette maison se situera au cœur de l'environnement préservé avec l'aménagement d'un éco-campus porte de l'Aubépin.

#enseignement supérieur



35



L'épanouissement de tous les êtres humains

Les collectivités territoriales jouent un rôle particulier car elles sont au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations : satisfaction des besoins essentiels pour tous (logement, eau potable, santé, environnement sain), éducation et formation tout au long de la vie, lutte contre la pauvreté et contre toute forme d'exclusion, participation des habitants et des usagers.

36



RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ET AUGMENTER L'ATTRACTIVITÉ DE LA VILLE

Définir les priorités accordées par la ville de Laval en termes de développement de l'habitat en intégrant les enjeux de sobriété foncière dans le cadre de la Zéro artificialisation nette (ZAN).

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

» Désenclaver les quartiers prioritaires de la ville en créant les conditions d'une plus grande mixité sur le territoire de Saint-Nicolas. Plus de 100 millions d'euros de travaux programmés sur la ville de Laval et l'agglomération.

» Favoriser le logement, la mixité sociale et une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance :

- mixité sociale dans tous les quartiers : du centre-ville aux quartiers prioritaires,
- retrouver des habitants à travers des constructions concertées, diversifiées et durables,
- rendre désirable les quartiers prioritaires avec et pour les habitants et futurs habitants.

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



ÇA AVANCE À SAINT-NICOLAS !

» Ouvrir le territoire de Saint-Nicolas sur la ville, rénover le parc bâti, proposer un nouveau cadre de vie en associant les habitants dans la dynamique du projet :

- Lancement des travaux du Contrat de Ville 2024 – 2030.
- Achèvement de travaux sur la rénovation – résidentialisation dans le cadre du PRIIR Saint-Nicolas.
- Livraison de la Cocconière (Méduane Habitat) : 119 logements rénovés et 29 logements créés en 2024.
- Livraison Kellermann (Mayenne Habitat) : 318 logements rénovés entre 2020 et 2023 et 166 logements en 2024.

ACTION 2025-2026

PRIIR SAINT-NICOLAS

» Lancement d'une nouvelle phase de rénovation/résidentialisation de Kellermann par Mayenne Habitat avec les bâtiments I, J, M et N représentant 116 logements.

» Lancement de la rénovation/résidentialisation des résidences Pavement-Galaxie par Méduane Habitat représentant 333 logements (52 logements seront démolis dans cette opération et 32 seront créés en surélévation de bâtiments existants).

» Mise en œuvre de la Ferme Urbaine à la Plaine d'aventure et lancement de la production.

37



EXPÉRIMENTER LE "TERRITOIRE PILOTE DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE"

CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE FONCIÈRE VERS LE ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE EN 2050

CONCEVOIR DES AMÉNAGEMENTS URBAINS PROPOSANT LA MIXITÉ DES FONCTIONS (HABITAT, SERVICES, COMMERCE, MOBILITÉS)

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE

Définir les priorités accordées par Laval agglomération en termes de développement économiques et construire la boîte à outils de cette stratégie en intégrant les enjeux de sobriété foncière dans le cadre du ZAN.

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE



PORTE DE L'AUBÉPIN, LE POUMON VERT À PRÉSERVER

Le projet de réorganisation de la zone comprise entre la gare de Laval et la Technopole a passé une nouvelle étape avec la réalisation d'un plan guide. Organisé autour de 6 enjeux, il préfigure la transformation des espaces à horizon 2030 pour permettre le développement d'activités économiques, étudiantes et sportives tout en sauvegardant la nature.

SCOT ET PLUI UNIQUE : CAP SUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Lancées en juin 2024, les révisions de nos documents stratégiques d'urbanisme, Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), ont marqué l'année. Pour accompagner Laval Agglomération, le bureau d'études Citanova a été retenu pour sa méthode participative, au plus près des réalités territoriales. Trois années de travail collaboratif, avec les élus locaux, les habitants, les agriculteurs, les associations et les entrepreneurs du territoire, permettront l'approbation de ces deux documents de planification.

L'ÉTUDE DU PROJET POUR LA PORTE OUEST FINALISÉE

Le projet Porte Ouest a pour ambition de permettre la transition environnementale de ce secteur qui couvre une surface d'environ 155 hectares sur Laval et Saint-Berthevin. L'objectif est d'y renforcer la place de la nature, de développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle, de tester le recyclage du foncier et d'optimiser les usages sur les espaces déjà bâtis. L'étude a permis d'établir un plan guide innovant, qui sera ensuite traduit réglementairement dans une Orientation d'Aménagement et de Programmation et un programme d'actions.

#urbanisme

ACTION 2025-2026

POURSUITE DE LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLUI ET DU SCOT

Lancées depuis juin 2024, les révisions des documents stratégiques d'urbanisme, Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), ont marqué l'année. Pour accompagner Laval Agglomération, le bureau d'études Citanova a été retenu pour sa méthode participative, au plus près des réalités territoriales. Trois années de travail collaboratif, avec les élus locaux, les habitants, les agriculteurs, les associations, les entrepreneurs du territoire, etc. ont été programmées et permettront l'approbation de ces deux documents de planification. Plusieurs étapes de discussion, d'analyse et de choix vont se succéder pour aboutir à la proposition de documents qui servent l'intérêt général et traduisent l'ambition partagée pour le futur de Laval Agglomération.

CONCERTATION ET SENSIBILISATION DES ÉLUS ET DES HABITANTS À LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE (ZAN)

Pour le façonnage du diagnostic territorial, un "bus tour" a été organisé sur une journée durant laquelle nos élus ont pu faire visiter leur commune et présenter les projets. Des ateliers de co-construction ont réuni les associations d'environnement et de patrimoine et les acteurs du territoire aux côtés de nos élus pour en dégager les enjeux principaux. Chacun a pu contribuer en apportant sa connaissance du territoire. Des temps forts de construction du PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) du futur PLUI et du PAS (Projet d'aménagement stratégique) du SCoT seront ensuite organisés avec d'importants moyens pour assurer l'information et la participation de l'ensemble des 34 communes, ainsi que la participation citoyenne.

Hôtel communautaire
1, place du Général Ferrié
Laval

02 43 49 46 47

Agglo Laval

agglo-laval.fr



Florian Bercault : On va passer au débat d'orientation budgétaire (DOB), question ressources, qui va vous être présentée par François Berrou. Quelques mots en introduction pour vous dire dans quel état d'esprit nous sommes, François et moi, évidemment, la prudence face à l'instabilité qui est devant nous. Je vous invite d'ailleurs à lire la tribune que j'ai pu cosigner avec 500 autres collègues maires, publiée aujourd'hui sur latribune.fr, et qui résume en une phrase finalement notre état d'esprit à tous, « Affaiblir les territoires, c'est affaiblir la République ». Concernant le budget national, où en est-il ? Il va être voté, et l'incertitude est à son comble. On a besoin d'un budget de prudence, mais sachez que le budget de la Nation vise, particulièrement cette année, les intercommunalités. Et c'est la double peine, puisque sont en particulier visées les intercommunalités industrielles, puisqu'elles touchaient jusqu'à présent une fiscalité économique importante, fiscalité qui ne serait plus compensée. C'est donc autant de moyens en moins pour notre collectivité, moins de moyens pour assurer l'avenir du territoire, pour investir et évidemment pour accompagner les entreprises industrielles à continuer leur développement. Ce qui me gêne le plus dans ces annonces, évidemment, c'est finalement, la défiance que cela crée vis-à-vis de la parole de l'État, qui, à chaque suppression d'impôts, avait garanti que « chaque euro serait compensé ». Force est de constater que le compte n'y est pas. Et c'est cela qui me perturbe le plus, car cela vient sans doute nourrir une défiance vis-à-vis des élus locaux, qui va évidemment se diffuser, infuser, et irriguer aussi celle de nos concitoyens. C'est donc dans cet état d'esprit de prudence, mais aussi d'inquiétude, que nous entrons dans ce débat. François Berrou et moi-même avons mis beaucoup d'énergie et de temps avec les services pour le préparer. Je lui laisse la parole.

RESSOURCES

- **CC119 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB), ET APPROPRIATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB) 2026**

Rapporteur : François Berrou

I - Présentation de la décision

Vous pouvez prendre connaissance du rapport de présentation qui se trouve sur la plateforme I-DELIBRE.

François Berrou : Bonsoir à chacune et chacun. Donc, comme vient de le rappeler le Président, peut-être juste quelques éléments du contexte général par rapport à la prospective telle qu'elle a été construite. Ce n'est peut-être pas une nouveauté, mais cela devient une habitude peu agréable. Nous sommes, les uns et les autres, tout à fait conscients que nous allons devoir apprendre à piloter, si ce n'est pas déjà le cas, dans un contexte de plus en plus incertain. En effet, il y a dans ce cadre, tout ce qui est lié aux instabilités politiques, qui amènent, même si cela peut paraître éloigné du budget de l'agglomération, de vraies incertitudes globales, et cela autant sur l'aspect économique que politique, avec la question de la fin du multilatéralisme, la montée du protectionnisme, l'augmentation à la fois des crédits de défense et des États et, plus globalement, la difficulté grandissante à prendre des décisions collectivement. Cette situation économique nationale, sans être catastrophique, demeure au minimum incertaine. Il existe un climat de morosité, nous le ressentons dans les échanges avec différents chefs d'entreprise, où l'on constate clairement une forme de tension croissante. Et puis s'ajoute la progression continue de la dette publique française. Je rappelle que cette dette n'est pas liée aux collectivités, mais nous en subissons malgré tout les

répercussions. Et même si c'est légitime, et que nous n'en sommes pas responsables, il est normal de s'interroger sur la manière dont tout cela est construit. D'autant plus que l'instabilité politique actuelle, notamment à l'Assemblée nationale, ne facilite pas les prises de décision. Je ne sais d'ailleurs pas si nous aurons un budget voté d'ici la fin de l'année, ce qui ajoute encore de l'incertitude.

Tout cela a des conséquences sur les perspectives, les hypothèses sur lesquelles nous nous appuyons devront peut-être être adaptées en fonction d'événements qui vont se dessiner au fur et à mesure. Même si les modalités techniques ne sont pas encore connues, la contribution forte demandée aux collectivités locales, y compris aux agglomérations, devrait être intégrée. Pour autant, Laval Agglomération part d'une situation financière saine. Cela signifie qu'en restant raisonnable, tout en gardant des objectifs ambitieux, cela doit nous permettre de pouvoir continuer à vivre sans et à construire l'avenir sans sombrer dans le pessimisme. Cependant, il faut malgré tout garder une vision réaliste. En effet, les perspectives de recettes de l'agglomération, intégrées dans ce budget, tiennent notamment compte, comme je le répète depuis quelques années, de la sortie progressive du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), désormais intégré dans la prospective. Pour l'instant, on est encore sur 2026 à 75 % du montant de 2024, mais, progressivement, cela se poursuivra jusqu'à atteindre 0. S'ajoute également le ralentissement de la dynamique de la fraction de TVA nationale, qui nous avait été présentée comme une ressource particulièrement dynamique, mais, dans les faits, elle ne progresse pas à la hauteur de ce qui était espéré. À cela s'ajoute l'hypothèse retenue, discutable bien sûr, d'une contribution nette au redressement des finances de l'État de 540 000 euros nets par an. On peut discuter de la forme, de ce qui reviendra éventuellement ou non, mais la prospective est construite avec cette hypothèse, qui représente un prélèvement important. S'agissant des dépenses, l'objectif est de les encadrer. Il ne s'agit pas de pratiquer des coupes brutales, mais de veiller à une vraie maîtrise comme souvent, au cours des dernières années, cette prospective ne prévoit pas de changement de périmètre à priori.

Ainsi, nous avons un encadrement des dépenses de fonctionnement qui vise une stabilisation de notre capacité financière, même si elle n'atteindra pas les niveaux antérieurs et un maintien du volume d'investissement à un niveau cohérent. Voilà pour les hypothèses retenues. Vous le savez tous, les uns et les autres, une prospective ne décrit jamais exactement ce qui va se produire, mais elle permet de comprendre les tendances. Ensuite, il faudra compter sur notre capacité et sur celle des élus de demain, à réagir au fil des événements, sachant que certaines choses sont connues, d'autres beaucoup moins. La gestion des collectivités reposera, me semble-t-il, de plus en plus sur la réactivité et la capacité d'anticipation, davantage que sur la justesse des chiffres présentés dans une prospective. C'est un art qui devient chaque année de plus en plus difficile.

Si l'on passe maintenant à l'aspect budget principal. Je rappelle que nous restons dans un cadre où les budgets annexes sont porteurs de politiques importantes pour l'agglomération : les transports, l'assainissement, les déchets. Ce sont des budgets très importants et indispensables à notre ambition de transition écologique, mais aussi tout simplement au service rendu à nos citoyens. Ils ont d'ailleurs vu récemment des investissements conséquents et qui nous ont conduits à s'endetter davantage, mais en restant sur quelque chose que nous considérons encore comme acceptable.

Le budget principal constitue donc le pilier de la stabilité budgétaire. Il ne s'agit évidemment pas d'endetter pour autant. Cela signifie, et j'arrive presque à la conclusion, même si je reviendrai sur certains points de détail, mais l'idée générale est la suivante, les charges de fonctionnement retenues sur la période sont prises en évolution réelle à 0 %, c'est-à-dire une évolution égale à l'inflation. Cela représente déjà un effort important. Du côté des produits de fonctionnement, l'hypothèse retenue est une évolution réelle de - 0,2 % par an, ce qui signifie un rythme légèrement inférieur à l'inflation. On est donc dans une configuration où, malgré l'effort demandé sur les charges, un effet « ciseaux » est quand même présent.

Ce budget est également établi avec une montée de l'endettement, que nous jugeons raisonnable. Il est bâti sur 13 millions d'euros d'investissements nets au niveau de l'agglomération, ce qui entraîne une augmentation progressive de la dette. Je rappelle

toutefois que notre épargne brute diminue, elle est passée d'environ 10 millions d'euros, sachant que nous avons fixé l'an passé une cible entre 8 et 10 millions, à 9 millions d'euros d'épargne brute. On a donc un capital de la dette, qui, lui, reste globalement constant, même si l'endettement augmente. L'idée est que nous puissions emprunter environ 7,5 millions d'euros supplémentaires par an afin de financer les 13 millions d'euros d'investissements nets. Cela nous conduirait, en fin de période, à un délai de désendettement d'environ 5 ans, ce qui nous paraît tout à fait raisonnable. L'objectif est donc double : maîtriser les charges en tenant compte de l'évolution de nos produits, et, pour autant, mobiliser une capacité d'endettement qui reste suffisante, sans l'utiliser de façon exagérée, ce qui permettrait de maintenir des investissements pour le territoire, puisqu'il y a des besoins importants. C'est donc un budget de prudence, en ne sabrant pas dans tous les domaines, car, je rappelle qu'il est important pour nos concitoyens comme pour l'économie locale et pour que les collectivités puissent assurer un minimum de dépenses. Je le répète, l'agglomération a cette capacité, compte tenu de notre situation de départ.

Pour la capacité à investir. Alors, donc, on est parti sur les bases saines du budget de Laval Agglomération qui doivent nous permettre, d'absorber, en tout cas avec les hypothèses retenues, les chocs à venir tout en maintenant une capacité d'investissement pour l'avenir et en disposant d'une marge de capacité d'endettement importante. J'ai d'ailleurs évoqué cette capacité d'investissement dans le budget principal au-delà de ce qui est sur le budget annexe, puisqu'on avait une marge de cette capacité d'endettement importante, même si, il ne s'agit surtout pas de monter à des niveaux qui nous enfermeraient dans une spirale dont on ne ressortirait pas. Donc voilà : un recours supérieur à l'emprunt par rapport à ce qu'il y a pu avoir jusqu'à présent, mais qui reste raisonnable, de mon point de vue.

Le budget principal de 13 millions d'euros nets par an, c'était l'objectif de cette prospective financière afin de déterminer une ligne, un montant de ce qui nous apparaissait en budget principal, comme acceptable en termes d'investissement avec les hypothèses retenues. Pour le budget principal, un investissement net de 13 millions d'euros nets par an, cela représente : les dépenses d'investissement moins les subventions d'investissement, moins le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), et moins les cessions éventuelles.

Rentrons maintenant un peu plus dans le détail de cette base de prospective 2026-2030 : les charges. Sur les charges générales, je l'évoquais tout à l'heure, on a une évolution en réel en moyenne à 0 % par an. Après, en prenant en compte l'inflation, elle passe à 1,7 % par an. Il y a donc une maîtrise globale. Par ailleurs, on peut tout de même signaler la montée en charge de l'habitat qui est un peu particulière, puisqu'il y a peu de dossiers en 2025, alors que nous prévoyons ensuite une année pleine en 2027, même si cela reste à affiner. Autre chose à prendre en compte pour les charges générales, l'aspect Énergie, puisqu'au-delà des incertitudes, il y aura tout de même l'impact de la mise en place des ombrières lorsqu'elles seront en fonctionnement à partir de l'an prochain.

Les charges de personnel sont celles qui grimpent le plus et de façon importante, puisqu'il faut absorber l'augmentation de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) : 550 000 euros par an, cumulatifs, soit un montant 2,2 millions d'euros CNRACL consolidés par an à compter de 2028. Cela entraîne donc une augmentation des charges de personnel de 3,5 %, et un retour prévu à 1,5 % par an à compter de 2029 qui correspond au glissement vieillesse technicité (GVT), et à tout ce qui en relève. Juste un rappel sur ce point-là : la charge de personnel telle qu'elle apparaît sur le budget de l'agglomération, c'est la charge de personnel incluant la charge mutualisée, ce qui signifie que cela ne représente pas la charge totale pour l'agglomération, puisque l'on retrouve par ailleurs la participation à tout ce qui est mutualisé de la ville de Laval et du CCAS, à la fois sous forme d'allocations de compensation et dans le bilan de mutualisation qui augmente tous les ans. Il en a été tenu compte dans les produits en proportion par rapport aux charges.

Ensuite, pour les charges de gestion courante : maintien du budget de la participation aux budgets annexes à 6,8 millions d'euros, soit l'essentiel, incluant les 5,6 millions d'euros par an intégrés au BA transports. On est donc sur la ligne maximale pour le transport, avec le souci de maintenir les moyens par rapport à cette politique importante. Enfin, il n'y a pas d'augmentation intégrée pour les subventions.

En ce qui concerne les atténuations de produits, on a la montée en puissance de la contribution du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). C'est maintenu. Il y a également la prise en compte d'une charge de 250 000 euros de fonds de concours par an pour les communes de moins de 1 500 habitants à compter de 2029, et qui fera partie du travail de la prochaine mandature par rapport au pacte financier et fiscal afin de trouver la manière dont seront calés ces 250 000 euros.

Au niveau des charges d'intérêt, elles augmentent, mais restent à un niveau global important, puisqu'on a un recours à l'emprunt de 7,5 millions d'euros par an, et que l'on rembourse 4,5 millions d'euros par an : cela fait 3 millions d'euros de plus, calés avec un taux d'intérêt moyen à 3 %. À voir si ce niveau sera maintenu. En tout cas, ce qui a été retenu. Ainsi, pour l'instant, la charge interne de l'agglomération n'est pas épaisse et ne pèse pas très lourd. Voilà le tour de ce qui est essentiel sur les charges au niveau du budget principal.

Maintenant, sur le détail des produits.

Pour les produits de service, l'idée a été de caler l'évolution de la tarification sur l'inflation (1,8 % par an). Il y a également la montée en puissance du bilan de mutualisation à prendre en compte, et qui se retrouve dans cette partie-là, puisqu'il est en cohérence avec la progression dynamique des charges de personnel jusqu'en 2028 pour la ville de Laval et sur le CCAS.

Pour ce qui relève des impôts et taxes : je rappelle, que l'on est de plus en plus dépendant de l'État pour les recettes. On a retenu une progression de la TVA nationale limitée à l'inflation, donc on n'a pas retenu de progression liée à la croissance ou autre chose, sachant qu'il y a bien sûr l'aspect FPIC à ne pas oublier.

Après, dans la fiscalité locale, on a retenu, y compris au regard de la base de dynamique positive qu'il pouvait y avoir sur ces éléments-là, 3,4 % par an (à valider). C'est donc l'inflation, plus un aspect de base physique à peu près équivalent : 1,7 % par an, ce qui est cohérent avec les années passées, même si elles commencent à dater.

Ensuite, pour les dotations et participations : très peu d'augmentation (0,2 % par an), puisque les autres subventions ont été stabilisées. On est donc en nominal, puisque l'on constate qu'il y a une baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF). À voir donc ce qui sera amorti et compensé ou non par la progression des allocations de compensation.

Enfin, pour les produits de gestion, et dans lesquels le loyer de l'Université catholique de l'Ouest (l'UCO) est intégré, le montant diminue par rapport à 2025, puisqu'on avait 400 000 euros liés au prélèvement effectué sur l'excédent de la délégation de service public (DSP) pour tout ce qui relevait de la fibre, etc. Et donc, comme il y a un fonds de réserve important en 2025, il y avait 400 000 euros, qui n'ont évidemment pas été reconduits. Voilà donc pour les éléments principaux du budget principal en fonctionnement.

Enfin, pour conclure sur l'investissement et l'encours de la dette, on a donc un investissement net annuel de 13 millions d'euros, emprunt compris (entre 7 et 8 millions d'euros). Je le rappelle, que sur la période 2020-2026, le budget principal s'est désendetté de - 2 millions d'euros. Voilà. La progression de l'encours de la dette est donc de + 9 millions d'euros avec un délai de désendettement raisonnable, puisqu'inférieur ou égal à 5,1 ans maximum. Ensuite, peut-être aussi comme ligne directrice, on aura l'occasion d'y revenir au moment du budget principal (BP), cela veut dire que pour 2026, on vise essentiellement la continuité des actions déjà engagées. Ce qui paraît logique dans une année qui précède les élections, puisque ce sera ensuite aux élus qui seront en place de prendre les nouvelles décisions très importantes selon les différents projets, au-delà de ce qui est déjà lancé. Voilà les éléments principaux. On pourra détailler davantage les investissements lors de la présentation du BP. L'idée est donc bien de cadrer les capacités financières par rapport à tout cela. Voilà donc pour les

éléments qui me semblent importants concernant le budget principal. On fait une pause ou je continue sur les budgets annexes ?

Florian Bercault : Est-ce qu'il y a déjà des premières questions ou remarques sur le budget principal ? Non ? Je propose donc de continuer sur les budgets annexes.

François Berrou : Pour le budget annexe des Transports, il s'agit simplement de poursuivre les défis environnementaux avec les éléments déjà calés dans la feuille de route, qui rappelle ce qui a déjà été fait : la gratuité le week-end, l'aspect d'équité sur le territoire, les actions liées au recours aux énergies non polluantes, en particulier l'électrification progressive du parc. S'ajoute à cela la nouvelle DSP avec les plans d'actions à venir, notamment l'acquisition d'une vingtaine de bus électriques. Des choix importants restent cependant à venir une fois que les études auront abouti : faut-il plus d'électrification, faudra-t-il aller vers le GNV ou autre ? Pour l'instant, ce sont des éléments en cours d'étude, donc on a intégré ce qui pouvait l'être : la station d'avitaillement, le parc de vélos à assistance électrique, ainsi que les outils de soutien au covoiturage. Avec ces éléments, on est sur un budget à l'équilibre, ce qui paraît logique, puisqu'il est calé sur ces orientations, avec la contribution du budget principal à hauteur de 5,6 millions d'euros. L'idée, ici, est donc de dire que cela tient avec ces éléments-là. On vise donc pour 2026-2030 : la poursuite de la décarbonisation du parc de bus, l'adaptation de la station d'avitaillement, et la modernisation de la gare TUL via un financement par emprunt qui est intégré. On a donc un encours de la dette qui est stabilisé à 12 millions d'euros en 2030, c'est-à-dire que les emprunts ont été calés sur des durées de 12 ans, ce qui fait que l'on emprunte au rythme de ce que l'on rembourse la même année. On n'est donc pas sur une augmentation de l'encours de dette une fois ces éléments passés.

Pour le budget annexe Déchets, il s'agit là aussi de poursuivre les actions en cours, et vous en connaissez bien tous les enjeux ; d'ailleurs, mon collègue à côté de moi en parlerait sûrement mieux. Le schéma directeur vise donc en particulier la diminution du volume des déchets, élément important, avec l'optimisation du service qui a pu être mise en place, la modernisation des déchetteries et leur mise à niveau. Pour les investissements, il y a 9,8 millions d'euros. Je rappelle qu'en fonctionnement, au-delà des éléments classiques, un ensemble de mesures a été mis en place pour maîtriser les coûts, en jouant sur la fréquence de collecte. Je rappelle aussi que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), depuis l'harmonisation, est restée à taux constant sur tout le mandat. Sachant qu'il y a des coûts externes qui viennent nous impacter, et qu'il n'a pas été tenu compte, pour l'instant, de ce qui figure dans la loi de finances telle qu'elle est rédigée : puisque si cela devait s'appliquer, soit une augmentation très importante de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) par rapport à ce qui était déjà prévu, cela aurait forcément un impact. Mais, pour l'instant, on fait avec les éléments qui sont connus à ce jour. On a donc un budget à l'équilibre, avec un taux de TEOM constant, qui ne dégage pas de capacités très importantes en fonctionnement. Ensuite, sont prévus et intégrés dans la prospective : la mise en place en 2026 du contrôle d'accès dans les déchetteries, des subventions pour l'extension de la ressource Emmaüs, des investissements récurrents de renouvellement, puis, entre 2026 et 2028, le déménagement et la restructuration de la déchetterie de Laval. Sachant que nous n'avons pas encore de chiffres précis à ce sujet : la prospective sera à revoir une fois que les coûts réels seront connus. Pour l'instant, c'est simplement pour vous informer que ces éléments ont bien été intégrés à hauteur de ce qui est indiqué.

Pour les budgets annexes Eau et Assainissement, on reste sur un effort d'investissement toujours soutenu. Je rappelle que ce n'est pas parce que l'usine des eaux est terminée, d'une

part, elle n'est pas payée, on est d'accord, mais d'autre part, cela ne signifie pas que le renouvellement des réseaux peut être négligé. Je rappelle que le renouvellement des réseaux, au rythme que l'on a prévu, c'est l'équivalent d'une usine des eaux par mandat : le renouvellement des réseaux, à lui seul, pèse autant. Et en même temps, on ne peut pas se contenter de dire aujourd'hui que, globalement, en France, nous sommes à 20 % de pertes sur l'eau potable : ce n'est pas acceptable au regard des défis actuels. Donc, l'idée, au niveau de l'agglomération, est d'intégrer ces éléments importants. L'eau est déjà un enjeu majeur, et cela va rester, voire devenir encore plus un élément essentiel. Le rythme d'investissement est donc retenu, et, pour l'instant, au regard des éléments prévus, on tient par rapport à ce qui avait été évoqué en matière d'inflation. Évidemment, comme pour les autres budgets : en fonction de ce qui va se passer, il pourra y avoir un ajustement du prix de l'eau à envisager. Pour l'instant, dans les perspectives telles qu'elles sont établies, on respecte les équilibres qui avaient été annoncés. Mais, bien entendu, je ne maîtrise pas les éléments extérieurs qui pourraient venir perturber tout cela. On a donc un budget eau qui reste juste à l'équilibre, avec un délai de désendettement stabilisé à 12 ans. Pour autant, le coût des emprunts sur ce budget n'est, pour l'instant, pas élevé. En effet, on a emprunté au départ pour l'usine des eaux : 10 millions d'euros à 1,5 %. Et puis, les derniers emprunts ont été réalisés ont été indexés sur le livret A, ce qui fait, même si je ne connais pas l'évolution future, cela nous donne des emprunts à 2,2 %. Cela nous permet donc de sécuriser la situation, avec un coût raisonnable. S'ajoutent à cela, les actions déjà bien engagées : l'achat de foncières pour préserver la ressource en eau, tout l'aspect périmètre de captage, la télérelève, ou encore, bien sûr, le renouvellement des réseaux, restent les actions qui pèsent le plus lourd. Pour le budget assainissement, il existe un schéma directeur d'assainissement déjà en place sur l'ex Laval Agglomération, soit sur les 20 communes, et qui programme un certain nombre d'investissements dont il est tenu compte. Pour l'ex-pays de Loiron, le schéma directeur démarre cette année, afin de mettre en perspective et planifier tout ce qu'il y a à faire au niveau des réseaux et des équipements. Ce budget dispose aujourd'hui d'un peu plus de marge de manœuvre que le budget Eau : soit ici, 5 millions d'euros par an pour le renouvellement des réseaux, avec la station de Louvigné, prévue pour 2026. Pour conclure, j'espère avoir réussi à faire partager un peu la logique de construction de ce budget. Un budget qui nous amène à être prudents et à bien maîtriser nos charges de fonctionnement, mais qui s'appuie aussi sur une capacité à investir pour le futur, en acceptant une augmentation de l'endettement qui reste modérée et, à mon sens, supportable. Bien entendu, tous ces éléments sont à discuter. Or, simplement, au niveau du territoire, les politiques ne fonctionnent que si elles sont portées et comprises par les citoyens. C'est donc aussi l'un des défis importants, pour tous les élus qui sont là aujourd'hui et pour ceux qui le seront demain.

Florian Bercault : Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur cette présentation complète de François Berrou ?

Yannick Borde : Merci, Monsieur le Président. Je commence par la forme : ce n'est pas la première fois que je le dis, et franchement, c'est assez désagréable. Il se trouve que j'ai eu l'occasion d'échanger ce week-end avec votre vice-président chargé de ce sujet, et il m'a étonné de constater la pauvreté du contenu du document que nous avons reçu. Pour cause : nous avons reçu le rapport d'orientation budgétaire ce matin à 10h00. Je rappelle quand même que le Code des collectivités territoriales prévoit que l'on dispose des documents 5 jours avant, ce qui est assez compliqué pour travailler et intervenir sereinement ce soir.

Je m'arrête là sur la forme, mais je pense que cela pourrait même remettre en cause la légalité du vote de ce soir. Franchement, ce n'est pas agréable. Sur le fond, ce qui est désagréable, c'est que, lorsque l'on travaille avec un document dans lequel il n'y a pas grand-chose, cela pose un certain nombre de questions. Recevoir les 46 pages du rapport d'orientation budgétaire à 6h00 du conseil, le jour même du conseil communautaire, il est presque impossible de s'y replonger, notamment quand vous avez quelques obligations dans la journée, pour voir si les réponses sont dedans. Donc mes questions risquent peut-être d'être un peu à côté, mais je ne le pense pas.

Sur le fond, une petite remarque pour commencer : je suis surpris qu'on parte des hypothèses d'inflation à 1,8 %, car ce n'est pas du tout ce qui est donné actuellement. Évidemment, certains rapports un peu anciens avaient fixé ce chiffre, mais, pour information, l'inflation sur 12 mois glissants est aujourd'hui autour de 1,1 % et la prévision est plutôt à 0,9 %. Je ne sais pas si cela change grand-chose dans les calculs, puisque l'on applique la même hypothèse aux dépenses et aux recettes, mais quand on a une pente où les recettes augmentent avec les dépenses, cela joue tout de même un peu.

Sur les évolutions constatées : évidemment, ce n'est un scoop pour personne, et je pense que nous sommes tous, dans nos collectivités respectives, confrontés à une tendance similaire, avec une dégradation des capacités d'autofinancement. Cela est dû en partie à des hypothèses de la loi de finances qui ne sont pas stabilisées, mais pas uniquement. Chez nous, il y a une hypothèse, comme l'a bien précisé François Berrou, et on en a parlé à plusieurs reprises lors de séances précédentes et notamment lors du bureau communautaire en lien avec le FPIC. Or, avoir une CAF brute qui décroche de 6 millions entre 2025 et la prévision 2026, et une CAF nette divisée par deux, qui ne se redresse pas, je pense que cela imposerait que l'on requestionne un peu plus nos politiques publiques. Surtout, et François Berrou l'a bien dit, que cela est en partie atténué par le fait que nous avons encore, à l'heure où nous parlons, une charge d'intérêt relativement faible, même si elle augmente de +12 % par an, je crois, sur la période des 5 années du DOB telle qu'elles nous seront présentées. Je suis donc un peu surpris que l'on fasse comme si de rien n'était. On constate, on prend. Alors, je ne sais pas si nous avons intérêt à mettre le prélèvement de 540 000 euros tous les ans, je ne sais pas si c'est une bonne stratégie, peut-être que c'est la meilleure stratégie, et si c'est mieux ainsi, ce ne sera que plus satisfaisant. Je pense qu'il faudrait quand même, plutôt que de regretter en permanence l'attitude de l'État, que je partage, je pense que nous devrions nous interroger aussi sur nos propres politiques. Et se dire : est-ce que nos politiques ne sont pas un peu au-dessus de nos moyens ? Et si, on ne devrait pas avoir à se requestionner, et à faire peut-être l'inventaire, surtout que l'on est en fin de mandat, le bilan de ce qui a fonctionné et a vraiment apporté de la valeur ajoutée, et ce qu'on a peut-être un peu moins porté. Sincèrement, je pense qu'il y a deux politiques qui mériteraient d'être questionnées, peut-être que cela va vous surprendre, mais il s'agit de l'habitat et du transport.

Sur les grandes généralités, je trouve qu'il y a une déclinaison qui n'est pas très cohérente : on dit que l'on part avec des bases saines, que l'on veut maintenir la capacité d'investissement, disposer d'une marge d'endettement, mais aussi limiter le recours à l'emprunt. Je ne suis pas certain que tout cela s'emboîte correctement. Il est difficile de comprendre le fil rouge, ou là où l'on veut en venir avec ces généralités un peu « bateau », car il est difficile de dire le contraire. Voilà, donc là aussi, je suis donc un peu surpris.

Et puis, moi, ce qui me gêne beaucoup, il me semble l'avoir déjà dit avant, peut-être les années précédentes, je ne sais plus, c'est d'avoir un débat d'orientation budgétaire assez faible en informations et faible je pense que ce n'est pas assez fort, surtout sur l'investissement. Parce que, nous dire que l'on prévoit 13 millions d'investissements nets, ok,

mais, je ne sais pas comment vous faites chacun dans vos communes, mais moi, quand je présente aux élus de Saint-Berthevin, mes orientations budgétaires, mon plan prévisionnel d'investissement est dans le dossier. C'est-à-dire que dedans, sur les autorisations de crédit et de paiement. C'est qu'on ne les planifie pas ! C'est-à-dire qu'actuellement, on nous crée AP/CP, on nous met une somme sur 2025 et puis on nous met tout le reste en montant à répartir. Le but de tout ça, c'est quand même savoir, notamment sur les dossiers partis, ce que l'on a en 2025, et ce qu'on aura en 2026, on devrait quand même le savoir, sinon on aura un petit problème quand on donne les prévisions, ce qu'on aura en 2027 et ce qu'on aura en 2028. Donc, moi, ce qui me gêne beaucoup, c'est l'absence totale ou quasi totale d'informations sur l'investissement. Puisque, sur ces x millions d'euros prévus sur la séquence 26-30, que l'on nous dise : ce qui est parti et ce que cela consomme, les dossiers validés, mais pas partis, voilà ce qu'ils consomment, et au final, ce qu'il reste, je ne suis pas certain qu'il reste grand-chose du coup. C'est cela qu'il manque un peu dans la partie investissement. Enfin, j'ai deux questions plus précises.

Sur le budget Eau, il y a un chiffre que je ne comprends pas et en général, quand je ne comprends pas un chiffre, je le dis. Sur la slide 25, un +14 % apparaît dans les recettes, puis on nous dit que les années suivantes, ce sera +2,2 %, ou alors j'ai raté quelque chose. Si on pouvait juste nous dire, parce que ce budget est quand même assez significatif et donc sensible, mais, comme il doit s'auto-équilibrer, la seule façon de le faire si elle n'est pas, c'est d'aller chercher une augmentation du prix de l'eau, je pense. Voilà. Donc, si vous pouvez nous dire pourquoi il y a ce pic-là.

Et puis, je constate que, sur le budget Déchets, on précise bien que l'on n'augmente pas la fiscalité, ce qu'on ne précise pas sur le budget Transports. Je voulais donc juste savoir en termes d'orientations, si ce qui a été dit sur le budget Déchets, on ne le bouge pas la TEOM, et c'est quelque chose de cranté. Et si, le fait que cela n'apparaisse pas sur le budget Transports signifie que l'on se réserve la possibilité, dans la séquence 26-30, d'augmenter, par hypothèse, les taux du versement mobilité ? Merci.

Florian Bercault : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Comme ça, je prends toutes les questions et remarques.

Samia Soultani : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir, chers collègues. Je ne vais pas revenir sur la forme, je suis d'accord avec ce que Yannick Borde vient d'aborder et de pointer. Nous débattons aujourd'hui d'un rapport d'orientation budgétaire qui, pour être franche, n'a d'orientation que le nom. C'est un document extrêmement technique, mais qui évite soigneusement les questions de fond : où allons-nous ? Avec quelles priorités ? Sur la partie dégradation des finances : elle est claire, elle a été présentée à l'instant, mais, en même temps, vous tenez un discours d'autosatisfaction. Vous insistez sur la résistance, je reprends les mots qui sont inscrits dans ce rapport, et l'agilité de Laval Agglomération ; pourtant, les chiffres disent autre chose.

Tout d'abord, les capacités d'autofinancement qui sont en baisse, nettement en baisse dès 2026. L'épargne brute qui chute de plus de 15 millions d'euros en 2024 à 9 millions en 2030 dans vos projections, soit une baisse de près de 40 %. Ce n'est pas rien. L'endettement repart à la hausse : +9 millions d'euros entre 2026 et 2029. Ce n'est pas rien non plus. Et c'est donc le prochain exécutif qui héritera d'une agglomération plus fragile, et plus endettée. Une fragilité accrue par des recettes qui sont en baisse. Vous reconnaissez vous-même que la ressource qui représente 40 % du budget et la TVA est atonique. Donc cela a aussi un impact sur les budgets d'autres collectivités, puisqu'elles dépendent du contexte national et des choix de

l'État. Pourtant, vous fondez votre prospective sur une hypothèse optimiste, comme si l'on habitait dans un autre pays. Avec une hypothèse optimiste de hausse, alors que les données montrent l'inverse, c'est un pari risqué, nous semble-t-il. Et puis, vous présentez des dépenses de fonctionnement en hausse, mais avec une hausse non maîtrisée. Les dépenses de fonctionnement augmentent de 5 millions sur la période, alors qu'il n'y a ni nouvelles compétences, ni nouveaux services majeurs, ni plans d'efficience lisible sur la mutualisation. Donc, nous n'avons aucune visibilité sur le résultat de la mutualisation, mais avec des dépenses de personnel qui augmentent de 2,5 %, ça a été expliqué par notre collègue tout à l'heure, bien entendu, mais, qu'est-ce qu'on met en face pour pouvoir absorber ces augmentations de dépenses ? Et puis, vous avez présenté un rapport avec des investissements renvoyés au prochain mandat. Vous affichez une capacité d'investissement de 13 millions d'euros par an, mais la quasi-totalité des grands projets est renvoyée après 2027. Cela veut dire qu'autrement dit, l'année 2026 est une année que l'on peut considérer comme « année blanche » pour notre territoire, ce qui est réellement dommage. Et puis, pour conclure, vous nous présentez un rapport d'orientation budgétaire(ROB) qui ressemble plus à un tableau Excel : il additionne, mais il ne projette pas.

J'aurais également quelques questions. Tout d'abord, une explication sur cette baisse aussi brutale de l'épargne brute. Près de 40 %. Pourquoi n'en tirez-vous aucune conséquence dans votre stratégie budgétaire, s'il y en a une ? Comment conciliez-vous cette chute avec l'affirmation selon laquelle nos finances seraient saines et solides ? Et pourquoi la dette repart-elle aussi fortement à la hausse, alors qu'aucun projet structurant n'est présenté ce soir ? Peut-être que l'on va les avoir prochainement ou dans une annexe qui sera présentée lors du prochain conseil communautaire ? Mais, en tout cas, nous n'avons pas ces éléments. Par ailleurs, quelles mesures concrètes avez-vous prévues pour compenser la perte du FPIC et la hausse de notre contribution de +17 % par an ? Et puis, peut-être une dernière question, sur la TVA. Pourquoi n'avoir présenté aucun scénario prudent concernant cette TVA et ses recettes qui risquent de stagner, voire baisser, alors que vous la qualifiez vous-même de ressources atoniques ? Voilà quelques questions. Pouvez-vous nous apporter quelques clarifications ? Merci.

Florian Bercault : Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques sur ce DOB ?

François Berrou : Oui. Donc, peut-être d'abord quelques éléments techniques, même si on me reproche qu'ils soient trop techniques. Quelques éléments techniques par rapport aux chiffres tels qu'ils sont présentés. Je rappelle juste qu'un certain nombre de chiffres qui ont pu être cités tiennent compte de l'inflation. Quand on est en évolution réelle, par exemple, pour la TVA, on est à 0 %. Et pour les charges, on est également en évolution réelle à 0 %. Le chiffre de l'inflation, comme l'a rappelé Yannick Borde, n'est effectivement pas toujours si simple à prévoir. Je pense que, pour 2026, il ne sera peut-être pas exactement celui-ci, mais, en moyenne sur la période, personne n'en sait rien. En tout cas, on a essayé d'avoir une approche honnête en tenant compte des éléments disponibles sur les charges et sur les produits. Je vais revenir après sur d'autres éléments.

Juste, sur la question technique et précise qui porte sur l'eau. Comment est-ce que le budget Eau augmente ? En fait, les produits proviennent de la prise en compte de la fin de la DSP, qui se traduit par de nouveaux volumes, et puis un peu par de l'augmentation de tarif. Mais de l'autre côté, on a plus la charge de la DSP. Voilà ce qui explique ces chiffres-là sur les produits.

Ensuite, effectivement, je reconnais, sans de problème ; mais ce n'est pas de la malice. Sur l'aspect des taux, aucun souci avec ça sur le fait de dire que : sur le budget Transports, le taux de versement mobilité a bien été augmenté à 1 %. Cela avait été débattu et voté dans la perspective d'avoir les moyens de mener une politique ambitieuse sur ce budget. Bien sûr, cela peut être réinterrogé politiquement, mais, en tout cas, il s'agit de la décision qui a été prise, avec à la fois une augmentation du versement de mobilité, et puis une contribution du budget principal contenue et calée. Pour l'instant, nous sommes sur une stabilité des taux, je ne fais que reprendre tous les éléments que l'on a pu évoquer. Le budget Transports a donc bien été élaboré en gardant le taux actuel du versement mobilité.

Peut-être aurais-je dû commencer par-là, et je m'en excuse, même si personnellement je n'y suis pour rien sur le fait que le document du ROB soit arrivé en complément de la présentation qui s'est voulue légère au niveau du PowerPoint, puisqu'il y avait le document détaillé à côté. Voilà, je regrette donc qu'il vous soit parvenu effectivement si tardivement.

Ensuite, par rapport aux aspects d'épargne brute et ce qui a été évoqué pour la teneur générale. Ce n'est pas un mystère, même si, je pense que, les uns et les autres dans les différentes collectivités, on travaille, et on s'aperçoit que l'on a beau chacun essayer de faire des efforts sur les charges de fonctionnement, ce qui ne veut pas dire du tout que cela ne mérite pas d'être réinterrogé, je ne dis pas cela, mais à des moments, tout le monde est conscient et constate cet effet de ciseaux lié aux recettes. Donc oui, l'épargne brute sera vraisemblablement plus basse dans les années à venir qu'elle ne l'est aujourd'hui, et si on ne s'occupe pas des charges de fonctionnement, ce sera pire encore. Pour autant, c'est une vraie question d'orientation, même si on dit qu'il n'y en a pas, et que c'est contradictoire. Les différents éléments qui ont pu être présentés relèvent réellement d'une question importante : une collectivité doit-elle, à certains moments, faire de l'excès de zèle, ou doit-elle plutôt assumer son rôle d'investissement et de financement de l'investissement et des services à la population lorsqu'elle en a les moyens ? L'idée est donc de ne surtout pas entraîner l'agglomération dans un endettement qui deviendrait déraisonnable. Mais, parfois, il semble sain aussi de ne pas accentuer les perspectives de déflation qui se projettent devant nous, c'est mon point de vue. Enfin, la puissance publique doit, bien entendu, bien gérer ses affaires, mais elle doit aussi, assumer ses projets et son fonctionnement, y compris parfois par le recours à l'endettement, et à d'autres moments, ne pas y recourir. Je le répète : avec les chiffres donnés, et qui seront adaptés en fonction de ce qui sortira réellement au fur et à mesure, un délai de désendettement de 5 années, c'est un délai qui reste raisonnable. Et puis, vous savez que ces chiffres peuvent varier très rapidement : ajouter 1 million de plus par an peut vite changer les choses, et je ne nie pas la tendance dans la présentation. Bien sûr, cela restera un choix collectif.

De mon côté, vous connaissez ma prudence, j'assume qu'à certains moments, il n'est pas déraisonnable que l'agglomération s'endette un peu plus au niveau du budget principal que ce qu'elle est aujourd'hui au vu de sa structure financière. Bien entendu, il est question de l'endettement et de ce à quoi il sert. Et ça, c'est une question très importante. Je vais donc revenir sur les aspects d'investissement. Quand on dit que pour 2026, il n'y aura rien, ce n'est pas tout à fait vrai : on le verra quand on présentera le BP 2026, ce qui est déjà engagé à différents niveaux et ce qui pourra être réinterrogé avec l'enseignement supérieur, l'habitat, les aménagements nécessaires pour le PGO, etc. On pourrait en dresser la liste, mais ce sont des éléments déjà lancés. Après, sur les grands projets à venir, le budget 2026 prévoit des études, qui ont déjà été lancées, qui permettent de positionner l'agglomération sur différents sujets et sur les projets structurants vers lesquels elle souhaite se projeter. Il me semble juste que ce soient les élus en place qui prennent ces décisions. Moi, à la place où je me trouve,

j'estime que mon travail est de donner au maximum les moyens d'éclaircir les dossiers et de préparer ce qui doit l'être, afin que les décisions importantes puissent être prises. Ce n'est pas à nous de prendre les engagements pour les années 2028, 2029, 2030.

Je ne dis pas du tout que la présentation est parfaite, ni qu'il n'y a pas de failles avec de vraies questions politiques sur ce que l'on fera. Ma réponse est peut-être rapide, mais elle est sincère. Il y a un point sur lequel j'aimerais revenir, car il m'a blessé. Parler d'autosatisfaction me semble injuste et blessant, même si je ne doute pas de l'absence de mauvaise intention. Enfin, et j'insiste, qu'au-delà des chiffres, on peut parler d'agilité : quels que soient les résultats des élections et nos situations, nous devons accueillir les inconnus et garder une certaine cohésion. Merci.

Florian Bercault : *Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Est-ce que l'on a répondu à vos interrogations ?*

Samia Soultani : *Merci, Monsieur le Président. Merci pour ces réponses, Monsieur le Vice-président. J'avais juste oublié une question par rapport aux produits de gestion qui augmentent de +5,8 % par an et l'intégration du loyer de l'UCO à partir de 2027. Les informations dont je disposais disaient que les loyers n'avaient pas été complètement arrêtés. Est-ce que l'on a aujourd'hui une idée de l'accord avec l'UCO sur ces loyers ? Merci.*

Florian Bercault : *François Berrou.*

François Berrou : *Je vais dire quelque chose, mais je laisserai aussi Éric Paris compléter, et on verra ensuite si nos interventions se complètent ou non. Il y a eu un groupe de travail qui s'était constitué pour discuter des bases concernant l'UCO. Éric Paris a pu mener la négociation en cours avec UCO, et cela semble être sur de bonnes voies en termes d'approche. Je ne sais pas maintenant si cela nous appartient ou pas de dévoiler cela ici et maintenant, ou bien quand ce sera mis à l'ordre du jour, ce qui ne saurait tarder.*

Florian Bercault : *Éric Paris.*

Éric Paris : *Oui. Les discussions sont bien avancées avec l'UCO, et on s'oriente vers un bail emphytéotique de 35 ans. La première approche serait d'avoir une période de stabilité de 10 ans pour que l'UCO puisse monter en puissance avec un loyer fixe autour de 150 000 euros par an, et après, sur les 25 années suivantes, un loyer qui serait augmenté annuellement sur un taux de 3,5 %.*

Florian Bercault : *Est-ce qu'il y a d'autres questions ?*

Loïc Broussey : *Oui. J'ai participé à cette commission, et d'ailleurs, merci de m'avoir invité. Ce n'est pas figé. Donc, ce que je ne voudrais pas, c'est que ce qui a été dit ce soir soit pris pour argent comptant. Je pense que la durée de 10 ans peut encore être abaissée, parce que 10 ans c'est suffisant pour monter en charge. Voilà, donc ça me gêne un peu que l'on en parle ce soir, car cela fait partie des choses que je voulais encore revoir. Ceci dit, il est vrai que des discussions ont lieu, et que nous sommes sur la bonne voie. En tout cas, il y a une volonté de transparence et un réel travail en commun dans l'objectif d'arriver à une situation qui permette à l'UCO de s'installer tout en limitant l'utilisation des fonds publics de manière trop importante.*

Florian Bercault : De mon côté, cela ne m'a pas été remonté, donc effectivement, c'est que la discussion est toujours en cours, mais il y a des hypothèses de travail. Je rappelle qu'il faut bien inclure tous ceux qui avaient demandé, Loïc Broussey, mais aussi Camille Pétron, à participer au groupe de travail, je le redis pour que tout le monde soit associé. D'autres questions remarques ?

Peut-être pour conclure sur le débat d'orientation budgétaire et qui va évidemment appeler un autre débat très prochainement et qui est celui du budget, puisque nous nous retrouvons mi-décembre pour le voter. Je voulais commencer par remercier évidemment François Berrou, puisque c'est son dernier DOB, et il y aura aussi le dernier budget au mois de décembre. Je tiens à la remercier pour son engagement et sa vigilance, car, grâce à lui, on peut le dire, les finances ont été bien tenues. Cela nous permet justement d'aborder sereinement les zones de turbulences budgétaires nationales qui, certes, ont un impact sur le local. Nous avons toujours voulu préserver les équilibres, tant au niveau des recettes que des dépenses de fonctionnement, ce qui nous permet aujourd'hui de maintenir une capacité à investir pour l'avenir. On ne peut pas, évidemment, changer de cap comme à coups de barre : un coup à droite, un coup à gauche, en zigzaguant. Je pense qu'il faut investir pour notre territoire. C'est aussi soutenir la croissance de demain, soutenir le carnet de commandes des entreprises, et investir dans le service public, ce qui est toujours aussi une manière efficace d'investir pour nos administrés. Je rappelle les priorités que nous nous étions fixées, puisque j'ai présenté le rapport d'activité de l'année 2024. Sur ce mandat, il y a eu un enjeu fort de transformation des mobilités. Beaucoup d'investissements ont été faits : plus de 12 millions d'euros rien que sur Les TUL (bus électriques), les voies cyclables pour relier les communes entre elles, et notamment les passages inférieurs. C'est du concret. Évidemment, on compte aller encore plus loin dans les années à venir, puisqu'on a le projet de l'avenue de Chanzy, et d'autres passages inférieurs à venir. Voilà donc un premier élément. Sur le volet Actions sociales, là aussi, un investissement assez majeur pour soutenir différents projets, et notamment l'avenir de notre jeunesse. Encore une fois, sur ce mandat, beaucoup d'investissements ont été faits dans l'enseignement supérieur et qui vont courir encore en 2026. Comme je vous le disais en introduction, si vous allez sur le campus de l'Aubépin, tant sur le volet bâtiment que sur le volet espace public, des investissements avec des coûts partis ont été engagés. Même chose derrière vous, avec l'espace de restauration du campus de Ferrié.

En matière d'économie, le projet du Parc Grand Ouest, dont le montant dépasse les 10 millions d'euros, et qui est actuellement en cours de réalisation. Je pourrais aussi parler des projets à venir sur le tourisme. Des projets importants sont portés sur les bords de Mayenne, avec la relocalisation de l'office de tourisme, et avec la volonté aussi, de redorer notre centre nautique, pour lequel une étude est en cours. Enfin, ce qui fait l'ADN de notre territoire : le sport et la culture. Des projets majeurs sont en cours de réalisation, je ne vous apprend rien, cela a été présenté dans ces instances. J'espère pouvoir vous en dire plus d'ici mi-décembre, et notamment sur la rénovation du Stade Le Basser, un équipement dont nous sommes propriétaires, et dont l'avenir doit être assuré par Laval Agglomération. Même chose pour d'autres équipements sportifs attendus, comme la relocalisation du 6PAR4, ou encore le pôle culturel de Louverné. Ce sont des attendus sur lesquels on travaille. Des études sont en cours, et là aussi vont peser sur les investissements de 2026. Tout vous sera présenté au moment du budget. Soyez assurés que le cap est tenu. La solidité financière de notre collectivité, parce que l'on part d'une bonne situation, nous permet d'être sereins en l'avenir, tout en contestant évidemment, et en pesant de tout notre poids, pour que les orientations budgétaires nationales impactent moins les agglomérations, en particulier les agglomérations industrielles comme les nôtres, qui ont besoin de continuer à investir pour assurer leur

fonctionnement. Voilà. Je vous propose donc de clore ce débat, de nous retrouver pour le budget, et puis de passer au vote pour prendre acte de ce débat d'orientation budgétaire.

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 119 / 2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2025

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (DOB) ET APPROBATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (ROB) 2026

Rapporteur : François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5217-10-4 et L.1612-26,

Vu le rapport présenté,

Considérant qu'aux termes des articles susvisés, un débat doit avoir lieu en séance du conseil communautaire sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article unique :

Le conseil communautaire prend acte du débat d'orientations budgétaires 2026 sur la base du rapport portant sur les orientations pluriannuelles financières de Laval Agglomération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, quinze conseillers communautaires s'étant abstenus (Henri Renié, Samia Soultani, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino, Pierrick Guesné, Gwénaél Poisson, Patrick Péniguel Vincent Paillard, Mickaël Marquet, Yannick Borde, Corinne Segretain, Pierre Besançon, Christelle Alexandre et Dominique Gallacier).



ROB 2026

RAPPORT D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES
LAVAL AGGLOMÉRATION

www.agglo-laval.fr

Introduction ROB 2026

L'exercice du ROB 2026 s'inscrit dans un contexte singulier d'instabilité politique et économique international (A) et national (B), impactant l'écosystème des finances publiques.

A- Le protectionnisme fait un retour en force avec notamment des droits de douane conséquents décidés par les États-Unis. Le choc attendu sur les prix devrait être important et les tensions commerciales exacerbées. De plus, le bouleversement des équilibres politiques mondiaux, la multiplication des conflits armés, la remise en cause du multilatéralisme, conduisent les États à redonner priorité à leur protection et augmenter leur dissuasion militaire.

B – Malgré l'incertitude quant à l'adoption du PLF (Projet de Loi de Finances) 2026 du fait de l'instabilité politique nationale, les grandes lignes sont cependant connues : l'État doit endiguer la progression de son déficit public et résorber sa dette, tout en répondant aux attentes de ses concitoyens dans divers domaines (santé, éducation, retraites, aides sociales...), et en relevant le défi sécuritaire imposé par le contexte géopolitique (investissement dans la sécurité intérieure et la défense extérieure) alors que les recettes fiscales sont moins dynamiques qu'espérées.

Pour parvenir à ces équilibres financiers complexes, le bloc communal est en première ligne des pistes d'économies envisagées par l'Etat.

Laval Agglomération a donc intégré dans la prospective de ses dépenses, une contribution au redressement des finances publiques de l'ordre de 500 K€ environ/an. Il est également apparu nécessaire de revoir à la baisse la dynamique de la fraction de TVA nationale qui représente 40 % des recettes de fonctionnement de son budget. Cette recette versée par l'État en compensation des suppressions totale de la taxe d'habitation et partielle des impôts de production, qui se devait dynamique en théorie, s'avère atone dans les faits dans un contexte économique national fragilisé. Enfin, il est rappelé que le territoire doit faire face à la sortie du dispositif du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) et la montée en charge progressive de sa contribution à ce même dispositif. En dépit de la contraction de ses ressources, le niveau de service doit demeurer identique : l'agilité des services doit permettre dans un premier temps d'intégrer leurs projets à enveloppe constante.

Au final, la prospective 2026 de Laval Agglomération repose sur la mise en perspective d'une baisse de la capacité d'autofinancement nette. Ses finances saines, son encours d'endettement faible et le cadrage serré de l'évolution de ses dépenses de fonctionnement, permettent d'amortir à terme les conséquences des freins importants sur ses recettes de fonctionnement. Dans ce contexte complexe, Laval Agglomération démontre ses capacités de résistance et d'agilité.

Table des matières

Introduction ROB 2026.....	- 1 -
Avant-propos.....	- 5 -
PARTIE A : CONTEXTE BUDGÉTAIRE ET ÉCONOMIQUE.....	- 6 -
A 1 La situation économique mondiale :.....	- 6 -
• 1.1. Croissance mondiale en 2026.....	- 6 -
• 1.2. Inflation et politique monétaire internationale.....	- 7 -
• 1.3. Tableau des indicateurs macroéconomiques mondiaux (2026).....	- 7 -
A 2 La situation économique européenne.....	- 7 -
• 2.1. Croissance et conjoncture dans la zone euro.....	- 7 -
• 2.2. Inflation et politique monétaire de la BCE.....	- 7 -
• 2.3. Coordination budgétaire et soutenabilité.....	- 7 -
A 3 Le contexte économique français.....	- 7 -
• 3.1. Une croissance modérée mais résiliente.....	- 7 -
• 3.2. Inflation, emploi et commerce extérieur.....	- 8 -
• 3.3. Perspectives.....	- 8 -
• 3.4. Indices économiques et fiscaux : éléments retenus pour la prospective 2026.....	- 9 -
PARTIE B : LE CONTEXTE LOCAL ET LES ORIENTATIONS POUR 2026.....	- 10 -
BUDGET PRINCIPAL.....	- 10 -
1. Perspectives en matière de recettes : un frein durable.....	- 10 -
a) Impôts et taxes : une progression atone dans le contexte économique actuel.....	- 11 -
I Fraction de TVA nationale (TH/CVAE) :.....	- 11 -
II Les autres ressources économiques : la cotisation foncière des entreprises.....	- 12 -
III : Impôts et taxes divers.....	- 12 -
b) Fiscalité locale : une progression physique dynamique des bases impactant positivement le produit fiscal.....	- 13 -
I Contributions directes : des taux inchangés et reconduits sur toute la période.....	- 13 -
II Autres recettes fiscales :.....	- 14 -
c) Les dotations et participations.....	- 14 -
d) Les produits des services.....	- 15 -
2. Perspectives en matière de dépenses : une évolution très cadrée pour soutenir la capacité d'autofinancement de Laval Agglomération.....	- 16 -
a) Les charges à caractère général.....	- 17 -

b) Les dépenses de personnel	- 17 -
c) Les autres charges de gestion courante	- 18 -
d) Les relations financières avec les communes.....	- 18 -
e) Les charges d'intérêts.....	- 19 -
3. Budget principal Investissement : définition du cadre de la capacité à faire sur la période 2026-2030-19 -	
a) Évolution de la CAF nette : des bases financières saines et solides permettant d'absorber les chocs à venir.....	- 19 -
b) La capacité à investir du budget principal sur la période 2026-2030	- 20 -
BUDGET ANNEXES	- 21 -
1 ^{er} BUDGET ANNEXE TRANSPORT	- 21 -
A) Fonctionnement.....	- 21 -
1- Dépenses	- 21 -
2- Recettes.....	- 22 -
3 - Synthèse prospective de fonctionnement	- 23 -
B) Investissement	- 23 -
1- Dépenses 2026 -2030 : 19 M€ programmés	- 23 -
2- Plan de financement	- 24 -
3- BA transport : Résultats de l'intégration de la dette nouvelle.....	- 24 -
2 ^{er} BUDGET ANNEXE EAU	- 25 -
1- Cadre stratégique du mandat des BA Eau et assainissement : rappel des principes directeurs	- 25 -
2 – Fonctionnement : Détails et équilibres	- 25 -
• Les Charges.....	- 25 -
• Les recettes :.....	- 26 -
• Synthèse prospective de Fonctionnement	- 27 -
3 - Investissement : détails et équilibres.....	- 27 -
• Dépenses 2026 -2030 : 30,6 M€ programmés.....	- 27 -
• Plan de financement	- 28 -
• Résultats de l'intégration de la dette nouvelle	- 28 -
3 ^{er} BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT.....	- 29 -
1 – Fonctionnement : Détails et équilibres	- 29 -
• Les Charges.....	- 29 -
• Les recettes :.....	- 30 -
• Synthèse prospective de fonctionnement	- 30 -

2- Investissement : détails et équilibres.....	- 31 -
• Dépenses 2026 – 2030 : 27 M€ programmés	- 31 -
• Plan de financement de l'investissement.....	- 31 -
• Résultats de l'intégration de la dette nouvelle	- 31 -
4° BUDGET ANNEXE DÉCHETS MÉNAGERS.....	- 32 -
1- Cadre stratégique du mandat : rappel des principes directeurs.....	- 32 -
2 – Fonctionnement : Détails et équilibres	- 32 -
• Les Charges.....	- 32 -
• Les recettes :.....	- 33 -
• Synthèse prospective de Fonctionnement	- 34 -
4- Investissement : détails et équilibres.....	- 35 -
• Les dépenses 2026 -2030 : 9,8 M€ programmés	- 35 -
• Plan de financement	- 35 -
• Résultats de l'intégration de la dette nouvelle	- 35 -
5° CONCLUSION GÉNÉRALE.....	- 36 -
PARTIE C : ANNEXES	- 37 -
1° Structure et gestion de l'encours de dette	- 37 -
1. Encours de dette au 31 décembre 2025	- 37 -
a) Le volume de l'encours de dette de l'Agglomération	- 37 -
b) Profil actuel de l'extinction de la dette au 31/12/N.....	- 37 -
c) Le coût moyen de l'encours de dette.....	- 38 -
2- Prospective de la dette 2026 -2030 pour les budgets principal et BA transports, eau, assainissement, déchets	- 38 -
a- Perspective d'évolution des taux	- 38 -
b - Impact de la dette nouvelle simulée sur l'encours de dette actuel.....	- 38 -
2° Informations relatives aux ressources humaines	- 39 -
1- Un effectif total de près de 624 personnes au service de la Communauté.....	- 39 -
a. <i>Rétrospectivement (Masse salariale consolidée = Tous budgets)</i>	- 41 -
b. <i>Prospectivement (Masse salariale consolidée)</i>	- 41 -
2- L'organisation du temps de travail.....	- 42 -

Avant-propos

Conformément aux dispositions des articles L.2312-1, L.5211-36 et L.5217-10-4 du code général des collectivités territoriales, un débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit se dérouler, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif.

Celui-ci vise à préfigurer les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et informer le Conseil communautaire et les citoyens des évolutions de la situation financière de la collectivité : les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette. Par ailleurs, pour les communes de plus de 10 000 habitants (alinéa 3 de l'article L.2312-1), il est prévu une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Le débat qui doit avoir lieu sur la base du présent rapport de présentation participe directement à l'élaboration du budget primitif pour 2026 qui traduira les orientations politiques de la communauté d'agglomération dans ses différents domaines d'intervention.

Ce rapport donne lieu à un débat, à l'ordre du jour du conseil communautaire du 24 novembre 2025. Celui-ci est réglementairement acté par une délibération spécifique.

PARTIE A : CONTEXTE BUDGÉTAIRE ET ÉCONOMIQUE

Introduction

Depuis le début de la mandature, le contexte socio-économique a été largement chahuté, soumis à de multiples bouleversements et chocs d'ampleurs : pandémie, crise de l'énergie, tensions géopolitiques ravivées, poussée inflationniste inconnue depuis les années 1980, forte remontée des taux d'intérêts, réforme fiscale, etc.

En parallèle, l'enjeu de la transition écologique et énergétique se fait sans cesse plus pressant, alors que les signes du dérèglement climatique se multiplient. La puissance publique doit également gérer l'impact des bouleversements géopolitiques, et le partage des ressources dans un contexte où *"le temps du monde fini commence"* tel que l'écrivait Paul Valéry dès 1931, en lien avec l'interdépendance généralisée planétaire.

Plus que jamais, le service public doit rassurer des habitants, répondre à l'évolution de leurs besoins, accompagner les transitions sociétales et les orientations budgétaires ne doivent pas fragiliser les équilibres financiers.

Les tableaux économiques mondiaux, de la zone Euro et de la France tendent à démontrer que si les perspectives économiques mondiales s'améliorent, la croissance reste faible et les moyens budgétaires de la puissance publique demeurent tendus.

Il précise ensuite les orientations en matière de fonctionnement et d'investissement proposées, répondant à un triple objectif : poursuivre, dans un contexte contraint, une trajectoire de projets et d'actions visant à renforcer la qualité de vie des habitants, s'inscrire dans les processus nécessaires de l'écologie positive, et conforter la maîtrise des dépenses, illustration de la poursuite de la bonne gestion du territoire.

A 1 La situation économique mondiale :

Source : FMI, BCE, INSEE octobre 2025

- 1.1. Croissance mondiale en 2026
La croissance mondiale ralentit, sous l'effet d'une forte augmentation des barrières commerciales et d'une incertitude politique accrue liée aux politiques économiques mondiales. Elle devrait fléchir à 2,3 % en 2025 — soit une révision à la baisse significative par rapport aux projections précédentes — avant une reprise timide en 2026-27. La croissance pourrait être plus faible qu'anticipé en cas d'escalade des restrictions commerciales ou de persistance de l'incertitude liée aux politiques économiques mondiales. Parmi les risques baissiers figurent également une croissance plus faible que prévu dans les grandes économies, une aggravation des conflits et la survenue de phénomènes météorologiques extrêmes.

Cette croissance est estimée à 2,8 % selon les dernières prévisions du Fonds monétaire international (FMI). Cette dynamique traduit également un ralentissement généralisé des grandes économies après la période d'ajustement monétaire post-inflation.

Les États-Unis enregistraient une croissance d'environ 1,8 %, soutenue par la consommation intérieure et un marché du travail robuste, mais freinée par des taux d'intérêt encore élevés.

En Asie, la Chine devrait poursuivre une croissance plus qualitative qu'extensive (4,5 %), recentrée sur la demande intérieure et la technologie.

Les économies émergentes (Afrique, Amérique latine) profiteraient d'une stabilisation des prix des matières premières, mais resteraient vulnérables aux risques financiers mondiaux.

- **1.2. Inflation et politique monétaire internationale**

L'inflation mondiale poursuivrait sa décrue, s'établissant à environ 3,0 % en moyenne. La normalisation des prix de l'énergie et la baisse des coûts du transport maritime contribuent à cette stabilisation, mais une inflation sous-jacente persistante continue d'affecter les pays développés.

Les grandes banques centrales (Réserve fédérale, BCE, Banque d'Angleterre) maintiendraient une politique monétaire prudente, privilégiant la stabilité des prix tout en évitant un ralentissement excessif de la croissance.

- **1.3. Tableau des indicateurs macroéconomiques mondiaux (2026)**

Région / Pays	Croissance PIB (%)	Inflation (%)	Taux de chômage (%)	Dette publique / PIB (%)
Monde (moyenne)	2,8	3,0	—	—
États-Unis	1,8	2,5	4,2	98
Chine	4,5	2,1	5,0	77
Zone euro	1,2	2,2	6,5	90
France	1,3	2,3	7,4	110

La Chine reste le moteur principal de la croissance mondiale. Les États-Unis connaissent un léger ralentissement, tandis que la zone euro et la France progressent plus lentement.

A 2 La situation économique européenne

- **2.1. Croissance et conjoncture dans la zone euro**

La zone euro enregistrerait une croissance moyenne de 1,2 % en 2026. Les pays du Sud (Espagne, Portugal, Italie) bénéficient du rebond du tourisme et de la consommation intérieure, tandis que l'Allemagne subit encore les effets du ralentissement industriel.

Disparités régionales :

- Allemagne : 1,0 %
- France : 1,3 %
- Italie : 1,1 %
- Espagne : 1,5 %
- Pays-Bas : 1,4 %

- **2.2. Inflation et politique monétaire de la BCE**

L'inflation dans la zone euro retombe à 2,2 %, contre près de 6 % deux ans plus tôt. La Banque centrale européenne (BCE) adopte une politique de stabilisation : les taux directeurs sont maintenus à un niveau modérément restrictif, garantissant le retour durable à la cible de 2 %.

- **2.3. Coordination budgétaire et soutenabilité**

Les nouvelles règles budgétaires européennes, révisées en 2024, privilégient la soutenabilité à moyen terme.

Les États membres poursuivent une trajectoire de réduction progressive des déficits publics, tout en maintenant des investissements stratégiques dans la transition verte, la numérisation et la défense.

A 3 Le contexte économique français

- **3.1. Une croissance modérée mais résiliente**

En 2026, il est prévu une croissance de 1,3% légèrement supérieure à la moyenne de la zone euro. Cette progression repose sur :

- une reprise de la consommation des ménages, liée à la désinflation ;
- la résilience de l'emploi, avec un taux de chômage de 7,4 % ;
- et le maintien des investissements publics dans les infrastructures et l'énergie verte.

• 3.2. Inflation, emploi et commerce extérieur

L'inflation moyenne s'établit à 1,8 %, marquant la fin de la période d'instabilité des prix. Le taux de chômage (7,5 % au 2ème trimestre) reste bas au regard de l'historique des quatre dernières décennies, proche de son point bas de 2007. Le déficit commercial reste préoccupant, en raison d'une dépendance persistante aux importations énergétiques et technologiques.

• 3.3. Perspectives

Source : Note de conjoncture LA BANQUE POSTALE – Septembre 2025

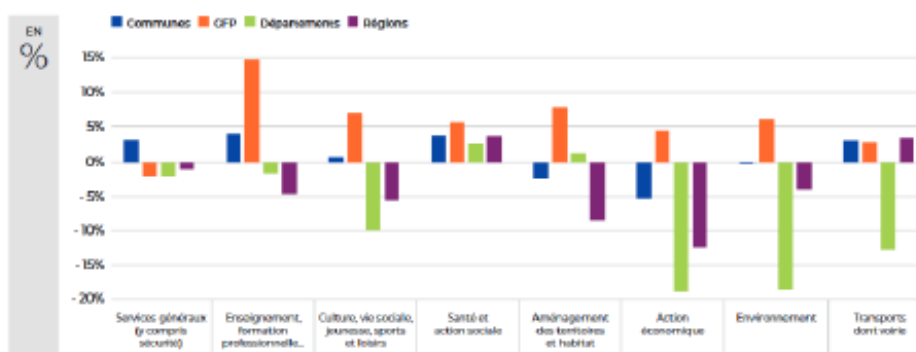
2026: un début de mandat communal atypique dans un contexte plus que jamais incertain.

L'année 2026 aurait pu être une année s'inscrivant dans un cycle électoral classique : des investissements en pause en attendant la définition des nouveaux programmes par les équipes municipales et intercommunales nouvellement élues mais la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics, les difficultés budgétaires des financeurs départementaux et régionaux et la forte incertitude politique rebattent les cartes.

Le mouvement amorcé en 2024, à savoir une dynamique des dépenses (fonctionnement et investissement) principalement portées par le bloc communal alors que les Départements et les Régions marquent le pas, semble se confirmer et s'intensifier en 2025.

Évolution par politique publique d'un échantillon de budgets primitifs 2025

© La Banque Postale

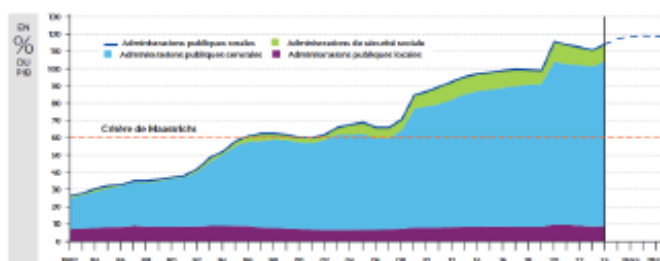


Source : évolution BP 2025/BP 2024 d'un échantillon de 124 BP de communes de + 40 000 habitants, 65 GFP, 87 départements et 17 régions-CTU - données transmises par le cabinet FSL.

Au niveau national, il convient de rappeler que le niveau d'endettement des administrations publiques (État essentiellement), se situe bien au-delà des critères de Maastricht, appelant une nécessaire rectification des comptes publics

La dette des administrations publiques

© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux 1990-2020), Insee (données 2021), puis publications du Gouvernement (avril 2025)

Des premiers arbitrages budgétaires avaient été présentés le 15 juillet dernier, correspondant à un objectif de déficit public ramené à 4,6 % du PIB pour 2026 contre 5,4 % en 2025. L'effort attendu de la part des collectivités territoriales était fixé à 5,3 milliards d'euros en 2026, soit 13 % de l'effort global, mais hors hausse du taux de cotisation de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) de 3 points pendant quatre ans, décidée en 2025 (dont le coût est estimé à 1,2 milliard d'euros en 2026). À ce jour, seule cette dernière est assurée de demeurer et pèsera sur la masse salariale locale.

Conformément à l'article 109 de la LFI 2025, les fractions de TVA versées en contrepartie de la suppression de la CVAE, de la taxe d'habitation sur les résidences principales et du foncier bâti seront affectées aux collectivités locales en 2026 en fonction du produit national de la TVA année N-1. Mais au regard des rentrées du premier semestre (- 1,1 % par rapport à 2024), les versements pourraient évoluer négativement.

Diverses pistes sont en discussion :

- ❖ La croissance des dotations d'investissement et du Fonds vert est également en suspens : dans un contexte de baisse des investissements locaux, l'État pourrait être enclin à les diminuer pour suivre la tendance locale.
- ❖ Le gel de la DGF
- ❖ La réduction de 25% des allocations de compensation associée à la réduction de moitié des valeurs locatives des locaux industriels intervenue en 2021 qui évoluaient depuis lors comme les bases concernées au titre du foncier bâti et de la CFE

• 3.4. Indices économiques et fiscaux : éléments retenus pour la prospective 2026

Indices économiques	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Inflation prévisionnelle	2,50%	1,40%	1,40%	1,80%	1,80%	1,80%	1,80%
Evolution PIB	1,40%	0,90%	1,00%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%
Taux TVA	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%
Taux FCTVA	16,40%	16,40%	16,40%	16,40%	16,40%	16,40%	16,40%
Indices fiscaux	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Actualisation TH	1,039	1,017	1,010	1,014	1,018	1,018	1,018
Actualisation FB habitat et industrie	1,039	1,017	1,010	1,014	1,018	1,018	1,018
Actualisation FNB	1,039	1,017	1,010	1,014	1,018	1,018	1,018
Actualisation CFE, FB autres entreprises	1,010	1,014	1,011	1,012	1,012	1,011	1,012

Il est à noter les faibles évolutions intégrées.

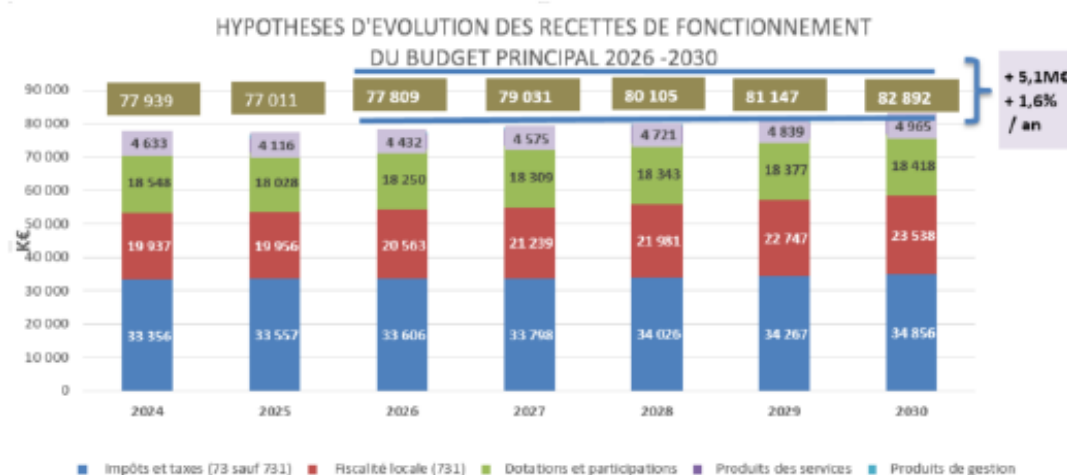
PARTIE B : LE CONTEXTE LOCAL ET LES ORIENTATIONS POUR 2026

BUDGET PRINCIPAL

1. Perspectives en matière de recettes : un frein durable

Moyenne de + 1,6 % / an sur la période 2026-2030 (- 0,2%/an hors inflation)

Les recettes de fonctionnement évoluent de + 5,1 M€ sur la période 2026-2030, pour s'établir à 82,9 M€ en 2030.



€	2024	2025	Part relative	Ev* moyenne nominale	Ev* moyenne réelle	2026	2027	2028	2029	2030
Produits fonctionnement courant stricts	77 522	76 651		1,6%	-0,2%	77 446	78 665	79 817	80 975	82 521
Impôts et taxes (73 sauf 731)	33 356	33 557	44%	0,9%	-0,9%	33 606	33 798	34 026	34 267	34 856
Reversements conventionnels reçus	213	100		0,0%	-1,8%	100	100	100	100	100
Reversement FNGIR	443	443		0,0%	-1,8%	443	443	443	443	443
Attribution FPIC	1 108	1 202		-100,0%	-100,0%	934	678	337	0	0
Produit de TVA-TH	18 263	18 361		1,7%	-0,1%	18 545	18 804	19 133	19 468	19 809
Produit de TVA-CVAE	13 219	13 351		1,7%	-0,1%	13 484	13 673	13 912	14 156	14 404
Solde impôts et taxes	109	100		0,0%	-1,8%	100	100	100	100	100
Fiscalité locale (731)	19 937	19 956	26%	3,4%	1,6%	20 563	21 239	21 981	22 747	23 538
Contributions Directes	19 237	19 252		3,5%	1,7%	19 852	20 522	21 259	22 018	22 802
Taxe Gemapi	370	370		0,0%	-1,7%	370	370	370	370	370
Taxe de séjour	330	335		1,8%	0,0%	341	347	353	360	366
Dotations et participations	18 548	18 028	23%	0,2%	-1,5%	18 250	18 309	18 343	18 377	18 418
DGF	11 379	11 195		-1,7%	-3,5%	11 030	10 904	10 704	10 493	10 280
FCTVA fct	76	80		0,0%	-1,8%	80	80	80	80	80
Compensations fiscales	4 788	5 093		4,2%	2,3%	5 271	5 475	5 710	5 954	6 209
DCRTP	165	0		0,0%	0,0%	0	0	0	0	0
Solde participations diverses	2 140	1 660		-0,3%	-2,0%	1 870	1 850	1 850	1 850	1 850
Autres produits fonctionnement courant	5 680	5 110		3,2%	1,4%	5 026	5 319	5 465	5 583	5 709
Produits des services	4 633	4 116	5%	2,9%	1,1%	4 432	4 575	4 721	4 839	4 965
Produits de gestion	1 047	994	1%	5,8%	3,9%	594	744	744	744	744
Atténuations de charges	181	200		0,0%	-1,8%	200	200	200	200	200
Produits fonctionnement courant	77 703	76 851		1,6%	-0,2%	77 646	78 865	80 017	81 175	82 721
Produits exceptionnels larges *	236	160		1,3%	-0,4%	163	166	169	172	172
Produits de fonctionnement	77 939	77 011		1,6%	-0,2%	77 809	79 031	80 185	81 347	82 892

Cette hausse de produits de fonctionnement courant repose principalement sur :

- La fiscalité locale : + 3 M€ (58 %)
- Les impôts et taxes : +1,2 M€ (24 %)
- Les produits de gestion +0,5 M€ (10 %)

Compte tenu des hypothèses retenues, l'évolution nominale des produits de fonctionnement s'établit à + 1,6%/an sur la période 2026-2030, variation sensiblement identique à l'inflation, d'où une évolution réelle négative de -0,2%/an.

a) Impôts et taxes : une progression atone dans le contexte économique actuel

Ces impôts et taxes représentent 44 % des recettes de fonctionnement. L'impact de leur évolution est donc sensible dans les équilibres du budget principal.

I Fraction de TVA nationale (TH/CVAE) :

- ❖ Fraction TVA nationale – Part CVAE : Progression en moyenne de 0,25 M€ par an (*Rappel base prospective 2024 = 0,4 M€/an*).

Pour rappel, le produit de CVAE perçu par les collectivités locales est remplacé depuis 2023 par l'attribution d'une nouvelle fraction de TVA. Pour les communes et EPCI, le produit de TVA_CVAE se compose d'une part fixe (socle) et d'une part dynamique (fonds national de l'attractivité économique des territoires (FNAET)).

- La part fixe est égale au produit de CVAE moyen 2020-2023.
- Le FNAET dépend de la croissance de la TVA nationale et est répartie entre les EPCI, à compter de 2025, pour un tiers en fonction de valeur locative foncière CFE et pour deux tiers en fonction des effectifs salariés.
- Pour 2026, la prospective anticipe une activité économique nationale atone durable, impactant directement les recettes de TVA, soit une évolution de + 1,7 %/an en évolution nominale, - 0,1 % en évolution réelle.
- En 2026, la progression de la fraction de TVA est estimée à + 1% en valeur nominale au regard de la croissance actuellement constatée, puis la prospective intègre un léger rebond, + 1,4 % en 2027 et + 1,8 % à compter de 2028.

K€	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Produit de TVA-CVAE	13 219	13 351	13 484	13 673	13 912	14 156	14 404
Variation	- 41	132	134	189	239	243	248
Evolution nominale	-0,3%	1,0%	1,0%	1,4%	1,8%	1,8%	1,8%
Evolution réelle	-2,1%	0,0%	-0,4%	-0,4%	0,0%	0,0%	0,0%
Remboursement sur fraction TVA-CVA	114	0					

- ❖ Fraction TVA nationale – Part TH : Progression en moyenne de + 0,34 M€ par an (*Rappel base prospective 2024 = 0,6 M€/an*).

Les projections de produits de TVA – TH s'inscrivent en miroir de l'évolution de la TVA – CVAE et reprennent des bases d'évolutions similaires.

K€	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Produit de TVA-TH	18 263	18 361	18 545	18 804	19 133	19 468	19 809
Variation	- 5	98	184	260	329	335	341
Evolution nominale	0,0%	0,5%	1,0%	1,4%	1,8%	1,8%	1,8%
Evolution réelle	-1,8%	-0,5%	-0,4%	-0,4%	0,0%	0,0%	0,0%
Remboursement sur fraction TVA-TH	159	0					

II Les autres ressources économiques : la cotisation foncière des entreprises

La présente prospective part du principe que l'abattement de 50% des bases pour les établissements industriels voté en loi de finances pour 2021 est maintenu et toujours compensé par l'Etat.

Considérant les évolutions physiques des bases de CFE constatées sur le territoire, une progression annuelle de 2,5 % est prise en compte; la hausse des valeurs de base nette intègre la valorisation de l'actualisation des bases telles que précisée p 8 du présent rapport.

Montants	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Établissements Industriels : Comptable avant réduction	33 089	34 936	36 167	37 591	39 224	40 928	42 707
+ Autres locaux professionnels et commerciaux	27 653	28 374	29 393	30 476	31 615	32 776	33 988
= Base brute foncière de référence	60 742	63 310	65 561	68 067	70 839	73 704	76 695
+ Excédent bases minimum	12 104	12 633	13 078	13 593	14 183	14 800	15 443
= Base brute large	72 847	75 943	78 639	81 660	85 022	88 504	92 137
- Réductions de base	18 666	19 808	20 507	21 311	22 229	23 186	24 184
= Base nette	54 181	56 135	58 132	60 349	62 794	65 318	67 953
Evolutions							
Ev* physique base nette	4,4%	2,0%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
Ev* nominale base nette	7,0%	3,6%	3,6%	3,8%	4,1%	4,0%	4,0%

III : Impôts et taxes divers

- FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales): la sortie du territoire de Laval Agglomération du bénéfice du dispositif du FPIC est intégrée sur la base des mécanismes de garantie suivants :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
FPIC - Attribution	2 891 712	2 402 541	2 024 198	1 445 856	722 928	0
Pourcentage du montant 2024		90%	70%	50%	25%	0%

En 2025, le territoire a perdu l'éligibilité au FPIC, son indice synthétique devenant inférieur au seuil d'éligibilité.

L'indice synthétique de Laval Agglo est passé de 1,10 en 2021/2022 à 1,064 en 2025, faisant reculer le territoire du 666ème rang en 2021 au 778ème rang en 2025. L'indice synthétique (IS) du dernier territoire éligible est lui resté stable autour de 1,07/1,08.

Compte tenu de son poids dans l'indice synthétique (60%), cette trajectoire de baisse de l'IS amorcée depuis 2022, s'explique en majeure partie par l'évolution du revenu par habitant. De -10,3% en 2022, l'écart au revenu moyen par habitant est passé progressivement à -5,9% en 2025. Ainsi, entre 2022 et 2025, le revenu par habitant moyen de Laval Agglo a progressé de 5,6%/an quand le revenu par habitant moyen national a augmenté de 4%/an.

- Reversement de fiscalité (ou recette sur les paris hippiques) : maintien d'une recette de 100 K€/an à compter de 2026.
- Reversement de FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) : Maintien de +443K€ à compter de 2026

k€	2024	2025	Part relative	Ev° moyenne nominale	Ev° moyenne réelle	2026	2027	2028	2029	2030
Impôts et taxes (73 sauf 731)	33 356	33 557	44%	0,9%	-0,9%	33 606	33 798	34 026	34 267	34 856
Reversements conventionnels reçus	213	100		0,0%	-1,8%	100	100	100	100	100
Reversement FNGIR	443	443		0,0%	-1,8%	443	443	443	443	443
Attribution FPIC	1 108	1 202		-100,0%	-100,0%	934	678	337	0	0
Produit de TVA-TH	18 263	18 361		1,7%	-0,1%	18 545	18 804	19 133	19 468	19 809
Produit de TVA-CVAE	13 219	13 351		1,7%	-0,1%	13 484	13 673	13 912	14 156	14 404

b) Fiscalité locale : une progression physique dynamique des bases impactant positivement le produit fiscal

I Contributions directes : des taux inchangés et reconduits sur toute la période

L'évolution des bases des contributions directes qui permet de déduire le produit de la fiscalité locale, s'appuie sur un coefficient d'évolutions physique estimé, associé à une actualisation des bases conforme à l'évolution des prix.

En effet, depuis la loi de finances pour 2017, le coefficient annuel d'actualisation des valeurs locatives est déterminé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) au cours de l'année précédente (de novembre n-2 à novembre n-1). Ainsi, le coefficient d'actualisation 2026 sera fonction de l'évolution de l'IPCH de novembre 2024 à novembre 2025. Compte tenu du dernier IPCH de septembre 2025 et publié par l'INSEE le 15.10.2025, le coefficient d'actualisation se situerait aux alentours des 1,2 % pour 2026. La prospective telle que présentée peut être considérée comme conforme, puisqu'elle retient un coefficient de 1 %. Ce coefficient s'avère faible comparativement aux années passées, ce qui est logique à l'aune du niveau d'inflation désormais constatée.

Au final, pour le territoire, l'évolution nominale des bases est relativement dynamique car elle s'appuie sur une progression physique des bases, venant compenser la faible évolution de l'actualisation des bases.

Montants	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
= Base nette FB	140 665	145 233	148 152	151 729	156 004	160 400	164 921
Programmation							
Ev° physique base nette habitation	1,2%	1,5%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Ev° physique base nette loc indus et com	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Ev° physique base nette	1,2%	1,5%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Ev° nominale base nette	5,1%	3,2%	2,0%	2,4%	2,8%	2,8%	2,8%

La prospective n'intègre pas d'augmentation de la fiscalité sur le Foncier Bâti (FB), le FNB (Foncier Non Bâti), la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), et la TASCOM (Taxes sur les surfaces commerciales) sur l'ensemble de la période.

Cependant, considérant l'évolution nominale positive des bases, le produit des contributions directes évolue de + 3,4 % en moyenne sur la période (+1,6 % en évolution réelle). Le produit supplémentaire généré, à savoir 3 M€ entre 2026 et 2030, participe à hauteur de 25 % environ dans la progression des

recettes de fonctionnement du budget principal (+1 6% / an en moyenne nominale; - 0,2 %/an en moyenne réelle).

Bases nettes	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Taxe d'habitation	7 232	5 564	5 676	5 813	5 977	6 145	6 256
Foncier bâti	140 665	145 233	148 152	151 729	156 004	160 400	164 921
Foncier non bâti	5 694	5 791	5 907	6 050	6 220	6 396	6 576
Cotisation foncière des entreprises	54 183	56 137	58 134	60 351	62 796	65 320	67 955
Taux							
Taxe d'habitation	11,50%	11,50%	11,50%	11,50%	11,50%	11,50%	11,50%
Foncier bâti	0,36%	0,36%	0,36%	0,36%	0,36%	0,36%	0,36%
Foncier non bâti	3,97%	3,97%	3,97%	3,97%	3,97%	3,97%	3,97%
Cotisation foncière des entreprises	26,03%	26,03%	26,03%	26,03%	26,03%	26,03%	26,03%
Produits K€							
Produit taxe d'habitation	832	640	653	668	687	707	719
+ Produit foncier bâti	508	524	535	548	563	579	595
+ Produit foncier non bâti	226	230	235	240	247	254	261
+ Produit cotisation foncière des entreprises	14 104	14 612	15 132	15 709	16 346	17 003	17 689
+ Produit CVAE							
+ Produit IFER	939	956	969	987	1 004	1 022	1 041
+ Produit TA FNB	235	240	243	248	252	257	261
+ Produit TASCOT	2 199	2 049	2 085	2 122	2 159	2 197	2 235
+ Rôles supplémentaires	197	0	0	0	0	0	0
= Produit contributions directes	19 237	19 252	19 852	20 522	21 259	22 018	22 802

II Autres recettes fiscales :

- Taxe de séjour : Évolution basée sur l'inflation projetée +1,8 % / an en moyenne nominale; + 0% / an en moyenne réelle, appliquée au produit escompté 2025, 335 K€
- Taxe GEMAPI (Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) : Maintien d'un produit de 390 K€ à compter de 2026. (Reversement aux syndicats de Bassin). Intégré en prospective 370 K€ en produit de fiscalité et 20 K€ en compensations de l'État.

K€	2024	2025	Part relative	Ev* moyenne nominale	Ev* moyenne réelle	2026	2027	2028	2029	2030
Fiscalité locale (731)	19 937	19 956	26%	3,4%	1,6%	20 563	21 239	21 981	22 747	23 538
Contributions Directes	19 237	19 252		3,5%	1,7%	19 852	20 522	21 259	22 018	22 802
Taxe Gemapi	370	370		0,0%	-1,7%	370	370	370	370	370
Taxe de séjour	330	335		1,8%	0,0%	341	347	353	360	366

c) Les dotations et participations

Les dotations de l'État au travers de sa Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), 11 M€, et de ses allocations de compensations fiscales, 5,2 M€, représentent à elles seules 90 % des dotations de Laval Agglomération.

Les autres participations, 10 %, sont versées par l'État, le Département de la Mayenne, la Région des Pays de la Loire, la Caisse d'allocations familiales (CAF) sur des dispositifs contractuels spécifiques d'accompagnement au soutien de la pratique artistique (conservatoire, saisons culturelles, ...), de l'environnement, de l'attractivité et du secteur social (Insertion, relais petite enfance, Gens du voyages). Il n'est pas intégré de nouveaux dispositifs dans la prospective. Les crédits sont reconduits.

Pour rappel, la DGF des EPCI comporte 2 parts :

- a) 1^{ère} part : Dotation d'intercommunalité : Évolue en fonction de la population et du coefficient d'intégration fiscale.
- b) 2^{ème} part : Dotation de compensation (ancienne part salaires) : C'est sur cette part que l'État prélève pour financer les mécanismes d'écrêtement et redéployer les crédits entre les composantes de la DGF. Ces minorations, modulées en fonction de la richesse des collectivités, permettent, dans le contexte de stabilisation en valeur des dotations précité, de financer l'accroissement mécanique des dotations forfaitaires de la DGF du fait de l'augmentation de la population, et l'accroissement des dotations de péréquation.

À moyen terme, les crédits de la dotation de compensation ont vocation à "basculer" dans la part "dotation d'intercommunalité" qui assure une péréquation au niveau national.

Le coefficient d'intégration fiscale duquel dépend le calcul de la dotation d'intercommunalité, se maintient sur la période grâce à l'impact positif de la modification des AC reversées aux communes de – 2M€ introduits en 2025 et pris en compte à partir de 2027 dans ledit calcul du CIF (augmentation du préfinancement de la mutualisation par la Ville de LAVAL).

La progression de la dotation d'intercommunalité, + 695 K€ sur la période, ne permet pas de compenser la forte baisse de la dotation de compensation, - 1,6 M€ sur la période. Au final, la DGF accuse une perte globale de 0,9 M€/an en 2030 au regard de l'année 2026

K€	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Dotation de base	957	1 009	1 078	1 122	1 164	1 205	
+ Dotation de péréquation	1 901	2 007	2 134	2 211	2 281	2 349	
= Dotation d'intercommunalité	2 858	3 015	3 211	3 334	3 445	3 554	
Evolution (N-N-1)		157	196	122	112	108	695
Dotation de compensation	8 337	8 014	7 692	7 370	7 048	6 726	
Evolution (N-N-1)		- 322	- 322	- 322	- 322	- 322	- 1 611
= Dotation globale de fonctionnement	11 195	11 030	10 904	10 704	10 493	10 280	
Evolution (N-N-1)		- 165	- 126	- 200	- 210	- 214	- 915
Coefficient d'intégration fiscale	46,19%	46,15%	46,86%	46,66%	46,43%	46,20%	

d) Les produits des services

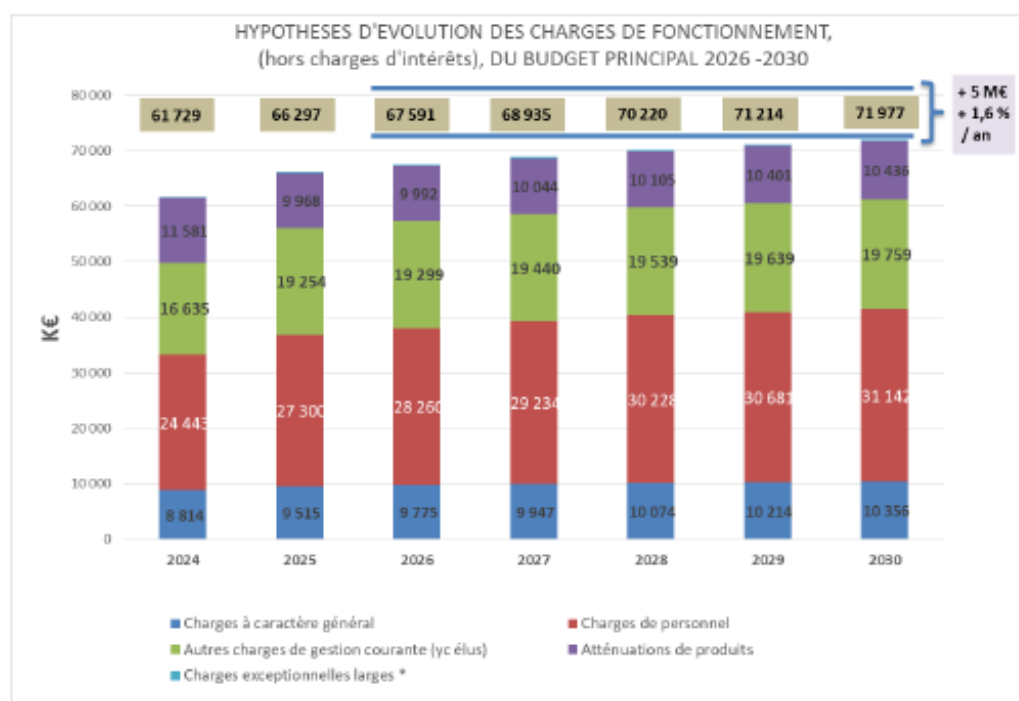
- Les produits des services (5 % des RF - recettes de Fonctionnement-) : + 1,6 % (La prospective est basée sur une actualisation tarifaire des services égale à l'inflation et ce, chaque année. D'autre part, l'évolution du bilan de mutualisation avec la Ville de LAVAL reste dynamique jusqu'en 2028 puisqu'il intègre la forte augmentation des charges annuelles de la CNRACL jusqu'à cette même date).

Il est rappelé que le décrochage des produits des services en 2025 n'est qu' "apparent" puisque les attributions de compensation versées par la Ville de LAVAL ont été actualisées de - 2M€, permettant d'augmenter un préfinancement régulier de la mutualisation, et impactant de ce fait à la baisse, pour l'année 2025, le solde du reste à charge de la mutualisation remboursé par la Ville.

2. Perspectives en matière de dépenses : une évolution très cadrée pour soutenir la capacité d'autofinancement de Laval Agglomération

Moyenne à + 1,6 % / an sur la période 2026-2030 (+ 0 %/an hors inflation)

Les dépenses de fonctionnement évoluent de + 5 M€ sur la période 2026-2030 pour s'établir à 72 M€ en 2030.



k€	2024	2025	Part relative	Ev° moyenne nominale	Ev° moyenne réelle	2026	2027	2028	2029	2030
Charges fonctionnement courant strictes	49 892	56 069		1,7%	-0,1%	57 333	58 622	59 841	60 534	61 257
Charges à caractère général	8 814	9 515	14%	1,5%	-0,3%	9 775	9 947	10 074	10 214	10 356
Charges de personnel	24 443	27 300	41%	2,5%	0,6%	28 260	29 234	30 228	30 681	31 142
Autres charges de gestion courante (yc élus)	16 635	19 254	29%	0,6%	-1,2%	19 299	19 440	19 539	19 639	19 759
Atténuations de produits	11 581	9 968	15%	1,1%	-0,7%	9 992	10 044	10 105	10 401	10 436
Régularisation sur fraction TVA-TH n-1	159	0		0,0%	0,0%	0	0	0	0	0
Régularisation sur fraction TVA-CVAE n-1	114	0		0,0%	0,0%	0	0	0	0	0
Attribution de compensation versée	10 105	8 105		0,0%	0,0%	8 105	8 105	8 105	8 105	8 105
Dotation de solidarité communautaire versée	1 056	1 056		0,0%	0,0%	1 056	1 056	1 056	1 056	1 056
Reversements conventionnels versés	0	0		0,0%	0,0%	0	0	0	250	250
Contribution FPIC	136	198		16,9%	14,9%	222	273	334	380	414
Contribution au redressement des finances publiques		538		0,0%	-1,8%	538	538	538	538	538
Solde atténuations de produits	12	72		0,3%	0,3%	72	72	72	73	73
Charges fonctionnement courant	61 474	66 037	98%	1,6%	-0,2%	67 325	68 665	69 946	70 935	71 693
Charges exceptionnelles larges *	256	260	0%	1,8%	0,0%	265	270	274	279	284
Charges fonctionnement hs intérêts	61 729	66 297	99%	1,6%	1,6%	67 591	68 935	70 220	71 214	71 977
Intérêts	996	785	1%	12,8%	10,8%	958	1 102	1 249	1 397	1 552
Charges de fonctionnement	62 725	67 082	100%	1,8%	0,0%	68 548	70 037	71 470	72 611	73 529

Cette hausse de charges repose principalement à :

- 62,71 % sur les charges de personnel, +1,9 M€

- 38 % sur les autres charges à part égale

a) Les charges à caractère général

Les charges à caractère général qui représentent 14 % des dépenses de fonctionnement, évoluent de + 1,5 % par an en valeur nominale et -0,3 % en valeur réelle. Elles intègrent notamment les :

- Montée en charge de l'habitat : peu de dossiers en 2025, théoriquement, année pleine à partir de 2027, soit une charge de fonctionnement d'1 M€/an
- Énergie : L'impact de la mise en place des ombrières sur les piscines en autoconsommation permet de tenir une perspective de faible progression sur la période, la consommation de ces équipements représentant une part prépondérante des crédits dédiés à l'énergie. Ces gains restent à affiner.
- Il n'est pas intégré de nouveaux changements de périmètres sur la période.

b) Les dépenses de personnel

Les charges de personnel représentent désormais 40 % environ des dépenses de fonctionnement en 2026, suite aux récentes actualisations de la mutualisation. Elles évoluent de + 2,5 % par an en valeur nominale et + 0,6 % en valeur réelle. L'évolution programmée est également cadrée au plus juste dans la prospective.

Cette évolution intègre :

- En 2026/2027/2028 : + 1,5 % de GVT (Glissement Vieillesse Technicité) /an et une augmentation de + 550 K€ charges CNRACL/an.
- + 1,5 %/ an (GVT) à compter de 2029.

Considérant le poids relatif de la masse salariale (MS) mutualisée portée par Laval Agglomération, il semble intéressant de réaliser un focus spécifique.

CHAP 012 CHARGES NETTES 2023 - 2025

	2023		2024		2025 ESTIME		EVOLUTION CA 25 ESTIME / CA 24	
							Montants	%
CHAP 012 BRUT BUDGET PRINCIPAL LA	21 260		24 443		27 251		2 808	11,5%
CHAP 013 REMBOURSEMENT ARRE TS	238		181		150		-31	-17,1%
CHAP 70 REMBOURSEMENT DES MAD / VILLE, BA	374		529		362		-167	-31,6%
CHAP 012 BRUTE AJUSTEE (A)	20 650		23 733		26 739		3 006	12,7%
MASSE SALARIALE MUTUALISEE (B)	10 288	100%	12 166	100%	13 674	100%	1 508	12,4%
MASSE SALARIALE MUTUALISEE LAVAL AGGLO (C)	3 261	32%	4 338	36%	4 984	36%	646	14,9%
MASSE SALARIALE MUTUALISEE VILLE	6 893	67%	7 538	62%	8 379	61%	841	11,2%
MASSE SALARIALE MUTUALISEE CCAS	134	1%	290	2%	312	2%	21	7,4%
MASSE SALARIALE LAVAL AGGLO NETTE (A-B+C)	13 623		15 905		18 049		2 144	13,5%

Il est observé une différence significative entre la masse salariale portée par Laval Agglomération et la charge réelle lui incombant.

En 2026, les répartitions de MS mutualisée devraient approximativement être identiques, considérant qu'il n'y a pas eu de nouvelle vague de mutualisation en 2025

La Ville de LAVAL et le CCAS remboursent leur part respective à LA au travers des :

- Attributions de compensations
- Bilans de mutualisation

c) Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion représentent 30 % environ des dépenses de fonctionnement en 2026, leur évolution est cadrée au plus juste + 0,6 % par an en valeur nominale et -1,2 % en valeur réelle. L'évolution programmée est également cadrée au plus juste dans la prospective.

1- Sont stabilisées dans la prospective :

- ❖ Les subventions aux budgets annexes :
 - ☐ BA transport : 5,6 M€/an
 - ☐ BA réalité virtuelle : 0,75 M€/an
 - ☐ BA Bâtiments : 0,5 M€/an
- ❖ Subventions au théâtre et CLEA (contrat local d'éducation artistique) : 1,33M€/an
- ❖ Subventions de droit privé : 4,8 M€/an
 - ☐ Economie : 1,38 M€
 - ☐ Enseignement supérieur : 1,08 M€
 - ☐ Tourisme et patrimoine : 0,77 M€
 - ☐ Culture 0,6 M€
 - ☐ Sport : 0,5 M€
 - ☐ Habitat : 0,18 M€
- ❖ Subventions aux organismes publics : 0,3 M€/an
- ❖ Subvention à l'aérodrome : 0,164 M€/an
- ❖ Subvention aux concessionnaires (prise en charge déficit loyer Murat reversé à LMA) : 0,1 M€/an

2- Sont en augmentation, limitées à

- ☐ L'inflation : les contributions SDIS, 4 M€/an et GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), 0,4 M€
- ☐ L'évolution du point d'indice : Indemnités des élus : 0,49M€/an

3 - Sont en augmentation légèrement supérieure à l'inflation

- ☐ Les dépenses informatiques liées au CLOUD et droits d'usage logiciels : 0,4 M€

4 - Nouvelle subvention 2026 aux organismes de droit privé

- ☐ Ferme urbaine : 0,07 M€ (association créée en 2025 pour gérer ce nouveau service, en lieu et place de la gestion en régie).

d) Les relations financières avec les communes

La prospective inclut :

- Le maintien de l'enveloppe Dotations de Solidarité Communautaire (DSC) à 1,056 M€ / an sur la période 2026/2030.
- Stabilisation des AC reversées à 8,105 M€. Il est précisé qu'un travail de chiffrage sur la partie voirie est programmé, suite à l'actualisation des statuts au 01.01.2025.

- La montée en puissance de la contribution de Laval Agglomération au FPIC (+ 16, 9%/an sur la période).
- Prise en compte d'une charge de 250 K€ de fonds de concours pour les communes < 1500 habitants à compter de 2029, mais ce sujet est présent dès 2027, pour une montée en charge progressive jusqu'en 2029
- Une contribution au redressement des finances publiques de 0,540 M€/an

k€	2024	2025	Part relative	Ev° moyenne nominale	Ev° moyenne réelle	2026	2027	2028	2029	2030
Atténuations de produits	11 581	9 968	15%	1,1%	-0,7%	9 992	10 044	10 105	10 401	10 436
Régularisation sur fraction TVA-TH n-1	159	0		0,0%	0,0%	0	0	0	0	0
Régularisation sur fraction TVA-CVAE n-1	114	0		0,0%	0,0%	0	0	0	0	0
Attribution de compensation versée	10 105	8 105		0,0%	0,0%	8 105	8 105	8 105	8 105	8 105
Dotation de solidarité communautaire versée	1 056	1 056		0,0%	0,0%	1 056	1 056	1 056	1 056	1 056
Reversements conventionnels versés	0	0		0,0%	0,0%	0	0	0	250	250
Contribution FPIC	136	198		16,9%	14,9%	222	273	334	380	414
Contribution au redressement des finances publiques		538		0,0%	-1,8%	538	538	538	538	538
Solde atténuations de produits	12	72		0,3%	0,3%	72	72	72	73	73

e) Les charges d'intérêts

Les charges d'intérêts se rapportent à la dette actuelle et la nouvelle dette souscrite pour financer les investissements envisagés sur la base de 13 M€ nets/an.

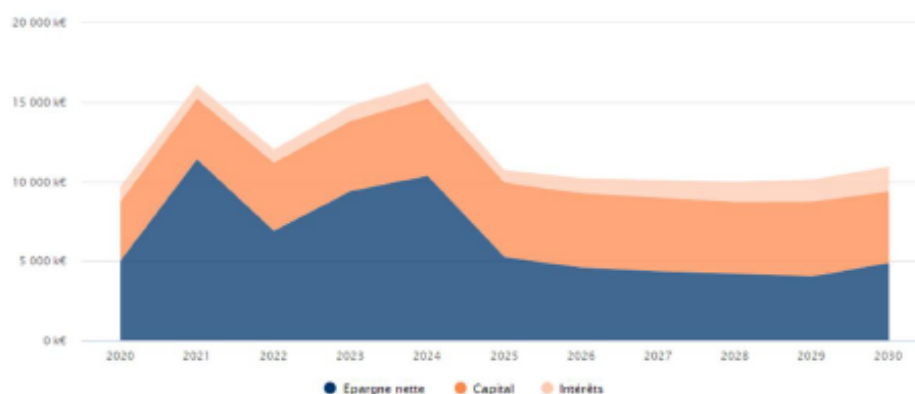
K€	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Intérêts bruts antérieurs	996	785	783	674	569	470	381
Intérêts nouveaux		0	175	428	680	927	1 170
Intérêts bruts totaux	996	785	958	1 102	1 249	1 397	1 552

3. Budget principal Investissement : définition du cadre de la capacité à faire sur la période 2026-2030

a) Évolution de la CAF nette : des bases financières saines et solides permettant d'absorber les chocs à venir

Malgré la baisse des ressources publiques, les bases du budget de Laval Agglomération étant stables et saines, et considérant le choix d'encadrer l'évolution de ses dépenses de fonctionnement au plus juste, la collectivité présente une capacité de résistance lui permettant d'absorber les chocs à venir (ralentissement de l'économie, contributions significatives des collectivités à la résorption du déficit de l'État, sortie du FPIC, ...). La capacité d'autofinancement repart à la hausse à partir de 2030.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Produits fonctionnement courant	75 504	77 703	76 851	77 646	78 865	80 017	81 175	82 721
- Charges fonctionnement courant	60 740	61 474	66 037	67 325	68 665	69 946	70 935	71 693
= Excédent brut courant (EBC)	14 764	16 229	10 814	10 321	10 200	10 071	10 241	11 028
+ Produits exceptionnels larges	164	236	160	163	166	169	172	172
- Charges exceptionnelles larges	164	256	260	265	270	274	279	284
= Epargne de gestion	14 764	16 210	10 714	10 218	10 096	9 965	10 133	10 916
- Intérêts de la Dette	951	996	785	958	1 102	1 249	1 397	1 552
= Epargne brute	13 813	15 214	9 929	9 261	8 994	8 715	8 736	9 364
- Capital de la Dette	4 420	4 859	4 680	4 677	4 642	4 507	4 716	4 492
= Epargne nette	9 393	10 355	5 249	4 584	4 352	4 209	4 020	4 872



b) La capacité à investir du budget principal sur la période 2026-2030

Laval Agglomération conserve une forte capacité d'investissement pour l'avenir et dispose de marges de manœuvre pour emprunter. Cependant, la collectivité fait le choix de limiter le recours à l'emprunt sur le budget principal, faisant de ce dernier le pilier intangible de la sécurité de l'équilibre budgétaire consolidé budget principal et budgets annexes.

Sa capacité d'investissement s'élève ainsi à 13 M€ nets*/an.

* Investissements nets = dépenses TTC – subventions d'investissement – FCTVA – cessions

En basant sa prospective sur un montant d'investissement net annuel de 13 M€, Laval Agglomération limite son recours à l'emprunt dans une enveloppe comprise entre 7 et 8 M€/an.

Après un désendettement sur la période 2020-2026 de - 2M€, l'encours de la dette progresse de plus de 9 M€ entre 2026 et 2029, mais le délai de désendettement demeure raisonnable atteignant 5.1 ans en 2029.

Les investissements impactant à engager le seront en 2027. Il appartiendra à la future mandature de réaliser ces arbitrages

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Encours référence 01/01	36 255	36 835	32 339	32 652	35 391	38 397	41 681
Nouveaux emprunts	5 000	0	4 992	7 416	7 648	7 791	7 980
Remboursement du capital	4 420	4 859	4 680	4 677	4 642	4 507	4 716
= Solde Emprunt	580	- 4 859	312	2 739	3 006	3 285	3 264
Encours 31/12	36 835	32 339	32 652	35 391	38 397	41 681	44 945

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Epargne brute	13 813	15 214	9 929	9 261	8 994	8 715	8 736
Encours au 31.12	36 835	32 339	32 652	35 391	38 397	41 681	44 945
Encours 31.12 / Ep brute	2,7	2,1	3,3	3,8	4,3	4,8	5,1

BUDGET ANNEXES

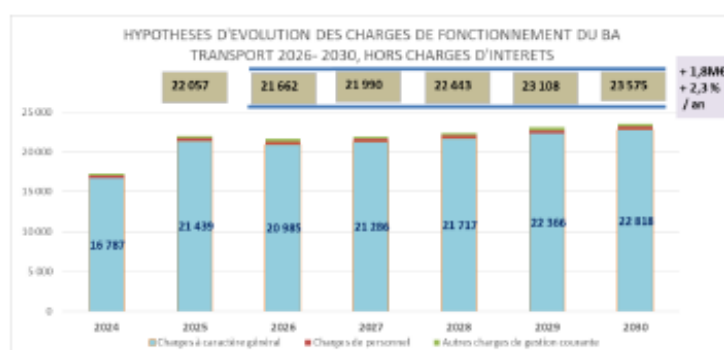
1° BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Les actions inscrites au B.A. Transport servent l'important DÉFI 2 de la feuille de route de Laval Agglomération : PERMETTRE UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE DES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION, développement basé sur un axe majeur : le renforcement de l'offre de transports en commun sur tout le territoire en misant sur les énergies non polluantes. La politique transport est donc une priorité stratégique de Laval Agglomération. Le plan d'actions défini et les moyens financiers dévolus à cette politique depuis le présent mandat traduisent concrètement cette ambition.

A) Fonctionnement

1- Dépenses

k€	2024	2025	part relative	Ev° moyenne nominale	Ev° moyenne réelle	2026	2027	2028	2029	2030
Charges à caractère général	16 787	21 439	97%	2,1%	0,3%	20 985	21 286	21 717	22 366	22 818
Charges de personnel	234	285	1%	2,5%	0,7%	340	352	364	369	375
Autres charges de gestion courante	317	333	2%	3,2%	1,4%	337	353	362	372	383



A- CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRALES

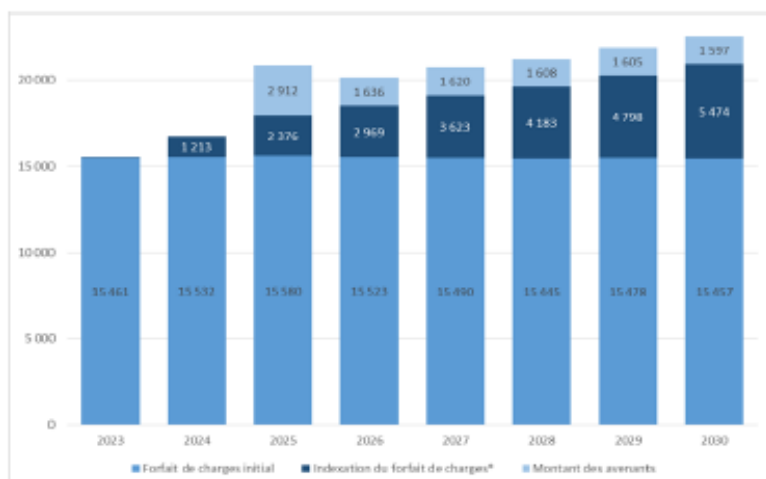
Celles-ci représentent l'essentiel des dépenses de fonctionnement de ce budget, à savoir 97 %

Elles comprennent principalement la charge de la DSP (délégation de service public) dédiée au transport. Cette charge évolue de 15,4 M€ en 2023 à 22,5 M€ en 2030, considérant les 3 avenants contractualisés permettant de :

- Mettre en œuvre des adaptations majeures du réseau TUL
- d'actualiser les temps de parcours

Contrat DSP	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Forfait de charges initial	15 461	15 532	15 580	15 523	15 490	15 445	15 478	15 457
avenant 1 - Régularisation	0	0	1 157	0	0	0	0	0
avenant 2 - Adaptations majeures	0	0	1 398	805	866	886	882	875
avenant 3 - Adaptations majeures	0	0	357	731	724	721	723	722
Montant des avenants	0	0	2 912	1 536	1 620	1 608	1 605	1 597
Forfait de charges avenants (art. 13 contrat)	15 461	15 532	18 491	17 159	17 110	17 053	17 083	17 055
Indexation du forfait de charges*	3	1 213	2 376	2 969	3 623	4 183	4 798	5 474
Forfait de charges actualisé	15 464	16 745	20 867	20 128	20 733	21 236	21 881	22 529

Afin de mesurer ces évolutions, il est intéressant de les suivre en décomposant le forfait de charges initial, et l'impact des 3 avenants signés, et l'indexation annuelle dudit forfait. Il est à souligner l'impact croissant de l'indexation (de 1,2 M€ en 2024 à plus de 5,5 M€ en 2030). Le montant réalisé en 24 est conforme à la prévision



B- CHARGES DE PERSONNEL

Celles-ci représentent 1% des charges de fonctionnement en 2025. (0,28 M€)

Elles augmentent de + 19 % en 2026, suite au recrutement du chargé de suivi DSP.

La prospective prévoit ensuite + 3,5%/an 2027-2028 (GVT + CNRACL); et + 1,5 % à compter de 2029

C- AUTRES CHARGES DE GESTION

Celles-ci représentent 2% des charges de fonctionnement en 2025. (0,3 M€). Elles comprennent essentiellement le coût d'affrètement des élèves du pays de Loiron. Elles augmentent de + 3,2 % en moyenne nominale et 1,4 % en moyenne réelle.

2- Recettes

Le versement mobilité est significatif (14 M€) mais il ne s'avère pas suffisant pour financer l'ensemble des services souhaités. Depuis le début du mandat, Laval Agglomération a donc choisi de verser une subvention d'équilibre annuelle importante du budget principal pour se donner les moyens budgétaires de son ambition en matière de transport et limiter le recours à l'emprunt.

Dans la présente prospective, il est proposé de continuer à soutenir cette trajectoire.

- **Versement mobilité** : conformément à la feuille de route, la prospective maintient un taux de 1% sur toute la période 2026 -2030, correspondant à un produit de 14 M€ en 2026 et 26 % des recettes de fonctionnement. Il est à noter que l'exercice 2025 sera l'exercice de référence pour "stabiliser" la prospective de ces recettes sachant que le taux de versement de mobilité a été appliquée au 1^{er} juillet 2024 soit en cours d'année.
- **Subvention du budget principal** : dans la projection présentée, elle est maintenue à 5,6 M€ / an, représentant 34 % des recettes de fonctionnement

- Les produits des services (recettes usagers), 2,4 M€ en 2025 et représentant 10 % des recettes de fonctionnement, intègrent une évolution nominale moyenne de +1,2 %/an
- **Détail du fonctionnement "recettes"** : Progression nominale moyenne de + 1,1 % sur la période 2026/2030, soit – 0,7 % en évolution réelle

k€	2024	2025	Part relative	Ev* moyenne nominale	Ev* moyenne réelle	2026	2027	2028	2029	2030
Produits des services	2 128	2 383	10%	1,2%	-0,6%	2 476	2 507	2 534	2 565	2 593
Impôts et taxes (Versement Mobilité)	12 079	13 700	56%	1,6%	-0,2%	14 000	14 250	14 500	14 750	14 913
Subventions d'exploitation	7 013	8 468	34%	0,3%	-1,5%	8 468	8 468	8 468	8 518	8 569
Autres produits de gestion courante	45	2	0%	-100,0%	-100,0%	2	2	2	0	0
PROD. FCT COURANT	21 265	24 553	100%	1,1%	-0,7%	24 947	25 227	25 505	25 833	26 075

3 - Synthèse prospective de fonctionnement

Il convient de noter l'effet de ciseau qui pèse sur l'excédent brut courant (EBC) au regard de la croissance des dépenses d'activités + 1,9 M€, supérieures à la croissance des recettes sur la période + 1,1 M€. En l'absence d'une recette de versement mobilité encore stabilisée, cette tendance est à relativiser. Cette dégradation de l'EBC pèse sur toute la chaîne de l'épargne.

Évolution globale

Charges courantes = 21,7 M€ (2026) à 23,6 M€ (2030) = **+ 1,9 M€**

Produits courants = 25 M€ (2026) à 26,1 M€ (2030) = **+ 1,1 M€**

k€	2026	2027	2028	2029	2030
Produits fonctionnement courant	24 989	25 269	25 547	25 877	26 120
- Charges fonctionnement courant	21 662	21 990	22 444	23 108	23 575
= Excédent brut courant (EBC)	3 327	3 279	3 103	2 769	2 544
- Intérêts de la Dette	216	276	305	327	336
= Epargne brute	3 108	2 999	2 796	2 439	2 205
- Capital de la Dette	1 430	1 634	1 783	1 737	1 594
= Epargne nette	1 679	1 365	1 012	702	611

B) Investissement

1- Dépenses 2026 -2030 : 19 M€ programmés

	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
DEPENSES INVESTISSEMENT	7 366 000	4 190 000	3 349 350	2 500 000	1 600 000	19 005 350
Bus + station d'avitaillement	5 951 000	3 190 000	2 230 000	1 800 000	900 000	14 071 000
Invnt récurrent	1 365 000	500 000	700 000	700 000	700 000	3 965 000
Autres opérations d'équipement	50 000	500 000	419 350	0	0	969 350

2026 /2030 :

- ☐ Poursuite décarbonation du parc de bus / acquisition bus électriques (14 M€)
- ☐ Adaptation de la station d'avitaillement à ces choix stratégiques (4 M€)

2027 / 2028 = Modernisation gare TUL (1 M€)

2- Plan de financement

Les subventions représentent 19 % et le recours à l'emprunt 49 % du plan de financement, le reliquat correspond à l'autofinancement net 28 %.

PLAN DE FINANCEMENT 2026 - 2030 (K€)			
DEPENSES INVESTISSEMENT	19 005	EPARGNE NETTE	5 368 28%
		SUBVENTIONS	3 565 19%
		Prélèvement sur fonds de roulement	671 4%
		Emprunts	9 401 49%
TOTAL DEPENSES	19 005	TOTAL RECETTES	19 005

3- BA transport : Résultats de l'intégration de la dette nouvelle

Ce nouveau recours à l'emprunt de 9,4 M€ impacte peu l'encours de la dette, stabilisée à 12 M€ environ / an sur la période

En effet, considérant une durée d'emprunt courte (12 ans), conforme au temps d'amortissement des bus, le niveau relativement élevé du remboursement du capital des emprunts permet d'assurer cette stabilité d'encours.

De plus, comme déjà évoqué, le niveau de la subvention d'équilibre du budget principal 5,6 M€/an permet de limiter le recours à de nouveaux emprunts.

Le délai de désendettement demeure raisonnable, 5,5 ans en 2030.

K€	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Nouveaux emprunts	1 000	3 000	2 000	2 000	1 500	900
- Capital remboursé	1 538	1 430	1 634	1 783	1 737	1 594
= Solde Emprunt	- 538	1 571	366	217	- 237	- 694
Encours au 31.12	10 901	12 472	12 837	13 054	12 817	12 123
Ep brute	2 317	3 108	2 999	2 796	2 439	2 205
Encours 31.12 / Ep brute	4,7	4,0	4,3	4,7	5,3	5,5

2° BUDGET ANNEXE EAU

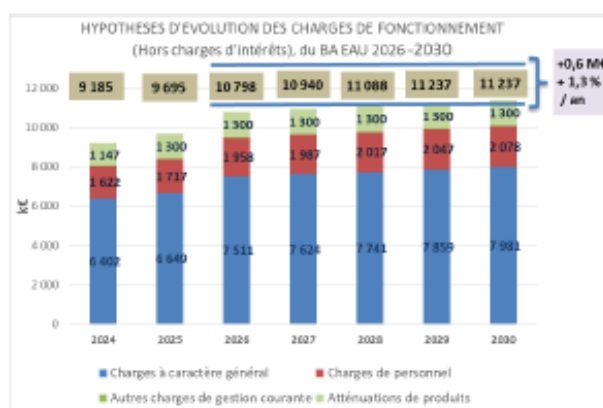
1- Cadre stratégique du mandat des BA Eau et assainissement : rappel des principes directeurs

- ❑ Répondre aux enjeux de la protection de la ressource en eau
 - Construction et mise en service d'une nouvelle usine des eaux en 2025 (en remplacement des usines existantes à Laval et à St Jean sur Mayenne). Budget total de l'opération 42M€ HT ;
 - Protection des captages
- ❑ Optimisation du patrimoine en diminuant les fuites. Décision de soutenir un taux de renouvellement des réseaux eau potable et d'assainissement avec une cible à 1 % / an à l'horizon 2035.
- ❑ Promouvoir une plus grande équité sur l'ensemble du territoire et améliorer le service quotidien offert aux habitants :
 - Tarifs : Limiter les évolutions de tarifs aux cadres de l'harmonisation et la prise en compte de l'inflation sur la durée du mandat;
 - Intervention des régies : gestion des abonnés des 34 communes à compter de 2026 suite à la fin de la dernière DSP;
 - Mise en œuvre d'une démarche de certification dans les domaines de la qualité, de la sécurité et de l'environnement.

2 – Fonctionnement : Détails et équilibres

• Les Charges

Celles-ci, hors intérêts, progressent de + 1, 3%/an (-0,4 %/an en évolution réelle)



K€	2024	2025	Part relative	Ev* moyenne nominale	Ev* moyenne réelle	2026	2027	2028	2029	2030
Charges à caractère général	6 402	6 649	69%	1,5%	-0,3%	7 511	7 624	7 741	7 859	7 981
Charges de personnel	1 622	1 717	18%	1,5%	-0,3%	1 958	1 987	2 017	2 047	2 078
Autres charges de gestion courante	14	28	0%	2,0%	0,2%	29	30	30	31	31
Atténuations de produits	1 147	1 300	13%	0,0%	-1,8%	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300
Charges fct courant	9 185	9 695	1,3%	1,3%	-0,4%	10 798	10 940	11 088	11 237	11 390
Charges exceptionnelles larges *	105	60	1,8%	1,8%	0,0%	60	61	63	64	65
Charges fct hs intérêts	9 291	9 755	1,3%	1,3%	-0,4%	10 858	11 002	11 150	11 301	11 455
Intérêts	181	584	9,1%	9,1%	7,1%	998	1 195	1 253	1 328	1 412
Charges de fonctionnement	9 472	10 338	2,1%	2,1%	0,3%	11 857	12 197	12 404	12 629	12 867

CHARGES A CARACTÈRE GENERAL

Elles représentent 69 % des dépenses de fonctionnement.

Elles augmentent de manière significative à compter de 2026 (+ 13 %) , puis + 1,5 % en moyenne à compter de 2027 : elles intègrent en effet les hausses de coûts associés au nouveau marché de prestations de services (+0,8 M€/an) Cette forte augmentation est partiellement compensée par les économies de fonctionnement réalisées grâce à la nouvelle usine de l'eau.

Enfin, une participation complémentaire au budget principal de + 100 K€ destinée au remboursement des charges supportées par ce dernier, a été introduite en 2025, soit un montant total annuel de charges remboursées de 300 K€. Une charge équivalente est reconduite tous les ans (+ 0%/an).

CHARGES DE PERSONNEL

Elles représentent 18 % des dépenses de fonctionnement.

Elles progressent significativement en 2026 (+14 %), puis de + 1,7 %/an à compter de 2027.

En effet, la reprise en régie de la facturation sur l'ensemble du territoire de Laval Agglomération au 01.01.2026, soit + 27 communes, nécessite le recours à 8 ETP supplémentaires, dont la charge est répartie sur les 2 BA eau et assainissement.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Ces dépenses sont mineures dans les dépenses de fonctionnement. Elles correspondent aux dépenses informatiques. La prospective intègre une progression de + 2 %/an en moyenne.

ATTÉNUATIONS DE PRODUITS

Les dépenses associées représentent 13 % des dépenses de fonctionnement. En l'espèce, il s'agit des redevances payées à l'agence de l'eau. La collectivité reverse la totalité des produits perçus pour le compte de l'agence et réglés par les usagers au travers de leur facturation.

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Programmées pour un montant de 60 K€, elles incluent :

- Les soutiens financiers aux coopérations internationales pour réalisation de forages etc en Afrique: 30 K€/an;
- La subvention à TEM (Territoire Énergie Mayenne) : 10 K€/an;
- Les titres annulés sur exercices antérieurs : 20 K€/an.

- **Les recettes :**

- **PRODUITS DES SERVICES :** Ceux-ci représentent 99 % des recettes de fonctionnement.

A- Les ventes d'eau connaissent une progression notable + 14% en 2026, puis + 2,2 % / an à compter de 2027, du fait de :

- La fin de la DSP et de la prise en compte de ces nouveaux volumes en direct par la collectivité (298.852 m3)
- L'actualisation des tarifs.

B - Travaux d'eau : les montants des prestations sont actualisés sur la base de l'inflation.

k€	2024	2025	Part relative	Ev* moyenne nominale	Ev* moyenne réelle	2026	2027	2028	2029	2030
Produits des services	11 818	12 542	99%	2,2%	0,4%	14 324	14 641	14 960	15 281	15 601
Vente d'eau	8 615	9 143				10 329	10 642	10 957	11 273	11 589
Ventes aux collectivités	368	345				345	345	345	345	345
Autres prestations de services (Travaux ...)	174	226				230	234	238	243	247
Fonds départemental	1 649	1 718				1 700	1 700	1 700	1 700	1 700
Agence de l'eau	1 009	1 109				1 720	1 720	1 720	1 720	1 720
Subventions d'exploitation	6	6	0%	1,8%	0,0%	6	7	7	7	7
Autres produits de gestion courante	70	71	1%	0,0%	-1,8%	71	71	71	71	71
Atténuations de charges	10	5	0%	0,0%	-1,8%	5	5	5	5	5
PROD. FCT COURANT	11 904	12 624		2,1%	0,3%	14 407	14 724	15 043	15 364	15 684
Produits exceptionnels larges *	315	10		0,0%	-1,8%	10	10	10	10	10
PROD. DE FONCTIONNEMENT	12 219	12 634		2,1%	0,3%	14 417	14 734	15 053	15 374	15 694

- Synthèse prospective de Fonctionnement

La trajectoire du budget de l'eau est favorable, considérant le différentiel de croissance des recettes +1,3 M€ et des dépenses sur la période +0,6 M€, influençant positivement de ce fait l'évolution de l'excédent brut courant.

Évolution globale	
Charges courantes = 10,8 M€ (2026) à 11,4 M€ (2030) =	+ 0,6 M€
Produits courants = 14,4 M€ (2026) à 15,7 M€ (2030) =	+ 1,3 M€

La prospective synthétisée ci-dessous intègre les charges d'intérêts associées aux nouveaux emprunts programmés. Considérant le volume important projeté, la progression de l'excédent brut courant n'est pas suffisante pour absorber l'annuité de la nouvelle dette. L'impact sur l'épargne nette (CAF nette) est donc significatif.

K€	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Produits fonctionnement courant	12 624	14 407	14 724	15 043	15 364	15 684
- Charges fonctionnement courant	9 695	10 798	10 940	11 088	11 237	11 390
= Excédent brut courant (EBC)	2 929	3 609	3 784	3 955	4 126	4 294
+ Produits exceptionnels larges	10	10	10	10	10	10
- Charges exceptionnelles larges	60	60	61	63	64	65
= Epargne de gestion	2 880	3 559	3 732	3 903	4 073	4 239
- Intérêts de la Dette	584	998	1 195	1 253	1 328	1 412
= Epargne brute	2 296	2 560	2 537	2 649	2 744	2 827
- Capital de la Dette	922	1 754	1 895	1 975	2 092	2 224
= Epargne nette	1 373	807	643	674	652	603

3 - Investissement : détails et équilibres

- Dépenses 2026 -2030 : 30,6 M€ programmés

DEPENSES INVESTISSEMENT	9 378 000	4 564 000	5 493 000	5 629 000	5 520 000	30 584 000
Réseaux	5 050 000	4 313 000	4 378 000	4 443 000	4 510 000	22 694 000
Bâtiments	1 512 000	76 000	216 000	76 000	526 000	2 406 000
Travaux	406 000	150 000	826 000	1 085 000	439 000	2 906 000
Véhicules	70 000	25 000	73 000	25 000	45 000	238 000
Usine des eaux Chargé	2 000 000	0	0	0	0	2 000 000
Autres opérations d'équipement	340 000	0	0	0	0	340 000

❑ Programmés en 2026 :

- Achat de Foncier pour préserver la ressource en eau (200 K€)
- Mise en place de la télé relève : 340 K€
- Usine de l'eau : fin des travaux : (2M€)

❑ Programmés sur la période 2026 / 2030

- Renouvellement annuel réseaux/ bâtiments/travaux (5 M€/an)

- Plan de financement

Les subventions représentent 37 % et le recours à l'emprunt 62 % du plan de financement, le reliquat correspond à l'autofinancement net 11 %.

PLAN DE FINANCEMENT 2026 - 2030 (K€)				
DEPENSES INVESTISSEMENT	30 584	EPARGNE NETTE	3 379	11%
		SUBVENTIONS	7 000	23%
		Prélèvement sur fonds de roulement	1 205	4%
		Emprunts	19 000	62%
TOTAL DEPENSES	30 584	TOTAL RECETTES	30 584	

- Résultats de l'intégration de la dette nouvelle

Ce nouveau recours à l'emprunt de 19 M€ sur la période 2026 / 2030 impacte l'encours de dette de + 9 M€ cumulés /2025.

La montée en puissance de cet encours rapporté à un niveau d'épargne brute qui évolue également à la hausse, conduit à stabiliser le délai de désendettement à 14 ans sur la période. Ce niveau est important au regard des ratios théoriques.

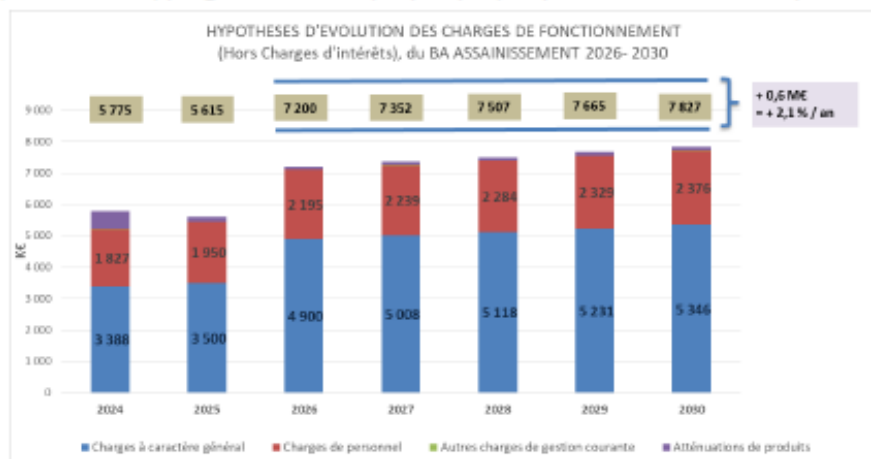
K€	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Nouveaux emprunts	15 500	10 000	7 000	2 000	3 000	3 500	3 500
- Capital remboursé	594	922	1 754	1 895	1 975	2 092	2 224
= Solde Emprunt	14 906	9 078	5 246	105	1 025	1 408	1 276
Encours au 31.12	22 724	31 802	37 048	37 153	38 178	39 586	40 861
Ep brute	2 747	2 296	2 560	2 537	2 649	2 744	2 827
Encours 31.12 / Ep brute	8,3	13,9	14,5	14,6	14,4	14,4	14,5

3° BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

1 – Fonctionnement : Détails et équilibres

• Les Charges

Celles-ci, hors intérêts, progressent de + 2,1%/an (+ 0,3 %/an en évolution réelle)



k€	2024	2025	Part relative	Ev ^a moyenne nominale	Ev ^a moyenne réelle	2026	2027	2028	2029	2030
Charges à caractère général	3 388	3 500	62%	2,2%	0,4%	4 900	5 008	5 118	5 231	5 346
Prestations de services	1 289	1 259		2,6%	0,8%	2 058	2 112	2 166	2 221	2 278
Energie	704	718		2,1%	0,3%	736	755	770	785	799
Remboursement frais généraux	180	300		0,0%	-1,8%	300	300	300	300	300
Agence de l'eau	0	0		0,0%	-1,8%	300	300	300	300	300
Charges de personnel	1 827	1 950	35%	2,0%	0,2%	2 195	2 239	2 284	2 329	2 376
Passage en règle	0	0		2,0%	0,2%	170	173	177	180	184
Autres charges de gestion courante	11	5	0%	0,0%	-1,8%	5	5	5	5	5
Atténuations de produits	549	160	3%	0,0%	-1,8%	100	100	100	100	100
Charges fct courant	5 775	5 615	100%	2,1%	0,3%	7 200	7 352	7 507	7 665	7 827
Charges exceptionnelles larges *	65	75		0,0%	-1,8%	75	75	75	75	75
Charges fct hs intérêts	5 839	5 690		2,1%	0,3%	7 275	7 427	7 582	7 740	7 902
Intérêts	192	175		32,2%	29,8%	144	177	246	340	438
Charges de fonctionnement	6 031	5 865		3,0%	1,1%	7 419	7 604	7 828	8 080	8 340

CHARGES À CARACTÈRE GENERAL

Les dépenses associées représentent 62 % des dépenses de fonctionnement.

Elles augmentent de manière significative à compter de 2026 (+ 40 %), puis + 2,2 % en moyenne à compter de 2027 : elles intègrent en effet :

- Les hausses de coûts associés au nouveau marché de prestations de services (+0,8 M€/an).
- Une participation complémentaire au budget principal de + 100 K€ destinée au remboursement des charges supportées par ce dernier a été introduite en 2025, soit un montant total annuel de charges remboursées de 300 K€. Une charge équivalente est reconduite tous les ans (+ 0%/an).
- Les redevances à reverser à l'agence de l'eau : 300 K€ (modification comptable, imputées précédemment au chapitre 014 "Atténuation produits").

CHARGES DE PERSONNEL

Les dépenses associées représentent 35 % des dépenses de fonctionnement.

Elles sont également en progression significative en 2026 (+13 %), puis, + 2 % à compter de 2027.

En effet, la reprise en régie de la facturation sur l'ensemble du territoire de Laval Agglomération au 01.01.2026, + 27 communes, nécessite le recours à 8 ETP (Equivalents Temps plein) supplémentaires, dont la charge est répartie sur les 2 BA eau et assainissement.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Ces dépenses sont mineures dans les dépenses de fonctionnement. Elles correspondent aux dépenses informatiques.

ATTÉNUATIONS DE PRODUITS

Les dépenses associées représentent 3 % des dépenses de fonctionnement. En l'espèce, il s'agit des redevances payées à l'agence de l'eau, 100 K€ au titre de la "Modernisation des réseaux". Ce crédit est reconduit annuellement.

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Programmées pour un montant de 75 K€, elles incluent :

- Les soutiens financiers aux coopérations internationales pour la réalisation de forages en Afrique: 35 K€/an
- La subvention au TEM (Territoire Énergie Mayenne) : 10 K€/an
- Les titres annulés sur exercices antérieurs : 30 K€/an.

• Les recettes :

- **PRODUITS DES SERVICES** : Ceux-ci représentent 100 % des recettes de fonctionnement.
 - A- Les redevances assainissement connaissent une progression notable de + 6 % en 2026, puis + 2,8 % / an à compter de 2027, du fait de :
 - La fin de la DSP et de la prise en compte de ces nouveaux volumes;
 - et de l'actualisation des tarifs
 - B - Travaux /contrôles : les montants des prestations sont globalement actualisés sur la base de l'inflation
 - C- Les produits générés par la bio-méthanisation, 250 K€/an sont maintenus sur la période.

k€	2024	2025	Part relative	Ev° moyenne nominale	Ev° moyenne réelle	2026	2027	2028	2029	2030
Produits des services	8 781	8 800	100%	2,4%	0,6%	9 225	9 446	9 673	9 905	10 143
Redevances assainissement	7 154	7 380		2,8%	1,0%	7 803	8 030	8 257	8 485	8 713
Prestations de services SPANC	68	95		0,0%	0,0%	97	98	100	102	104
Contrôles raccordements assainisse	132	135		1,8%	0,0%	117	119	121	123	125
Autres ventes (Bio-méthanisation)	231	250		1,8%	0,0%	250	250	250	250	250
Redevance modernisation réseaux (	500	160		0,0%	-1,8%	400	400	400	400	400
Travaux / PFAC / Branchements	619	541		0,0%	-1,8%	541	541	541	541	541
Atténuations de charges	25	15		0,0%	-1,8%	15	15	15	15	15
PROD. FCT COURANT	8 808	8 815	100%	2,4%	0,6%	9 240	9 461	9 688	9 920	10 158

• Synthèse prospective de fonctionnement

La trajectoire du budget de l'assainissement est favorable, considérant le différentiel de croissance des recettes + 0,9 M€ et des dépenses sur la période + 0,6 M€, influençant positivement l'évolution de l'excédent brut courant.

Évolution globale

Charges courantes = 7,2 M€ (2026) à 7,8 M€ (2030) = + 0,6 M€

Produits courants = 9,2 M€ (2026) à 10,1 M€ (2030) = + 0,9 M€

La prospective synthétisée ci-dessous intègre les charges d'intérêts associées aux nouveaux emprunts programmés. Considérant le volume raisonnable d'emprunt projeté, et la progression positive de l'excédent brut courant, l'épargne nette se maintient.

K€	2026	2027	2028	2029	2030
Produits fonctionnement courant	9 240	9 461	9 688	9 920	10 158
- Charges fonctionnement courant	7 200	7 352	7 507	7 665	7 827
= Excédent brut courant (EBC)	2 040	2 110	2 181	2 255	2 331
= Intérêts de la Dette	144	177	246	340	438
= Epargne brute	1 821	1 857	1 860	1 841	1 818
= Capital de la Dette	572	624	502	550	616
= Epargne nette	1 249	1 233	1 359	1 290	1 203

2- Investissement : détails et équilibres

- Dépenses 2026 – 2030 : 27 M€ programmés

K€	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
DEPENSES INVESTISSEMENT	7 224	4 897	4 880	5 005	4 969	26 976
Réseaux	4 200	3 713	3 769	3 825	3 883	19 391
Bâtiments	1 084	964	1 086	1 155	1 061	5 350
Véhicules	440	220	25	25	25	735
Autres opérations d'équipement	1 500	0	0	0	0	1 500

- Travaux 2026 :

- STEP de Louvigné : travaux (1,5 M€)

- 2026 / 20230

- Renouvellements annuels réseaux et bâtiments = 4,7 M€/an

- Plan de financement de l'investissement

PLAN DE FINANCEMENT 2026 - 2030 (K€)			
DEPENSES INVESTISSEMENT	26 976	EPARGNE NETTE	6 334 23%
		SUBVENTIONS	2 700 10%
		Prélèvement sur fonds de roulement	4 019 15%
		Emprunts	13 922 52%
TOTAL DEPENSES	26 976	TOTAL RECETTES	26 976

- Résultats de l'intégration de la dette nouvelle

Ce nouveau recours à l'emprunt de 14 M€ sur la période 2026 / 2030 impacte l'encours de la dette de + 10 M€ cumulés /2025. La montée en puissance de cet encours rapporté à un niveau de CAF brute stable influe sur le délai de remboursement de la dette qui se dégrade (1,5 ans en 2025; 8,5 en 2030). Il est rappelé que ce budget est fortement impacté par les réalisations concomitantes de voiries des communes. Pour différentes raisons, des décalages sont régulièrement constatés dans les faits. Le volume de travaux et donc des emprunts théoriques associés est à relativiser.

K€	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Nouveaux emprunts	0	1 556	2 564	3 121	3 315	3 366
- Capital remboursé	566	572	624	502	550	616
= Solde Emprunt	- 566	983	1 940	2 619	2 765	2 751
Encours au 31.12	4 363	5 347	7 287	9 906	12 671	15 422
Ep brute	2 950	1 821	1 857	1 860	1 841	1 818
Encours 31.12 / Ep brute	1,5	2,9	3,9	5,3	6,9	8,5

4° BUDGET ANNEXE DÉCHETS MÉNAGERS

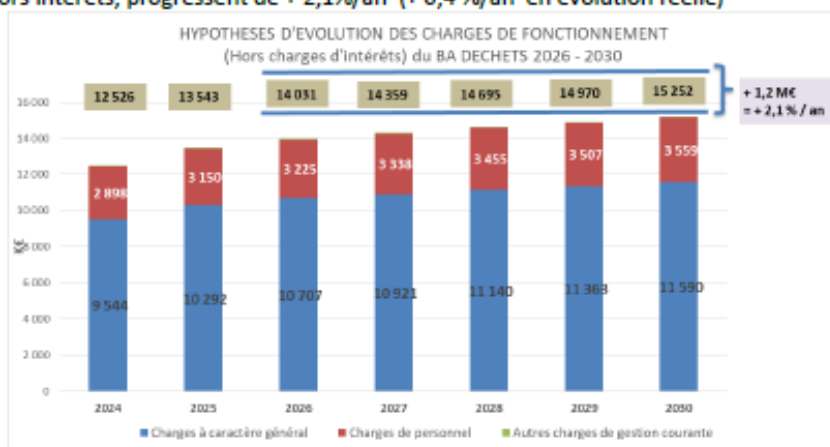
1- Cadre stratégique du mandat : rappel des principes directeurs

- Réduction de la production des déchets, la promotion de l'économie circulaire et le réemploi,
- Optimisation du service de collecte pour limiter l'augmentation des coûts globaux (incinération, TGAP, ...),
- Préservation de la propreté de l'espace public,
- Modernisation du réseau de déchèteries,
- Déploiement modéré de l'apport volontaire,

2 – Fonctionnement : Détails et équilibres

• Les Charges

Celles-ci, hors intérêts, progressent de + 2,1%/an (+ 0,4 %/an en évolution réelle)



Cette prospective est réalisée dans un contexte d'incertitudes liées à :

1. L'évolution des tarifs du traitement des déchets ultimes :
Hausse du coût des travaux de rénovation de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Pontmain + 39 % (42 M€ estimés en 2022; 69 M€ à l'ouverture des plis).
2. À partir de janvier 2025, la TGAP pourra être majorée de 5€ à 10€ la tonne pour toute installation de stockage de déchets non dangereux (ISDN) en dépassement de l'objectif annuel de réduction de moitié des mises en décharge entre 2010 et 2025.
3. L'éventuelle remise en question du taux de TVA réduit sur les installations de gestion des déchets, susceptible d'affecter l'UVE de Pontmain.

k€	2024	2025	Part relative	Ev° moyenne nominale	Ev° moyenne réelle	2026	2027	2028	2029	2030
Charges à caractère général	9 544	10 292	76%	2,0%	0,2%	10 707	10 921	11 140	11 363	11 590
Contrats de prestations	8 563	8 735		1,8%	0,0%	8 887	9 043	9 201	9 362	9 526
Entretien / Maintenance	204	208		1,8%	0,0%	212	215	219	223	227
Remboursement de frais aux communes	293	299		1,8%	0,0%	304	310	315	321	326
Charges de personnel	2 898	3 150	23%	2,5%	0,7%	3 225	3 338	3 455	3 507	3 559
Autres charges de gestion courante	36	53	0%	0,0%	-1,7%	50	50	50	50	50
Charges fct courant	12 479	13 495		2,1%	0,4%	13 982	14 309	14 644	14 919	15 200
Charges exceptionnelles larges *	48	48	0%	1,4%	-0,3%	49	50	51	51	52
Charges fct hs intérêts	12 526	13 543	100%	2,1%	0,4%	14 031	14 359	14 695	14 970	15 252

CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Les dépenses associées représentent 76 % des dépenses de fonctionnement.

Malgré les hausses des charges externes précédemment décrites, les mesures d'économies mises en place par le service compensent les augmentations des coûts de traitement des OM, principalement grâce à la réduction du volume du tout-venant.

La progression est donc circonscrite dans la prospective à 2 % /an, soit + 0,2 %/an en évolution réelle.

CHARGES DE PERSONNEL

Les dépenses associées représentent 23 % des dépenses de fonctionnement.

Elles évoluent comme suit + 3,5 % en 2026, 2027, 2028, comprenant +1,5 % de GVT et l'augmentation des charges de CNRACL. À compter de 2029, elles reprennent un trend plus classique, cadré à + 1,5 %/an.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Ces dépenses sont reconduites sur la base de 50 K€/an.

Elles comprennent les subventions de fonctionnement à Emmaüs (15 K€), les participations de LA aux :

- Dispositif emploi Tremplins Emmaüs;
- Locations de broyeurs à végétaux chez les particuliers (6 K€).

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Programmées pour un montant de 50 K€, elles incluent principalement les titres annulés sur exercices antérieurs pour 30 K€/an.

• Les recettes :

k€	2024	2025	Part relative	Ev ^a moyenne nominale	Ev ^a moyenne réelle	2026	2027	2028	2029	2030
Produits des services	571	565	4%	3,7%	1,9%	666	677	688	699	710
Impôts et taxes (TEOM)	10 761	11 052	77%	2,5%	0,6%	11 317	11 589	11 867	12 152	12 444
Subventions d'exploitation	2 071	1 905	13%	0,3%	-1,5%	2 108	2 108	2 108	2 108	2 108
Autres produits de gestion courante	884	800	6%	-1,7%	-3,4%	631	800	800	800	800
Atténuations de charges	33	33	0%	0,0%	-1,8%	33	33	33	33	33
PROD. FCT COURANT	14 320	14 354	100%	2,0%	0,2%	14 755	15 206	15 496	15 792	16 095
Produits exceptionnels larges *	4	12		18,1%	16,0%	12	12	12	12	12
PROD. DE FONCTIONNEMENT	14 324	14 366		2,0%	0,2%	14 767	15 218	15 508	15 804	16 107

- ❑ **SUBVENTIONS** : représentent 13 % des recettes de fonctionnement. La prospective intègre une augmentation des soutiens liés à la mise en place des REP; + 26 % en 2026 et hypothèse d'un maintien, soit + 0,3 % en moyenne de progression.
- ❑ **AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE** : représentent 6 % des recettes de fonctionnement. Elles se rapportent aux reventes de produits ferraille, papiers etc. Hypothèse d'une évolution négative -1,7 %/an en moyenne au regard de l'incertitude sur les volumes.
- ❑ **PRODUITS DES SERVICES** représentent 4 % des recettes de fonctionnement. La prospective intègre une augmentation + 3,7 % en moyenne /an associée à la répercussion de la hausse du coût du traitement des OM sur les redevances à compter de 2026.
- ❑ **TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères)** : Maintien du taux sur la période

Il n'est pas prévu de recourir à une hausse de la fiscalité sur le présent mandat. Les mesures d'économies de charges mises en place en 2026 permettent de tenir localement cet objectif. Cet état de fait relève quasiment de l'exception au plan national.

La progression du produit de TEOM est principalement liée à l'évolution physique des bases + 0,6 %/an programmée à compter de 2027. L'augmentation nominale s'élève à 2,4 %/an.

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Bases TEOM	131 879	136 446	139 720	143 074	146 508	150 024	153 624
Evolution nominale	4,7%	3,5%	2,4%	2,4%	2,4%	2,4%	2,4%
Evolution physique	0,7%	1,7%	0,4%	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%
TEOM	10 761	11 052	11 317	11 589	11 867	12 152	12 444
Variation	518	291	265	272	278	285	292
Evolution nominale	5,1%	2,7%	2,4%	2,4%	2,4%	2,4%	2,4%
Evolution réelle	3,2%	0,7%	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%
dont Produit TEOM voté	10 761	11 052	11 317	11 589	11 867	12 152	12 444

- Synthèse prospective de Fonctionnement

Le budget se tient juste à l'équilibre à taux de TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères) constant avec une croissance des recettes équivalente à la croissance des dépenses, +1,2 M€ sur la période. L'excédent brut courant est stable.

Évolution globale	
Charges courantes =	14 M€ (2026) à 15,2 M€ (2030) = + 1,2 M€
Produits courants =	14,8 M€ (2026) à 16 M€ (2030) = + 1,2 M€

La prospective synthétisée ci-dessous intègre les charges d'intérêts associées aux nouveaux emprunts programmés. Considérant le volume projeté, et le maintien de l'excédent brut courant, le poids de la nouvelle dette fragilise le niveau de l'épargne nette (CAF nette). Ce dernier se stabilise en 2029.

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Produits fonctionnement courant	14 320	14 354	14 755	15 206	15 496	15 792	16 095
- Charges fonctionnement courant	12 479	13 495	13 982	14 309	14 644	14 919	15 200
= Excédent brut courant (EBC)	1 841	860	773	897	851	872	895
+ Produits exceptionnels larges	4	12	12	12	12	12	12
- Charges exceptionnelles larges	48	48	49	50	51	51	52
= Epargne de gestion	1 798	823	736	860	813	833	855
- Intérêts de la Dette	19	16	24	49	133	188	186
= Epargne brute	1 779	808	712	811	679	645	669
- Capital de la Dette	204	207	223	211	267	333	346
= Epargne nette	1 575	601	489	599	413	312	323

4- Investissement : détails et équilibres

- Les dépenses 2026 -2030 : 9,8 M€ programmés

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 26-30
Total DEPENSES INVESTISSEMENT	1 710	2 575	1 797	3 914	2 788	805	500	9 804

- ❑ 2026
 - Mise en place du contrôle d'accès dans les déchèteries : 250 K€
 - Subvention extension ressourcerie Emmaüs : 100 K€
 - Récurrents : (achats bacs, containers, véhicules, travaux divers...)
- ❑ 2026-2028 :
 - Déménagement et restructuration de la déchèterie de Laval

- Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT 2026 - 2030 (K€)				
DEPENSES INVESTISSEMENT	9 804	EPARGNE NETTE	2 135	22%
		SUBVENTIONS	2 234	23%
		Prélèvement sur fonds de roulement	0	0%
		Emprunts	5 434	55%
TOTAL DEPENSES	9 804	TOTAL RECETTES	9 804	

- Résultats de l'intégration de la dette nouvelle

Ce nouveau recours à l'emprunt de 5,4 M€ sur la période 2026 / 2030 impacte l'encours de la dette de +3,9 M€ /2025. Cette charge d'annuité nouvelle contracte le niveau des CAF brute et par voie de conséquence, le délai de remboursement de la dette évolue fortement à la hausse (1,9 ans en 2025; 8,3 ans en 2030).

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Encours brut 01/01	1 368	1 534	2 154	4 448	5 922	5 757
Nouveaux emprunts	373	843	2 505	1 741	168	177
Remboursement du capital des emprunts	207	223	211	267	333	346
Solde Emprunt	166	621	2 293	1 474	- 165	- 169
Encours corrigé 31/12	1 534	2 154	4 448	5 922	5 757	5 588
Epargne brute	808	712	811	679	645	669
Encours corrigé 31.12 / Ep brute	1,9	3,0	5,5	8,7	8,9	8,3

5° CONCLUSION GÉNÉRALE

La feuille de route du territoire de Laval Agglomération pour les années 2020-2026 s'avère toujours très ambitieuse et visionnaire. Cette dernière a donc constitué le socle de cette prospective 2026-2030.

Les défis associés aux sujets d'attractivité, de développement économique, social, culturel, la préservation de l'environnement et de la ressource en eau, la mobilité, la maîtrise du volume des déchets ménagers produits par la société moderne, sont plus que jamais présents.

Les crédits budgétaires dévolus à ces stratégies sont toujours importants. Ils illustrent le volume des moyens à consacrer pour que l'action publique portée par Laval Agglomération s'inscrive résolument dans un changement majeur et sur des délais aussi brefs que possibles.

Ces défis à relever sont encore plus forts dans le contexte de fragilisation des financements publics, restreignant fortement les marges de manœuvre financière des administrations (État, collectivités, hôpitaux).

Dans ce contexte de turbulence, Laval Agglomération parvient à demeurer une collectivité porteuse de projets et d'avenir.

1° Structure et gestion de l'encours de dette

1. Encours de dette au 31 décembre 2025

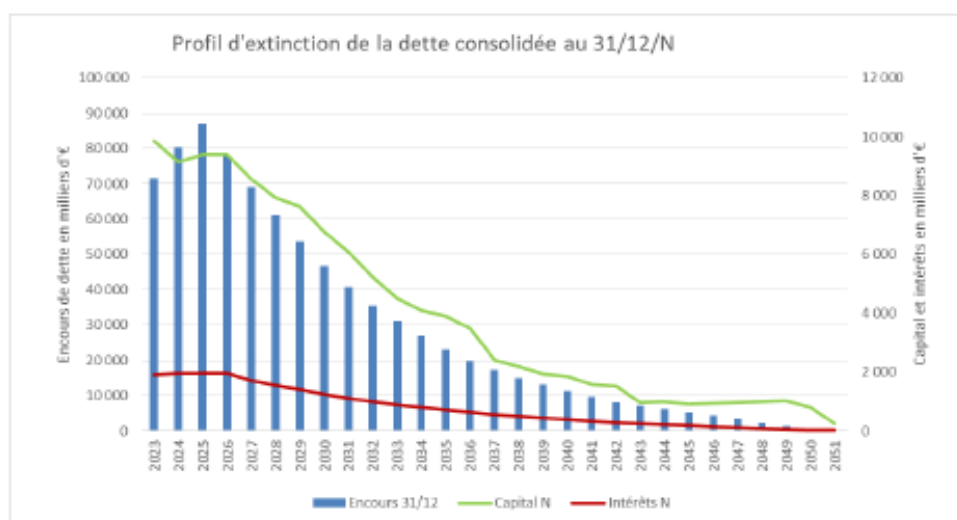
a) Le volume de l'encours de dette de l'Agglomération

Au 31/12/2025, considérant les emprunts réalisés en 2025, l'encours consolidé s'élève à 86, 959 M€.

b) Profil actuel de l'extinction de la dette au 31/12/N

L'Agglomération rembourse rapidement son encours de dette. Pour rappel, la durée de vie moyenne présente la rapidité de remboursement de la dette par rapport au profil de remboursement de chaque encours.

La prospective financière de l'Agglomération lui permet d'intégrer des financements sur des durées relativement courtes (20 ans maximum pour le budget principal, 25 ans pour le budget annexe de l'eau). Étant donné la durée de vie moyenne courte de sa dette, le profil d'extinction de la dette actuelle présente des paliers de désendettement appréciables, permettant d'envisager sereinement le recours à de futurs emprunts tel que présenté dans cette prospective.



c) Le coût moyen de l'encours de dette

Dans les conditions de marché actuelles, le coût moyen de la dette (tous budgets) de l'Agglomération s'élève à 2,41 % au 31/12/2025.

2- Prospective de la dette 2026 -2030 pour les budgets principal et BA transports, eau, assainissement, déchets

a- Perspective d'évolution des taux

L'instabilité gouvernementale, la dette souveraine élevée et les tensions internationales devraient peser sur le niveau des taux d'intérêt en 2026. En effet, les OAT à 10 ans subissent des hausses depuis fin 2024, limitant la baisse des taux. Quant à la Banque centrale européenne (BCE), elle estime, à ce jour, que l'inflation est désormais maîtrisée. Par conséquent, ses trois taux directeurs devraient rester stables dans les prochains mois.

INDEX			
	Note - EM	Dernier	Diff. +EM
TONIA	2,252	2,018	2,223
EURBOR01M	2,123	1,881	2,441
EURBOR03M	2,151	2,014	2,262
EURBOR06M	2,151	2,134	2,252
EURBOR12M	2,839	2,286	2,171
LIBRETA	2,400	1,788	1,800
MOYEURBOR03M	2,242	2,033	2,389
MOYEURBOR12M	2,145	2,187	2,183

Source WEBDETTE octobre 2025

b - Impact de la dette nouvelle simulée sur l'encours de dette actuel

Évolution de l'encours 2020-2026 :

Sur le mandat 2020 – 2026, en intégrant la dette projetée en 2026, Laval Agglomération aura augmenté son encours global de dette de 32 M€ environ, dont 100 % du fait des besoins de financement de ses budgets annexes (90M€ en 2026).

Concernant le budget principal, ce dernier devrait se désendetter de 2 M€ et les budgets annexes s'endetter de + 32,7 M€.

Évolution de l'encours 2026 - 2030 :

L'encours global progressera de 30 M€ portant l'encours total à 120 M€ consolidés, dont 40 % se rapportant au budget principal et 60 % aux 4 budgets annexes.

Montant (k€)	2025	2026	EV* ENCOURS 2020-2026	2027	2028	2029	2030	EV* ENCOURS 2026-2030
Budget principal	32 652	35 391	- 2 162	38 397	41 681	44 945	48 680	13 289
SPA	196	751	- 507	2 965	4 347	4 074	3 783	3 032
Budget Ordures ménagères	196	751		2 965	4 347	4 074	3 783	
SPIC	47 066	53 762	35 360	56 088	60 826	64 310	67 683	13 872
Budget Transport	10 901	12 472	2 688	12 837	13 054	12 817	12 123	- 348
Budget Assainissement	4 363	5 347	- 1 922	7 287	9 906	12 671	15 422	10 075
Budget Eau	31 802	35 943	34 594	35 964	37 366	38 822	40 088	4 145
Total consolidé	79 913	89 903	32 691	97 450	106 354	113 330	120 096	30 193

2° Informations relatives aux ressources humaines

1- Un effectif total de près de 624 personnes au service de la Communauté

La structure des effectifs est présentée dans le tableau ci-dessous, à partir des délibérations régulières mettant à jour le tableau des emplois permanents.

Au 1^{er} octobre 2025, Laval Agglomération comptait 681 emplois publics (postes) dont 39 emplois de droit privé (affectés à la Régie Eau & assainissement), pour un effectif total de 624 agents présents. Au 1^{er} octobre 2025, les 681 emplois se répartissent comme suit par filière :

Répartition	31/12/2024	1/10/2025
Filière administrative	36%	38,77%
Filière animation	3%	1,76%
Filière culturelle	20%	18,8%
Filière sociale	/	0,44%
Filière médico-sociale	1%	0,15%
Filière sportive	4%	2,64%
Filière technique	36%	37,44%

91.63 % de ces 681 emplois sont pourvus par 70,78% de statutaires (titulaires et stagiaires de la fonction publique). Le taux de vacances est donc de 8,37%.

Zoom sur la part des emplois statutaires :

L'intégration en service public industriel et commercial des services Eau (budget annexe 09) & assainissement (budget annexe 11) conduit à ce que chaque départ d'agents relevant du droit public dans ces services résultera en une embauche sous statut de droit privé. Le nombre d'agents statutaires est donc automatiquement amené à baisser de ce fait. À terme tous les agents de ces régies (moins la direction qui doit rester de droit public) seront de droit privé.

Par ailleurs, la loi de transformation de la fonction publique de 2019 a assoupli les modalités de recours au contrat de droit public. Même si l'attention à privilégier le concours reste toujours haute, cette évolution amène également à voir le pourcentage de statutaires baisser. Les conséquences financières de ce dernier point se font sentir sur des compétences rares (et dans un marché du travail sous très haute tension), la capacité à négocier des candidats contrebalancent souvent le fait que l'emploi contractuel est jusqu'à présent moins coûteux que l'emploi statutaire.

Ce fait sera inversé dès 2026 avec l'impact de la hausse du taux de la CNRACL. Pour mémoire, l'année 2025 a été marquée par la hausse du taux de cotisation de la CNRACL (pour les titulaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 70%). Il est rappelé que cette hausse de 3 points est la première de 4 hausses successives jusqu'en 2028, date à laquelle le taux s'établira à 43.65 % (contre 30.65 % au 1/01/2023).

Parmi ces emplois, près de 73% sont statutaires (titulaires et stagiaires de la fonction publique).

POSTES PAR BUDGET	CAT	POSTES (NB)	POSTES (ETP)	DONT **			VACANT	
				T	C	DP	Nbre	Taux
Conseil communautaire Agglomération		681	661,03	482	103	39	57	8,37%
BUDGET 01 - PRINCIPAL		530	510,03	392	100		38	7,17%
FILIERE ADMINISTRATIVE		231	229,00	176	35		20	8,66%
ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX	A	2	2,00	1			1	
ATTACHES TERRITORIAUX	A	85	84,50	52	24		9	
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	A	1	1,00	1			0	
DIRECTEUR GNRL ADJOINT DES SERVICES	A	5	5,00	4	1		0	
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	83	83,00	67	8		8	
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	55	53,50	51	2		2	
FILIERE ANIMATION		4	4,00	4			0	0,00%
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	2	2,00	2			0	
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	2	2,00	2			0	
FILIERE CULTURELLE		128	111,53	95	28		5	3,91%
ATTACHES DE CONSERVATION TERR. PAT	A	2	2,00	2			0	
BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX	A	2	2,00	1	1		0	
CONSERVATEURS TERR. DE BIBLIOTHEQUE	A	1	1,00		1		0	
DIRECTEURS ETABLISST ENSEIG ART TER	A	2	2,00	2			0	
PROFESSEURS ENSEIGNEMENT ART TERR	A	41	35,98	35	5		1	
ASSISTANTS DE CONSERVATION TERR.	B	2	2,00	2			0	
ASSISTANTS TERR. ENSEIGNT ARTISTIQ	B	77	65,55	52	21		4	
ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	C	1	1,00	1			0	
FILIERE MEDICO-SOCIALE		1	1,00	1			0	0,00%
ASSISTANTS SERVICE SOCIAL DES AE	A	1	1,00	1			0	
FILIERE SOCIALE		3	3,00	3			0	0,00%
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS CAT A	A	3	3,00	3			0	
FILIERE SPORTIVE		18	18,00	8	10		0	0,00%
EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT	B	18	18,00	8	10		0	
FILIERE TECHNIQUE		145	143,50	105	26		14	9,66%
INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX	A	1	1,00				1	
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	37	37,00	25	9		3	
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	41	40,50	23	12		6	
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	54	53,00	45	5		4	
AGENTS DE MATRISE TERRITORIAUX	C	12	12,00	12			0	
BUDGET 05 - TRANSPORTS		4	4,00	2	1		1	25,00%
FILIERE ADMINISTRATIVE		3	3,00	1	1		1	33,33%
ATTACHES TERRITORIAUX	A	2	2,00	1			1	
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	1	1,00		1		0	
FILIERE TECHNIQUE		1	1,00	1			0	0,00%
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	1	1,00	1			0	
BUDGET 06 - DECHETS MENAGERS		69	69,00	64	2		3	8,70%
FILIERE ADMINISTRATIVE		8	8,00	6	1		1	12,50%
ATTACHES TERRITORIAUX	A	3	3,00	3			0	
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	1	1,00				1	
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	4	4,00	3	1		0	
FILIERE ANIMATION		8	8,00	7			1	12,50%
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	3	3,00	2			1	
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	5	5,00	5			0	
FILIERE TECHNIQUE		53	53,00	48	1		4	7,55%
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	1	1,00				1	
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	3	3,00	2			1	
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	46	46,00	43	1		2	
AGENTS DE MATRISE TERRITORIAUX	C	3	3,00	3			0	
BUDGET 09 - EAU		39	39,00	18		11	10	25,64%
FILIERE ADMINISTRATIVE		16	16,00	4		3	9	56,25%
ATTACHES TERRITORIAUX	A	1	1,00			1	0	
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	2	2,00	1			1	
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	13	13,00	3		2	8	
FILIERE TECHNIQUE		23	23,00	14		8	1	4,35%
INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX	A	1	1,00	1			0	
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	4	4,00	1		3	0	
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	4	4,00	1		3	0	
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	9	9,00	6		2	1	
AGENTS DE MATRISE TERRITORIAUX	C	5	5,00	5			0	
BUDGET 11 - ASSAINISSEMENT		39	39,00	9		28	2	5,13%
FILIERE ADMINISTRATIVE		6	6,00	2		3	1	16,67%
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	6	6,00	2		3	1	
FILIERE TECHNIQUE		33	33,00	7		25	1	3,03%
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	1	1,00	1			0	
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	13	13,00	1		12	0	
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	18	18,00	5		12	1	
AGENTS DE MATRISE TERRITORIAUX	C	1	1,00			1	0	

a. Rétrospectivement (Masse salariale consolidée = Tous budgets)

Méthode : il convient de rappeler que la pratique de la collectivité en matière de prévision de la masse salariale est de partir du réalisé (projeté) de l'année n auquel sont appliquées les évolutions connues.

Cela signifie que la base repose sur les postes effectivement occupés et non sur le tableau des emplois permanents (TEP).

Le tableau en stock présenté ci-dessus masque en outre des évolutions variées dont voici la synthèse (base = vote du TEP de mai, juin et septembre 2025)

- 29 transformations ou re-cotations dont 13 au CRD (7 pour modification de la quotité de travail du poste à temps non complet);
- 3 suppressions;
- 11 créations qui avaient été validées dans le cadre de la préparation budgétaire 2025 (dont 8 pour les budgets eau et assainissement);
- 15 emplois mutualisés avec la ville de Laval en janvier 2025, également validés dans le cadre de la préparation budgétaire 2025.

2025 a également été l'année de la mise en place de la prévoyance dans le cadre de la protection sociale complémentaire (PSC). Un contrat groupe, principalement pour le maintien de salaire, a été conclu avec CollecTeam, via la coopération régionale des CDG des Pays de la Loire. L'impact financier de cette mesure est estimé à 38 200 € pour la collectivité.

Une deuxième étape d'amélioration de la PSC de nos agents est prévue en 2026 avec l'évolution de la participation employeur aux agents titulaires d'une mutuelle santé labellisée: passage d'une participation à hauteur de 12, 14 ou 16 € en fonction du niveau de salaire à 15, 18 et 21 €.

b. Prospectivement (Masse salariale consolidée)

Au-delà des impacts année pleine des mouvements de 2025, plusieurs facteurs font évoluer, à la hausse, le montant du chapitre 012. Les principaux éléments de variation sont les suivants :

- Nouvelle hausse de 3 points du taux de cotisation CNRACL (+ 550 K€)
- GVT (+ 120 K€)
- Enveloppe d'heures supplémentaires pour la tenue des bureaux de vote lors des élections municipales (+ 30 K€) remboursée par la Ville de Laval
- Évolution de la participation employeur aux agents titulaires d'une mutuelle santé labellisée (+ 15 K€)

Enfin, on peut constater que la pénurie de profils qualifiés a un effet sur les orientations budgétaires : augmentation des rémunérations de certains nouveaux agents recrutés suite aux négociations marquées par un marché du travail plus favorable aux candidat.e.s.

2- L'organisation du temps de travail

La mise en place des 1 607 heures, ainsi que le régime de prise en compte des sujétions sur le temps de travail au sein de la collectivité, ont été définis par des délibérations datant de décembre 2016, suite à des préconisations de la Chambre Régionale des Comptes.

Est intervenue en 2023 une mise à jour des règlements et des modalités de prise de congés, jours de fractionnement, gestion des RTT et du compte épargne temps (CET).

À signaler, l'enveloppe consacrée à la monétisation des jours CET épargnés pour lesquels les agents ont demandé le paiement, augmente pour la 2ème année consécutive (2025 : 45 K €).

En 2025 une nouvelle mesure, validée en comité social territorial, est venue compléter l'organisation du temps de travail en vigueur avec la mise en place d'une astreinte à la direction déchets et économie circulaire.



Hôtel communautaire
1, place du Général Féré
CS 60809
53008 LAVAL Cedex

T 02 43 49 46 47
F 02 43 49 46 50
laval-agglo@agglo-laval.fr

www.agglo-laval.fr



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
24 NOVEMBRE 2025



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

05/11/2025
1

CONTEXTE GÉNÉRAL DES BASES DE LA PROSPECTIVE 2026

 INSTABILITES GÉOPOLITIQUES * Protectionnisme, * Fin du multilatéralisme? * Forte augmentation des crédits de défense des Etats	 SITUATION ÉCONOMIQUE NATIONALE MOROSE ET INCERTAINE	PROGRESSION CONTINUE DE LA DETTE PUBLIQUE FRANÇAISE : 3 345 Mds€ (114% du PIB contre 60 % en 2000) 	 INSTABILITE POLITIQUE NATIONALE Incertitude sur la trajectoire budgétaire qui sera votée
 LA REDUCTION DES CONTRIBUTIONS FINANCIERES DE L'ETAT AU BLOC COMMUNAL : EN PREMIERE LIGNE DES PISTES D'ECONOMIES ENVISAGEES	 SITUATION FINANCIERE DE LAVAL AGGLOMERATION SAINES AVANT INTEGRATION DE CES MESURES SIGNIFICATIVES	PROSPECTIVE RECETTES - Sortie du FPIC - Ralentissement de la dynamique / fraction de TVA nationale - Contribution au redressement des finances de l'Etat de 500 K€ NETS /an PROSPECTIVE DEPENSES - Des évolutions très encadrées - Pas de modification de périmètre	 ☐ ENCADREMENT DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ☐ STABILISATION DE LA CAPACITE FINANCIERE ☐ MAINTIEN DU VOLUME DES INVESTISSEMENTS



**BUDGET PRINCIPAL : PILIER DE LA
STABILITE BUDGETAIRE CONSOLIDEE**

3



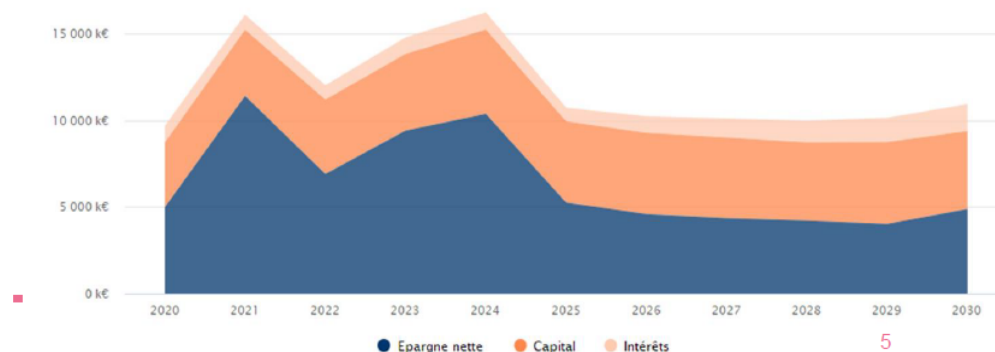
PROSPECTIVE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL - Propos liminaires -

05/11/2025

4

DES BASES SOLIDES, PERMETTANT MALGRE UN CONTEXTE COMPLEXE, DE STABILISER LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT A PLUS DE 4 M€/AN

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Produits fonctionnement courant	75 504	77 703	76 851	77 646	78 865	80 017	81 175	82 721
- Charges fonctionnement courant	60 740	61 474	66 037	67 325	68 665	69 946	70 935	71 693
= Excédent brut courant (EBC)	14 764	16 229	10 814	10 321	10 200	10 071	10 241	11 028
+ Produits exceptionnels larges	164	236	160	163	166	169	172	172
- Charges exceptionnelles larges	164	256	260	265	270	274	279	284
= Epargne de gestion	14 764	16 210	10 714	10 218	10 096	9 965	10 133	10 916
- Intérêts de la Dette	951	996	785	958	1 102	1 249	1 397	1 552
= Epargne brute	13 813	15 214	9 929	9 261	8 994	8 715	8 736	9 364
- Capital de la Dette	4 420	4 859	4 680	4 677	4 642	4 507	4 716	4 492
= Epargne nette	9 393	10 355	5 249	4 584	4 352	4 209	4 020	4 872



CAPACITE A INVESTIR

05/11/2025

— VISION CONSOLIDÉE BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES 2026 – 2030

Bases du budget de Laval Agglomération saines = capacités à

1. Absorber les chocs à venir,
2. Maintenir une forte capacité d'investissement pour l'avenir,
3. Disposer d'une marge de capacité d'endettement importante.

Budget principal = socle de la stabilité financière globale

- Choix de limiter le levier du recours à l'emprunt

05/11/2025

7



— CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT 2026 - 2039

Budget principal : 13 Millions d'€ nets / an

en acceptant une augmentation modérée de l'encours de la dette

** Investissements nets = dépenses TTC – subventions d'investissement – FCTVA - cessions*

05/11/2025

8





PROSPECTIVE FONCTIONNEMENT du budget principal - DETAILS -

05/11/2025

9

— BASE PROSPECTIVE 2026 -2030 - CHARGES

☐ Charges générales + 1,7 % / an

- Montée en charge de l'habitat : peu de dossiers 2025, année pleine 2027, 1 M€/an
- Energie : L'impact de la mise en place des ombrières est à affiner (Piscines)

☐ Charges de personnel +2,5 % / an

- + 3,5% 2026/2027/2028 intégrant + 1,5 % GVT/an et augmentation de + 550 K€ charges CNRACL/an (Soit + 2,2 M€ CNRACL consolidés/an à compter de 2028)
- Retour + 1,5 %/ an (GVT) à compter de 2029.

☐ Charges de gestion courante + 0,6 % / an

- Participation aux budgets annexes = 6,8 M€ (dont 5,6M€/ an /BA transports)
- Subventions : pas d'augmentation intégrée

☐ Atténuation de produits + 1,1 % / an

1. Montée en puissance de la contribution FPIC
2. Prise en compte d'une charge de 250 K€ de fonds de concours pour les communes < 1500 habitants à compter de 2029, mais ce sujet est présent dès 2027, pour montée en charge progressive jusqu'en 2029 (2027 : reste à financer 40 K€; 2028 = 140 K€)
3. Anticipation d'une charge nette DILICO de 540 K€ /an (=2025)

☐ Charges d'intérêts : +12,8 % / an

- Evolution calée sur un recours à l'emprunt supplémentaire de 3 M€ / an, soit recours à l'emprunt =7,5 M€/an

05/11/2025

10



— BASE PROSPECTIVE 2026-2030 - PRODUITS

❑ **Produits des services** + 2,9 % / an

- Evolution de la tarification des services calée sur inflation (1,8 %/an)
- Montée en puissance du bilan de mutualisation, en cohérence avec la progression dynamique des charges de personnel jusqu'en 2028 (cohérence / augmentation charges CNRACL)

❑ **Impôts et taxes** + 0,9 % / an

- Progression fraction de TVA nationale (41 % des recettes de fonctionnement) limitée à l'inflation (+1,7 %/an)
- Attribution FPIC : Mise en oeuvre du mécanisme de garantie de recettes associée à la sortie du bénéfice du FPIC. 2029 = 0€

❑ **Fiscalité locale** + 3,4 % / an (dissocier év° nominale et réelle)

- Intégration d'une dynamique positive au regard des réalisations des années passées +3,4 %/an

❑ **Dotations et participations** + 0,2 % / an

- Baisse de la DGF amortie par la progression des allocations de compensations
- Stabilité des autres subventions

❑ **Produits de gestion** + 5,8 % / an

- 2027 : Intégration du loyer de l'UCO

05/11/2025

11



INVESTISSEMENT ET ENCOURS DE LA DETTE

05/11/2025

12

BUDGET PRINCIPAL – CAPACITE A INVESTIR 2026-2029

Montant d'investissement nets annuel de 13 M€ = emprunt compris entre 7 et 8 M€/an,

Désendettement sur la période 2020-2026 : - 2M€,

Progression de l'encours de la dette : + 9 M€,

Délai de désendettement raisonnable : inférieur ou égal à 5,1 ans maximum,

Les investissements impactants = 2027.

05/11/2025

13



B.A. TRANSPORT : la poursuite des défis environnementaux demeure prioritaire

14

BA TRANSPORT : LA CONTINUITE DE LA FEUILLE DE ROUTE

FEUILLE DE ROUTE 2020-2026

- Transports en commun
- Equité du service sur tout le territoire
- Gratuité des transports le W.K
- Recours aux Energies non polluantes
- Développement + sécurisation des mobilités douces

Plan d'actions - *Grandes lignes*-

- DSP : extension du périmètre et adaptations
- Acquisition bus électriques (20aine)
- Station d'avitaillement,
- Parc de VAE
- Soutiens au co-voiturage

15 www.agglo-laval.fr

15

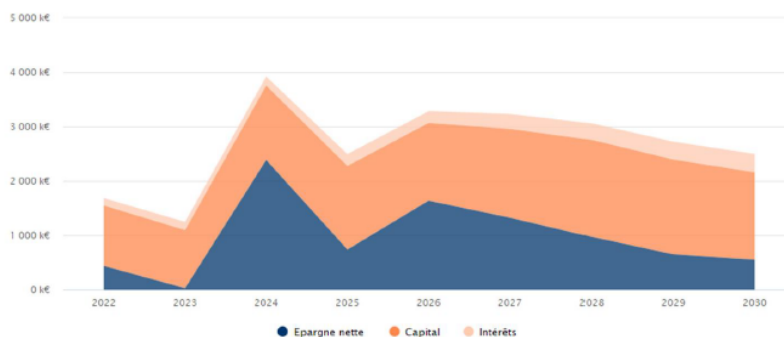


EVOLUTION GLOBALE 2026- 2030 - FONCTIONNEMENT

Évolution globale

Charges courantes = 21,7 M€ (2026) à 23,6 M€ (2030) = **+ 1,9 M€**

Produits courants = 25 M€ (2026) à 26,1 M€ (2030) = **+ 1,1 M€**



Complexité des équilibres

www.agglo-laval.fr

16

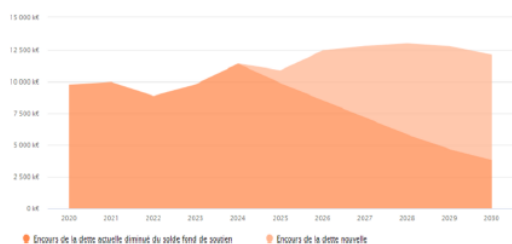


BA TRANSPORT INVESTISSEMENTS 2026 - 2030

2026 /2030 :

- ❑ Poursuite décarbonation du parc de bus / acquisition bus électriques (14 M€)
- ❑ Adaptation station d'avitaillement (4 M€)
- 2027 / 2028 = Modernisation gare TUL (1 M€)**

19 M€



❑ **FINANCEMENT EMPRUNTS = 9,4 M€**

❑ **ENCOURS DE DETTE STABILISE A 12 M€ EN 2030 (= 2026)**

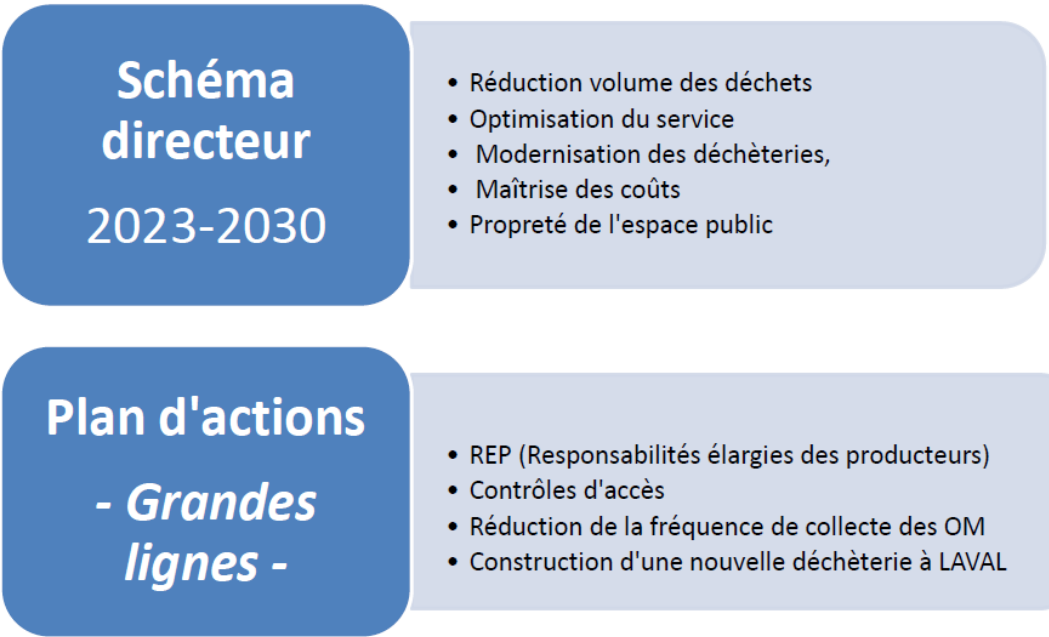
www.agglo-laval.fr

17

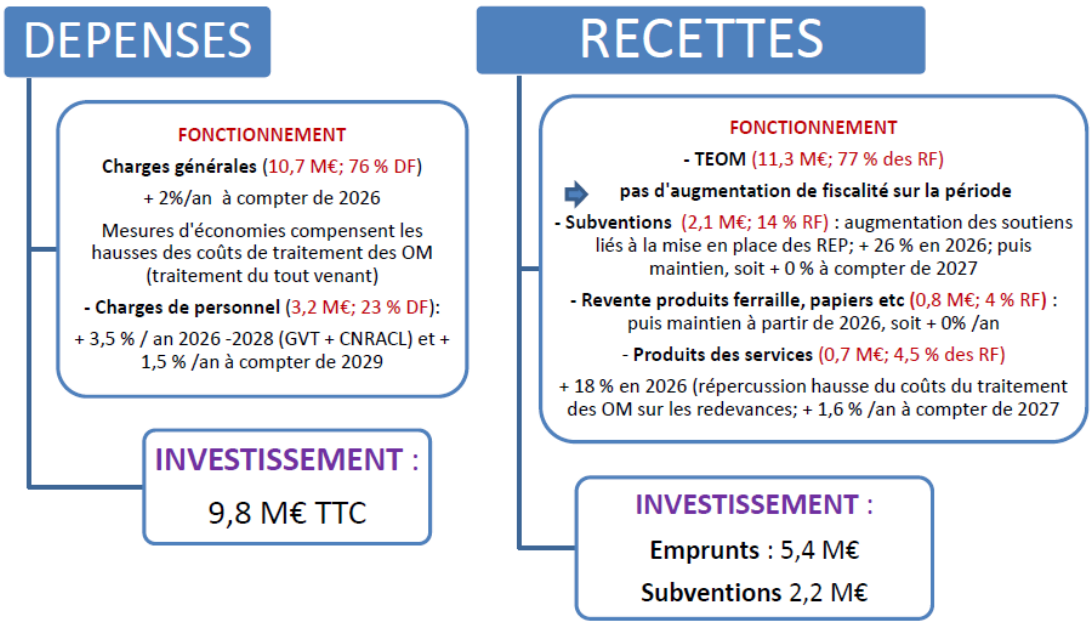


DECHETS : poursuite des efforts de réduction des volumes à traiter, et d'optimisation des coûts

18



BA DECHETS 2026 – 2030 : BASE PROSPECTIVE



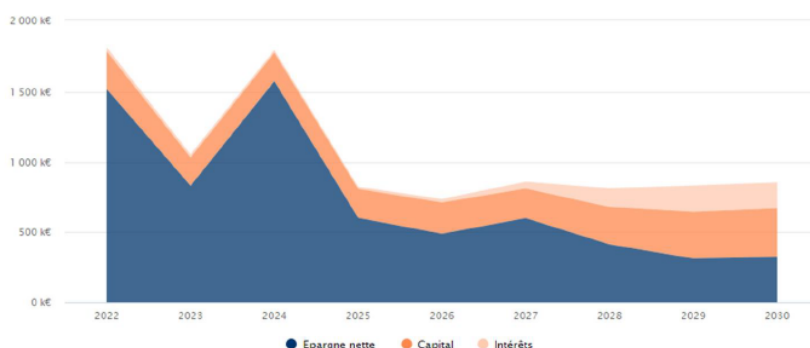
Evolution défavorable des coûts externes contenue

BA DECHETS - EVOLUTION GLOBALE 2026- 2030 - FONCTIONNEMENT

Évolution globale

Charges courantes = 14 M€ (2026) à 15,2 M€ (2030) = **+ 1,2 M€**

Produits courants = 14,8 M€ (2026) à 16 M€ (2030) = **+ 1,2 M€**



Budget juste à l'équilibre à taux de TEOM constant

BA DECHETS 2026 -2030 INVESTISSEMENTS

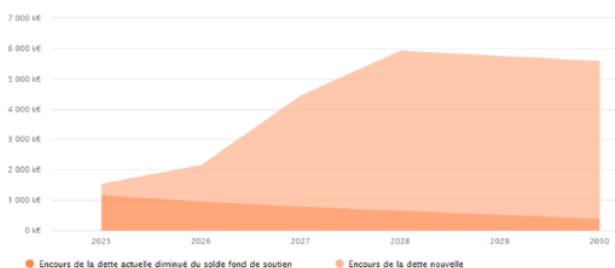
2026

- Mise en place du contrôle d'accès dans les déchèteries 250 K€
- Subvention extension ressourcerie Emmaüs 100 K€
- Récurrents

2026-2028 :

- Déménagement et restructuration de la déchèterie de Laval

9,8 M€



FINANCEMENT EMPRUNTS = 5,4 M€

PROGRESSION DE L'ENCOURS + 4 M€ en 2030 (5,5 M€)



Un effort d'investissement toujours soutenu pour les budgets annexes eau et assainissement

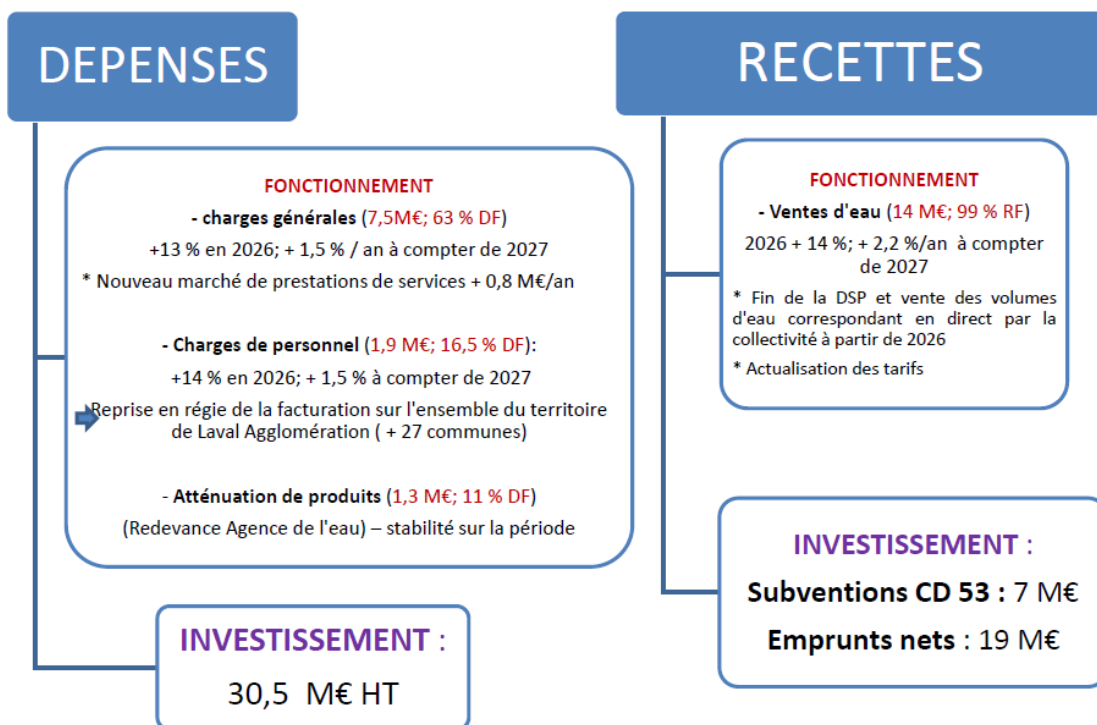
23

**BA EAU ET ASSAINISSEMENT 2026 - 2030 –
CONTINUE DU SCHEMA DIRECTEUR**

FEUILLE DE ROUTE 2020-2026

- Protection de la ressource en eau :
 - Construction d'une nouvelle usine de
 - Protection des captages
 - Renouvellement des réseaux eau potable et d'assainissement avec une cible à 1 % / an à l'horizon 2035
- Certification.
- Cadrer les évolutions de tarifs

BA EAU 2026 – 2030 : BASE PROSPECTIVE



25 www.agglo-laval.fr

25

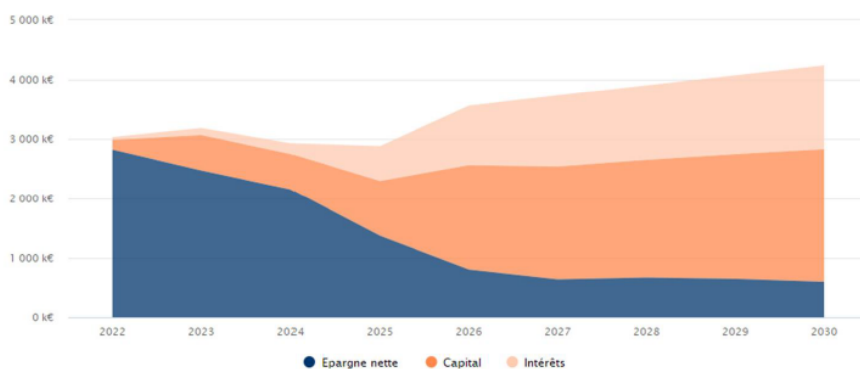


BA EAU - EVOLUTION GLOBALE 2026- 2030 - FONCTIONNEMENT

Évolution globale

Charges courantes = 10,8 M€ (2026) à 11,4 M€ (2030) = **+ 0,6 M€**

Produits courants = 14,4 M€ (2026) à 15,7 M€ (2030) = **+ 1,3 M€**



Budget juste à l'équilibre, après intégration de l'annuité significative de la dette nouvelle

www.agglo-laval.fr

26



BA EAU 2026 -2030 INVESTISSEMENTS

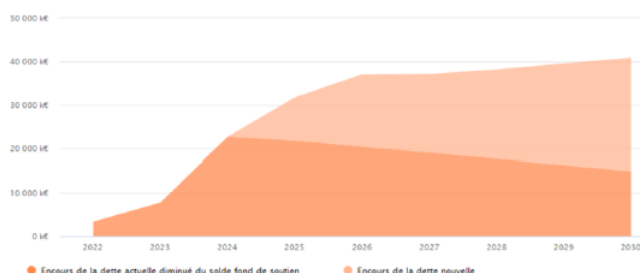
2026 :

- Achat de Foncier pour préserver la ressource en eau (200 K€)
- Mise en place de la télérelève 340 K€
- Usine de l'eau : fin des travaux (2M€)

2026 / 2030

Renouvellement annuel réseaux/
bâtiments/travaux (5 M€/an)

30,6 M€



FINANCEMENT EMPRUNTS = 19 M€

PROGRESSION DE L'ENCOURS + 9 M€ en 2030 (40,8 M€)

BA ASSAINISSEMENT 2026 – 2030 : BASE PROSPECTIVE

DEPENSES

FONCTIONNEMENT

- charges générales (4,9 M€; 66 % DF)
+ 40 % en 2026; + 2,2 % / an à compter de 2027
* Nouveau marché de prestations de services + 0,8 M€/an

- Charges de personnel (2,2 M€; 29,6 % DF):
+13 % en 2026; + 2 %/an à compter de 2027
Reprise en régie de la facturation sur l'ensemble du territoire de Laval Agglomération (+ 27 communes)

- Atténuation de produits (0,1 M€; 1,3 % DF)

INVESTISSEMENT :

27 M€ HT

RECETTES

FONCTIONNEMENT

- Redevances (9,2 M€) :

2026 : + 4,8 %; + 2,4 % / an à compter de 2027

Sur la période 2026 -2030 :

* PFAC 540 K€/an

* Maintien Bio-méthanisation 250 K€/an

* Redevance Agence de l'eau : 400 K€/an

* SPANC : 100 K€/an

* Contrôles raccordements EU : 110 K€/an

INVESTISSEMENT :

Subventions CD 53 : 2,7 M€

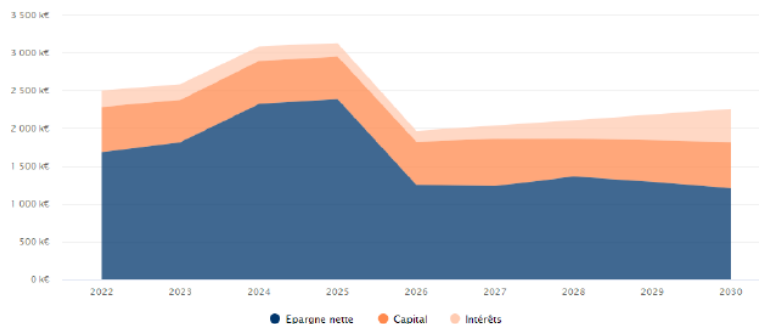
Emprunts nets : 14 M€

BA ASSAINISSEMENT - EVOLUTION GLOBALE 2026- 2030 - FONCTIONNEMENT

Évolution globale

Charges courantes = 7,2 M€ (2026) à 7,8 M€ (2030) = **+ 0,6 M€**

Produits courants = 9,2 M€ (2026) à 10,1 M€ (2030) = **+ 0,9 M€**

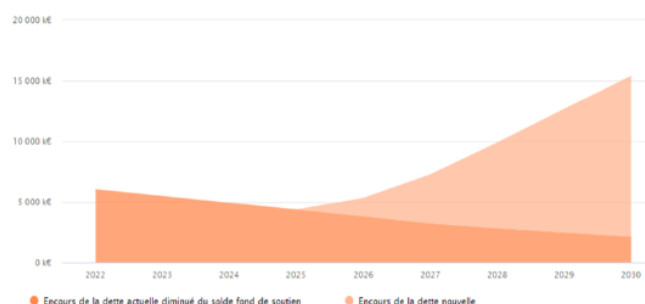


Stabilité de l'épargne nette, après intégration de l'annuité significative de la dette nouvelle

BA ASSAINISSEMENT 2026 -2030 INVESTISSEMENTS

- ❑ **2026 :**
 - STEP de Louvigné : travaux (1,5 M€)
- ❑ **2026 / 20230**
 - Renouvellements annuels réseaux et bâtiments = 4,7 M€/an

27 M€



❑ **FINANCEMENT EMPRUNTS = 14 M€**

❑ **PROGRESSION DE L'ENCOURS + 10 M€ en 2030 (15,4 M€)**

Florian Bercault : On passe à la provision pour risques. François Berrou.

• **CC120 – PROVISION POUR RISQUES**

Rapporteur : François Berrou

I - Présentation de la décision

Parmi les principes généraux de comptabilité, le principe de prudence implique de prévoir dans les charges de la collectivité, la passation de provisions destinées à couvrir les risques que des événements inhérents à l'activité de l'EPCI, survenus ou en cours rendent probables.

Pour pouvoir être constituée, la provision doit permettre de couvrir un risque précis quant à son objet, mais dont le montant et/ou la réalisation demeurent incertains.

Afin d'assurer une bonne prise en compte des risques relevant d'une provision, au moins un recensement annuel sera mené. Il permet de distinguer plusieurs catégories de provisions :

- les provisions pour poursuites infructueuses qui sont considérées comme créances douteuses,
- les provisions pour recours contentieux,
- les provisions pour procédure collective (redressement judiciaire, liquidation).

L'inscription des crédits budgétaires se fait sur proposition et en concertation avec le comptable.

II - Impact budgétaire et financier

Les crédits nécessaires sont inscrits en DM1/2025.

		Stock initial	Flux		Stock final
		Montant des provisions 01/01/2025	Provisions 2025	Reprises 2025	Montant des provisions au 31/12/2025
Budget principal	Budget principal	106 897,15 €	43 508,26 €	32 392,14 €	118 013,27 €
	Foirail	19 341,39 €	- €	418,26 €	18 923,13 €
	Actions espace Mayenne	56 476,00 €	- €	56 476,00 €	- €
TOTAL		182 714,54 €	43 508,26 €	89 286,40 €	136 936,40 €
Budget Bâtiment		79 231,81 €	10 535,68 €	43 251,01 €	46 516,48 €
Budget Transport		343 545,60 €	2 649 612,00 €	545,60 €	2 992 612,00 €
Budget Déchets		12 944,55 €	1 994,38 €	4 191,80 €	10 747,13 €
Budget Laval Virtual		2 113,20 €	- €	2 113,20 €	- €
Budget Eau	Eau	197 508,33 €	63 933,66 €	33 342,85 €	228 099,14 €
	Litige	95 820,00 €	- €	- €	95 820,00 €
TOTAL		293 328,33 €	63 933,66 €	33 342,85 €	323 919,14 €
Budget Assainissement	Assainissement	131 242,40 €	12 174,56 €	21 439,67 €	121 977,29 €
	Litige	94 036,42 €	- €	- €	94 036,42 €
	Litige	77 400,00 €	- €	- €	77 400,00 €
TOTAL		302 678,82 €	12 174,56 €	21 439,67 €	293 413,71 €
		1 216 556,85 €	2 781 758,54 €	194 170,53 €	3 804 144,86 €
*RAR: restes à recouvrer					

François Berrou : Oui. Provision pour risques. Pour rappeler les éléments principaux sur le budget principal. Un des éléments importants est la reprise sur provision pour l'espace Mayenne, puisqu'il y a eu cession des titres au département. Il y a eu une provision de fait sur la dévalorisation des autres, donc il n'y a aucune raison d'avoir cette provision aujourd'hui. Il y a donc une reprise sur provision de 56 476 euros. Sur le budget Transports, un autre élément important est à souligner et concerne la sincérité budgétaire et la prudence. Des négociations sont actuellement en cours concernant des pénalités portées au budget à hauteur de

2,650 millions d'euros. Comme ces pénalités sont contestées, une provision du même montant a été constituée, ce qui fait apparaître un montant important de provision ce budget Transports. Pour le reste, il y a essentiellement des éléments de dotation et de reprise. Voilà. J'ai souhaité insister sur ces points, puisqu'ils me semblent être les plus importants. Bien entendu, je suis ouvert aux questions complémentaires et aux précisions si besoin.

Florian Bercault : Est-ce qu'il y a des questions ? Je vous propose de voter.

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N°120 / 2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2025

PROVISIONS POUR RISQUES

Rapporteur : François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L2321-2 et R2321-2,

Vu la proposition du comptable public de la collectivité,

Considérant que le risque d'irrecouvrabilité de certaines dettes est avéré,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

BUDGET PRINCIPAL

Une provision pour risque pour un montant de 106 897,15 € a été constituée sur le budget Principal en 2024.

Une provision supplémentaire pour risque pour un montant de 43 508,26 € est constituée en 2025.

Une reprise sur provision de 32 392,14 € viendra réduire le montant des provisions en 2025 car des loyers et prestations provisionnés ont été perçus ou admis en non-valeur.

BUDGET PRINCIPAL - FOIRAIL

Une provision pour risque pour un montant de 19 341,39 € a déjà été constituée pour couvrir un risque lié au déficit de la régie du Foirail en 2021.

Suite à des versements reçus, une reprise sur provision de 418,26 € sera effectuée en 2025.

BUDGET PRINCIPAL - ESPACE MAYENNE

Une provision pour risque pour un montant de 56 476 € a déjà été constituée pour couvrir un risque lié à la perte de valeurs des actions de l'Espace Mayenne en 2021.

Le risque n'étant plus d'actualité, car l'Espace Mayenne se porte bien et la valeur des actions a augmentée, une reprise sur provision de 56 476 € sera effectuée en 2025.

BUDGET ANNEXE BÂTIMENTS

Une provision pour risque pour un montant de 79 231,81 € a été constituée sur le budget Bâtiments en 2024.

Une provision supplémentaire pour risque pour un montant de 10 535,68 € est constituée en 2025.

Une reprise sur provision de 43 251,01 € viendra réduire le montant des provisions en 2025 car des loyers provisionnés ont été perçus ou admis en non-valeur.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Une provision pour risque pour un montant de 343 545,60 € a été constituée sur le budget Transports en 2024.

Une provision supplémentaire pour risque pour un montant de 2 649 612 € est constituée en 2025.

Une reprise sur provision de 545,60 € viendra réduire le montant des provisions en 2025 suite à des admissions en non-valeur.

BUDGET ANNEXE DÉCHETS

Une provision pour risque pour un montant de 12 944,55 € a été constituée sur le budget Déchets en 2024.

Une provision supplémentaire pour risque pour un montant de 1 994,38 € est constituée en 2025.

Une reprise sur provision de 4 191,80 € viendra réduire le montant des provisions en 2025 car des prestations provisionnées ont été perçues ou admises en non-valeur.

BUDGET ANNEXE LAVAL VIRTUAL

Une provision pour risque pour un montant de 2 113,20 € a été constituée sur le budget Laval Virtual en 2024.

Pas de provision supplémentaire en 2025.

Une reprise sur provision de 2 113,20 € viendra réduire le montant des provisions en 2025 car des loyers ont été perçus.

BUDGET ANNEXE EAU

Une provision pour risque pour un montant de 197 508,33 € a été constituée sur le budget Eau en 2024.

Une provision supplémentaire pour risque pour un montant de 63 933,66 € est constituée en 2025.

Une reprise sur provision de 33 342,85 € viendra réduire le montant des provisions en 2025 car des factures impayées ont été réglées ou admises en non-valeur.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Une provision pour risque pour un montant de 131 242,40 € a été constituée sur le budget Assainissement en 2024.

Une provision supplémentaire pour risque pour un montant de 12 174,56€ est constituée en 2025.

Une reprise sur provision de 21 439,67 € viendra réduire le montant des provisions en 2025 car des factures impayées ont été réglées ou admises en non-valeur.

Article 2

Les crédits nécessaires sont inscrits en DM1 /2025.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, quatre conseillers communautaires s'étant abstenus (Henri Renié, Samia Soultani, Chantal Grandière et Marie-Cécile Clavreul).

Florian Bercault : *On passe aux provisions des comptes épargne-temps. Bruno Bertier.*

• **CC121 – PROVISIONS, COMPTE ÉPARGNE-TEMPS 2025**

Rapporteur : Bruno Bertier

I - Présentation de la décision

Le règlement du compte épargne temps (CET) prévoit que les 15 premiers jours épargnés sur le CET sont obligatoirement pris sous forme de congés. Pour les jours épargnés au-delà de 15, l'agent a le choix entre :

- en prendre sous forme de congés,
- le paiement de ces jours étant valorisés à 150 € pour les catégories A, 100 € pour les catégories B et 83 € pour les catégories C pour 2025.
- le versement au titre du régime de retraite additionnel.

Les CET pouvant faire l'objet d'une compensation financière constitue une charge susceptible de progresser significativement. C'est la raison pour laquelle il est préférable de la provisionner chaque année.

Au 31 décembre 2024, la situation des jours épargnés sur les CET excédents 15 jours était la suivante :

- catégorie A : 795, 50 jours
- catégorie B : 928, 50 jours
- catégorie C : 1 080, 50 jours

Soit au total 2 804,5 jours susceptibles d'être payés et qui représentent un montant de 301 856,50 € sur la base du tarif 2025.

En 2024, il a été constitué une provision de 179 164, 00 € au budget principal, 4 350, 00 € au budget transports, 27 381, 00 € au budget déchets, 2 865, 00 € au budget eau et 600, 00 € au budget assainissement.

Il est proposé de reprendre les provisions constituées sur chaque budget respectif en 2024 pour un total de 214 360 €.

Il est proposé de constituer une nouvelle provision pour un total de 301 856,50 €.

II - Impact budgétaire et financier

Cette provision va constituer une charge de 301 856, 50 € et un produit de 214 360, 00€ sur le budget 2025.

La charge de 301 856, 50 € sera répartie sur 5 budgets de la façon suivante :

Budget	Nombre de jours	Montant
Principal (01)	2 199, 50	246 413, 00 €
Transports (05)	13, 00	1 950, 00 €
Déchets (06)	467, 50	39 758, 00 €
Eau (09)	100, 50	11 624, 50 €
Assainissement (11)	24, 00	2 111, 00 €
Total	2 804, 50	301 856, 50 €

Le produit de 214 360 € sera réparti sur 5 budgets de la façon suivante :

Budget	Nombre de jours	Montant
Principal (01)	1 677, 00	179 164, 00 €
Transports (05)	29, 00	4 350, 00 €
Déchets (06)	326, 00	27 381, 00 €
Eau (09)	32, 50	2 865, 00 €
Assainissement (11)	6, 00	600, 00 €
Total	2 070, 50	214 360, 00 €

Il vous est proposé d'approuver la provision relative au compte épargne temps pour 2025.

Les crédits nécessaires sont inscrits en décision modificative (DM) n°1/2025 du 24 novembre 2025.

Bruno Bertier : Bonsoir, mes chers collègues. Les comptes épargne-temps pouvant faire l'objet d'une compensation financière constituent une charge susceptible de progresser significativement. C'est la raison pour laquelle il est préférable de la provisionner chaque année. Chaque année, je vous fais cette proposition. Au 31 décembre 2024, la situation des jours épargnés sur les comptes épargne-temps excédentaires était de 2 804,5 jours susceptibles d'être payés, ce qui représente un montant de 301 856,50 euros sur la base du tarif 2025. En 2024, nous avons constitué une provision de 179 164 euros au budget principal : 4 350 euros au budget Transports, 27 381 euros au budget Déchets, 2 865 euros au budget Eau, et 600 euros au budget Assainissement. Il est proposé de reprendre les provisions constituées sur chaque budget respectif en 2024 pour un total de 214 360 euros. Il vous est proposé, ce soir, de constituer une nouvelle provision pour un total de 301 856,50 euros. Cette provision constitue une charge de 301 856,50 euros, et un produit de 214 360 euros sur le budget 2025. La charge des 301 856,50 euros sera répartie sur cinq budgets de la façon suivante : 246 413 euros pour le budget principal, 1 950 euros pour le budget Transports, 39 758 euros pour le budget Déchets, 11 624,50 euros pour le budget Eau, et 2 111 euros pour le budget Assainissement : soit au total 301 856,50 euros.

Florian Bercault : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Non ? Je vous propose de voter.

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2025

PROVISIONNEMENT COMPTE ÉPARGNE TEMPS 2025

Rapporteur : Bruno Bertier

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles, L2121-29, L5211-1,

Vu le code des communes, livre IV,

Considérant les 2 804,50 jours épargnés sur les comptes épargne temps pouvant faire l'objet d'une indemnisation financière au 31 décembre 2024,

Que ces jours se répartissent de la manière suivante : 795,5 jours pour les catégories A, 928,50 jours pour les catégories B et 1 080,50 jours pour les catégories C,

Que ces jours représentent un total de 301 856,50 €,

Qu'il a été provisionné sur l'année 2024, une provision fondée par prudence sur les chiffres de 2023, de 214 360,00 €,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Il est constitué une provision de 301 856,50 € représentant 100 % du montant des jours épargnés payables constatés au 31 décembre 2024.

Budget	Nombre de jours	Montant
Principal (01)	2 199,50	246 413,00 €
Transports (05)	13,00	1 950,00 €
Déchets (06)	467,50	39 758,00 €
Eau (09)	100,50	11 624,50 €
Assainissement (11)	24,00	2 111,00 €
Total	2 804,50	301 856,50 €

Article 2

Il est repris une provision de 214 360,00 € représentant 100 % du montant des jours épargnés payables constatés au 31 décembre 2023.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Florian Bercault : *On passe à l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables.*
François Berrou.

• CC122 – ADMISSION EN NON-VALEUR DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Rapporteur : François Berrou

I - Présentation de la décision

La trésorière principale informe Laval Agglomération qu'elle n'a pu opérer le recouvrement de certaines créances en raison de la modicité des sommes, de l'insolvabilité de certains débiteurs ou de la disparition de ces derniers.

Pour le budget principal, il s'agit d'impayés concernant :

- la facturation du conservatoire à rayonnement départemental (CRD) pour 643,08 € TTC,
- le remboursement de salaire pour 371,64 € TTC,
- la location de salle pour 323,33 € HT,
- le remboursement de condamnation pour 715,47 € TTC.

Pour le budget bâtiment, il s'agit d'impayés concernant :

- les loyers pour 9 828,85 € HT,
- la taxe foncière pour 364,74 € HT.

Pour le budget transports, il s'agit d'impayés concernant :

- la facturation mobitul pour 75,91 € HT.

Pour le budget déchets, il s'agit d'impayés concernant :

- la redevance des professionnels en déchetterie pour 163,09 € HT.

Au budget eau régie, les créances concernent des impayés pour un montant total de 7 069,87 € HT pour la partie eau et un montant total de 4 348,92 € HT pour la partie assainissement.

Au budget assainissement régie, les créances concernent des impayés pour un montant total de 1 846,17 € HT.

II - Impact budgétaire et financier

Sur présentation de justificatifs, il apparaît que ces sommes représentent :

- 2 053,52 € HT au budget Principal,
- 10 193,59 € HT au budget Bâtiments,
- 75,91 € HT au budget Transports,
- 163,09 € HT au budget Déchets,
- 11 418,79 € HT au budget Eau dont 4 348,92 € HT à réaffecter au budget

- Assainissement,
• 1 846,17 € HT au budget Assainissement.

François Berrou : Concernant l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables, les montants détaillés dans la délibération sont les suivants : 2 053,52 euros pour le budget principal, 10 193 euros au budget Bâtiments, comprenant l'aspect du loyer impayé en particulier, 75,91 euros pour le budget Transports, 163 euros hors taxe pour le budget Déchets, et 11 418,79 euros pour le budget Eau, dont 4 300 euros réaffectés au budget Assainissement, et 1 846 euros au budget Assainissement.

Florian Bercault : Est-ce qu'il a des questions ?

Patrick Péniguel : Simplement une question par rapport aux années précédentes. Est-ce qu'il y a une évolution ?

François Berrou : En fait, les loyers, par exemple, peuvent dépendre de la situation d'une entreprise ou d'un acteur autre. Donc, globalement, on reste sur des montants plutôt limités et comparables. À voir, mais pour l'instant, on n'observe pas de forte évolution, par exemple sur le budget Eau ou d'autres budgets. Voilà. Je le dis pour l'instant, on est sur des choses assez comparables.

Florian Bercault : C'est tout bon ? Je vous propose donc de voter. Merci

Ceci exposé,
Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 122 / 2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2025

ADMISSION EN NON VALEUR DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Rapporteur : François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121 29, L5211-1,

Considérant que la trésorière principale du Pays-de-Laval n'a pu recouvrer certaines créances,

Qu'elle a sollicité et justifié l'admission en non-valeur des créances suivantes :

- 2 053,52 € HT au budget Principal,
- 10 193,59 € HT au budget Bâtiments,
- 75,91 € HT au budget Transports,
- 163,09 € HT au budget Déchets,
- 11 418,79 € HT au budget Eau dont 4 348,92 € HT à réaffecter au budget Assainissement,
- 1 846,17 € HT au budget Assainissement.

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les créances irrécouvrables désignées ci-après sont admises en non-valeur :

- 2 053,52 € HT au budget Principal,
- 10 193,59 € HT au budget Bâtiments,
- 75,91 € HT au budget Transports,
- 163,09 € HT au budget Déchets,
- 11 418,79 € HT au budget Eau dont 4 348,92 € HT à réaffecter au budget Assainissement,
- 1 846,17 € HT au budget Assainissement.

Article 2

Les crédits budgétaires nécessaires à cette opération sont inscrits en décision modificative (DM) n°1/2025 du 24 novembre 2025.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, quatre conseillers communautaires s'étant abstenus (Henri Renié, Samia Soultani, Chantal Grandière et Marie-Cécile Clavreul).

CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR - CREANCES ETEINTES			
BUDGET	REDEVABLES	MONTANT HT	MONTANT TTC
Budget Principal	Impayés (liste 6415461711) - 4 personnes		
	- Titres EM 2018 à 2020 - 3 personnes	297,00 €	297,00 €
	- Location salle - 1 personne	240,00 €	288,00 €
	Impayés (liste 7326380111) - 4 personnes		
	- Titres EM 2021 et 2023 - 3 personnes	167,08 €	167,08 €
	- Remboursement condamnation - 1 personne	716,47 €	716,47 €
	Impayés (liste 7414461011) - 1 personne		
	- Remboursement salaire	371,64 €	371,64 €
Budget Batiments	Impayés (liste 3962250211) - 5 personnes		
	- Location salle - 1 personne	83,33 €	100,00 €
	- Titres EM 2016 à 2018 - 4 personnes	179,00 €	179,00 €
	Total budget principal	2 053,52 €	2 118,19 €
Budget Déchets	Impayés (liste 6296952111) - 1 personne		
	- Loyers - 1 personne	360,00 €	432,00 €
	Impayés (liste 6568540311) - 5 sociétés		
	- Loyers - 4 sociétés	9 468,85 €	11 362,62 €
Budget Transports	- Taxe foncière - 1 société	364,74 €	437,69 €
	Total budget Déchets	10 193,59 €	12 232,31 €
	Impayés (liste 6416630511) - 5 personnes		
Budget Eau régie	- Mobitul	62,91 €	68,20 €
	Impayés (liste 4104340211) - 5 personnes		
	- Mobitul	23,00 €	26,30 €
Budget Déchets	Total budget Déchets	75,91 €	83,50 €
	Impayés (liste 7414860211) - 1 société		
	- Redevance professionnel déchetterie	114,39 €	137,27 €
	Impayés (liste 4118960211) - 1 société		
Budget Eau régie	- Redevance professionnel déchetterie	48,70 €	68,25 €
	Total budget Déchets	163,09 €	195,52 €
	Impayés (liste 7360390911) - 2 personnes		
	- Partie EAU	307,88 €	324,81 €
Budget Assainissement régie	- Partie Assainissement	245,35 €	269,88 €
	Impayés (liste 7300790611) - 1 CT - 11 sociétés - 99 personnes		
	- Partie EAU	6 761,99 €	7 133,90 €
	- Partie Assainissement	4 103,67 €	4 613,93 €
Budget Assainissement régie	Total Budget Eau régie	11 418,79 €	12 242,52 €
	Impayés (liste 7315992511) - 13 personnes - 4 sociétés		
	- Partie Assainissement	962,22 €	1 068,44 €
	Impayés (liste 6298150111) - 23 personnes - 5 sociétés		
Total Général	- Partie Assainissement	883,95 €	972,34 €
	Total Budget Assainissement régie	1 846,17 €	2 030,78 €
		25 751,08 €	28 902,82 €

Florian Bercault : *On passe à la suite : les imputations des biens meubles de faible valeur en section d'investissement. François Berrou.*

- **CC123 – DÉLIBÉRATION CADRE. IMPUTATION DE BIENS MEUBLES DE FAIBLE VALEUR EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

Rapporteur : François Berrou

I - Présentation de la décision

La circulaire n° INTB0200059C du 26 février 2002, précise les règles d'imputation des dépenses du service public local, définie par l'arrêté NOR/INT/B0100692A du 26/10/2001,

Ainsi sont imputés à la section d'investissement :

- les biens immeubles,
- certains biens meubles quelle que soit leur valeur unitaire, meubles énumérés dans la nomenclature présentée en annexe de la circulaire ainsi que les biens non mentionnés dans cette nomenclature, mais pouvant être assimilés par analogie à un bien y figurant,
- les biens meubles ne figurant pas dans la nomenclature et ne pouvant être assimilés par analogie à un bien y figurant, et dont le montant unitaire dépasse 500 € TTC.

L'arrêté NOR/INT/B0100692A du 26/10/2001 indique toutefois que :

- des biens meubles ne figurant pas dans la nomenclature et/ou ne pouvant pas y être assimilés, mais ayant un caractère de consistance et de durabilité suffisant peuvent être imputés en section d'investissement,
- l'imputation de ces biens doit faire l'objet d'une délibération spécifique du conseil communautaire, lorsqu'il s'agit de biens dont la valeur unitaire est inférieure à 500 € TTC.

À ce titre, il vous est donc proposé d'autoriser l'imputation à la section investissement des équipements du budget annexe "Déchets" répondant à ce critère de durabilité :

- les composteurs et les bio-seaux qui seront mis à disposition des usagers dont la dépense figure au budget annexe "Déchets",
- les bacs roulants mis à disposition des usagers dont la dépense figure au budget annexe "Déchets".

II - Impact budgétaire et financier

François Berrou : *Il s'agit simplement d'une délibération technique, destinée à permettre de compter en investissement certains biens meubles de faible valeur. Cela concerne, par exemple, le service Déchets : les composteurs, les bio-seaux et bacs roulants mis à disposition des usagers, mais aussi éventuellement les aspects liés au FCTVA.*

Florian Bercault : *Pas de questions ? Je vous propose de voter.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION CADRE – IMPUTATION DE BIENS MEUBLES DE FAIBLE VALEUR EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Rapporteur : François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L3221-2 et L4231-2,

Vu l'arrêté n° NOR/INT/B0100692A du 26/10/2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local,

Vu la circulaire n° INTB0200059C du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire décide d'autoriser l'imputation en section d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2026 et ce, pour tous les exercices sauf nouvelle délibération :

- des composteurs et des bio-seaux qui seront mis à disposition des usagers dont la dépense figure au budget annexe "Déchets" avec durée d'amortissement d'une année.
- des bacs roulants mis à disposition des usagers dont la dépense figure au budget annexe "Déchets" avec durée d'amortissement d'une année.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, quatre conseillers communautaires s'étant abstenus (Henri Renié, Samia Soultani, Chantal Grandière et Marie-Cécile Clavreul).

Florian Bercault : *On passe à une décision modificative d'AP/CP. François Berrou.*

• **CC124 – ACTUALISATION ET CRÉATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES CRÉDIT DE PAIEMENT (AP/CP) POUR LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 2025**

Rapporteur : François Berrou

I - Présentation de la décision

La procédure de l'AP/CP déroge au principe d'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des opérations de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports.

Une autorisation de programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour un programme. Le crédit de paiement (CP) constitue la limite supérieure des dépenses mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante. L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Il est ainsi évité de geler des crédits dans le budget, qui n'auraient pas été utilisés dans l'année et auraient été reportés (et donc financés pour un besoin d'équilibre budgétaire).

Deux nouvelles AP sont créées :

- le fonds de concours de Laval Agglomération 2025-2027 en faveur des communes pour des équipements structurants pour des professionnels de santé pour 1 M€,
- le dispositif des aides à la pierre du parc privé 2025-2030 pour 35M€ en AP et 442 000 € en crédits de paiements 2025.

Plusieurs projets nécessitent une mise à jour de crédits dans le cadre de la décision modificative n°1/2025 et du tableau des AP/CP. Les AP/CP modifiées sont les suivantes :

Pour tenir compte du décalage des projets, les crédits sont retirés ou réduits :

- PLH 4 (2019-2024) et le programme d'aides à la pierre (2025-2030) :
 - 400 000 €,
- Ferme urbaine St Nicolas : - 112 150 €,
- PEM Gare : -600 000 €,
- Rétablissement de la RD 131 : -200 000 €,
- Fonds de concours aux communes 2024-2026 : - 60 000 €,
- Station d'avitaillement des bus : - 245 000 €,
- Système SAEIV des bus : -250 000 €,
- Bus électriques : - 1 545 000 €,
- Travaux d'étanchéité réservoir du haut rocher : - 390 000 €.

Les AP suivantes sont clôturées :

- ESTACA participation au projet immobilier,
- Contrats triennaux ESIEA 2019-2022 et ESTACA 2020-2023.

II - Impact budgétaire et financier

Voir annexe jointe.

François Berrou : Deux nouvelles AP créées : d'une part, le fonds de concours de Laval Agglomération en faveur des communes pour les équipements structurants pour les professionnels de santé, pour 1 million d'euros étalés sur 3 ans. D'autre part, le dispositif des « Aides à la pierre » du parc privé 2025-2030 pour 35 millions d'euros en AP, dont les 440 000 euros de crédits de paiement déjà prévus en 2025. Ce sont donc les nouvelles autorisations de paiement créées. Par ailleurs, certaines AP/CP sont modifiées pour tenir compte du décalage des projets. C'est le cas notamment pour le PLH4 et pour le programme d'« Aides à la pierre ». Je rappelle qu'il y a aussi des rentrées liées : à la ferme urbaine de Saint-Nicolas avec les décalages, et tout ce qui est le PEM Gare, le rétablissement de la RD pour 600 000 euros, le rétablissement de la D131 pour 200 000 euros, les fonds de concours aux communes pour 60 000 euros, la station d'avitaillement des bus pour 245 000 euros, le système d'information des bus d'au moins 250 000 euros, les bus électriques 1,545 million d'euros, et les travaux d'étanchéité du réservoir du Haut rocher pour 390 000 euros. Ce ne sont pas des annulations, ce sont majoritairement des reports. Par ailleurs, les AP suivantes sont clôturées : l'ESTACA pour la participation au projet immobilier, et puis les contrats triennaux avec l'ESIEA et l'ESTACA (2019-2022 pour l'ESIEA, 2020-2023 pour l'ESTACA).

Florian Bercault : Merci. Est-ce qu'il y a des questions, remarques ?

Yannick Borde : Je vais revenir sur ma remarque de tout à l'heure, c'est-à-dire que le fait qu'il y ait des autorisations de programme, c'est de se projeter au moins sur une ventilation de la dépense sur x années. Alors, j'avais sans doute été peu attentif les fois précédentes, je n'avais pas remarqué qu'on le ressortait de cette manière. Alors, cela reste une prévision, et, par définition, une prévision, elle bouge, elle n'est pas bonne, etc. Enfin, c'est la définition même de prévision. Donc là, en fin de compte, on ne voit rien, puisqu'on nous dit que les crédits de paiement seront mis en 2025. Je ne vais pas dire que c'est le passé, mais ça va quand même être rapidement passé. Et puis après, on nous met tout ça en reste à répartir. Je trouve que c'est dommage que l'on n'utilise pas un peu l'information qui pourrait être indiquée par rapport à cela. Je vais poser deux questions. La première, c'est que l'on a une autorisation de programme sur l'échangeur autoroutier de Bonchamp, et qui est toujours en reste à répartir. Donc, est-ce que l'on sait à peu près à quelle période il va arriver ? Parce que cela nous ramène au débat sur les 13 millions d'investissements nets en 2026. S'il vient en 2026, ce n'est quand même pas pareil que s'il vient en 2027, ou sur les années d'après. Et puis, pour me rappeler un dossier sur lequel j'avais contribué au temps que j'étais vice-président sur la Zone des Touches, on avait dit que l'on mettait 1,5 million d'euros tous les ans, et là, où sont-ils ? On ne les voit pas réapparaître. Donc, est-ce que ça veut dire que c'est réarbitré différemment ou pas ? Voilà. Je pourrais prendre presque toutes les lignes et tous les programmes, et poser des questions à peu près identiques pour savoir comment on les planifie.

Florian Bercault : *Merci. François Berrou.*

François Berrou : *Oui. Pour répondre à la remarque présentée : au fur et à mesure que la répartition dans le temps évolue, est une remarque que j'entends bien en tout cas. Pour répondre de façon précise, pour le Parc Grand Ouest, la RD, les échangeurs, etc. Il y a donc 3,4 millions d'euros qui sont inscrits au BP 2026, et le reste ensuite pour 2027. Et puis, pour la Zone des Touches, ça se poursuit, pour le BP 2026, 1,25 million d'euros d'inscription budgétaire. On reste donc sur le rythme, qui était de 10 millions d'euros sur 10 ans. Voilà, donc c'est tenu.*

Florian Bercault : *Moi, j'ai le plan particulier d'intervention (PPI) sous les yeux en version papier. C'est un document qui ne me quitte jamais, car, en bon gestionnaire, en bon pilote, il faut toujours savoir quels sont les projets et investissements. Je m'engage à ce qu'il y ait une présentation détaillée au moment du budget, puisque je pense que c'est là où c'est le plus important. On pourra vous présenter tous les PPI. J'ai plusieurs colonnes, je n'ai rien à cacher : coûts partis, nouveaux projets à valider, et parce que, accessoirement, on est sur une année de bascule électorale, projets PPI début de mandat. Évidemment, tout est classé. Et puis, je rajoute, c'est important, tous les investissements récurrents. Il y en a beaucoup, parce qu'on a une politique d'entretien de nos équipements, de nos bâtiments, etc., et là-dessus, François Berrou y est très vigilant. Le passage en LED, la production d'énergie renouvelable autant que possible sur nos bâtiments, sur nos parkings. Tout cela, évidemment là aussi, ce sont des enveloppes récurrentes et importantes, mais on s'engage à les présenter dans le détail, de manière claire et architecturée, presque « excellisée », même si j'ai bien compris que vous ne vouliez pas d'Excel. Ce sera donc fait au moment du budget. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Je propose de voter.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2025

ACTUALISATION ET CRÉATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 2025

Rapporteur : François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu les instructions codificatrices M57 et M4,

Considérant la nécessité d'actualiser les autorisations de programme et les crédits de paiement,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les autorisations de programme et crédits de paiement concernés, sont votées selon les montants figurant dans le tableau joint en annexe.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, huit conseillers communautaires s'étant abstenus (Henri Renié, Samia Soultani, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Yannick Borde, Corinne Segretain, Pierre Besançon et Christelle Alexandre).

Conseil Communautaire du 24/11/2025

les APCP inscrites en vert
les APCP cotées sont en jaune
Les APCP dont le montant de l'AP ou du CP est modifié sont en bleu
les nouvelles APCP sont en orange

Autorisation de Programme	version	Budget	Montant AP	HT/TTC	Montant Net/Net au 01/01/2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	Reste à Recouvrer
2011 - PLU global	V20-2025	Principal	17 002 792	TTC	15 587 575	280 280			1 174 937
2011 - PLU global	V18-2025	Principal	17 002 792	TTT	15 509 104	120 000			1 265 623
2011 - PLU global	V18-2024	Principal	17 002 792	TTT	15 358 804				
2011 - PLU global	V17-2022	Principal	17 002 792	TTT	15 257 584				
2011 - PLU global	V16-2022	Principal	17 002 792	TTT	15 080 321				
2011 - PLU global	V15-2021	Principal	17 002 792	TTT	12 727 471				
2011 - PLU global	V14-2020	Principal	17 002 792	TTT	11 821 833				
2011 - PLU global	V13-2019	Principal	17 002 792	TTT	11 035 405				
2011 - PLU global	V12-2018	Principal	17 002 792	TTT	9 239 122				
2011 - PLU global	V11-2017	Principal	17 002 792	TTT	8 265 862				
2011 - PLU global	V10-2016	Principal	17 002 792	TTT	7 047 130				
2011 - PLU global	V9-2015	Principal	17 002 792	TTT	7 047 130				
2011 - PLU global	V8-2015	Principal	17 002 792	TTT	6 601 362				
2011 - PLU global	V7-2015	Principal	17 002 792	TTT	5 275 450				
2011 - PLU global	V6-2014	Principal	17 002 792	TTT	4 355 271				
2011 - PLU global	V5-2013	Principal	17 002 792	TTT	2 539 851				
2011 - PLU global	V4-2013	Principal	17 002 792	TTT	2 539 851				
2011 - PLU global	V3-2013	Principal	17 002 792	TTT	2 539 851				
2011 - PLU global	V2-2012	Principal	17 002 792	TTT	884 514				
2011 - PLU global	V1-2012	Principal	17 002 792	TTT	884 514				
2011 - PLU global	V0-2011	Principal	16 353 500	TTT	884 514				
2011 - PLU global	V0-2011	Principal	16 353 500	TTT					
2012 - Habitat Croisé Origine Etat Adm à la Pierre 2012-2017	V14-2025	Principal	1 362 000	TTC	1 287 338	51 106			43 564
2012 - Habitat Croisé Origine Etat Adm à la Pierre 2012-2017	V13-2025	Principal	1 362 000	TTT	1 287 338	42 800			57 064
2012 - Habitat Croisé Origine Etat Adm à la Pierre 2012-2017	V12-2024	Principal	1 362 000	TTT	1 286 000				
2012 - Habitat Croisé Origine Etat Adm à la Pierre 2012-2017	V11-2023	Principal	1 362 000	TTT	1 258 704				
2012 - Habitat Croisé Origine Etat Adm à la Pierre 2012-2017	V10-2022	Principal	1 362 000	TTT	1 037 987				
2012 - Habitat Croisé Origine Etat Adm à la Pierre 2012-2017	V9-2021	Principal	1 362 000	TTT	871 738				
2012 - Habitat Croisé Origine Etat Adm à la Pierre 2012-2017	V8-2020	Principal	1 362 000	TTT	807 573				
2012 - Habitat Croisé Origine Etat Adm à la Pierre 2012-2017	V7-2019	Principal	1 362 000	TTT	498 158				
2012 - Habitat Croisé Origine Etat Adm à la Pierre 2012-2017	V6-2018	Principal	1 056 000	TTT	347 514				
2012 - Habitat Croisé Origine Etat Adm à la Pierre 2012-2017	V5-2017	Principal	1 056 000	TTT	347 514				
2012 - Habitat Croisé Origine Etat Adm à la Pierre 2012-2017	V4-2016	Principal	1 056 000	TTT	277 854				
2012 - Habitat Croisé Origine Etat Adm à la Pierre 2012-2017	V3-2015	Principal	1 056 000	TTT	184 531				
2012 - Habitat Croisé Origine Etat Adm à la Pierre 2012-2017	V2-2014	Principal	1 056 000	TTT	99 300				
2012 - Habitat Croisé Origine Etat Adm à la Pierre 2012-2017	V1-2013	Principal	1 056 000	TTT	0				
2012 - Habitat Croisé Origine Etat Adm à la Pierre 2012-2017	V0-2012	Principal	1 056 000	TTT	0				
2013 - PEM (Pole d'Echange Multimodal)	V15-2025	Principal	5 853 740	TTT	5 001 455	540 310			1 725 970
2013 - PEM (Pole d'Echange Multimodal)	V14-2025	Principal	5 853 740	TTT	5 001 455	1 146 370			1 125 973
2013 - PEM (Pole d'Echange Multimodal)	V13-2024	Principal	5 853 740	TTT	5 001 455				
2013 - PEM (Pole d'Echange Multimodal)	V11-2023	Principal	5 853 740	TTT	3 552 817				
2013 - PEM (Pole d'Echange Multimodal)	V10-2022	Principal	5 853 740	TTT	3 469 417				
2013 - PEM (Pole d'Echange Multimodal)	V9-2021	Principal	5 853 740	TTT	3 462 177				
2013 - PEM (Pole d'Echange Multimodal)	V8-2021	Principal	5 853 740	TTT	3 281 505				
2013 - PEM (Pole d'Echange Multimodal)	V7-2020	Principal	5 853 740	TTT	3 253 451				
2013 - PEM (Pole d'Echange Multimodal)	V6-2019	Principal	5 853 740	TTT	2 852 874				
2013 - PEM (Pole d'Echange Multimodal)	V5-2018	Principal	5 853 740	TTT	1 603 092				
2013 - PEM (Pole d'Echange Multimodal)	V4-2018	Principal	5 873 795	TTT	1 069 520				
2013 - PEM (Pole d'Echange Multimodal)	V4-2018	Principal	5 873 795	TTT	944 919				
2013 - PEM (Pole d'Echange Multimodal)	V3-2015	Principal	5 873 795	TTT	508 223				
2013 - PEM (Pole d'Echange Multimodal)	V2-2015	Principal	5 455 000	TTT	558 473				
2013 - PEM (Pole d'Echange Multimodal)	V1-2014	Principal	4 721 000	TTT	75 586				
2013 - PEM (Pole d'Echange Multimodal)	V0-2013	Principal	4 721 000	TTT	0				
2018 - POLE CULTUREL	V10-2023	Principal	27 400 000	TTC	27 139 460	283 040			6 800
2018 - POLE CULTUREL	V9-2022	Principal	27 400 000	TTT	17 283 473				
2018 - POLE CULTUREL	V8-2021	Principal	27 400 000	TTT	11 171 688				
2018 - POLE CULTUREL	V7-2020	Principal	27 400 000	TTT	3 722 497				
2018 - POLE CULTUREL	V6-2019	Principal	27 400 000	TTT	3 453 496				
2018 - POLE CULTUREL	V5-2019	Principal	27 400 000	TTT	2 452 486				
2018 - POLE CULTUREL	V4-2018	Principal	23 172 000	TTT	2 453 486				
2018 - POLE CULTUREL	V3-2018	Principal	23 172 000	TTT	199 834				
2018 - POLE CULTUREL	V2-2018	Principal	23 172 000	TTT	188 634				
2018 - POLE CULTUREL	V1-2018	Principal	23 172 000	TTT	150 000				
2018 - POLE CULTUREL	V0-2017	Principal	23 172 000	TTT					
2019 - HABITAT Croisé Etat Adm à la Pierre 2019-2024	V9-2025	Principal	3 000 000	TTC	536 347	519 336			2 744 353
2019 - HABITAT Croisé Etat Adm à la Pierre 2019-2024	V7-2024	Principal	3 000 000	TTT	252 080				
2019 - HABITAT Croisé Etat Adm à la Pierre 2019-2024	V6-2024	Principal	3 000 000	TTT	252 080				
2019 - HABITAT Croisé Etat Adm à la Pierre 2019-2024	V5-2023	Principal	3 000 000	TTT	185 605				
2019 - HABITAT Croisé Etat Adm à la Pierre 2019-2024	V4-2022	Principal	3 000 000	TTT	89 713				
2019 - HABITAT Croisé Etat Adm à la Pierre 2019-2024	V3-2022	Principal	3 000 000	TTT	89 713				
2019 - HABITAT Croisé Etat Adm à la Pierre 2019-2024	V2-2021	Principal	1 500 000	TTT	71 713				
2019 - HABITAT Croisé Etat Adm à la Pierre 2019-2024	V1-2020	Principal	1 500 000	TTT	0				
2019 - HABITAT Croisé Etat Adm à la Pierre 2019-2024	V0-2019	Principal	1 500 000	TTT	0				
2019 - ECHANGEUR AUTOROUTIER BONCHAMP	V4-2025	Principal	4 062 000	TTC	382 702	420 000			3 259 298
2019 - ECHANGEUR AUTOROUTIER BONCHAMP	V3-2022	Principal	4 062 000	TTT	382 702	0			3 709 298
2019 - ECHANGEUR AUTOROUTIER BONCHAMP	V2-2021	Principal	4 062 000	TTT	224 844				
2019 - ECHANGEUR AUTOROUTIER BONCHAMP	V1-2020	Principal	4 062 000	TTT	0				
2019 - ESEA 2019-2022	V5-2023	Principal	395 000	TTT	294 965	0			130 034
2019 - ESEA 2019-2022	V4-2022	Principal	395 000	TTT	257 846				
2019 - ESEA 2019-2022	V3-2021	Principal	395 000	TTT	107 287				
2019 - ESEA 2019-2022	V2-2020	Principal	395 000	TTT	0				
2019 - ESEA 2019-2022	V1-2019	Principal	395 000	TTT	0				
2019 - ESEA 2019-2022 (contenir en cours)	V0-2019	Principal	67 800	TTT	0				
2019 - PLU 4 - 2019-2024	V11-2025	Principal	22 795 000	TTC	8 902 535	3 527 050			14 965 415
2019 - PLU 4 - 2019-2024	V10-2025	Principal	24 870 000	TTT	5 602 535	4 269 050			14 996 415
2019 - PLU 4 - 2019-2024	V9-2025	Principal	24 870 000	TTT	5 385 833				
2019 - PLU 4 - 2019-2024	V8-2024	Principal	24 870 000	TTT	4 020 580				
2019 - PLU 4 - 2019-2024	V7-2024	Principal	19 000 000	TTT	3 824 544				
2019 - PLU 4 - 2019-2024	V6-2023	Principal	19 000 000	TTT	2 571 823				
2019 - PLU 4 - 2019-2024	V4-2022	Principal	19 000 000	TTT	1 039 333				
2019 - PLU 4 - 2019-2024	V3-2021	Principal	19 000 000	TTT	354 540				
2019 - PLU 4 - 2019-2024	V2-2021	Principal	19 000 000	TTT	354 540				
2019 - PLU 4 - 2019-2024	V1-2020	Principal	19 000 000	TTT	73 473				
2019 - PLU 4 - 2019-2024	V0-2019	Principal	15 800 000	TTT	0				
2019 - ZONE DES TOUCHES	V10-2025	Principal	10 000 000	TTC	3 436 361	740 000			5 864 640
2019 - ZONE DES TOUCHES	V9-2025	Principal	10 000 000	TTT	3 159 762	1 500 000			5 330 237
2019 - ZONE DES TOUCHES	V8-2024	Principal	10 000 000	TTT	2 128 878				
2019 - ZONE DES TOUCHES	V7-2023	Principal	10 000 000	TTT	2 089 867				
2019 - ZONE DES TOUCHES	V6-2023	Principal	10 000 000	TTT	2 089 867				
2019 - ZONE DES TOUCHES	V5-2022	Principal	10 000 000	TTT	1 824 840				
2019 - ZONE DES TOUCHES	V4-2022	Principal	10 000 000	TTT	1 824 840				
2019 - ZONE DES TOUCHES	V3-2021	Principal	10 000 000	TTT	563 874				
2019 - ZONE DES TOUCHES	V2-2021	Principal	10 000 000	TTT	563 874				
2019 - ZONE DES TOUCHES	V1-2020	Principal	10 000 000	TTT					
2019 - ZONE DES TOUCHES	V0-2019	Principal	10 000 000	TTT					

Conseil Communautaire du 24/11/2025

Attribution de Programmes	Année	Statut	Montant AP	MTTTC	Montant initial au 31/12/2024	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Reste à Régler
2020. RTTACA PROJET MARCHE E&M	05-2024	Principal	4 750 000	TTC	4 300 738	0			358 261
2020. RTTACA PROJET MARCHE E&M	06-2023	Principal	4 750 000	TTC					
2020. RTTACA PROJET MARCHE E&M	03-2023	Principal	4 750 000	TTC					
2020. RTTACA PROJET MARCHE E&M	02-2021	Principal	4 750 000	TTC					
2020. RTTACA PROJET MARCHE E&M	01-2021	Principal	4 750 000	TTC					
2020. RTTACA PROJET MARCHE E&M	05-2020	Principal	4 750 000	TTC					
2020. RTTACA 2020-2025	05-2023	Principal	575 000	TTC	471 871	0			103 129
2020. RTTACA 2020-2025	05-2022	Principal	575 000	TTC					
2020. RTTACA 2020-2025	03-2021	Principal	575 000	TTC					
2020. RTTACA 2020-2025 (Journal Économique agréé en 2020)	05-2020	Principal	80 000	TTC					
2020. FONDS DE CONCOURS 2020-2023	05-2024	Principal	2 388 817	TTC	1 982 428	384 832			81 861
2020. FONDS DE CONCOURS 2020-2023	06-2023	Principal	2 388 817	TTC					
2020. FONDS DE CONCOURS 2020-2023	03-2023	Principal	2 388 817	TTC					
2020. FONDS DE CONCOURS 2020-2023	03-2022	Principal	2 388 817	TTC					
2020. FONDS DE CONCOURS 2020-2023	01-2021	Principal	2 388 817	TTC					
2020. FONDS DE CONCOURS 2020-2023	05-2020	Principal	2 388 817	TTC					
2021. RTTALABORANT RTT31	06-2025	Principal	10 800 000	TTC	0	178 000			10 622 000
2021. RTTALABORANT RTT31	03-2025	Principal	10 800 000	TTC	0	218 000			10 582 000
2021. RTTALABORANT RTT31	02-2024	Principal	10 800 000	TTC	0				
2021. RTTALABORANT RTT31	01-2023	Principal	10 800 000	TTC	0				
2021. RTTALABORANT RTT31	05-2021	Principal	10 800 000	TTC	0				
2022. ADR A L'AMENAGEMENT ECONOMIQUE 2022	05-2024	Principal	1 300 000	TTC	732 588	404 872			162 540
2022. ADR A L'AMENAGEMENT ECONOMIQUE 2022	05-2023	Principal	1 300 000	TTC	244 880				
2022. ADR A L'AMENAGEMENT ECONOMIQUE 2022	05-2022	Principal	1 300 000	TTC	0				
2022. TERRAINS SYNTHETIQUES PROCS 2022	06-2025	Principal	3 000 000	TTC	2 078 858	340 000			581 142
2022. TERRAINS SYNTHETIQUES PROCS 2022	05-2025	Principal	3 000 000	TTC	2 031 113	588 000			380 887
2022. TERRAINS SYNTHETIQUES PROCS 2022	03-2024	Principal	3 000 000	TTC	2 042 444				
2022. TERRAINS SYNTHETIQUES PROCS 2022	03-2023	Principal	3 000 000	TTC	2 042 444				
2022. TERRAINS SYNTHETIQUES PROCS 2022	02-2022	Principal	3 000 000	TTC	2 042 444				
2022. TERRAINS SYNTHETIQUES PROCS 2022	01-2022	Principal	3 000 000	TTC	2 042 444				
2022. TERRAINS SYNTHETIQUES PROCS 2022	05-2020	Principal	3 000 000	TTC	2 042 444				
2022. TERRAINS SYNTHETIQUES PROCS 2022	05-2020	Principal	3 000 000	TTC	2 042 444				
2022. LCO	05-2024	Principal	11 000 000	TTC	2 000 000	2 000 000			6 999 999
2022. LCO	05-2023	Principal	11 000 000	TTC	2 000 000				
2022. LCO	05-2022	Principal	11 000 000	TTC	2 000 000				
2023. ADR A L'AMENAGEMENT ECONOMIQUE	05-2025	Principal	1 300 000	TTC	388 521	218 875			711 604
2023. ADR A L'AMENAGEMENT ECONOMIQUE	05-2024	Principal	1 300 000	TTC	218 743	344 300			
2023. ADR A L'AMENAGEMENT ECONOMIQUE	05-2023	Principal	1 300 000	TTC					
2023. Subside de culture	05-2025	Principal	800 000	TTC	81 021	132 000			586 979
2023. Subside de culture	05-2024	Principal	800 000	TTC	1 258	537 456			
2023. Subside de culture	05-2023	Principal	800 000	TTC					
2023. Révision du PLU Révision du RCTT	05-2025	Principal	7 500 000	TTC	28 074	280 442			671 884
2023. Révision du PLU Révision du RCTT	05-2024	Principal	7 500 000	TTC	1 802 400				
2023. Révision du PLU Révision du RCTT	03-2024	Principal	7 500 000	TTC	1 802 400				
2023. Révision du PLU Révision du RCTT	05-2023	Principal	7 500 000	TTC	1 802 400				
2024. INSM 2024-2028 Contrat de partenariat	01-2025	Principal	338 800	TTC		338 430			113 230
2024. INSM 2024-2028 Contrat de partenariat	05-2024	Principal	338 800	TTC		34 300			
2024. INSM 2024-2028 Contrat de partenariat	01-2024	Principal	338 800	TTC		338 430			113 230
2024. INSM 2024-2028 Contrat de partenariat	05-2023	Principal	338 800	TTC		34 300			
2024. RTTACA 2024-2028 Contrat de partenariat	01-2025	Principal	387 500	TTC		168 000			103 500
2024. RTTACA 2024-2028 Contrat de partenariat	05-2024	Principal	387 500	TTC		63 000			
2024. FONDS DE CONCOURS 2024-2028	05-2025	Principal	2 310 000	TTC	39 482	340 000			1 930 518
2024. FONDS DE CONCOURS 2024-2028	01-2025	Principal	2 310 000	TTC	39 482	340 000			1 930 518
2024. FONDS DE CONCOURS 2024-2028	05-2024	Principal	2 310 000	TTC		340 000			
2024. Personnes âgées de 65 ans	05-2025	Principal	3 000 000	TTC	28 347	468 000			2 503 653
2024. Personnes âgées de 65 ans	05-2024	Principal	3 000 000	TTC	28 347	380 510			2 641 143
2024. Personnes âgées de 65 ans	01-2024	Principal	3 000 000	TTC	28 347	380 510			2 641 143
2024. Personnes âgées de 65 ans	05-2023	Principal	3 000 000	TTC	28 347	380 510			2 641 143
2024. ADR A L'AMENAGEMENT ECONOMIQUE	01-2025	Principal	1 300 000	TTC	188 575	337 300			711 125
2024. ADR A L'AMENAGEMENT ECONOMIQUE	05-2024	Principal	1 300 000	TTC		337 300			
2024. ADR A L'AMENAGEMENT ECONOMIQUE	01-2024	Principal	1 300 000	TTC		337 300			100 000
2024. ADR A L'AMENAGEMENT ECONOMIQUE	05-2023	Principal	1 300 000	TTC		337 300			100 000
2024. LCO 2024-2028 Contrat de partenariat	05-2024	Principal	300 000	TTC		300 000			100 000
2024. LCO 2024-2028 Contrat de partenariat	01-2024	Principal	300 000	TTC		300 000			100 000
2024. LCO 2024-2028 Contrat de partenariat	05-2023	Principal	300 000	TTC		300 000			100 000
2024. LCO 2024-2028 Contrat de partenariat	01-2023	Principal	300 000	TTC		300 000			100 000
2025. ADR A LA PERSE 2025-2030 PARC PUBLIC	05-2025	Principal	3 800 000	TTC	0	842 000			3 058 000
2025. ADR A LA PERSE 2025-2030 PARC PUBLIC	05-2025	Principal	3 800 000	TTC	0	842 000			3 058 000
2025. FONDS DE CONCOURS PROJET DE MAIRIE 2025-2030	05-2025	Principal	1 000 000	TTC	0	0			1 000 000
2025. FONDS DE CONCOURS PROJET DE MAIRIE 2025-2030	05-2025	Principal	1 000 000	TTC	0	0			1 000 000
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-2025	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-2024	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-2023	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-2022	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-2021	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-2020	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-2019	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-2018	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-2017	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-2016	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-2015	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-2014	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-2013	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-2012	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-2011	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-2010	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-2009	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-2008	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-2007	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-2006	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-2005	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-2004	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-2003	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-2002	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-2001	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-2000	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-1999	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-1998	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-1997	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-1996	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-1995	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-1994	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-1993	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-1992	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-1991	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-1990	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-1989	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-1988	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-1987	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-1986	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-1985	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-1984	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-1983	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-1982	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-1981	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-1980	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 000			5 570 746
2025. ZONE DES GRANDES PIERRES	01-1979	Terrain	7 250 000	HT	1 279 254	400 00			

Conseil Communautaire du 24/11/2025

<u>Subvention de Programme</u>	<u>exercice</u>	<u>budget</u>	<u>Montant AP</u>	<u>MTTTC</u>	<u>Montant initial ou 31/12/2024</u>	<u>CP 2024</u>	<u>CP 2025</u>	<u>CP 2026</u>	<u>Montant Révisé</u>
2018 - Localement ZA de la Mairie Rueil	V12-2025	Terrains	2 000 000	HT	1 428 081	50 000			363 913
2018 - Localement ZA de la Mairie Rueil	V11-2024	Terrains	2 000 000	HT	1 622 175	20 000			
2018 - Localement ZA de la Mairie Rueil	V10-2023	Terrains	2 000 000	HT	1 627 795				
2018 - Localement ZA de la Mairie Rueil	V9-2022	Terrains	2 000 000	HT	1 576 375				
2018 - Localement ZA de la Mairie Rueil	V8-2021	Terrains	2 000 000	HT	1 576 375				
2018 - Localement ZA de la Mairie Rueil	V7-2020	Terrains	2 000 000	HT	1 498 239				
2018 - Localement ZA de la Mairie Rueil	V6-2019	Terrains	2 000 000	HT	1 498 239				
2018 - Localement ZA de la Mairie Rueil	V5-2018	Terrains	2 000 000	HT	389 103				
2018 - Localement ZA de la Mairie Rueil	V4-2017	Terrains	1 840 000	HT	342 797				
2018 - Localement ZA de la Mairie Rueil	V3-2016	Terrains	1 840 000	HT	342 797				
2018 - Localement ZA de la Mairie Rueil	V2-2015	Terrains	1 430 000	HT	119 453				
2018 - Localement ZA de la Mairie Rueil	V1-2014	Terrains	1 430 000	HT	10 210				
2018 - Localement ZA de la Mairie Rueil	V0-2013	Terrains	1 430 000	HT					
2022 - Plat Rueil La Providence	V8-2025	Terrains	4 400 000	HT	1 880 000	1 880 000			297 201
2022 - Plat Rueil La Providence	V5-2022	Terrains	2 720 000	HT	775 000	214 790			297 201
2022 - Plat Rueil La Providence	V4-2024	Terrains	2 720 000	HT	775 000				
2022 - Plat Rueil La Providence	V3-2024	Terrains	2 470 000	HT	775 000				
2022 - Plat Rueil La Providence	V2-2023	Terrains	2 400 000	HT	39 497				
2022 - Plat Rueil La Providence	V1-2022	Terrains	1 800 000	HT	39 497				
2022 - Plat Rueil La Providence	V0-2022	Terrains	1 800 000	HT					
2024 - Remplacement station 21 Rue	V0-2024	Terrains	1 210 000	HT		0	30 000		1 180 000
2014 - RV - ALLUPTOIR	V14-2025	Transport	2 150 000	HT	1 017 470	98 510			1 077 020
2014 - RV - ALLUPTOIR	V13-2025	Transport	2 150 000	HT	1 017 470	302 510			827 020
2014 - RV - ALLUPTOIR	V12-2024	Transport	2 150 000	HT	259 094	260 000			
2014 - RV - ALLUPTOIR	V11-2023	Transport	2 150 000	HT	489 449				
2014 - RV - ALLUPTOIR	V10-2022	Transport	2 150 000	HT	736 374				
2014 - RV - ALLUPTOIR	V9-2021	Transport	2 150 000	HT	527 869				
2014 - RV - ALLUPTOIR	V8-2020	Transport	2 150 000	HT	527 869				
2014 - RV - ALLUPTOIR	V7-2019	Transport	2 150 000	HT	387 849				
2014 - RV - ALLUPTOIR	V6-2018	Transport	2 150 000	HT	530 894				
2014 - RV - ALLUPTOIR	V5-2017	Transport	2 150 000	HT	40 478				
2014 - RV - ALLUPTOIR	V4-2016	Transport	2 150 000	HT	40 478				
2014 - RV - ALLUPTOIR	V3-2015	Transport	2 150 000	HT	40 478				
2014 - SARRY - V2	V1-2015	Transport	1 620 000	TTC	7 730				
2014 - SARRY - V2	V0-2014	Transport	1 600 000	TTC	0				
2022 - STATION AVTIL LAMINT	V8-2025	Transport	4 308 000	HT	2 106 474	208 000			1 987 528
2022 - STATION AVTIL LAMINT	V5-2022	Transport	4 308 000	HT	2 102 474	200 000			1 852 528
2022 - STATION AVTIL LAMINT	V4-2025	Transport	4 430 000	HT	1 826 812	622 000			1 878 188
2022 - STATION AVTIL LAMINT	V3-2024	Transport	4 430 000	HT	866 372				
2022 - STATION AVTIL LAMINT	V2-2024	Transport	4 430 000	HT	442 902				
2022 - STATION AVTIL LAMINT	V1-2022	Transport	2 120 000	HT	8 180				
2022 - STATION AVTIL LAMINT	V0-2022	Transport	2 120 000	HT	0				
2022 - RUE 2022-2030	V5-2025	Transport	14 902 000	HT	3 307 235	3 857 000			1 627 768
2022 - RUE 2022-2030	V4-2025	Transport	14 902 000	HT	3 307 235	5 202 000			3 882 765
2022 - RUE 2022-2030	V3-2025	Transport	14 280 000	HT	3 307 235	4 200 000			8 772 765
2022 - RUE 2022-2030	V2-2024	Transport	14 280 000	HT	2 288 840				
2022 - RUE 2022-2030	V1-2024	Transport	14 280 000	HT	2 772 850				
2022 - RUE 2022-2030	V0-2022	Transport	14 280 000	HT	0				
2024 - Déchetterie de LAVAL	V1-2025	Déchets Ménagers	4 120 000	HT		0	704 000		3 328 000
2024 - Déchetterie de LAVAL	V0-2024	Déchets Ménagers	2 500 000	HT		500 000			
2021 - P203 PARC GRAND CURET	V5-2025	PCRS.M	28 710 000	HT		0	370 000		28 340 000
2021 - P203 PARC GRAND CURET	V3-2024	PCRS.M	28 710 000	HT		0	350 000		
2021 - P203 PARC GRAND CURET	V1-2022	PCRS.M	28 710 000	HT		0			
2021 - P203 PARC GRAND CURET	V0-2021	PCRS.M	28 710 000	HT		0			
2018 - USBP DES BAUX - DEPENSES	V10-2025	Régie HALI	42 000 000	HT	23 874 840	11 729 000			8 302 160
2018 - USBP DES BAUX - DEPENSES	V6-2022	Régie HALI	42 000 000	HT	21 498 074	10 522 000			8 980 926
2018 - USBP DES BAUX - DEPENSES	V5-2024	Régie HALI	42 000 000	HT	8 282 414				
2018 - USBP DES BAUX - DEPENSES	V7-2024	Régie HALI	42 000 000	HT	8 211 818				
2018 - USBP DES BAUX - DEPENSES	V8-2023	Régie HALI	42 000 000	HT	1 284 000				
2018 - USBP DES BAUX - DEPENSES	V5-2022	Régie HALI	35 000 000	HT	1 284 000				
2018 - USBP DES BAUX - DEPENSES	V4-2022	Régie HALI	35 000 000	HT	1 086 012				
USBP DES BAUX - RECHTTES SUBVENTIONS		Régie HALI	10 000 000		3 082 376	1 000 000			5 917 624
USBP DES BAUX - RECHTTES P203		Régie HALI	25 000 000		20 000 000	5 000 000			0
2022 - CONTOURNEMENT HAUT ROCHER BRITAGNE	V4-2025	Régie HALI	3 750 000	HT	3 215 540	48 000			438 460
2022 - CONTOURNEMENT HAUT ROCHER BRITAGNE	V3-2024	Régie HALI	3 750 000	HT	2 527 880	1 686 000			
2022 - CONTOURNEMENT HAUT ROCHER BRITAGNE	V2-2022	Régie HALI	2 750 000	HT					
2022 - CONTOURNEMENT HAUT ROCHER BRITAGNE	V1-2022	Régie HALI	2 840 000	HT					
2022 - CONTOURNEMENT HAUT ROCHER BRITAGNE	V0-2020	Régie HALI	3 300 000	HT					
2022 - Planche Réserveur du Haut Rocher	V5-2025	Régie HALI	800 000	TTC		0	70 000		730 000
2022 - Planche Réserveur du Haut Rocher	V1-2024	Régie HALI	800 000	TTC		0	400 000		400 000
2022 - Planche Réserveur du Haut Rocher	V0-2023	Régie HALI	800 000	TTC					
2022 - STATION SPRAYATION LOUVRE	V5-2025	Régie Assainissement	1 100 000	HT		31 734	1 068 000		84 266
2022 - STATION SPRAYATION LOUVRE	V1-2024	Régie Assainissement	1 100 000	HT	4 869	520 000			
2022 - STATION SPRAYATION LOUVRE	V0-2022	Régie Assainissement	1 100 000	HT					
2022 - PLATE FORME ST BERTHEVIN	V5-2022	Plate Forme St Berth	1 000 000	HT	1 534	0			998 466
2022 - PLATE FORME ST BERTHEVIN	V0-2020	Plate Forme St Berth	1 000 000	HT		1 534			
2022 - PLATE FORME ST BERTHEVIN	V1-2021	Plate Forme St Berth	7 000 000	HT		0			
2022 - PLATE FORME ST BERTHEVIN	V0-2020	Plate Forme St Berth	7 000 000	HT					
2022 - BRANCHEMENT ITB RPP	V5-2022	Plate Forme St Berth	2 100 000	HT		0	0		2 100 000
2022 - BRANCHEMENT ITB RPP	V3-2022	Plate Forme St Berth	2 100 000	HT					
2022 - BRANCHEMENT ITB RPP	V1-2021	Plate Forme St Berth	2 100 000	HT					
2022 - BRANCHEMENT ITB RPP	V0-2020	Plate Forme St Berth	2 100 000	HT					

Florian Bercault : *On passe à la remise de biens de l'agglomération à la ville de Laval.*
François Berrou.

- **CC125 – REMISE DE BIENS DE LAVAL AGGLOMÉRATION À LA VILLE DE LAVAL**

Rapporteur : François Berrou

I - Présentation de la décision

Dans le cadre du transfert de compétence de l'eau et de l'assainissement en 2017, les biens des budgets eau et assainissement de la ville ont été mis à disposition de Laval Agglomération par _____ procès-verbaux _____ en _____ date _____ du 22 février 2018.

Des véhicules mis à disposition sont en vente aux enchères sur le site Agorastore.

Il convient donc d'effectuer un retour de ces biens mis en vente à la ville de Laval.

II - Impact budgétaire et financier

Les opérations comptables sont d'ordre non budgétaire. Seul le comptable procède à la comptabilisation de ces opérations.

Un procès-verbal de retour des biens est établi ainsi que des certificats administratifs pour mettre à jour l'inventaire comptable.

François Berrou : *Oui. Une opération comptable d'ordre non budgétaire avec les véhicules, des budgets Eau et Assainissement pour Laval Agglomération, dans le cadre du transfert de compétences. Ces véhicules sont mis à disposition sur le site Agorastore. Il y a un retour de ces biens mis en vente à la ville de Laval, c'est la disposition juridique.*

Florian Bercault : *Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Je propose de voter.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2025

REMISE DE BIENS DE LAVAL AGGLOMÉRATION À LA VILLE DE LAVAL

Rapporteur : François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L1321-1 et suivants, et L5211-1,

Vu les procès-verbaux en date du 22 février 2018 portant notamment mise à disposition par la ville de Laval, propriétaire, au profit de Laval Agglomération, des véhicules dans le cadre du transfert de la compétence eau et assainissement,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant que ces biens font l'objet d'une vente aux enchères sur le site Agorastore,

Que les biens doivent, par conséquent, être restitués à la ville de Laval,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le retour des biens mis à disposition des budgets eau et assainissement de Laval Agglomération à la ville de Laval conformément au tableau ci-dessous est approuvé. :

Budget	Désignation	Numéro inventaire avant transfert (Ville de Laval)	Numéro inventaire après transfert (Laval Agglomération)	Valeur origine
Eau	Iveco daily 678-SV-53	AUT0003243	AUT_CCPL_09_04_0016	22 869.00
TOTAL EAU				22 869.00

Budget	Désignation	Numéro inventaire avant transfert (Ville de Laval)	Numéro inventaire après transfert (Laval Agglomération)	Valeur origine
Assainissement	Nissan Cabstar 3907-TF-53	AUT00000014500	AUT_CCPL_11_08_0026	22 533.44
Assainissement	Hydrocureuse Renault Midlum AQ-923-ZR	AUT00000018228	AUT_CCPL_11_10_0019	12 7759.00
Assainissement	Hydrocureuse Renault Midlum AQ-923-ZR	AUT00000018227	AUT_CCPL_11_10_0021	51 600.00
Assainissement	Hydrocureuse Renault Midlum AQ-923-ZR	AUT00000011531-2182	AUT_CCPL_11_08_0016	51.20
Assainissement	Hydrocureuse Renault Midlum AQ-923-ZR	AUT00000011532-2182	AUT_CCPL_11_08_0017	747.52
Assainissement	Hydrocureuse Renault Midlum	AUT00000012898-2182	AUT_CCPL_11_08_0018	271.36

	AQ-923-ZR			
Assainissement	Hydrocureuse Renault Midlum AQ-923-ZR	AUT00000012899 -2182	AUT_CCPL_11_08_0019	747.52
Assainissement	Hydrocureuse Renault Midlum AQ-923-ZR	AUT00000001548 3	AUT_CCPL_11_09_0014	784.35
Assainissement	Renault Master 2416 SV 53	AUT0004835	AUT_CCPL_11_04_0009	27 943.00
Assainissement	Camion benne eurocargo Iveco 9381-SZ-53	AUT00000008514	AUT_CCPL_11_06_0010	58 335.00
Assainissement	Camion benne eurocargo Iveco 9381-SZ-53	AUT00000008515	AUT_CCPL_11_06_0011	362.23
TOTAL ASS				291 134.62
TOTAL GENERAL				314 003,62

Article 2

Le retour des biens s'effectuera à titre gratuit.

Article 3

Les écritures ayant lieu uniquement chez le comptable seront les suivantes :

- Pour le budget eau :
Débit 1027 et crédit 217828 pour 22 869,00 €
Débit 2817828 et crédit 1027 pour 22 869,00 €
- Pour le budget assainissement :
Débit 1027 et crédit 217828 pour 291 134,62 €
Débit 2817828 et crédit 1027 pour 291 134,62 €

Article 4

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet et notamment le procès-verbal de retour des biens.

Article 5

Le Président de Laval agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT
 RETOUR DE BIENS MIS À DISPOSITION DES BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT DE LAVAL
 AGGLOMÉRATION A LA VILLE DE LAVAL
 PROCÈS VERBAL

VU les articles L1321-1 et L 1321-2 du Code Général des collectivités territoriales qui règlent les modalités de mise à disposition de plein droit des biens meubles et immeubles,

VU les procès verbaux en date du 22 février 2018 portant notamment mise à disposition par la ville de Laval au profit de Laval Agglomération des véhicules dans le cadre du transfert de la compétence eau et assainissement,

CONSIDERANT que des biens font l'objet d'une vente aux enchères sur le site Agorastore et que par conséquent, ces biens doivent être restitués à la ville de Laval.

Article 1^{er} :

Les biens ci-dessous sont remis à la ville de Laval en vue de leur vente :

Budget	Désignation	Numéro inventaire avant transfert (Ville de Laval)	Numéro inventaire après transfert (Laval Agglomération)	Valeur origine
Eau	Iveco daily 678-SV-53	AUT0003243	AUT_CCPL_09_04_0016	22 869.00
Assainissement	Nissan Cabstar 3907-TF-53	AUT00000014500	AUT_CCPL_11_08_0026	22 533.44
Assainissement	Hydrocureuse Renault Midlum AQ-923-ZR	AUT00000018228	AUT_CCPL_11_10_0019	127 759.00
Assainissement	Hydrocureuse Renault Midlum AQ-923-ZR	AUT00000018227	AUT_CCPL_11_10_0021	51 600.00
Assainissement	Hydrocureuse Renault Midlum AQ-923-ZR	AUT00000011531-2182	AUT_CCPL_11_08_0016	51.20
Assainissement	Hydrocureuse Renault Midlum AQ-923-ZR	AUT00000011532-2182	AUT_CCPL_11_08_0017	747.52
Assainissement	Hydrocureuse Renault	AUT00000012898-2182	AUT_CCPL_11_08_0018	271.36

	Midlum AQ-923-ZR			
Assainissement	Hydrocureuse Renault Midlum AQ-923-ZR	AUT00000012899-2182	AUT_CCPL_11_08_0019	747.52
Assainissement	Hydrocureuse Renault Midlum AQ-923-ZR	AUT000000015483	AUT_CCPL_11_09_0014	784.35
Assainissement	Renault Master 2416 SV 53	AUT0004835	AUT_CCPL_11_04_0009	27 943.00
Assainissement	Camion benne eurocargo Iveco 9381-SZ-53	AUT00000008514	AUT_CCPL_11_06_0010	58 335.00
Assainissement	Camion benne eurocargo Iveco 9381-SZ-53	AUT00000008515	AUT_CCPL_11_06_0011	362.23
Total général				314 003.62

Article 2 : Après leur vente, les biens seront réformés.

Fait à Laval, en deux exemplaires, le

Pour Laval Agglomération
par délégation,
Le vice-président,

François BERROU

Pour la Ville
par délégation,
l'adjoint au maire,

Antoine CAPLAN

Florian Bercault : *On passe à la décision modificative n°1 2025. François Berrou.*

• **CC126 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 2025**

Rapporteur : François Berrou

I - Présentation de la décision

La décision modificative n°1 (DM1) proposée vise à adapter les crédits à l'évolution des projets de Laval Agglomération et à retranscrire les décisions des précédents bureaux et conseils communautaires.

Principales thématiques concernées sur l'ensemble des budgets :

- dotations aux provisions pour risques et CET et reprises,
- libération des crédits d'investissement en fonction de l'avancement des travaux,
- ajustement des crédits liés aux emprunts.

S'agissant du budget principal, les ajustements notables :

En dépense :

- répartition 2025 de l'enveloppe du FPIC (contribution) - 44 460 €,
- mise en place du dispositif des Aides à la Pierre du Parc Privé (2025-2030) avec 442 000 € de crédits paiements,
- dotations et reprises aux provisions pour créances irrécouvrables et CET,
- crédits d'investissement libérés : 1 992 000 €.

En recette :

- répartition 2025 de l'enveloppe du FPIC (attribution) - 11 010 €.

Concernant les budgets annexes :

- Terrains : modification d'affectation de budget du projet de la friche ex Bona Sabla : - 1 060 000 €,
- Bâtiments : projet de la friche ex Bona Sabla : 690 000 € (dont acquisition de terrain),
- Transports : provision pour risque dont pénalités de retard appliquées au contrat de DSP(2 646 000 €),
Crédits d'investissement libérés : 2 109 000 € en dépenses et 1 049 000 € en recettes,
- Eau : crédits d'investissement libérés : 390 000 €,
- Assainissement : crédits d'investissement libérés : 480 000 €.

II - Impact budgétaire et financier

Les ajustements des crédits correspondent aux engagements contractuels de Laval Agglomération détaillés dans l'annexe jointe.

François Berrou : La décision modificative reprend l'ensemble des éléments de détail présents dans les documents transmis. Je vais revenir sur les aspects principaux. On y retrouve, les éléments déjà évoqués sur : les dotations, les provisions pour risques, les comptes épargne-temps. Il y a aussi, tous les ajustements de crédits d'investissement sur le budget principal, les ajustements les plus notables étant, la répartition de l'enveloppe du FPIC, avec la contribution et les mises en place du dispositif des « Aides à la pierre », les dotations et reprises de provisions évoquées dans les délibérations précédentes, et puis les crédits d'investissement libérés liés à des choses qui ont été mentionnées tout à l'heure lors des AP. Il y a également le report de la ferme urbaine, l'ajustement du PLH et des travaux, mais aussi le fonds de transition énergétique, le projet Éco-campus, et puis la RD 131. En plus de tout cela, il y a l'avenant n°1 pour le stade Le Basser, le remboursement du capital d'emprunt, et puis, en recettes, l'ajustement relatif au FPIC.

Concernant les budgets annexes, on relève un ajustement technique lié à la modification du projet de la friche ex-Bonna Sabla, qui passe de l'aspect « terrain » à l'aspect « bâtiment ». Je rappelle aussi que dans le budget annexe, qu'il y a une modification importante ce que l'on a évoqué tout à l'heure au sujet des pénalités de retard appliquées aux contrats de la DSP à la fois en recettes et en provisions. Et, par ailleurs, les crédits d'investissement libérés liés à des décalages par rapport à ce qui avait été indiqué au BP, notamment les bus et la station d'avitaillement. Voilà pour les éléments principaux. Voilà ce que je peux indiquer dans les éléments principaux. Vous avez tous les détails ligne par ligne dans l'annexe à la délibération, mais si des personnes veulent intervenir ou ont des questions sur d'autres éléments que je n'ai pas présentés, pas de souci.

Florian Bercault : Yannick Borde.

Yannick Borde : Juste pour bien comprendre sur Bonna Sabla. En fin de compte, cela veut dire que nous avons acheté le site 1,06 million d'euros, et que nous l'avons affecté au budget « terrain », et que désormais, nous considérons qu'il y a deux parties, si je puis dire : une partie bâtie, qui a été transférée pour 690 000 euros et sur laquelle il va y avoir un projet, et une partie foncière, potentiellement destinée à être revendue en l'état, et qui reste en budget « terrain », c'est-à-dire 370 000 euros ? C'est ça ?

Florian Bercault : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je vous propose de voter.

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

DÉCISION MODIFICATIF N°1 2025

Rapporteur : François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-11, L2121-29, L 2311-1 et suivants, L5211-1,

Vu les instructions codificatrices M57 et M4,

Considérant la nécessité d'inscrire des crédits,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire autorise le président à effectuer les modifications budgétaires mentionnées dans les tableaux annexés ci-après.

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, quatre conseillers communautaires s'étant abstenus (Henri Renié, Samia Soultani, Chantal Grandière et Marie-Cécile Clavreul).

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

D/R	Chapitre	D/R	Nature	LC	Libellé Ligne de Crédit	BP + REPORT	Virement	BS	DM 1	
									DEPENSES	RECETTES
REEL	011	DEPENSE	6042	27853	BIB LOIRON - CONTRATS ANIMATIONS	10 150,00	0,00	0	7 000,00	0,00
		DEPENSE	6042	31635	CONTRAT RESIDENCE CNAREP	0,00	0,00	0	50 000,00	0,00
		DEPENSE	6228	34091	APCP PLH4 A3 ANIMATION PACTE TERRITORIAL	180 000,00	0,00	0	-342 000,00	0,00
		DEPENSE	6228	34092	APCP PLH4 A3 ACCOMPAGNEMENT PACTE TERRIT	520 000,00	0,00	0	-400 000,00	0,00
		DEPENSE	6228	34115	APCP PLH4 A3 PRESTATION RENOVATION COLLEC	50 000,00	-21 000,00	0	0,00	0,00
		DEPENSE	6228	35326	APCP DCAP 2025-30 ANIMATION PACTE TERRIT	0,00	0,00	0	242 000,00	0,00
		DEPENSE	6228	35327	APCP DCAP 2025-30 ACCOMPAGT PACTE TERRIT	0,00	0,00	0	200 000,00	0,00
		DEPENSE	6288	35323	GPS PROMOTION SANTE OLS -COMPETENCE PSY	0,00	0,00	0	13 250,00	0,00
	011								-129 750,00	0,00
	014	DEPENSE	7392221	25488	REVERSEMENT SUR FPIC	342 000,00	0,00	0	-44 460,00	0,00
	014								-44 460,00	0,00
	65	DEPENSE	657381	30374	SUBV. D EQUILIBRE THEATRE DE LAVAL	1 258 750,00	0,00	0	66 250,00	0,00
		DEPENSE	65748	30492	APCP PLH4 M2 FTRE CONVENTIONS PARTENAIRE	75 000,00	4 000,00	0	0,00	0,00
		DEPENSE	65748	35251	SUBV DE FONCT PROJET ALIMENTAIRE TERRIT	0,00	1 480,00	33 880	-14 550,00	0,00
		DEPENSE	65821	5344	SUBVENTION AU BUDGET BATIMENTS	536 980,00	0,00	-52 247,58	-10 450,00	0,00
		DEPENSE	65888	32831	RESERVE AUGMENTATION CHARGES DE FONCTIO	105 758,00	-8 159,00	0	-66 250,00	0,00
	66								-25 000,00	0,00
	66	DEPENSE	66111	13	INTERETS D'EMPRUNTS	900 000,00	0,00	0	-55 000,00	0,00
	68								-55 000,00	0,00
	67	DEPENSE	673	2127	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	5 000,00	0,00	0	82 000,00	0,00
	67								82 000,00	0,00
	68	DEPENSE	6815	30457	DOTATION POUR CET COMPTE EPARGNE TEMPS	0,00	0,00	0	246 420,00	0,00
	68	DEPENSE	6817	23154	DOTATION AU PROVISION CREANCES IRRECOURV	0,00	0,00	0	43 510,00	0,00
	68								289 930,00	0,00
	73	RECETTE	732221	25489	FPIC - FONDS PEREQUATION INTERCOMMUNAU	964 000,00	0,00	0	0,00	-11 010,00
	73								0,00	-11 010,00
	74	RECETTE	74718	30546	SUBVENTION DRAC CNAREP	0,00	0,00	0	0,00	50 000,00
		RECETTE	74718	31721	SUBVENTION DRAC LECTURE PUBLIQUE	11 250,00	0,00	0	0,00	7 000,00
		RECETTE	7472	35254	FSE + SUBVENTION REGION	0,00	0,00	94 300	0,00	13 250,00
		RECETTE	747888	34122	APCP PLH4 A3 SUBV ANAH ANIMATION PACTE TER	150 000,00	0,00	0	0,00	-150 000,00
		RECETTE	747888	34123	APCP PLH4 A3 SUBV ANAH ACCOMPAGNEMENT P	400 000,00	0,00	0	0,00	-400 000,00
	74								0,00	-479 750,00
	78	RECETTE	7815	33000	REPRISES SUR PROVISIONS CET	0,00	0,00	0	0,00	179 170,00
		RECETTE	7816	35345	REPRISE SUR PROVISION DEPREC IMMOB	0,00	0,00	0	0,00	56 480,00
		RECETTE	7817	24387	REPRISES SUR PROVISIONS POUR DEPRECIATION	0,00	0,00	0	0,00	33 000,00
	78								0,00	268 650,00
					REEL				117 720,00	-222 110,00
ORDRE	023	DEPENSE	023	368	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	33 180,00	0,00	6 873 659,61	-336 830,00	0,00
	023								-336 830,00	0,00
	042	RECETTE	777	5350	QUOTE-PART DES SUBVENTIONS VIREES AU RESU	591 000,00	0,00	0	0,00	3 000,00
	042								0,00	3 000,00
					ORDRE				-336 830,00	3 000,00
									-219 110,00	-219 110,00

INVESTISSEMENT

D/R	Chapitre	D/R	Nature	LC	Libellé Ligne de Crédit	BP + REPORT	Virement	BS	DM 1	
									DEPENSES	RECETTES
REEL	10	DEPENSE	10222	35321	REVERSEMENT FCTVA	0,00	0,00	0	200,00	0,00
	10								200,00	0,00
	13	RECETTE	1311	35347	SUBVENTION FONDS VERT PCAET ACTIONS COM	0,00	0,00	0	0,00	17 900,00
	13	RECETTE	1321	35346	SUBV. FONDS VERT AQUABULLE PCAET	0,00	0,00	0	0,00	63 130,00
	13								0,00	81 030,00
	16	DEPENSE	1641	1177	RBT EMPRUNTS CAPITAL	4 520 100,00	0,00	0	160 000,00	0,00
	16	RECETTE	1641	391	EMPRUNTS EN EUROS	16 469 450,00	0,00	-6 808 779,61	0,00	-1 312 550,00
	18								160 000,00	-1 312 550,00
	20	DEPENSE	2031	30596	6 PAR 4 - ETUDES	113 600,00	0,00	0	-98 600,00	0,00
		DEPENSE	2031	34078	ETUDE STADE LE BASSIER	100 000,00	0,00	250 000	228 150,00	0,00
		DEPENSE	2031	35273	ACTIONS PCAET	0,00	0,00	20 000	-20 000,00	0,00
	20								109 550,00	0,00
	204	DEPENSE	2041412	33990	APCP - FONDS CONCOURS COMMUNES 2024-2026	900 000,00	0,00	0	-60 000,00	0,00
		DEPENSE	2041412	35348	REVERSEMENT COMMUNES SUBV FONDS VERT F	0,00	0,00	0	17 900,00	0,00
		DEPENSE	20422	11555	FONDS AIDE AGRICULTURE PERIURBAINE	80 000,00	-14 550,00	0	14 550,00	0,00
		DEPENSE	20422	30498	APCP PEM - PERIMETRE O - SPLA	680 001,00	0,00	0	-600 000,00	0,00
		DEPENSE	20422	34094	APCP PLH4 A3 AIDES TRAVAUX ET AUDIT PACTE T	300 000,00	0,00	0	-200 000,00	0,00

INVESTISSEMENT

O/R	Chapitre	O/R	Nature	LC	Libellé Ligne de Crédit	BP + REPORT	Virement	BS	DM 1	
									DEPENSES	RECETTES
REEL	204	DEPENSE	20422	35196	FONDS TRANSITIONS ENERGETIQUES 2025	700 000,00	0,00	0	-450 000,00	0,00
	204								-1 277 550,00	0,00
	21	DEPENSE	2128	34201	APCP AUTRES PLANTATIONS FERME URBAINE ST	40 000,00	0,00	0	-40 000,00	0,00
		DEPENSE	2138	34202	APCP STRUCTURES FERME URBAINE ST NICOLAS	70 650,00	0,00	0	-70 650,00	0,00
		DEPENSE	2186	34207	APCP ANIMAUX FERME URBAINE ST NICOLAS	1 500,00	0,00	0	-1 500,00	0,00
	21								-112 150,00	0,00
	23	DEPENSE	2315	30369	APCP TRAVAUX RETABLISSEMENT RD 131	318 000,00	0,00	0	-200 000,00	0,00
		DEPENSE	2315	34031	PROJET ECO CAMPUS	500 000,00	0,00	0	-350 000,00	0,00
		DEPENSE	237	35332	5 PAR 4 - AVANCE ETUDES	0,00	0,00	0	98 600,00	0,00
	23								-451 400,00	0,00
ORDRE					REEL				-1 571 350,00	-1 231 520,00
	021	RECETTE	021	367	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	33 180,00	0,00	6 873 659,61	0,00	-336 830,00
	021								0,00	-336 830,00
	040	DEPENSE	13913	15065	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESU	95 000,00	0,00	0	3 000,00	0,00
	040								3 000,00	0,00
					ORDRE				3 000,00	-336 830,00
									-1 568 350,00	-1 568 350,00

BUDGET TERRAINS

FONCTIONNEMENT

O/R	Chapitre	O/R	Nature	LC	Libellé Ligne de Crédit	BP + REPORT	Virement	BS	DM 1	
									DEPENSES	RECETTES
REEL	011	DEPENSE	6015	28619	ACHAT DE TERRAINS LAVAL FRICHE BONA SABLA	500 000,00	0,00	0	-500 000,00	0,00
		DEPENSE	605	28620	TRAVAUX LAVAL FRICHE BONA SABLA	603 250,00	-120,00	0	-660 000,00	0,00
	011								-1 060 000,00	0,00
	66	DEPENSE	66111	3024	INTERETS	9 000,00	0,00	0	-7 000,00	0,00
	66								-7 000,00	0,00
					REEL				-1 067 000,00	0,00
ORDRE	042	RECETTE	7133	13480	VALORISATION DES STOCKS ANNEE N	15 303 700,00	0,00	2 346 479,05	0,00	-1 067 000,00
	042								0,00	-1 067 000,00
	043	DEPENSE	608	8224	TRANSFERT DE CHARGES FINANCIERES	9 000,00	0,00	0	-7 000,00	0,00
		RECETTE	796	8225	TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIERES	9 000,00	0,00	0	0,00	-7 000,00
	043								-7 000,00	-7 000,00
					ORDRE				-7 000,00	-1 074 000,00
									-1 074 000,00	-1 074 000,00

INVESTISSEMENT

O/R	Chapitre	O/R	Nature	LC	Libellé Ligne de Crédit	BP + REPORT	Virement	BS	DM 1	
									DEPENSES	RECETTES
REEL	16	DEPENSE	1641	3023	CAPITAL EUROS	192 100,00	0,00	0	-75 000,00	0,00
		RECETTE	1641	2849	EMPRUNTS	0,00	0,00	3 481 205,79	0,00	-1 142 000,00
	16								-75 000,00	-1 142 000,00
					REEL				-75 000,00	-1 142 000,00
ORDRE	040	DEPENSE	3355	13479	VALORISATION STOCKS ANNEE N	15 303 700,00	0,00	2 346 479,05	-1 067 000,00	0,00
	040								-1 067 000,00	0,00
					ORDRE				-1 067 000,00	0,00
									-1 142 000,00	-1 142 000,00

BUDGET BATIMENTS

FONCTIONNEMENT

O/R	Chapitre	D/R	Nature	LC	Libellé Ligne de Crédit	BP + REPORT	Virement	B3	DM 1	
									DEPENSES	RECETTES
REEL	65	DEPENSE	6541	7195	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	0,00	0,00	2 000	10 200,00	0,00
	66								10 200,00	0,00
	67	DEPENSE	673	7181	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	0,00	0,00	0	12 050,00	0,00
	67								12 050,00	0,00
	68	DEPENSE	6817	19495	DOTATION AU PROVISION CREANCES IRRECOURIR	0,00	0,00	0	10 600,00	0,00
	68								10 600,00	0,00
	75	RECETTE	75822	5093	SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL	536 980,00	0,00	-52 247,58	0,00	-10 450,00
	76								0,00	-10 450,00
	78	RECETTE	7817	20502	REPRISES SUR PROVISIONS POUR DEPRECIATION	0,00	0,00	0	0,00	43 300,00
	78								0,00	43 300,00
					REEL				32 850,00	32 850,00
									32 850,00	32 850,00

INVESTISSEMENT

O/R	Chapitre	D/R	Nature	LC	Libellé Ligne de Crédit	BP + REPORT	Virement	B3	DM 1	
									DEPENSES	RECETTES
REEL	21	DEPENSE	2118	31662	ACHAT DE TERRAINS LAVAL FRICHE BONA SABLE	0,00	0,00	0	650 000,00	0,00
	21								650 000,00	0,00
	23	DEPENSE	2312	31663	TRAVAUX PARCELLE LAVAL FRICHE BONA SABLE	0,00	0,00	0	40 000,00	0,00
	23	DEPENSE	2313	26537	RESERVE POUR TRAVAUX	34 400,00	0,00	743 380,09	-690 000,00	0,00
	23								-650 000,00	0,00
					REEL				0,00	0,00
									0,00	0,00

BUDGET TRANSPORTS

FONCTIONNEMENT

O/R	Chapitre	D/R	Nature	LC	Libellé Ligne de Crédit	BP + REPORT	Virement	B3	DM 1	
									DEPENSES	RECETTES
REEL	66	DEPENSE	66111	4714	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	198 000,00	0,00	0	28 000,00	0,00
	66								28 000,00	0,00
	68	DEPENSE	6815	29687	DOTATIONS POUR CET	0,00	0,00	0	1 950,00	0,00
	68	DEPENSE	6817	26645	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATIO	0,00	0,00	0	2 649 620,00	0,00
	68								2 651 570,00	0,00
	77	RECETTE	7711	29679	PENALITE RETARD	0,00	0,00	0	0,00	2 646 000,00
	77								0,00	2 646 000,00
	78	RECETTE	7815	29688	REPRISES SUR PROVISIONS CET	0,00	0,00	0	0,00	4 350,00
	78								0,00	4 350,00
					REEL				2 679 570,00	2 650 350,00
ORDRE	023	DEPENSE	023	6053	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 511 230,00	0,00	566 090,38	-29 220,00	0,00
	023								-29 220,00	0,00
					ORDRE				-29 220,00	0,00
									2 650 350,00	2 650 350,00

INVESTISSEMENT

O/R	Chapitre	D/R	Nature	LC	Libellé Ligne de Crédit	BP + REPORT	Virement	B3	DM 1	
									DEPENSES	RECETTES
REEL	13	RECETTE	1311	30701	SUBVENTION FONDS VERT PCAET BUS ELECTRIQUE	0,00	0,00	0	0,00	225 840,00
		RECETTE	1312	28664	SUBVENTION REGION BUS ELECTRIQUE	725 000,00	-725 000,00	0	0,00	275 000,00
		RECETTE	1313	28663	SUBVENTION CDS3 BUS ELECTRIQUE	2 050 000,00	0,00	0	0,00	-1 550 000,00
	13								0,00	-1 049 160,00
	16	DEPENSE	1641	4725	EMPRUNT EN EUROS	970 000,00	0,00	0	210 000,00	0,00
		RECETTE	1641	4778	EMPRUNTS EN EURO	2 515 130,00	0,00	-693 448,23	0,00	-821 000,00
	16								210 000,00	-821 000,00
	21	DEPENSE	2135	21533	AMNGT LOCAUX TUL (DEPOT)	447 472,55	0,00	0	-69 380,00	0,00
		DEPENSE	2182	26643	APCP 2022-2030 BUS ELECTRIQUES	4 300 000,00	0,00	712 000	-1 545 000,00	0,00
		DEPENSE	2188	21552	APCP INSTALLATIONS SAEIV	30 000,00	270 000,00	0	-250 000,00	0,00
	21								-1 864 380,00	0,00
	23	DEPENSE	2313	28661	APCP TRAVAUX BATIM STATION AVITAILLEMENT	300 000,00	0,00	0	-245 000,00	0,00
	23								-245 000,00	0,00
					REEL				-1 899 380,00	-1 870 160,00
ORDRE	021	RECETTE	021	5503	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 511 230,00	0,00	566 090,38	0,00	-29 220,00
	021								0,00	-29 220,00
					ORDRE				0,00	-29 220,00
									-1 899 380,00	-1 899 380,00

BUDGET DECHETS MENAGERS

FONCTIONNEMENT

									DM 1	
O/R	Chapitre	D/R	Nature	LC	Libellé Ligne de Crédit	BP + REPORT	Virement	Bd	DEPENSES	RECETTES
REEL	68	DEPENSE	6815	50197	DOTATIONS AUX PROVISIONS CET	0,00	0,00	0	39 800,00	0,00
		DEPENSE	6817	47131	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS POUR DEPRE	0,00	0,00	0	2 000,00	0,00
	68								41 800,00	0,00
	78	RECETTE	7815	50198	REPRISES SUR PROVISIONS CET	0,00	0,00	0	0,00	27 400,00
		RECETTE	7817	45095	REPRISES SUR PROVISIONS POUR DEPRECIATION	0,00	0,00	0	0,00	4 190,00
	78								0,00	31 590,00
					REEL				41 800,00	31 590,00
ORDRE	023	DEPENSE	023	26137	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	1 283 583,01	-4 210,00	0,00
	023								-4 210,00	0,00
	042	RECETTE	777	28057	SUBVENTION EQUIPEMENT TRANSF AU COMPTE D	19 000,00	0,00	0	0,00	6 000,00
	042								0,00	6 000,00
					ORDRE				-4 210,00	6 000,00
									37 590,00	37 590,00

INVESTISSEMENT

									DM 1	
O/R	Chapitre	D/R	Nature	LC	Libellé Ligne de Crédit	BP + REPORT	Virement	Bd	DEPENSES	RECETTES
REEL	23	DEPENSE	2313	47133	RESERVE POUR TRAVAUX	0,00	-11 000,00	238 793,01	-10 210,00	0,00
	23								-10 210,00	0,00
					REEL				-10 210,00	0,00
ORDRE	021	RECETTE	021	8961	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	1 283 583,01	0,00	-4 210,00
	021								0,00	-4 210,00
	040	DEPENSE	13911	45105	SUBV INVEST RATTACHEES ACTIFS AMORT ETAT	1 000,00	0,00	0	1 000,00	0,00
		DEPENSE	13918	28058	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RES	5 000,00	0,00	0	5 000,00	0,00
	040								6 000,00	0,00
					ORDRE				6 000,00	-4 210,00
									-4 210,00	-4 210,00

BUDGET EAU REGIE LA

FONCTIONNEMENT

O/R	Chapitre	D/R	Nature	LC	Libellé Ligne de Crédit	BP + REPORT	Virement	BS	DM 1	
									DEPENSES	RECETTES
REEL	65	DEPENSE	6541	146	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	0,00	5 940,00	5 200	4 000,00	0,00
	66								4 000,00	0,00
	66	DEPENSE	66111	148	INTERETS DE LA DETTE	450 000,00	0,00	0	45 000,00	0,00
		DEPENSE	66112	149	INTERETS RATTACHÉ	0,00	0,00	0	15 000,00	0,00
	68								60 000,00	0,00
	68	DEPENSE	6815	7460	DOTATIONS AUX PROVISIONS CET	0,00	0,00	0	11 630,00	0,00
		DEPENSE	6817	156	DOTATIONS DEPRECIATION ACTIFS CIRCULANTS	0,00	0,00	0	64 000,00	0,00
	68								75 630,00	0,00
	78	RECETTE	7815	7461	REPRISES SUR PROVISIONS CET	0,00	0,00	0	0,00	2 870,00
		RECETTE	7817	4414	REPRISES SUR DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRC	0,00	0,00	0	0,00	33 400,00
	78								0,00	36 270,00
					REEL				139 630,00	36 270,00
ORDRE	023	DEPENSE	023	201	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	458 340,00	0,00	4 157 462,07	-103 360,00	0,00
	023								-103 360,00	0,00
					ORDRE				-103 360,00	0,00
									36 270,00	36 270,00

INVESTISSEMENT

O/R	Chapitre	D/R	Nature	LC	Libellé Ligne de Crédit	BP + REPORT	Virement	BS	DM 1	
									DEPENSES	RECETTES
REEL	13	RECETTE	13118	4401	SUBVENTION SUR VEHICULES	0,00	0,00	0	0,00	4 000,00
	13								0,00	4 000,00
	16	DEPENSE	1641	8	CAPITAL DE LA DETTE	648 000,00	0,00	0	118 500,00	0,00
		RECETTE	1641	9	EMPRUNTS	9 025 460,00	0,00	-2 637 462,07	0,00	-168 140,00
	18								118 500,00	-168 140,00
	21	DEPENSE	2182	15	VEHICULES	337 131,00	0,00	0	32 700,00	0,00
		RECETTE	2182	8486	VEHICULES REC	0,00	0,00	0	0,00	28 700,00
	21								32 700,00	28 700,00
	23	DEPENSE	2315	6435	APCP TRVX ETANCHEITE RESERVOIR HAUT ROCH	400 000,00	0,00	0	-390 000,00	0,00
	23								-390 000,00	0,00
					REEL				-238 800,00	-135 440,00
ORDRE	021	RECETTE	021	204	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	458 340,00	0,00	4 157 462,07	0,00	-103 360,00
	021								0,00	-103 360,00
					ORDRE				0,00	-103 360,00
									-238 800,00	-238 800,00

BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE LA

FONCTIONNEMENT

									DM 1	
O/R	Chapitre	D/R	Nature	LC	Libellé Ligne de Crédit	BP + REPORT	Virement	B\$	DEPENSES	RECETTES
REEL	65	DEPENSE	6541	346	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	0,00	0,00	2 200	6 000,00	0,00
	66								6 000,00	0,00
	68	DEPENSE	6815	7637	DOTATIONS DEPRECIATION CET	0,00	0,00	0	2 120,00	0,00
		DEPENSE	6817	356	DOTATIONS DEPRECIATION ACTIFS CIRCULANTS	0,00	0,00	0	12 200,00	0,00
	68								14 320,00	0,00
	78	RECETTE	7815	7638	REPRISES SUR PROVISIONS CET	0,00	0,00	0	0,00	600,00
		RECETTE	7817	4601	REPRISES SUR DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRC	0,00	0,00	0	0,00	21 500,00
	78								0,00	22 100,00
					REEL				20 320,00	22 100,00
ORDRE	023	DEPENSE	023	401	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	3 273 557,87	1 780,00	0,00
	023								1 780,00	0,00
					ORDRE				1 780,00	0,00
									22 100,00	22 100,00

INVESTISSEMENT

									DM 1	
O/R	Chapitre	D/R	Nature	LC	Libellé Ligne de Crédit	BP + REPORT	Virement	B\$	DEPENSES	RECETTES
REEL	16	RECETTE	1641	209	EMPRUNTS	4 582 700,00	0,00	-3 163 557,87	0,00	-481 780,00
	18								0,00	-481 780,00
	20	DEPENSE	2031	462	COLL. RESEAUX FRAIS D'ETUDES	400 000,00	-5 200,00	0	150 000,00	0,00
	20								150 000,00	0,00
	23	DEPENSE	2313	7633	EPUR.INVEST. TRAVAUX CONSTRUC.	405 350,00	0,00	0	-80 000,00	0,00
		DEPENSE	2315	232	COLL. TRAVAUX RESEAUX LAVAL	5 810 284,68	0,00	0	-550 000,00	0,00
	23								-630 000,00	0,00
					REEL				-480 000,00	-481 780,00
ORDRE	021	RECETTE	021	404	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	3 273 557,87	0,00	1 780,00
	021								0,00	1 780,00
					ORDRE				0,00	1 780,00
									-480 000,00	-480 000,00





BUDGET PRINCIPAL

Budget	125 705 k€
DM 1	-1 787 k€
Budget 2025	123 918 k€

1- AJUSTEMENT DES CREDITS BUDGETAIRES			
		DEPENSES	RECETTES
<i>Dépenses réelles - Ajustements des crédits</i>		117 720,00	
DGA ADA			
APCP DCAP 2025-30 ANIMATION PACTE TERRITORIAL VOLET 1-2	242 000,00		
APCP DCAP 2025-30 ACCOMPAGT PACTE TERRITORIAL VOLET 3	200 000,00		
APCP PLH4 A3 ANIMATION PACTE TERRITORIAL	-242 000,00		
APCP PLH4 A3 ACCOMPAGNEMENT PACTE TERRITORIAL	-400 000,00		
DGA SSPT			
CPS - PROMOTION SANTE	13 260,00		
DGA FVE			
CONTRAT RESIDENCE CNAREP	60 000,00		
BIB LOIRON - CONTRATS ANIMATIONS	7 000,00		
SUBV. D EQUILIBRE THEATRE DE LAVAL	66 260,00		
RESERVE AUGMENTATION CHARGES DE FONCTIONNEMENT	-66 260,00		
DGA TEAO			
SUBV DE FONCT PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL - changement de section	-14 660,00		
DGA RESSOURCES			
TITRE ANNULE SUR EXERCICE ANTERIEUR -	62 000,00		
DOTATION POUR CET COMPTE EPARGNE TEMPS - CC 11/2025	246 420,00		
DOTATION AU PROVISION CREANCES IRRECOURVABLES - CC 11/2025	43 610,00		
INTERETS D'EMPRUNTS	-55 000,00		
REVERSEMENT SUR FPIC - NOTIFICATION (197 640€) - BP 242 000€	-44 460,00		
Subvention au budget Atelier relais	-10 460,00		
Subvention au budget Transports	0,00		
Subvention au budget Cité de la Réalité Virtuelle	0,00		
Dépense d'ordre - Dotations aux amortissements		-	
Recettes			
Recettes fiscales			11 010,00
FPIC Notification et répartition (952 990 €) - déli CC 6/10/2025	-11 010,00		
Autres recettes			208 100,00
DGA DEV			
APCP PLH4 A3 SUBV ANAH ANIMATION PACTE TERRITORIAL	-160 000,00		
APCP PLH4 A3 SUBV ANAH ACCOMPAGNEMENT PACTE TERRITORIAL	-400 000,00		
DGA FVE			
SUBVENTION DRAC CNAREP	60 000,00		
SUBVENTION DRAC LECTURE PUBLIQUE	7 000,00		
DGA SSPT			
SUBVENTION ARS FONDS LUTTE ADDICTION	13 260,00		
DGA RESSOURCES			
Amortissement des subventions perçues	3 000,00		
REPRISES SUR PROVISIONS CET CC 11/2025	179 170,00		
REPRISE PROVISION ESPACE MAYENNE	66 460,00		
REPRISES SUR PROVISIONS - CC du 11/2025	33 000,00		
DISPONIBLE pour INVESTISSEMENT (disponible avant DM 6 906 839,61 €)		- 336 830,00	
FONCTIONNEMENT		- 219 110,00	- 219 110,00

Budget	125 705 k€
DM 1	-1 787 k€
Budget 2025	123 918 k€

BUDGET PRINCIPAL

1- AJUSTEMENT DES CREDITS BUDGETAIRES			
		DEPENSES	RECETTES
DISPONIBLE pour INVESTISSEMENT (disponible avant DM 6 906 839,61 €)			- 336 830,00
<u>Ajustements des crédits</u>			
<u>Dépenses</u>		- 1 568 350,00	
<u>DGA ADA</u>			
APCP AUTRES PLANTATIONS FERME URBAINE- travaux reportés à 2025	-40 000,00		
APCP STRUCTURES FERME URBAINE ST NICOLAS - travaux reportés à 2025	-70 660,00		
APCP ANIMAUX FERME URBAINE ST NICOLAS - travaux reportés à 2025	-1 600,00		
APCP PLH4 A3 AIDES TRAVAUX ET AUDIT PACTE TERRITORIAL	-200 000,00		
FONDS DE TRANSITIONS ENERGETIQUES 2025	-460 000,00		
PROJET ECO CAMPUS	-360 000,00		
<u>DGA TEAQ</u>			
ACTIONS PCAET - Action non lancée - Réinscription BP 2025	-20 000,00		
FONDS VERT PCAET - Reversement aux communes - BC 12/11/2025	17 900,00		
APCP PEM - PERIMETRE G - SPLA	-600 000,00		
APCP TRAVAUX RETABLISSEMENT RD 131	-200 000,00		
FONDS AIDE AGRICULTURE PERIURBAINE	14 680,00		
<u>DGA FVE</u>			
ETUDE STADE LE BASSER - avenant n°1 à la convention de mandat LMA - CC 6/10/2025	228 160,00		
6 PAR 4 - ETUDES	-95 600,00		
6 PAR 4 - AVANCE ETUDES	95 600,00		
<u>DGA RESSOURCES</u>			
RBT CAPITAL EMPRUNT	160 000,00		
RBT FCTVA - double versement	200,00		
APCP - FONDS CONCOURS COMMUNES 2024-2025	-60 000,00		
Amortissement des subventions perçues	3 000,00		
<u>Recettes</u>			81 030,00
<u>DGA TEAQ</u>			
SUBV. FONDS VERT AQUABULLE PCAET	63 130,00		
SUBVENTION FONDS VERT PCAET ACTIONS COMMUNALES	17 900,00		
<u>DGA RESSOURCES</u>			
Dotations aux amortissements			
Emprunt (Disponible avant DM 4 660 670,39 €) Encasement de SME			- 1 312 550,00
INVESTISSEMENT		- 1 568 350,00	- 1 568 350,00



BUDGET ANNEXE TERRAINS

Budget	48 456 k€
DM 1	-2 216 k€
Budget 2025	46 240 k€

1- AJUSTEMENT DES CREDITS BUDGETAIRES		
	DEPENSES	RECETTES
INTERETS -	- 7 000,00	
ICNE -		
Opération d'ordre - Stock		- 1 067 000,00
Frais financiers	- 7 000,00	
Frais financiers		- 7 000,00
TRAVAUX LAVAL FRICHE BONA SABLA	- 560 000,00	
ACQUISITION TERRAIN LAVAL FRICHE BONA SABLA	- 500 000,00	
FONCTIONNEMENT	-1 074 000 €	-1 074 000 €
	DEPENSES	RECETTES
CAPITAL -	-75 000 €	
Emprunt (montant Inscrit avant DM - 3 481 205,79 €)		- 1 142 000,00
Opération d'ordre - Stock	-1 067 000 €	
INVESTISSEMENT	-1 142 000 €	-1 142 000 €



BUDGET ANNEXE BATIMENTS

Budget	4 883 k€
DM 1	33 k€
Budget 2025	4 916 k€

1- AJUSTEMENT DES CREDITS BUDGETAIRES		
	DEPENSES	RECETTES
Dotation pour dépréciation - - CC 25/11/2024	10 600,00	
REPRISES SUR PROVISIONS POUR DEPRECIATION CC 25/11/2024		43 300,00
Créances admises en non valeur - CC du 24/11/2025	10 200,00	
Annulation de titres sur exercices antérieurs	12 050,00	
Subvention du budget principal (montant disponible avant DM 484 732,42 €)	-	10 450,00
Dépense d'ordre - Dotations aux amortissements		
DISPONIBLE pour INVESTISSEMENT (disponible avant DM 0 €)		
FONCTIONNEMENT	32 850,00	32 850,00
	DEPENSES	RECETTES
DISPONIBLE pour INVESTISSEMENT (disponible avant DM 0 €)		-
CAPITAL		
LAVAL ACHAT TERRAIN FRICHE EX BONA SABLA - BC 09/2025	650 000,00	
LAVAL TRAVAUX TERRAIN FRICHE EX BONA SABLA	40 000,00	
RESERVE POUR TRAVAUX (disponible avant DM 777 780,09 €)	-	690 000,00
Dotations aux amortissements		-
Emprunt (montant Inscrit avant DM - 0 €)		
INVESTISSEMENT	-	-



BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Budget	39 119 k€
DM 1	751 k€
Budget 2025	39 870 k€

1- AJUSTEMENT DES CREDITS BUDGETAIRES		
	DEPENSES	RECETTES
INTERETS	28 000,00	
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CC 25/11/2024	2 648 620,00	
REPRISES SUR PROVISION CET - CC 24/11/2025		4 350,00
DOTATION POUR CET COMPTE EPARGNE TEMPS - CC 24/11/2025	1 950,00	
PENALITE DE RETARD		2 648 000,00
PRODUIT DE VERSEMENT TRANSPORT		
<i>Dépense d'ordre - Dotations aux amortissements</i>		
Subvention du budget principal (montant disponible avant DM: 5 600 000 €)		
DISPONIBLE pour INVESTISSEMENT (disponible avant DM 3 077 320,38 €)	- 29 220,00	
FONCTIONNEMENT	2 650 350,00	2 650 350,00
	DEPENSES	RECETTES
DISPONIBLE pour INVESTISSEMENT (disponible avant DM 3 077 320,38 €)	-	29 220,00
AMNGT LOCAUX TUL (DEPOT) - Remis à l'arbitrage BP 2026	- 69 380,00	
APCP TRAVAUX BATIM STATION AVITAILLEMENT ELECTRIQUE - GAZ - Décalage des travaux suite à diagnostic technique	- 245 000,00	
APCP INSTALLATIONS SAEIV - report du projet en 2026	- 250 000,00	
APCP 2022-2030 BUS ELECTRIQUES - Réinsription au BP 2026 - Livraison 1T26	- 1 545 000,00	
SUBVENTION CD53 BUS ELECTRIQUE		- 1 550 000,00
SUBVENTION REGION BUS ELECTRIQUE		275 000,00
SUBVENTION FONDS VERT PCAET BUS ELECTRIQUES - BC 12/11/25		225 840,00
RBT CAPITAL EMPRUNT-	210 000,00	
RESERVE POUR TRAVAUX (disponible avant DM - 0 €)		
<i>Dotations aux amortissements</i>		-
Emprunt (Disponible avant DM 821 681,77 €)		- 821 000,00
INVESTISSEMENT	- 1 899 380,00	- 1 899 380,00



**BUDGET ANNEXE
DECHETS MENAGERS**

Budget	20 910 k€
DM 1	33 k€
Budget 2025	20 943 k€

1- AJUSTEMENT DES CREDITS BUDGETAIRES		
	DEPENSES	RECETTES
DISPONIBLE pour INVESTISSEMENT (disponible avant DM 1 283 683,01 €)	- 4 210,00	
<i>Quote part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat</i>		0 000,00
REPRISES SUR PROVISION CET - CC 24/11/2025		27 400,00
DOTATION POUR CET COMPTE EPARGNE TEMPS - CC 24/11/2025	39 800,00	
REPRISES SUR PROVISIONS POUR DEPRECIATION CC 24/11/2025		4 190,00
DOTATIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CC 24/11/2025	2 000,00	
<i>Dépense d'ordre - Dotations aux amortissements</i>		
FONCTIONNEMENT	37 590,00	37 590,00
	DEPENSES	RECETTES
DISPONIBLE pour INVESTISSEMENT (disponible avant DM 1 283 683,01 €)		- 4 210,00
Réserves pour travaux (disponible avant DM : 227 793,01 €)	- 10 210,00	
<i>Subventions d'investissement transférées au compte de résultat</i>	0 000,00	
<i>Dotations aux amortissements</i>		-
Emprunt d'équilibre (Disponible avant DM 0 €)		
INVESTISSEMENT	- 4 210,00	- 4 210,00



**BUDGET ANNEXE
EAU REGIE**

Budget	42 344 k€
DM 1	-203 k€
Budget 2025	42 142 k€

1- AJUSTEMENT DES CREDITS BUDGETAIRES		
	DEPENSES	RECETTES
Dotation aux provisions - CC 24/11/2025	64 000,00	
REPRISES SUR PROVISIONS POUR RISQUES CHARGES CC 24/11/2025		33 400,00
Créances admises en non valeur - CC du 24/11/2025	4 000,00	
REPRISES SUR PROVISION CET - CC 24/11/2025		2 870,00
DOTATION POUR CET COMPTE EPARGNE TEMPS - CC 11/2025	11 630,00	
INTERETS DE LA DETTE	45 000,00	
ICNE	15 000,00	
DISPONIBLE pour INVESTISSEMENT (disponible avant DM 4 615 802,07 €)	- 103 360,00	
FONCTIONNEMENT	36 270,00	36 270,00
	DEPENSES	RECETTES
DISPONIBLE pour INVESTISSEMENT (disponible avant DM 4 615 802,07 €)		- 103 360,00
RESERVE POUR TRAVAUX (disponible avant DM 0 €)		
APCP TRVX ETANCHEITE RESERVOIR HAUT ROCHER - Travaux non réalisés	- 390 000,00	
CAPITAL DE LA DETTE	118 500,00	
ACHAT VEHICULE Régularisation comptable	32 700,00	
VEHICULES - ANNULATION MANDAT 2024		28 700,00
SUBVENTION SUR VEHICULE - BONUS ECOLOGIQUE		4 000,00
Emprunt (Disponible avant DM 11 387 997,93 €)		- 168 140,00
INVESTISSEMENT	- 238 800,00	- 238 800,00



**BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT REGIE**

Budget	24 218 k€
DM 1	-458 k€
Budget 2025	23 760 k€

1- AJUSTEMENT DES CREDITS BUDGETAIRES		
	DEPENSES	RECETTES
Dotation aux provisions - CC 25/11/2024	12 200,00	
REPRISES SUR PROVISIONS POUR RISQUES CHARGES- CC 25/11/2024		21 500,00
Créances admises en non valeur - CC du 24/11/2025	6 000,00	
DOTATION POUR CET COMPTE EPARGNE TEMPS - CC 11/2024	2 120,00	
REPRISES SUR PROVISION CET - CC 24/11/2025		600,00
DISPONIBLE pour INVESTISSEMENT (disponible avant DM 3 273 557,87 €)	1 780,00	
FONCTIONNEMENT	22 100,00	22 100,00
	DEPENSES	RECETTES
DISPONIBLE pour INVESTISSEMENT (disponible avant DM 3 273 557,87 €)		1 780,00
Réserve pour travaux (disponible avant DM 0 €)		
COLL TRAVAUX RESEAUX LAVAL- ajustement avec prévision de travaux	- 550 000,00	
COLL TRAVAUX RESEAUX LAVAL ajustement suite à appel d'offres	150 000,00	
EPUR INVEST TRAVAUX CONSTRUC - ajustement appel d'offres	- 80 000,00	
Emprunt (Disponible avant DM 1 419 142,13 €)		- 481 780,00
INVESTISSEMENT	- 480 000,00	- 480 000,00

LAVAL AGGLOMERATION DM 1- 2025

N° 1 BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2025 POUR MEMOIRE		75 909 700	75 909 700
TOTAL RP 2025 POUR MEMOIRE		1 776 362	727 077
TOTAL BS 2025 POUR MEMOIRE		7 105 475	5 239 763
TOTAL PREVISIONS AVANT DM 1- 2025 POUR MEMOIRE		84 936 539	84 936 539
NOUVEAUX CREDITS DE FONCTIONNEMENT DM 1-2025		117 720	-218 110
O23 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		-336 830	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT DM 1 - 2025	0%	-218 110	-218 110
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT 2025		84 717 429	84 717 429

SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2025 POUR MEMOIRE		30 671 000	30 671 000
TOTAL RP 2025 POUR MEMOIRE		6 779 636	376 070
TOTAL BS 2025 POUR MEMOIRE		3 417 937	9 521 603
TOTAL PREVISIONS AVANT DM 1- 2025 POUR MEMOIRE		40 768 653	40 768 653
NOUVEAUX CREDITS D'INVESTISSEMENT DM 1-2025		-1 688 360	81 030
O21 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			-336 830
EMPRUNTS			-1 312 550
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT DM 1 - 2025	-4%	-1 688 360	-1 688 360
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT 2025		39 200 303	39 200 303

N° 3 BA TERRAINS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2025 POUR MEMOIRE		20 642 100	20 642 100
TOTAL RP 2025 POUR MEMOIRE		316 677	0
TOTAL BS 2025 POUR MEMOIRE		6 019 900	5 336 477
TOTAL PREVISIONS AVANT DM 1- 2025 POUR MEMOIRE		25 878 577	25 878 577
NOUVEAUX CREDITS DE FONCTIONNEMENT DM 1-2025		-1 074 000	-1 074 000
O23 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT DM 1 - 2025	-4%	-1 074 000	-1 074 000
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT 2025		24 804 577	24 804 577

SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2025 POUR MEMOIRE		16 496 000	16 496 000
TOTAL RP 2025 POUR MEMOIRE		242 053	0
TOTAL BS 2025 POUR MEMOIRE		6 839 123	7 061 206
TOTAL PREVISIONS AVANT DM 1- 2025 POUR MEMOIRE		22 577 006	22 577 006
NOUVEAUX CREDITS D'INVESTISSEMENT DM 1-2025		-1 142 000	
O21 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
EMPRUNTS			-1 142 000
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT DM 1 - 2025	-5%	-1 142 000	-1 142 000
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT 2025		21 435 006	21 435 006

N° 4 BA BATIMENTS			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2025 POUR MEMOIRE		1 962 300	1 962 300
TOTAL RP 2025 POUR MEMOIRE		13 065	0
TOTAL BS 2025 POUR MEMOIRE		4 800	17 865
TOTAL PREVISIONS AVANT DM 1- 2025 POUR MEMOIRE		1 970 165	1 970 165
NOUVEAUX CREDITS DE FONCTIONNEMENT DM 1-2025		32 860	32 860
O23 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT DM 1 - 2025	2%	32 860	32 860
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT 2025		2 003 015	2 003 015

SECTION D'INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2025 POUR MEMOIRE		1 441 200	1 441 200
TOTAL RP 2025 POUR MEMOIRE		95 310	0
TOTAL BS 2025 POUR MEMOIRE		1 373 350	1 471 690
TOTAL PREVISIONS AVANT DM 1- 2025 POUR MEMOIRE		2 912 890	2 912 890
NOUVEAUX CREDITS D'INVESTISSEMENT DM 1-2025		0	0
O21 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
EMPRUNTS			
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT DM 1 - 2025	0%	0	0
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT 2025		2 912 890	2 912 890

N° 6 BA TRANSPORTS			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2025 POUR MEMOIRE		24 909 300	24 909 300
TOTAL RP 2025 POUR MEMOIRE		1 095 240	35 189
TOTAL BS 2025 POUR MEMOIRE		823 490	2 655 671
TOTAL PREVISIONS AVANT DM 1- 2025 POUR MEMOIRE		27 631 031	27 631 031
NOUVEAUX CREDITS DE FONCTIONNEMENT DM 1-2025		2 879 670	2 860 360
O23 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		-29 220	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT DM 1 - 2025	8%	2 860 360	2 860 360
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT 2025		30 281 381	30 281 381

SECTION D'INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2025 POUR MEMOIRE		9 765 360	9 765 360
TOTAL RP 2025 POUR MEMOIRE		1 065 523	1 830 365
TOTAL BS 2025 POUR MEMOIRE		614 455	-127 365
TOTAL PREVISIONS AVANT DM 1- 2025 POUR MEMOIRE		11 488 368	11 488 368
NOUVEAUX CREDITS D'INVESTISSEMENT DM 1-2025		-1 889 380	-1 048 180
O21 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			-29 220
EMPRUNTS			-821 000
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT DM 1 - 2025	-20%	-1 889 380	-1 889 380
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT 2025		9 588 988	9 588 988

N° 6 BA DECHETS MENAGERS			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2025 POUR MEMOIRE		14 777 060	14 777 060
TOTAL RP 2025 POUR MEMOIRE		10 034	0
TOTAL BS 2025 POUR MEMOIRE		1 660 163	1 660 197
TOTAL PREVISIONS AVANT DM 1- 2025 POUR MEMOIRE		16 345 257	16 345 257
NOUVEAUX CREDITS DE FONCTIONNEMENT DM 1-2025		41 800	37 680
O23 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		-4 210	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT DM 1 - 2025	0%	37 680	37 680
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT 2025		16 382 847	16 382 847

SECTION D'INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2025 POUR MEMOIRE		3 026 600	3 026 600
TOTAL RP 2025 POUR MEMOIRE		1 295 045	0
TOTAL BS 2025 POUR MEMOIRE		230 793	1 637 741
TOTAL PREVISIONS AVANT DM 1- 2025 POUR MEMOIRE		4 554 541	4 554 541
NOUVEAUX CREDITS D'INVESTISSEMENT DM 1-2025		-4 210	
O21 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			-4 210
EMPRUNTS			0
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT DM 1 - 2025	0%	-4 210	-4 210
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT 2025		4 580 331	4 580 331

N° 7 BA LAVAL VIRTUAL CENTER			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2025 POUR MEMOIRE		1 107 740	1 107 740
TOTAL RP 2025 POUR MEMOIRE		0	0
TOTAL BS 2025 POUR MEMOIRE		1 476	1 476
TOTAL PREVISIONS AVANT DM 1- 2025 POUR MEMOIRE		1 109 216	1 109 216
NOUVEAUX CREDITS DE FONCTIONNEMENT DM 1-2025			
O23 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT DM 1 - 2025	0%	0	0
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT 2025		1 109 216	1 109 216

SECTION D'INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2025 POUR MEMOIRE		473 990	473 990
TOTAL RP 2025 POUR MEMOIRE		10 935	0
TOTAL BS 2025 POUR MEMOIRE		190 464	201 402
TOTAL PREVISIONS AVANT DM 1- 2025 POUR MEMOIRE		675 382	675 392
NOUVEAUX CREDITS D'INVESTISSEMENT DM 1-2025			
O21 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
EMPRUNTS			
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT DM 1 - 2025	0%	0	0
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT 2025		675 382	675 392

N° 8 BA PARC DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2025 POUR MEMOIRE		17 266 000	17 266 000
TOTAL RP 2025 POUR MEMOIRE		177 276	0
TOTAL BS 2025 POUR MEMOIRE		3 369	180 644
TOTAL PREVISIONS AVANT DM 1- 2025 POUR MEMOIRE		17 446 644	17 446 644
NOUVEAUX CREDITS DE FONCTIONNEMENT DM 1-2025			
O23 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT DM 1 - 2025	0%	0	0
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT 2025		17 446 644	17 446 644

SECTION D'INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2025 POUR MEMOIRE		17 174 700	17 174 700
TOTAL RP 2025 POUR MEMOIRE		0	1 266 962
TOTAL BS 2025 POUR MEMOIRE		180 644	-811 200
TOTAL PREVISIONS AVANT DM 1- 2025 POUR MEMOIRE		17 355 344	17 819 402
NOUVEAUX CREDITS D'INVESTISSEMENT DM 1-2025			
O21 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
EMPRUNTS			
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT DM 1 - 2025	0%	0	0
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT 2025		17 355 344	17 819 402

N° 8 BA EAU			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2025 POUR MEMOIRE		13 666 630	13 666 630
TOTAL RP 2025 POUR MEMOIRE		9 122	0
TOTAL BS 2025 POUR MEMOIRE		4 406 672	4 497 694
TOTAL PREVISIONS AVANT DM 1- 2025 POUR MEMOIRE		18 154 324	18 154 324
NOUVEAUX CREDITS DE FONCTIONNEMENT DM 1-2025		198 830	38 270
O23 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		-103 360	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT DM 1 - 2025	0%	38 270	38 270
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT 2025		18 190 694	18 190 694

SECTION D'INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2025 POUR MEMOIRE		20 707 760	20 707 760
TOTAL RP 2025 POUR MEMOIRE		1 962 147	79 003
TOTAL BS 2025 POUR MEMOIRE		1 630 000	3 402 264
TOTAL PREVISIONS AVANT DM 1- 2025 POUR MEMOIRE		24 189 907	24 189 907
NOUVEAUX CREDITS D'INVESTISSEMENT DM 1-2025		-238 800	32 700
O21 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			-103 360
EMPRUNTS			-168 140
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT DM 1 - 2025	-1%	-238 800	-238 800
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT 2025		23 951 107	23 951 107

N° 11 BA ASSAINISSEMENT			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2025 POUR MEMOIRE		9 700 130	9 700 130
TOTAL RP 2025 POUR MEMOIRE		34 290	0
TOTAL BS 2025 POUR MEMOIRE		2 071 155	2 005 445
TOTAL PREVISIONS AVANT DM 1- 2025 POUR MEMOIRE		12 693 578	12 693 578
NOUVEAUX CREDITS DE FONCTIONNEMENT DM 1-2025		20 320	22 100
O23 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 780	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT DM 1 - 2025	0%	22 100	22 100
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT 2025		12 715 678	12 715 678

SECTION D'INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2025 POUR MEMOIRE		8 579 700	8 579 700
TOTAL RP 2025 POUR MEMOIRE		2 034 455	272 235
TOTAL BS 2025 POUR MEMOIRE		110 000	2 072 217
TOTAL PREVISIONS AVANT DM 1- 2025 POUR MEMOIRE		11 524 155	11 524 155
NOUVEAUX CREDITS D'INVESTISSEMENT DM 1-2025		-480 000	
O21 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			1 780
EMPRUNTS			-481 780
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT DM 1 - 2025	-4%	-480 000	-480 000
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT 2025		11 044 155	11 044 155

N° 13 BA PLATEFORME FERROVIAIRE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2025 POUR MEMOIRE		215 200	215 200
TOTAL RP 2025 POUR MEMOIRE		0	0
TOTAL BS 2025 POUR MEMOIRE		990 310	990 310
TOTAL PREVISIONS AVANT DM 1- 2025 POUR MEMOIRE		1 213 510	1 213 510
NOUVEAUX CREDITS DE FONCTIONNEMENT DM 1-2025			
O23 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT DM 1 - 2025	0%	0	0
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT 2025		1 213 510	1 213 510

SECTION D'INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2025 POUR MEMOIRE		209 000	209 000
TOTAL RP 2025 POUR MEMOIRE		324 543	0
TOTAL BS 2025 POUR MEMOIRE		0	5 211 664
TOTAL PREVISIONS AVANT DM 1- 2025 POUR MEMOIRE		533 543	5 420 664
NOUVEAUX CREDITS D'INVESTISSEMENT DM 1-2025			
O21 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
EMPRUNTS			
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT DM 1 - 2025	0%	0	0
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT 2025		533 543	5 420 664

BUDGETS CONSOLIDES DM 1-2025			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT DM 1 - 2025	1%	1 488 050	1 488 050
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT 2025		208 884 891	208 884 891

SECTION D'INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT DM 1 - 2025	-4%	-5 332 740	-5 332 740
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT 2025		131 257 058	138 608 237

TOTAL GENERAL 2025		340 121 950	345 473 128
---------------------------	--	--------------------	--------------------

23/10/2025
Page 14/15



REPUBLIQUE FRANÇAISE

ETABLISSEMENT PUBLIC : LAVAL AGGLOMERATION (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20008339200015

POSTE COMPTABLE : SGC DE LAVAL

M. 57

Décision modificative (projet de budget) 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : LAVAL AGGLOMERATION (4)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	Sans Objet
B - Modalités de vote du budget	4
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	Sans Objet
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	Sans Objet
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	Sans Objet

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	5
B1 - Présentation des AP votées	7
B2 - Présentation des AE votées	8
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	9
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	12
D1 - Balance générale - Dépenses	14
D2 - Balance générale - Recettes	16

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	18
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	22
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	26
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	27
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	28
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	29
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	41

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	44
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	47
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - DM (projet de budget) - 2025

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Methodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	49
B3.2 - Enlèvement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Detail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	51
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	52
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	53
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	54
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taxes	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	56

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobilisent des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	-1 568 350,00	-1 568 350,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	-1 568 350,00	-1 568 350,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	-219 110,00	-219 110,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	-219 110,00	-219 110,00
	TOTAL DU BUDGET (5)	-1 787 460,00	-1 787 460,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D 25-APIERPR 2025/1	AIDE A LA PIERRE DEP 2025-2030 PARC PRIVE	204	30 700 000,00
D 19-PLH 2019/1	PLH 4 2019-2024	011	-1 075 000,00
TOTAL			29 625 000,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			29 625 000,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D 25-APIERPR 2025/3	AIDE A LA PIERRE DEP 2025-2030 PARC PRIVE	011, 65	4 300 000,00
TOTAL			4 300 000,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			4 300 000,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Rectes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	2 342 245,93	0,00	109 550,00	109 550,00	2 451 795,93
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	13 097 941,52	0,00	-1 277 550,00	-1 277 550,00	11 820 391,52
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	2 189 892,41	0,00	-112 150,00	-112 150,00	2 077 742,41
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	10 552 985,94	0,00	-451 400,00	-451 400,00	10 101 585,94
Total des dépenses d'équipement		28 183 065,80	0,00	-1 731 660,00	-1 731 660,00	28 451 615,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	200,00	200,00	200,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 524 230,10	0,00	160 000,00	160 000,00	4 684 230,10
18	Compte de liaison : affectation (BA, règle) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	1 000 100,00	0,00	0,00	0,00	1 000 100,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		6 524 330,10	0,00	160 200,00	160 200,00	6 684 530,10
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		33 767 395,90	0,00	-1 671 360,00	-1 671 360,00	32 096 035,90

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	691 000,00		3 000,00	3 000,00	694 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	3 600 000,00		0,00	0,00	3 600 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		4 091 000,00		3 000,00	3 000,00	4 094 000,00

TOTAL	37 858 395,90	0,00	-1 668 360,00	-1 668 360,00	38 290 035,90
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						2 810 267,40
--	--	--	--	--	--	---------------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						38 200 308,30
---	--	--	--	--	--	----------------------

(1) Voir état I-5 pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) À servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-05).

(8) Cf 023 = RI 021 ; Cf 040 = RI 042 ; RI 040 = Cf 042 ; Cf 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Rectes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	2 109 310,00	0,00	81 030,00	81 030,00	2 190 340,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	9 660 670,39	0,00	-1 312 550,00	-1 312 550,00	8 348 120,39
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		11 788 880,38	0,00	-1 231 520,00	-1 231 520,00	10 557 360,38
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 560 000,00	0,00	0,00	0,00	1 560 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	9 313 823,30	0,00	0,00	0,00	9 313 823,30
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	560 000,00	0,00	0,00	0,00	560 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	66 010,00	0,00	0,00	0,00	66 010,00
Total des recettes financières		11 489 833,30	0,00	0,00	0,00	11 489 833,30
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		23 329 813,68	0,00	-1 231 520,00	-1 231 520,00	22 098 293,68

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	6 906 839,61		-336 830,00	-336 830,00	6 570 009,61
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	7 032 000,00		0,00	0,00	7 032 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	3 600 000,00		0,00	0,00	3 600 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		17 438 839,61		-336 830,00	-336 830,00	17 102 009,61

TOTAL	40 788 653,30	0,00	-1 568 350,00	-1 568 350,00	38 220 303,30
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	38 220 303,30
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

13 008 008,81

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16446.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retracé les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retracé, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - DM (projet de budget) - 2025

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 20, 30, 40 et 50 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2304.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Rectes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL
		I	II		III	IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	11 712 054,01	0,00	-129 750,00	-129 750,00	11 582 304,01
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	27 251 250,00	0,00	0,00	0,00	27 251 250,00
014	Atténuations de produits	10 008 100,00	0,00	-44 460,00	-44 460,00	9 963 640,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	21 064 795,86	0,00	-25 000,00	-25 000,00	21 039 795,86
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		70 036 199,87	0,00	-199 210,00	-199 210,00	69 836 989,87
66	Charges financières	905 000,00	0,00	-55 000,00	-55 000,00	850 000,00
67	Charges spécifiques (4)	56 500,00	0,00	82 000,00	82 000,00	138 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		289 930,00	289 930,00	289 930,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		70 997 699,87	0,00	117 720,00	117 720,00	71 115 419,87

023	Virement à la section d'investissement (5)	6 906 630,61		-336 630,00	-336 630,00	6 570 000,61
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (8)	7 032 000,00		0,00	0,00	7 032 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		13 938 630,61		-336 630,00	-336 630,00	13 602 000,61

TOTAL	84 836 630,48	0,00	-219 110,00	-219 110,00	84 717 420,48
--------------	----------------------	-------------	--------------------	--------------------	----------------------

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	84 717 420,48
--	----------------------

(1) Voir état I-5 pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DF 040 = RI 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RI 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	205 500,00	0,00	0,00	0,00	205 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 064 360,00	0,00	0,00	0,00	4 064 360,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	33 327 124,00	0,00	-11 010,00	-11 010,00	33 316 114,00
731	Fiscalité locale	19 961 519,00	0,00	0,00	0,00	19 961 519,00
74	Dotations et participations (4)	19 244 447,00	0,00	-479 750,00	-479 750,00	18 764 697,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	1 118 612,86	0,00	0,00	0,00	1 118 612,86
Total des recettes de gestion courante		77 821 682,86	0,00	-480 760,00	-480 760,00	77 430 802,86
76	Produits financiers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		268 650,00	268 650,00	268 650,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		77 828 682,86	0,00	-222 110,00	-222 110,00	77 704 462,86

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	591 000,00		3 000,00	3 000,00	594 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		591 000,00		3 000,00	3 000,00	594 000,00

TOTAL	78 517 682,86	0,00	-219 110,00	-219 110,00	78 298 462,86
--------------	----------------------	-------------	--------------------	--------------------	----------------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	6 418 978,82
---	---------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	84 717 428,48
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	13 008 008,81	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	----------------------	--

(1) Voir état I-B pour la compensation par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	200,00	0,00	200,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	3 000,00	3 000,00
16 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	160 000,00	0,00	160 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régle)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	109 550,00	0,00	109 550,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	-1 277 550,00	0,00	-1 277 550,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	-112 150,00	0,00	-112 150,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	-451 400,00	0,00	-451 400,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
190 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
401 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
69 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	-1 571 350,00	3 000,00	-1 568 350,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

+

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

+

=

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	-129 750,00		-129 750,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014 Atténuations de produits	-44 450,00		-44 450,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	-25 000,00	0,00	-25 000,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	-55 000,00	0,00	-55 000,00
67 Charges spécifiques (9)	82 000,00	0,00	82 000,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	289 930,00	0,00	289 930,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		-336 830,00	-336 830,00
Dépenses de fonctionnement – Total	117 720,00	-336 830,00	-219 110,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

+

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

+

=

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - DM (projet de budget) - 2025

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 016.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) À utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) À utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens effectifs.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (regues) (3)	81 030,00	0,00	81 030,00
16 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-1 312 550,00	0,00	-1 312 550,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, règle)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
69 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		-336 830,00	-336 830,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	-1 231 520,00	-336 830,00	-1 568 350,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

+

R 1088 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
--------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-1 568 350,00
---	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	-11 010,00		-11 010,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	-479 750,00		-479 750,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	3 000,00	3 000,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	268 650,00	0,00	268 650,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	-222 110,00	3 000,00	-219 110,00

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - DM (projet de budget) - 2025

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
			-
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			-218 110,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 016.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B3).

(6) À utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) À utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	37 858 395,90	0,00	29 625 000,00	-1 568 350,00	-1 568 350,00	-1 172 150,00	-396 200,00	-1 568 350,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 342 245,93	0,00	0,00	109 550,00	109 550,00	0,00	109 550,00	109 550,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	13 097 941,52	0,00	30 700 000,00	-1 277 550,00	-1 277 550,00	-980 000,00	-417 550,00	-1 277 550,00
21 Immobilisations corporelles	2 189 892,41	0,00	0,00	-112 150,00	-112 150,00	-112 150,00	0,00	-112 150,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	10 552 985,94	0,00	0,00	-451 400,00	-451 400,00	-200 000,00	-251 400,00	-451 400,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	-1 075 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	28 183 065,80	0,00	29 625 000,00	-1 731 550,00	-1 731 550,00	-1 172 150,00	-559 400,00	-1 731 550,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 524 230,10	0,00		160 000,00	160 000,00		160 000,00	160 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	1 000 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	5 524 330,10	0,00	0,00	160 200,00	160 200,00	0,00	160 200,00	160 200,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	33 767 395,90	0,00	29 625 000,00	-1 571 350,00	-1 571 350,00	-1 172 150,00	-399 200,00	-1 571 350,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	591 000,00			3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
041 Opérations patrimoniales (8)	3 500 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	4 091 000,00			3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)								0,00

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - DM (projet de budget) - 2025

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I			II			
Total des dépenses d'investissement cumulées								-1 568 350,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 234 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(10) Le chapitre 234 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 234 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	31 454 830,00	0,00	-1 568 350,00	-1 568 350,00	-1 568 350,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	2 109 310,00	0,00	81 030,00	81 030,00	81 030,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	9 080 670,39	0,00	-1 312 550,00	-1 312 550,00	-1 312 550,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	11 769 980,39	0,00	-1 231 520,00	-1 231 520,00	-1 231 520,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 580 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	580 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
024 Produits des cessions d'immobilisations	86 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	2 186 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	14 015 990,39	0,00	-1 231 520,00	-1 231 520,00	-1 231 520,00
021 Virement de la section de fonctionnement	6 906 839,61		-336 830,00	-336 830,00	-336 830,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	7 032 000,00		0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	3 500 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	17 438 839,61		-336 830,00	-336 830,00	-336 830,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (9)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	-1 568 350,00
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (CI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1
Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	37 858 395,90	0,00	29 625 000,00	-1 568 350,00	-1 568 350,00	-1 172 150,00	-396 200,00	-1 568 350,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 342 245,93	0,00	0,00	109 550,00	109 550,00	0,00	109 550,00	109 550,00
202 Frais réalisation documents urbanisme	507 776,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031 Frais d'études	1 553 956,32	0,00		109 550,00	109 550,00	0,00	109 550,00	109 550,00
2051 Concessions, droits similaires	280 513,61	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	13 067 941,52	0,00	30 700 000,00	-1 277 550,00	-1 277 550,00	-880 000,00	-417 550,00	-1 277 550,00
204111 Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	85 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204132 Subv. Dpt : Bâtiments, installations	1 078 650,75	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041411 Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	95 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412 Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	2 845 139,77	0,00		-42 100,00	-42 100,00	-80 000,00	17 900,00	-42 100,00
2041581 Autres grpts-Biens mob., mat. et études	32 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041582 Autres grpts - Bâtiments et installat'	198 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204181 Autres org pub - Biens mob, mat, études	32 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182 Autres org pub - Bât. et installations	925 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421 Privé : Bien mobilier, matériel	684 471,12	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422 Privé : Bâtiments, installations	7 123 779,88	0,00		-1 235 450,00	-1 235 450,00	-800 000,00	-435 450,00	-1 235 450,00
21 Immobilisations corporelles	2 189 892,41	0,00	0,00	-112 150,00	-112 150,00	-112 150,00	0,00	-112 150,00
2111 Terrains nus	152 181,14	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2113 Terrains aménagés autres que voirie	28 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128 Autres agencements et aménagements	139 888,59	0,00		-40 000,00	-40 000,00	-40 000,00	0,00	-40 000,00
21318 Autres bâtiments publics	192 713,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
2138	Autres constructions	70 850,00	0,00		-70 850,00	-70 850,00	-70 850,00	0,00	-70 850,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	95 040,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21821	Biens sous-jacents	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	280 595,37	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	338 523,64	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	171 424,82	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	14 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Cheptel	1 500,00	0,00		-1 500,00	-1 500,00	-1 500,00	0,00	-1 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	725 577,85	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	10 552 985,94	0,00	0,00	-451 400,00	-451 400,00	-200 000,00	-251 400,00	-451 400,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	1 054 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	3 803 888,90	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	1 608 115,32	0,00		-550 000,00	-550 000,00	-200 000,00	-350 000,00	-550 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	4 088 881,72	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
237	Avances commandes immo incorporelles	0,00	0,00		98 800,00	98 800,00	0,00	98 800,00	98 800,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	-1 075 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		28 183 065,80	0,00	29 625 000,00	-1 731 550,00	-1 731 550,00	-1 172 150,00	-559 400,00	-1 731 550,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
10222	FCTVA	0,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	4 524 230,10	0,00		160 000,00	160 000,00		160 000,00	160 000,00
1641	Emprunts en euros	4 520 100,00	0,00		160 000,00	160 000,00		160 000,00	160 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 130,10	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
18	Opte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	1 000 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	1 000 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)		0,00					
Total des dépenses financières		5 524 330,10	0,00	0,00	160 200,00	160 200,00	0,00	160 200,00
45...	Opérations pour compte de tiers (8)	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454111	TRAVAUX D OFFICE SITUATION PERIL	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		33 767 395,90	0,00	29 625 000,00	-1 571 350,00	-1 571 350,00	-1 172 150,00	-1 571 350,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	591 000,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	591 000,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	355 000,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13912	Subv. transf. Régions	100 000,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	95 000,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
139141	Subv. transf. Communes membres du GFP	31 000,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	6 000,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13938	Autres fonds équip. transférables	4 000,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	3 500 000,00		0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	3 500 000,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 091 000,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - DM (projet de budget) - 2025

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour Information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour Information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est affectée à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		31 454 830,00	0,00	-1 568 350,00	-1 568 350,00	-1 568 350,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 109 310,00	0,00	81 030,00	81 030,00	81 030,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	88 850,00	0,00	17 900,00	17 900,00	17 900,00
1313	Subv. transf. Départements	135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	189 000,00	0,00	63 130,00	63 130,00	63 130,00
1322	Subv. non transf. Régions	379 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	398 710,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	42 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	590 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	213 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1338	Autres fonds équip. transférables	53 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	9 860 870,39	0,00	-1 312 550,00	-1 312 550,00	-1 312 550,00
1641	Emprunts en euros	9 860 870,39	0,00	-1 312 550,00	-1 312 550,00	-1 312 550,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		11 769 980,39	0,00	-1 231 520,00	-1 231 520,00	-1 231 520,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 560 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	1 380 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10251	Dons et legs en capital	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16440, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	560 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
27838	Créance Autres établissements publics	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2784	Créances/particuliers, pers. droit privé	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	88 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 186 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (8)	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		14 015 990,39	0,00	-1 231 520,00	-1 231 520,00	-1 231 520,00
021	Virement de la section de fonctionnement	6 906 839,61		-336 830,00	-336 830,00	-336 830,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	7 032 000,00		0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	205 000,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	26 000,00		0,00	0,00	0,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	54 000,00		0,00	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	15 000,00		0,00	0,00	0,00
2804121	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	27 000,00		0,00	0,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	56 000,00		0,00	0,00	0,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	125 000,00		0,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	156 000,00		0,00	0,00	0,00
28041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	61 000,00		0,00	0,00	0,00
28041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	414 000,00		0,00	0,00	0,00
280415332	ADM : Bâtiments, installations	246 000,00		0,00	0,00	0,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	48 000,00		0,00	0,00	0,00
280415343	IC : Projet infrastructure	59 000,00		0,00	0,00	0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	57 000,00		0,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	596 000,00		0,00	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	45 000,00		0,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	220 000,00		0,00	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	592 000,00		0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	2 422 000,00		0,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	9 000,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	268 000,00		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	8 000,00		0,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	187 000,00		0,00	0,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	43 000,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	31 000,00		0,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	61 000,00		0,00	0,00	0,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° génè.	8 000,00		0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	1 000,00		0,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	5 000,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	46 000,00		0,00	0,00	0,00
2817321	Immeubles de rapport (mise à dispo)	2 000,00		0,00	0,00	0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	91 000,00		0,00	0,00	0,00
281738	Autres constructions (m. à dispo)	7 000,00		0,00	0,00	0,00
2817848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 000,00		0,00	0,00	0,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	7 000,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	105 000,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	257 000,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	111 000,00		0,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	4 000,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	356 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	3 500 000,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	3 500 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		17 438 839,61		-336 830,00	-336 830,00	-336 830,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040) = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		84 936 539,48	0,00	4 300 000,00	-219 110,00	-219 110,00	-200 000,00	-19 110,00	-219 110,00
011	Charges à caractère général (4)	11 712 054,01	0,00	4 210 000,00	-129 750,00	-129 750,00	-200 000,00	70 250,00	-129 750,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	27 251 250,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	10 008 100,00	0,00		-44 480,00	-44 480,00		-44 480,00	-44 480,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
05	Autres charges de gestion courante (sauf 0508) (4)	21 064 795,88	0,00	90 000,00	-25 000,00	-25 000,00	0,00	-25 000,00	-25 000,00
0508	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		70 036 199,87	0,00	4 300 000,00	-199 210,00	-199 210,00	-200 000,00	790,00	-199 210,00
06	Charges financières	905 000,00	0,00		-55 000,00	-55 000,00		-55 000,00	-55 000,00
067	Charges spécifiques (4)	58 500,00	0,00		82 000,00	82 000,00		82 000,00	82 000,00
068	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			289 930,00	289 930,00		289 930,00	289 930,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		961 500,00	0,00	0,00	316 930,00	316 930,00		316 930,00	316 930,00
Total des dépenses réelles		70 997 699,87	0,00	4 300 000,00	117 720,00	117 720,00	-200 000,00	317 720,00	117 720,00
023	Virement à la section d'investissement	6 906 839,61			-336 830,00	-336 830,00		-336 830,00	-336 830,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	7 032 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		13 938 839,61			-336 830,00	-336 830,00		-336 830,00	-336 830,00
D002 Résultat reporté ou anticipé (6)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									-219 110,00

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - DM (projet de budget) - 2025

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		78 517 562,86	0,00	-219 110,00	-219 110,00	-219 110,00
013	Atténuations de charges (3)	205 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 084 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	33 327 124,00	0,00	-11 010,00	-11 010,00	-11 010,00
731	Fiscalité locale	19 961 519,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	19 244 447,00	0,00	-479 750,00	-479 750,00	-479 750,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	1 118 612,86	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		77 921 562,86	0,00	-490 760,00	-490 760,00	-490 760,00
76	Produits financiers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		268 650,00	268 650,00	268 650,00
Total des recettes financières		5 000,00	0,00	268 650,00	268 650,00	268 650,00
Total des recettes réelles		77 926 562,86	0,00	-222 110,00	-222 110,00	-222 110,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	591 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		591 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	0,00
---------------------------------------	------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	-219 110,00
--	--------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	84 936 539,48	0,00	4 300 000,00	-219 110,00	-219 110,00	-200 000,00	-19 110,00	-219 110,00
011	Charges à caractère général (5)	11 712 054,01	0,00	4 210 000,00	-129 750,00	-129 750,00	-200 000,00	70 250,00	-129 750,00
0042	Achats de prestations de services	357 790,00	0,00		57 000,00	57 000,00	0,00	57 000,00	57 000,00
00611	Eau et assainissement	113 170,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
00612	Energie - Electricité	1 532 730,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
00613	Chauffage urbain	380 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
00621	Combustibles	7 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
00622	Carburants	82 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
00623	Alimentation	13 750,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
00624	Produits de traitement	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
00628	Autres fournitures non stockées	80 290,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
00631	Fournitures d'entretien	61 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
00632	Fournitures de petit équipement	156 650,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
00636	Habillement et vêtements de travail	75 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0064	Fournitures administratives	50 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0065	Livres, disq., cass. (biblio. Médial.)	3 620,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
00668	Autres produits pharmaceutiques	3 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0068	Autres matières et fournitures	61 750,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Contrats de prestations de services	65 080,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0132	Locations immobilières	428 650,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
01351	Matériel roulant	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
01358	Autres	139 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Charges locatives et de copropriété	15 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
01521	Entretien terrains	105 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015221	Entretien, réparations bâtiments publics	115 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015228	Entretien, réparations autres bâtiments	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015231	Entretien, réparations voiries	397 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015232	Entretien, réparations réseaux	102 650,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
01551	Entretien matériel roulant	15 350,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
01558	Entretien autres biens mobiliers	69 750,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - DM (projet de budget) - 2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6156	Maintenance	591 640,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6166	Autres primes d'assurance	270 785,97	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	326 265,36	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	78 580,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	129 745,28	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	226 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	213 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	74 132,80	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	1 862 554,92	0,00		-200 000,00	-200 000,00	-200 000,00	0,00	-200 000,00
6231	Annonces et insertions	45 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	58 550,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	74 060,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	391 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	18 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	25 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	3 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	32 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	58 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	33 860,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	5 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	319 295,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	69 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	303 220,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62873	Remb. frais au CCAS/CIAS	13 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	1 514 605,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	246 516,66	0,00		13 250,00	13 250,00	0,00	13 250,00	13 250,00
63512	Taxes foncières	178 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
63513	Autres impôts locaux	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 533,04	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	22 880,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	27 251 250,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6213	Personnel affecté par le CCAS/CIAS	25 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	239 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	118 900,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	15 425 250,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	239 450,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	70 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	2 548 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	1 737 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	21 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 843 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	4 437 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	128 900,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	165 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	147 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	60 350,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	41 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	10 008 100,00	0,00		-44 480,00	-44 480,00		-44 480,00	-44 480,00
730115	Prél contrib redress finances publiques	39 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
730118	Autres revers, restit. contrib. directes	28 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
730211	Attribution de compensation	8 105 350,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
730212	Dotation de solidarité communautaire	1 055 550,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
730218	Autres prél./revers. fisc. coll. locales	538 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7302221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	242 000,00	0,00		-44 480,00	-44 480,00		-44 480,00	-44 480,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6588) (5)	21 064 795,88	0,00	90 000,00	-25 000,00	-25 000,00	0,00	-25 000,00	-25 000,00
65138	Autres secours	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	350 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	34 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	94 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 980,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	60,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	3 970 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	441 344,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65733	Subv. fonct. départements	101 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	155 325,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65736221	Subv. BA/régie indus.com. sans ps.morale	5 600 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	1 266 750,00	0,00		66 250,00	66 250,00	0,00	66 250,00	66 250,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	552 688,50	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	401 755,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65743	Subv.Fonct. fermiers et concessionnaires	150 320,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	6 043 332,70	0,00		-14 550,00	-14 550,00	0,00	-14 550,00	-14 550,00
65811	Droits d'utilisat* - informatique nuage	124 550,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	286 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	1 236 207,89	0,00		-10 450,00	-10 450,00	0,00	-10 450,00	-10 450,00
65888	Autres	236 602,77	0,00		-66 250,00	-66 250,00	0,00	-66 250,00	-66 250,00
6588	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		70 036 199,87	0,00	4 300 000,00	-199 210,00	-199 210,00	-200 000,00	790,00	-199 210,00
66	Charges financières	905 000,00	0,00		-55 000,00	-55 000,00		-55 000,00	-55 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	900 000,00	0,00		-55 000,00	-55 000,00		-55 000,00	-55 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6688	Autres	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	56 500,00	0,00		82 000,00	82 000,00		82 000,00	82 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	56 500,00	0,00		82 000,00	82 000,00		82 000,00	82 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			289 930,00	289 930,00		289 930,00	289 930,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00			248 420,00	248 420,00		248 420,00	248 420,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			43 510,00	43 510,00		43 510,00	43 510,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		961 500,00	0,00	0,00	316 930,00	316 930,00		316 930,00	316 930,00
Total des dépenses réelles		70 997 699,87	0,00	4 300 000,00	117 720,00	117 720,00	-200 000,00	317 720,00	117 720,00
023	Virement à la section d'investissement	6 906 839,61			-336 830,00	-336 830,00		-336 830,00	-336 830,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	7 032 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	7 032 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		13 938 839,61			-336 830,00	-336 830,00		-336 830,00	-336 830,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	173 175,23
Montant des ICNE de l'exercice N-1	173 175,23
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 043) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - DM (projet de budget) - 2025

(11) Si le montant des VCN de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	78 517 562,86	0,00	-219 110,00	-219 110,00	-219 110,00
013	Atténuations de charges (4)	205 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	179 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 064 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7022	Coupes de bois	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	41 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	34 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	482 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	1 122 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7078	Autres marchandises	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	19 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708421	Mise dispo pers. BA/régie sans ps.morale	140 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	235 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	36 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps.morale	427 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	1 477 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	33 327 124,00	0,00	-11 010,00	-11 010,00	-11 010,00
73221	FNGIR	443 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	964 000,00	0,00	-11 010,00	-11 010,00	-11 010,00
7328	Autres fiscalités reversées	208 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7351	Fract ^a compens. TFPB, taxe rés. princi.	18 361 183,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	13 350 831,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	19 961 519,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	16 246 329,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	2 049 455,00	0,00	0,00	0,00	0,00

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - DM (projet de budget) - 2025

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	955 735,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73136	Taxe gest ^e milieux aqua, prévent ^e inond	390 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731721	Taxe de séjour	320 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	19 244 447,00	0,00	-479 750,00	-479 750,00	-479 750,00
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	2 858 474,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741126	Dotation de compensation des EPCI	8 336 562,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74712	Emplois d'avenir	105 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	501 268,00	0,00	57 000,00	57 000,00	57 000,00
7472	Participation régions	336 030,00	0,00	13 250,00	13 250,00	13 250,00
7473	Participation départements	478 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74771	Participation Fonds social européen	497 390,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	1 018 113,00	0,00	-550 000,00	-550 000,00	-550 000,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	5 004 278,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	88 306,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748388	Autres	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	1 118 612,88	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	491 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	626 662,88	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		77 921 562,86	0,00	-490 760,00	-490 760,00	-490 760,00
76	Produits financiers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		268 650,00	268 650,00	268 650,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00		179 170,00	179 170,00	179 170,00
7816	Rep. prov. dépréc. immos corpo. et incor	0,00		56 480,00	56 480,00	56 480,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		33 000,00	33 000,00	33 000,00
Total des recettes réelles		77 926 562,86	0,00	-222 110,00	-222 110,00	-222 110,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	591 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	591 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		591 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 75 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	4 684 430,10	1 785 457,93	0,00	187 500,00	3 709 466,03	5 254 058,98	2 500,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 684 230,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	434 211,91	0,00	0,00	0,00	649 550,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	32 000,00	0,00	187 500,00	1 166 753,03	133 147,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	537 801,62	0,00	0,00	192 713,00	786 332,06	2 500,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	781 444,40	0,00	0,00	2 360 000,00	3 706 029,92	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	19 834 943,69	41 300,00	0,00	20 000,00	0,00	235 640,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 843 823,30	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	643 000,00	41 300,00	0,00	20 000,00	0,00	205 640,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 348 120,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	5 232 284,64	4 442 238,94	1 874 883,42	5 023 225,86		32 196 045,90
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		200,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		4 684 230,10
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	770 950,50	164 195,00	161 000,00	271 888,52		2 451 795,93
204	Subventions d'équipement versées	3 758 990,00	3 504 460,97	412 050,00	2 625 490,52		11 820 391,52
21	Immobilisations corporelles	355 160,00	78 688,59	102 368,00	42 181,14		2 077 742,41
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	287 184,14	694 898,38	199 365,42	2 083 665,68		10 101 585,94
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	1 000 100,00	0,00		1 000 100,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	60 000,00	0,00	0,00	0,00		60 000,00
	RECETTES	268 850,00	626 010,00	166 400,00	905 150,00		22 098 293,69
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	66 010,00	0,00	0,00		66 010,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		10 873 823,30
13	Subventions d'investissement	208 850,00	0,00	166 400,00	905 150,00		2 190 340,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		8 348 120,39
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	560 000,00	0,00	0,00		560 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	60 000,00	0,00	0,00	0,00		60 000,00

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A2
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	18 255 835,89	25 288 502,11	0,00	3 970 500,00	1 536 838,50	12 528 692,52	231 410,00	0,00
011	Charges à caractère général	200 000,00	2 577 732,11	0,00	0,00	26 800,00	4 078 406,82	163 660,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	21 813 250,00	0,00	0,00	0,00	5 354 000,00	25 000,00	0,00
014	Atténuations de produits	9 963 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 865 285,89	872 120,00	0,00	3 970 500,00	1 510 038,50	3 096 285,70	42 750,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	87 000,00	25 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	289 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	69 854 901,00	2 630 860,00	0,00	0,00	0,00	2 481 230,00	380 550,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	194 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	2 350 560,00	0,00	0,00	0,00	1 631 500,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	33 316 114,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	19 961 519,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	16 308 618,00	54 500,00	0,00	0,00	0,00	531 080,00	380 550,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	31 300,00	0,00	0,00	0,00	318 650,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	268 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	188 265,00	1 867 357,11	4 166 874,44	2 233 094,53	848 049,77		71 115 419,87
011	Charges à caractère général	188 265,00	1 320 771,11	687 211,44	1 717 427,53	622 030,00		11 582 304,01
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	54 000,00	0,00	5 000,00	0,00		27 251 250,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		9 963 640,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	492 588,00	3 479 663,00	484 567,00	226 019,77		21 039 795,88
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		850 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	26 100,00	0,00		138 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		289 930,00
	RECETTES	0,00	725 063,00	1 492 372,86	103 176,00	36 300,00		77 704 452,86
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00		205 500,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	36 000,00	0,00	10 000,00	36 300,00		4 064 360,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		33 316 114,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		19 961 518,00
74	Dotations et participations	0,00	643 563,00	758 210,00	88 176,00	0,00		18 764 697,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	45 500,00	723 162,86	0,00	0,00		1 118 612,86
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00		5 000,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		268 650,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	246 420,00		196 504,39	444 924,39	179 170,00	265 754,39
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	246 420,00		196 504,39	444 924,39	179 170,00	265 754,39
Déficit Foirail	0,00	23/11/2021	19 341,39	19 341,39	0,00	19 341,39
Provision CET 2025	246 420,00	24/11/2025	179 163,00	425 583,00	179 170,00	246 413,00
Dépréciations (3)	43 510,00		163 373,15	206 883,15	89 480,00	117 403,15
- des immobilisations	0,00		56 476,00	56 476,00	56 480,00	-4,00
Provision dévalorisation titres Espace Mayenne	0,00	23/11/2021	56 476,00	56 476,00	56 480,00	-4,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	43 510,00		106 897,15	150 407,15	33 000,00	117 407,15
Impayés école de musique, centre loisirs, divers loyers	43 510,00	24/11/2025	106 897,15	150 407,15	33 000,00	117 407,15
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	289 930,00		361 877,54	651 807,54	268 650,00	383 157,54
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - DM (projet de budget) - 2025

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	289 930,00		361 877,54	651 807,54	268 650,00	383 157,54

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					-1 277 550,00
2041412		Fond vert PCAET	Communes	Commune	17 900,00
2041412		Fonds de concours aux communes 2024-2026	Communes - à affecter par délibération	Commune	-80 000,00
20422		PLH4 aides travaux et audit pacte territorial	Personnes physiques	Personne physique	-200 000,00
20422		Fonds de transitions energetiques	Divers entreprises ou associations - à affecter par délibération	Autre personne de droit privé	-450 000,00
20422		APCP PEM	Divers entreprises ou associations - à affecter par délibération	Autre personne de droit privé	-800 000,00
20422		Fond d'aide à l'agriculture periurbaine	Divers entreprises ou associations - à affecter par délibération	Autre personne de droit privé	14 550,00
FONCTIONNEMENT (total)					41 250,00
657381		Subvention d'équilibre	Théâtre de Laval	Etablissement de droit public	66 250,00
65748		Subvention projet alimentaire territorial	Divers entreprises ou associations - à affecter par délibération	Autre personne de droit privé	-14 550,00
65821		Subvention au budget Atelier relais	LAVAL AGGLOMERATION Budget annexe BATIMENTS	Autre personne de droit public	-10 450,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-2 910 257,40	0,00	0,00	-2 910 257,40
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-6 403 565,90	0,00	0,00	-6 403 565,90
Solde de la section Investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-9 313 823,30	0,00	0,00	-9 313 823,30

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	9 313 823,30	0,00	0,00	9 313 823,30
Solde de la section Investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-9 313 823,30	0,00	0,00	-9 313 823,30
Disponibilité des ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUTE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	5 111 100,00	163 200,00	163 200,00	5 274 300,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	16 458 839,61	-336 830,00	-336 830,00	16 122 009,61
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	11 347 739,61	-500 030,00	-500 030,00	10 847 709,61

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cursus des crédits de l'exercice votés ou reportés.

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recettes".

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 5 111 100,00	163 200,00	II 163 200,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		4 520 100,00	160 000,00	160 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	4 520 100,00	160 000,00	160 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		591 000,00	3 200,00	3 200,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
10222	FCTVA	0,00	200,00	200,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	591 000,00	3 000,00	3 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 16 458 839,61	-336 830,00	VI -336 830,00
Ressources propres externes de l'année (a)		2 520 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	1 380 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	150 000,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation Investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation Investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation Investissement	590 000,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation Investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
27638	Créance Autres établissements publics	400 000,00	0,00	0,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		13 938 839,61	-336 830,00	-336 830,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2802	Frais liés à la réalisation de document	205 000,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	20 000,00	0,00	0,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	54 000,00	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	15 000,00	0,00	0,00
2804121	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	27 000,00	0,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	50 000,00	0,00	0,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	125 000,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	150 000,00	0,00	0,00
28041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	61 000,00	0,00	0,00
28041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	414 000,00	0,00	0,00
280415332	ADM : Bâtiments, installations	240 000,00	0,00	0,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	48 000,00	0,00	0,00
280415343	IC : Projet Infrastructure	50 000,00	0,00	0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	57 000,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et Installat*	500 000,00	0,00	0,00

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - DM (projet de budget) - 2025

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
2604181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	45 000,00	0,00	0,00
2604182	Autres org pub - Bât. et installations	230 000,00	0,00	0,00
260421	Privé - Biens mob., matériel et études	592 000,00	0,00	0,00
260422	Privé - Bâtiments et installations	2 422 000,00	0,00	0,00
2604412	Sub nat org pub - Bât. et installations	9 000,00	0,00	0,00
2605	Licences, logiciels, droits similaires	268 000,00	0,00	0,00
26128	Autres aménagements de terrains	8 000,00	0,00	0,00
261318	Autres bâtiments publics	187 000,00	0,00	0,00
261321	Immeubles de rapport	43 000,00	0,00	0,00
261351	Bâtiments publics	31 000,00	0,00	0,00
26138	Autres constructions	61 000,00	0,00	0,00
26145	Construct* soi autrui - Installat* gén.	8 000,00	0,00	0,00
261568	Autre matériel, outillage incendie	1 000,00	0,00	0,00
2615738	Autre matériel et outillage de voirie	5 000,00	0,00	0,00
26158	Autres inst., matériel, outill. techniques	46 000,00	0,00	0,00
2617321	Immeubles de rapport (mise à dispo)	2 000,00	0,00	0,00
261735	Installations générales (m. à dispo)	91 000,00	0,00	0,00
261738	Autres constructions (m. à dispo)	7 000,00	0,00	0,00
2617848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 000,00	0,00	0,00
261788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	7 000,00	0,00	0,00
261828	Autres matériels de transport	105 000,00	0,00	0,00
261838	Autre matériel informatique	257 000,00	0,00	0,00
261848	Autres matériels de bureau et mobiliers	111 000,00	0,00	0,00
26185	Matériel de téléphonie	4 000,00	0,00	0,00
26188	Autres immo. corporelles	356 000,00	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	6 906 830,61	-336 830,00	-336 830,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un établissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 75

Nombre de membres présents : 59

Nombre de suffrages exprimés : 67

VOTES :

Pour : 66

Contre : 0

Abstentions : 4

Date de convocation : 18/11/2025

Présenté par Le Président (1),

A Laval, le 24/11/2025

Délibéré par l'assemblée Le conseil communautaire (2), réunie en session Conseil communautaire

A Laval, le 24/11/2025

Les membres de l'assemblée délibérante Le conseil communautaire (2),(3).

AGOSTINO Guillaume	
ALEXANDRE Christelle	
ALLAIRE Jérôme	
BARRÉ Olivier	
BEGON Geoffrey	
BERCAULT Florian	
BERROU François	
BERTIER Bruno	
BESANÇON Pierre	
BLANCHET Marcel	
BOISGONTIER Marie	
BORDE Yannick	
BOUILLON Nicole	
BOURGEAIS Bernard	
BROCAIL Julien	
BROUSSEY Loïc	
BURON Sébastien	
CAPLAN Antoine	
CARDOSO David	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

CHARBONNIER James	
CHAUVELIER Lucie	
CHESNEL Annette	
CLAVREUL Marie-Cécile	
COIGNARD Jean-Marc	
COQUEREAU Noémie	
D'AGOSTINO Vincent	
DAVOUST Nadège	
DESTAIS Sébastien	
DEULOFEU Jean-Louis	
DEULOFEU Nicolas	
DROGUET Christine	
DUBOIS Christine	
EYMON Isabelle	
FERRON Béatrice	
FLÉCHARD Bruno	
FOUGERAY Isabelle	
FRANÇOIS Marjorie	
GALLACIER Dominique	
GARNIER Caroline	
GRANDIÈRE Chantal	
GUESNÉ Pierrick	
HOYAUX Georges	
JANVIER Anne-Marie	
LE GAL-HUAUMÉ Paul	
LE MÉE CLAVREUL Marie-Laure	
LE RIDOU Fabienne	
LEDUC Ludvine	
LEFORT Christian	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

LHOTELIER Hervé	
LOISEAU Céline	
MARQUET Mickaël	
MICHEL Louis	
MORAND Éric	
MOREL Jean-Bernard	
MORIN Patrice	
Nom et prénom du signataire	
OGBI Kamel	
PAILLARD Michel	
PAILLARD Vincent	
PARIS Éric	
PETRON Camille	
POIRIER Georges	
POISSON Gwénaél	
PÉNIGUEL Patrick	
RENIÉ Henri	
RICHARD Damien	
RICHARD Jocelyne	
ROBIN Fabien	
ROCHERULLÉ Michel	
ROULLIER Anthony	
SEGRETAIN Corinne	
SOULTANI Samia	
THIOT Jean-Pierre	
TOQUET Guy	
TRAVERS Gérard	
VIELLE Sylvie	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Laval, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ETABLISSEMENT PUBLIC : LAVAL AGGLOMERATION (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL LAVAL AGGLO (2)

Numéro SIRET : 20008339200023

POSTE COMPTABLE : SGC DE LAVAL

M. 57

Décision modificative (projet de budget) 1 (3)
Voté par nature

BUDGET : TERRAINS LA (4)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	Sans Objet
B - Modalités de vote du budget	4
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	Sans Objet
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR, Dépenses	Sans Objet
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR, Recettes	Sans Objet

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	5
B1 - Présentation des AP votées	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	7
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	10
D1 - Balance générale - Dépenses	12
D2 - Balance générale - Recettes	14

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	16
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	20
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	Sans Objet
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	Sans Objet
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	Sans Objet
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	22
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	24
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	27
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	29

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	31
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	34
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

LAVAL AGGLOMERATION - TERRAINS LA - DM (projet de budget) - 2025

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Methodes utilisees pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Detail des chapitres d'operations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de credit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	36
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	37
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	38
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	40

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AIP-AIE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AIP-AIE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AIP-AIE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	-1 142 000,00	-1 142 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		-1 142 000,00	-1 142 000,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	-1 074 000,00	-1 074 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		-1 074 000,00	-1 074 000,00
TOTAL DU BUDGET (5)		-2 216 000,00	-2 216 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

